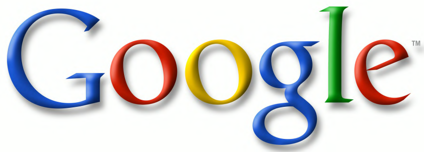




ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE BELGE.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE J. H. BRIARD, RUE AUX LAINES, 4.

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE,

Par **Aug. Scheler**, Dr. Phil.,

Bibliothécaire du Roi des Belges,
et professeur agrégé à l'Université de Liége, chevalier des ordres de Léopold,
du Christ et de la Saxe-Ernestine.

HUITIÈME ANNÉE.

1861.

BRUXELLES ET LEIPZIG,
AUGUSTE SCHNÉE, ÉDITEUR,
IMPASSE DU PARC, 2.

1861


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE BELGE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR TOUS LES PAYS CONSTITUÉS DU MONDE.

I. — EUROPE.

Anhalt-Dessau-Cœthen (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 28.22 milles carrés géographiques (1).

Population (fin 1858). 119,515 hab. (protestants).

Finances. Recettes et dépenses en 1860 : 1,833,110 thalers, dont 730,000 du produit domanial. — Dette et papier-monnaie (1er janv. 1859) : 2,318,766 thalers.

(1) Un mille carré géographique équivaut à 5,487 hectares, soit à 55 kilomètres carrés.

Armée. Contingent fédéral : 1,422 hommes.

Monnaie. Voyez Prusse.

Capitales. Dessau, 11,852 habitants ; Cœthen, 7,500.

Gouvernement. Monarchie modérée ; constitution de 1852. — Chef de l'État : duc *Léopold,* né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817 ; marié, en 1818, à Frédérique, princesse de Prusse ; veuf en 1850. — Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié, en 1854, à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg, dont il a deux fils et une fille.

Anhalt-Bernbourg (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 15.03 m. c. g.

Population en 1858. 56,031 hab. (prot.).

Finances. En 1860-61, recettes et dépenses : 1,201,000 thalers ; dette active, 776,431 ; passive, 1,211,320 thalers.

Armée. Contingent fédéral : 616 hommes.

Monnaie. Voyez Prusse.

Capitale. Bernbourg, 10,000 hab.

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle ; constitution de 1850 ; 1 député sur 3,000 hab., élection directe. — Chef de l'État : duc *Alexandre,* né en 1805, succède à son père Alexis, 24 mars 1834 ; marié, en 1834, à Frédérique, duchesse de Holstein-Glucksbourg, corégente depuis le 8 octobre 1855. — Pas d'enfants ni de successeurs directs. Après la mort du duc, le duché passe à la maison d'Anhalt-Dessau-Cœthen.

Autriche (Empire).

Superficie et *population* (recensement de 1857), depuis la paix de Zurich, 11,751.41 m. c. g., avec 35,040,810 habitants, y compris l'armée. Dans cette population, on compte 7.8 millions d'Allemands, 10.8 de Slaves du Nord, 4 de Slaves du Sud, 3 de Romans de l'Ouest, 2.6 de Romans de l'Est, 5 de Magyares ; autres races, 1.2 million. Les catholiques romains sont au nombre de 23,966,005. Les autres cultes se

décomposent comme suit : catholiques Grecs ou Arméniens, 3,536,688 ; Grecs et Arméniens non-unis ,2,931,639 ; protestants, 3,233,486 ; juifs, 1,050,036.

Division territoriale. Les pays de la couronne, et leur chiffre de population (1857) et de superficie, sont :

	M. c. g.	Habitants (1).
Basse Autriche	360	1,681,697
Haute Autriche	218	707,450
Salzbourg.	130	146,769
Styrie	408	1,056,773
Carinthie	188	332,456
Carniole	181	451,941
Littoral (2)	145	520,978
Tyrol et Vorarlberg. . .	523	851,016
Bohême	944	4,705,525
Moravie	404	1,867,094
Silésie	94	443,912
Galicie.	1,423	4,597,470
Bukowine.	190	456,920
Dalmatie	232	404,499
Venise (3).	456	2,444,952
Hongrie	3,265	8,125,785
Voïvodie de Serbie et banat de Témesch	545	1,540,049
Croatie et Esclavonie . .	333	865,009
Transylvanie	1,102	2,172,748
Frontières militaires . .	609	1,064,922

Font partie de la *Confédération germanique :* la Haute et la Basse Autriche, la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la plus grande partie du Littoral, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie ; dans la Galicie, les duchés d'Auschwitz et de Zator ; en tout, 3,580 milles carrés, 12,808,146 habitants.

(1) Non compris l'armée.

(2) Composé de : Gœritz, Gradisca, Istrie, Trieste et leur territoire.

(3) En vertu de la paix de Zurich, l'Autriche renonce à la Lombardie jusqu'au Mincio ; elle conserve une partie de la province de Mantoue (environ 23 lieues carrées avec 138,000 habitants).

Finances. Années 1858 et 1859. En millions de florins autrichiens :

	1858.	1859 (1).	1860.
Recettes.	289.4	260.8	302.8
Dépenses	372.0	541.7	367.6
Recettes extraordin. .	122.7	—	—
Dépenses —	27.5	—	—

Le déficit pour 1860 était de 64.8 millions.

Dette fondée ancienne	flor.	56 »
— nouvelle		1,866.6
Dette flottante		345.2
Total .	flor.	2,268.0
Exigence annuelle		99.4.

D'après un mémoire officiel plus récent, la dette totale s'élevait fin 1860 à 2,332 millions ; l'exigence des intérêts pour 1861 à près de 98 millions.

Armée active en 1860 :

Garde.	781
Infanterie de ligne.	425,897
— légère.	39,809
Troupes de santé	2,854
Cavalerie de ligne	14,160
— légère.	38,558
Artillerie.	49,693
Génie	16,062
Train et équipages.	25,000
Gendarmerie et police.	20,000
Total sans les gardes. . .	632,013

Dépenses pour l'armée en 1859 : 292 millions de florins.

Marine militaire en 1860. En tout 48 grands bâtiments armés de 688 canons et équipés de 8,707 hommes ; savoir : 1 vaisseau de ligne (vapeur) de 91 canons ; 4 frégates à voiles et 3 à hélice, ensemble 294 canons ; 6 corvettes à voiles et à

(1) Avec exclusion des résultats relatifs à la partie cédée de la Lombardie.

hélices, etc. — Personnel : 1 corps de matelots et ouvriers de marine, 3,215 h. ; artillerie de marine, 1,180 h. ; infanterie de marine, 1,616 h.

Commerce :

	Importation.	Exportation.	Droits perçus.
En 1857 . fl.	281,932,922	231,018,109	20,176,744
En 1858 . .	322,099,499	274,167,267	21,349,375
En 1859 . .	268,062,528	287,458,451	14,082,186
En 1860 . .	229,231,472	306,849,716	—

Port de Trieste. Mouvement de 1859, en millions de florins (à 2 fr. 62).

	Par mer.	Par terre.	Total.
Importation	87.3	48.0	135.3
Exportation	81.8	33.4	115.2

Navires entrés : 10,969, d'une capacité de 779,179 tonn.
— sortis : 10,710 — de 777,555 —

Port de Venise :

	1857.	1858.	1859.
Navires entrés. . . .	4,671	4,514	4,581
Tonnage	466,677	477,788	537,285
Navires sortis	4,645	4,516	4,466
Tonnage	483,793	480,477	519,241
Import., millions (de fr.)	106.8	129.9	96.8
Exportation	49.2	47.2	44.5

Marine marchande en 1859 : 9,606 navires avec un tonnage de 349,491 tonn. Sur ce nombre, il y avait 59 vapeurs, 606 navires de long cours et 362 navires de grand cabotage.

Monnaie. Florin de 100 kreutzers (nouveau système, en vigueur depuis nov. 1858) = 2 fr. 50 c. ; 1 1/2 fl. = 1 écu de Prusse, 3 fl. autr. = 3 1/2 fl. de l'Allemagne du Sud ; 1 kreutzer = 2 1/2 centimes. L'ancien florin vaut 2 fr. 62 c.

Villes principales. Vienne, capitale, faubourgs et garnison compris, 579,457 h. ; Prague, 142,588 h. ; Pesth, 131,705 h. ; Venise, 118,120 h. ; Lemberg (Galicie), 70,384 h. ; Bude (Hongrie), 55,240 h. ; Gratz (Styrie), 63,176 h. ; Trieste, 104,707 ; Brunn (Moravie), 58,809 h. ; Cracovie, 41,086 h. ; Presbourg (Hongrie), 43,863 h.

Gouvernement. En date du 20 octobre 1860, un diplôme impérial règle la nouvelle organisation politique de la monarchie ; extension de l'autonomie des provinces, représentations provinciales et centrale. — Principaux membres du ministère d'État : le comte de Rechberg et le baron de Schmerling. — Chef de l'État : empereur *François-Joseph Ier*, né en 1830 ; succède à son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci, datée du 2 décembre 1849, et par suite de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles ; marié, en avril 1854, à Élisabeth, fille de Maximilien, duc en Bavière. Prince impérial : archiduc Rodolphe, né le 21 août 1858. Gouverneur général de la Hongrie : archiduc Albert, fils de feu l'archiduc Charles, grand-oncle de l'empereur actuel.

Bade (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 278 m. c. g.

Population en décembre 1858 : 1,335,952 habitants, dont 877,311 sont catholiques, 433,075 protestants, et 23,562 juifs.

Division territoriale. Cercles du Lac, du Haut-Rhin, du Rhin-Moyen et du Bas-Rhin ; ensemble 64 bailliages avec 1,584 communes.

Finances. Budget biennal de 1860-1861, pour les deux années :

Recettes nettes ord. pour 1861. . fl.	11,181,397
Dépenses (1860)	10,799,705
— (1861)	10,792,547

Les dépenses extraordinaires sont couvertes par l'excédant des recettes des exercices antérieurs.

Les branches d'administration séparées du budget général (postes et chemins de fer) s'élèvent en dépenses pour 1860 et 1861 réunis, à 27 1/2 millions de florins.

Dette publique en 1860 : 47 millions de florins.

Armée. 16,584 h. Pied de paix : 8,003 h.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes principales :

	Habitants.
Carlsruhe, capitale	25,762
Mannheim	26,915
Fribourg, université	16,731
Heidelberg, université	15,595
Baden	7,108
Constance	6,870

Gouvernement. Représentatif, avec deux chambres, qui s'assemblent tous les 3 ans. — Chef du conseil des ministres : le Dr Lamey (2 avril 1860). — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric*, né en 1826, succède à son père Léopold, 24 avril 1852, à la place de son frère aîné Louis, mort en 1858, d'abord sous le titre de régent et depuis septembre 1856, sous celui de grand-duc; marié, en 1856, à la princesse Louise, fille du roi de Prusse, dont il a un fils, Frédéric-Guillaume, né en 1857.

Bavière (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 1,385 m. c. g.

Population au 31 décembre 1858 : 4,615,748 habitants, pour plus des deux tiers catholiques.

Division territoriale. Cercles avec leur superficie et leur population, en milliers d'habitants :

	M. c. g.	Habitants.
Haute Bavière	311	757.9
Basse Bavière	194	567.0
Palatinat rhénan	108	595.3
Haut Palatinat	174	479.1
Haute Franconie	124	509.7
Franconie moyenne	138	537.4
Basse Franconie	161	598.5
Souabe	174	570.4

Finances. Pour chacune des années 1856 à 1860 :

Recettes	fl. 39,597,415
Dépenses	41,396,862
DÉFICIT (1)	1,799,447

(1) Couvert par une augmentation équivalente des impôts directs.

Dette au 30 juin 1859 : 316 ½ millions de fl., dont 91 ½ millions pour chemins de fer. — Service annuel de la dette : 12,719,300 fl.

Armée au 1er mai 1859 :

			Hommes.
Infanterie.	63,122	*Réserve*	74,916
Cavalerie	9,104	—	14,075
Artillerie et train . . .	13,525	—	11,235
Génie	1,486	—	1,198
Comp. de forteresse. . .	990		
Total. . . .	103,801	*Réserve*	121,424
Landwehr (garde bourgeoise).			56,500

Commerce. Voyez Zollverein.

Chemin de fer de l'État. Développement : 251 ½ lieues allemandes, soit 1,868 kilomètres.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

La livre d'argent fin de 500 grammes donne 52 ½ fl. Deux thalers de Prusse valent 3 ½ fl. ; 1 thaler vaut 1 ¾ fl.

Villes au delà de 15,000 âmes :

	Habitants.
Munich, capitale, avec les faubourgs . .	137,095
Nurenberg	59,177
Augsbourg	43,616
Würzbourg	36,052
Ratisbonne	25,856
Bamberg.	23,456
Bayreuth.	17,000

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (un conseil du royaume et une chambre des députés). — Ministre des affaires étrangères, le baron de Schrenk; ministre de l'intérieur, Max. de Neumayr (cabinet du 1er mai 1859). — Chef de l'État : roi *Maximilien II*, né en 1811, succède à son père, Louis Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 22 mars 1848; marié, en 1832, à Marie, princesse de Prusse, cousine germaine du roi de Prusse. — Fils héritier du trône : prince Louis, né en 1845.

Belgique (Royaume).

Superficie. 536 m. c. g., ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,946,593 hectares.

Population au 31 décembre 1859 :

	Habitants.
Dans les (86) villes	1,232,127
Dans les communes rurales	3,439,060
ENSEMBLE. . . .	4,671,187

Division territoriale. Neuf provinces, savoir :

	M. c. g.	Habitants.
Anvers	51.6	447,326
Brabant	59.8	785,748
Flandre occidentale	58.9	634,918
Flandre orientale	54.6	791,843
Hainaut	67.8	801,441
Liége	52.7	522,070
Limbourg	43.9	193,851
Luxembourg	80.4	199,703
Namur	66.7	294,287

Finances. Budget de 1861 :

Recettes autorisées . . . . . . fr.	149,029,190
Dépenses —	141,652,924

Dette nominale en sept. 1860 : 658,967,147 fr.

Armée. Sur le pied de paix : 31,444 hommes (officiers et troupes) et 7,322 chevaux; sur le pied de guerre : 84,219 hommes (officiers et troupes) et 14,202 chevaux. — Budget de la guerre pour 1861 : 32,235,010 fr.

Marine de l'État : 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 chaloupes canonnières, 5 bateaux à vapeur servant de paquebots d'Ostende à Douvre, ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1857, 1858 et 1859 (valeurs anciennes ou permanentes, fixées en 1833). En millions de francs :

	1857.	1858.	1859.
Importation . . . fr.	393.2	429.8	451.8
Exportation	450.7	423.9	457.1

Navigation en 1858 :

Navires entrés . .	3,409.	Chargement	513,910
Sortis.	3,318.	—	340,742

Marine marchande au 1er janvier 1860 : 138 navires mesurant ensemble 39,625 tonneaux.

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Population au 31 décembre 1859 :

	Habitants.
Bruxelles, capitale.	169,640
Gand	114,901
Anvers	108,975
Liége.	94,657
Bruges	49,600
Malines	33,106
Louvain	31,499
Tournai	30,868
Verviers	28,017
Mons	26,406
Namur	25,601
Courtrai	22,708

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle, à deux chambres; tous les pouvoirs émanent de la nation. — Cabinet du 9 novembre 1857 : MM. Rogier, intérieur; Frère, finances; Tesch, justice; baron de Vrière, affaires étrangères; baron Chazal, guerre (6 avril 1859); Vanderstichelen, travaux publics (14 janvier 1859). — Chef de l'État : roi *Léopold Ier*, né en 1790, inauguré roi des Belges le 21 juillet 1831, veuf : 1° 6 novembre 1817, de Charlotte-Auguste, fille de feu Georges IV, roi de la Grande-Bretagne; 2° 11 octobre 1850, de Louise, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français. — Héritier du trône : Léopold, duc de Brabant, fils aîné du roi, né le 9 avril 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née en 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. De ce mariage sont issus : Louise-Marie-Amélie, née le 18 février 1858, et Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, né le 12 juin 1859.

Brême (Ville libre).
(Confédération germanique.)

Superficie. 3.5 m. c. g.
Population (1855) :

	Habitants.
Ville de Brême	60,087
Campagne	19,480
Ville de Vegesack	3,793
Port de Brême	5,476
TOTAL.	88,856

Finances. Budget proposé pour 1860 :

Recettes	écus d'or.	1,306,717
Dépenses		1,435,813

Dette : Intérêts en 1860, 285,102 écus d'or.
Armée. Un bataillon de 760 fusiliers. Budget militaire : 139,886 écus d'or.
Commerce :

		1858.	1859.
Importation	écus d'or.	56,454,749	68,865,259
Exportation		55,349,792	64,311,845

Navigation en 1859 :

Arrivages : 2,798 bâtiments, jaugeant 282,624 lasts (1).
Départs : 3,100 — — 289,546 —

Émigration :

1856,	émigrants	36,517,	nav.	196
1857	»	49,448,	»	237
1858	»	2,336,177,	»	162
1859	»	22,011,	»	146

Marine marchande (en 1859) : 262 bâtiments jaugeant 84,446 lats, dont 9 vapeurs à hélice et 70 frégates. En 1858,

(1) Un last ordinaire vaut deux tonnes.

quatre grands vapeurs ont commencé à faire le trajet régulier entre New-York et Brême.

Monnaie. Écu d'or à 72 grote = 4 fr. 11 c.

Gouvernement. Républicain avec des institutions patriciennes. Le sénat, pouvoir exécutif, est présidé par deux bourgmestres.

Brunswick (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 67.16 m. c. g.

Population en 1858. 274,069 habitants, pour la plupart luthériens, dont 675 en commun avec le Hanovre.

Division. Cercles de Brunswick, Wolfenbüttel, Helmstædt, Holzminden, Gandersheim, Blankenbourg.

Finances. Période financière de 1858-1860. Recettes et dépenses : 4,693,500 écus de Prusse.—Dette au 1er janvier 1858 : 9,632,396 thalers, dont 6,108,000 pour chemins de fer. — Dette de la chambre des finances en 1845 : 3,025,108 thalers.

Commerce. Voyez Zollverein.

Armée. Pied de guerre : 4,857 h.; pied de paix : 2,476.

Monnaie. Voyez Hanovre.

Capitale. Brunswick, 40,635 hab.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : duc *Guillaume,* né en 1806; succède à son frère, le duc Charles, encore vivant, le 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié. — Héritier présomptif : Georges V, roi de Hanovre.

Confédération germanique.

Elle se compose des 35 États suivants, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur sont consacrés. Nous les avons rangés ici selon leur importance au point de vue de la population, en indiquant, par un chiffre mis entre parenthèses, leur numéro d'ordre relativement à l'étendue superficielle :

1. Royaume de Prusse (2).
2. Empire d'Autriche (1).
3. Royaume de Bavière (3).
4. — de Saxe (7).
5. Royaume de Hanovre (4).
6. — de Wurtemberg (5).
7. Grand-duché de Bade (6).
8. — de Hesse (11).

9. Électorat de Hesse (10).
10. Duchés de Holstein et Lauenbourg (9).
11. Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin (8).
12. Duché de Nassau (13).
13. Grand-duché d'Oldenbourg (12).
14. Duché de Brunswick (14).
15. Ville libre de Hambourg (30).
16. Grand-duché de Saxe-Weimar (15).
17. Grand-duché de Luxembourg (17).
18. Duché de Saxe-Meiningen (18).
19. — de Saxe-Cobourg-Gotha (19).
20. — de Saxe-Altenbourg (21).
21. — d'Anhalt-Dessau-Cœthen (20).
22. Principauté de Lippe (23).
23. Grand-duché de Mecklembourg-Strélitz (16).
24. Ville libre de Brême (33).
25. Principauté de Reuss, branche cadette (26).
26. Ville de Francfort (35).
27. Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt (24).
28. Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen (25).
29. Principauté de Waldeck (22).
30. Duché d'Anhalt-Bernbourg (27).
31. Ville libre de Lubeck (29).
32. Principauté de Reuss, branche aînée (31).
33. Principauté de Schaumbourg-Lippe (28).
34. Landgraviat de Hesse-Hombourg (32).
35. Principauté de Liechtenstein (34).

Superficie de la Confédération. 11,457 m. c. g.

Population en 1855. 43,391,797 habitants.

Armée fédérale. L'armée fédérale, sur le pied de paix, comptait en 1859, contingent et réserve, 458,215 hommes d'infanterie, 79,030 hommes de cavalerie, 54,172 hommes d'artillerie, 11,943 hommes du génie, 1,291 officiers et sous-officiers appartenant aux états-majors, en tout 604,651. Si l'on y ajoute tous les non-combattants, les ambulances, les employés, le total de l'armée fédérale s'élève à 645,978 hommes.

Voici comment elle se répartit :

Ier, IIe et IIIe corps (Autriche) : infanterie, 135,750 hommes ; cavalerie, 26,694 ; artillerie, 19,359 ; génie, 6,139 ; en tout 198,344 hommes.

IVe, Ve et VIe corps (Prusse) : infanterie, 127,513 hommes ; cavalerie, 24,220 ; artillerie, 14,475 ; génie, 3,014 ; en tout 176,047 hommes.

VIIe corps (Bavière) : infanterie, 37,128 hommes ; cavalerie, 7,143 ; artillerie, 5,973 ; génie, 860 ; en tout 56,175 hommes.

VIIIe corps (Wurtemberg, Bade, Hesse grand-ducale) : infanterie, 34,802 hommes ; cavalerie, 7,406 ; artillerie, 5,844 ; génie, 741 ; en tout 51,805 hommes.

IXe corps (Saxe et Hesse électorale) : infanterie, 33,322 h. ; cavalerie, 7,377 ; artillerie, 4,596 ; génie, 583 hommes ; en tout 53,895 hommes.

Xe corps (Hanovre et les États de l'Allemagne du Nord) : infanterie, 33,584; cavalerie, 6,190; artillerie, 3,995 : génie, 616; en tout 50,855 hommes.

Réserve d'infanterie, 16,891 hommes.

Forteresses fédérales. Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt, Ulm.

L'*Assemblée fédérale,* composée des délégués de tous les États, ainsi que les autorités fédérales militaires, ont leur siége à Francfort-sur-le-Mein. — Président de l'assemblée : baron de Kubeck, ministre d'Autriche (20 juin 1859).

Chemins de fer en 1858. Ces chemins de fer sont divisés en groupes : les chemins de fer autrichiens, d'une longueur de 2,577 kilomètres; ceux du sud et du sud-ouest de l'Allemagne, d'une longueur de 2,373 kilomètres; ceux du nord et du nord-est de l'Allemagne, d'une longueur de 2,170 kilomètres; ensemble 7,120 kilomètres. Le capital de construction de tous ces chemins s'est élevé en actions (505,073,772 fr.), en obligations (170,625,873 fr.), et en frais couverts par les États, à 1,842,903,511 fr. Le coût kilométrique a été de 258,905 fr. La longueur exploitée en 1858 était de 6,830 kilomètres. La recette s'est élevée à 201,842,140 fr. et la dépense à 104,752,851 fr. Le produit net a été de 97,089,289 fr., soit par jour-kilomètre 81 fr. de recette, 42 fr. de dépense et 39 fr. de produit net. Le rapport de la recette à la dépense a été de 52 p. c., le revenu du capital de 5.27 p. c.

Danemark (Royaume).

Division territoriale, superficie et population.

	M. c. g.	Hab. en 1860.
Royaume de Danemark. . .	696	1,600,551
Duché de Schleswig. . . .	167	409,907
— de Holstein (1) . . .	155	544,419
— de Lauenbourg . . .	19	50,146
TOTAL. . .	1,037	2,605,024

(1) Les duchés de Holstein et de Lauenbourg font partie de la Confédération germanique.

Colonies :	Faeroër	24	8,651
—	Islande	1,867	64,603
—	Groënland . . .	186	9,892
—	Indes occidentales .	5.65	37,137
	Total des colonies .	2,082	120,283

Le total pour tous les pays appartenant au Danemark s'élève actuellement à 2,721,000 h.

Finances.

1° Budget commun pour la période du 1er avril 1860 au 31 mars 1861, en écus de l'Empire :

Budget normal. Recettes et dépenses, 16,689,166; dans les recettes est comprise la quote-part imputée aux trois grandes divisions de la monarchie pour couvrir le déficit des recettes (1).

2° Budgets spéciaux, y compris la quote-part pour les dépenses communes :

	Danemark.	Schleswig.	Holstein.
Recettes. . .	6,348,400	1,440,106	1,875,635
Dépenses . .	3,423,611	7,437,793	943,975

Dette au 1er avril 1860 : 103,159,000 écus, dont :

Pour la dette intérieure	écus.	68,710,000
— extérieure		34,449,000

Armée. En temps de paix, l'armée se compose d'un état-major général, d'un corps d'ingénieurs (2 compag.), d'une brigade d'artillerie, de 25 escadrons de cavalerie (1 rég. de hussards et 5 rég. de dragons), de 23 bataillons d'infanterie; en outre, d'un corps de réserve, composé d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie.

Marine de guerre. A voiles : 3 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, etc; à vapeur : 1 vaisseau de ligne, 4 frégates,

(1) Afin de couvrir les dépenses de l'ensemble, les trois provinces suppléent, en proportion de 60, de 17 et de 23 p. c., à ce qui manque aux revenus communs.

3 corvettes, etc.; en tout 119 bâtiments avec 1,084 bouches à feu. — Personnel, outre les officiers : 1,826 hommes, dont 265 artilleurs.

Commerce : En millions de rixdales.

Importation	rixd.	65.1	50.7
Exportation		35.3	34.0
Ensemble une valeur totale de. .		100.4	84.7

Marine marchande en 1859 : 5,563 bâtiments jaugeant 123,637 lasts, y compris 38 vapeurs jaugeant 2,156 tonneaux.

Monnaie. La *rixdale* ou écu de l'Empire (= 6 marcs de 16 schellings) vaut 2 fr. 85 c. Le *spéciès* vaut 2 écus. Dans le Holstein, on compte ordinairement par *marc courant* de 15 schellings (3 marcs faisant un écu courant d'Allemagne), ou par *marc de banque de Hambourg* de 20 schellings (3 marcs valant 2 rixdales danoises).

Villes principales :

	Habitants.
Copenhague, capitale (1855).	143,591
Altona (Holstein), port franc	40,426
Flensbourg (Schleswig)	18,872
Kiel (Holstein), université	16.274
Schleswig	12,411

Gouvernement. Constitutionnel représentatif : pour le royaume de Danemark, une chambre de députés; pour les duchés, des états provinciaux. — Président du conseil, ministre des affaires étrangères : M. Hall (mai 1857.) — Chef de l'État : roi *Frédéric VII*, né en 1808, succède à son père, Chrétien VIII, 20 janvier 1848. Des deux mariages, contractés en 1828 et 1841, il n'a pas eu d'enfants. Depuis 1850, le roi, divorcé en 1846, est morganatiquement marié à la comtesse de Danner. — Héritier présomptif : *Frédéric-Ferdinand*, né en 1792, oncle du roi; marié, en 1829, à la princesse Caroline, fille du feu roi de Danemark Frédéric VI. Après lui, le trône passera à Chrétien, prince de Danemark, de la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, né en 1818, marié, en 1842, à Louise, princesse de Hesse-Cassel, dont il a trois fils et deux filles.

Deux-Siciles.

(Incorporé de fait au royaume d'Italie depuis 1860.)

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
Naples (1856)	1,555	6,886,030
Sicile (1859).	498	1,897,000
TOTAL. . .	2,053	8,783,030

Division territoriale. NAPLES, 15 provinces : Naples, Terre de Labour, principautés Citérieure et Ultérieure, Basilicate, Capitanata, pays de Bari, pays d'Otrante, Calabre citérieure, Calabre ultérieure I et II, Molise, Abruzze citérieure, Abruzze ultérieure I et II ; ensemble 53 districts, 1,853 communes. — SICILE, 7 provinces : Palerme, Messine, Catane, Girgenti, Noto, Trapani, Caltanisette ; ensemble 24 districts, 357 communes.

Finances (1856).

Dépenses effectuées. . . .	ducats.	31,949,628
Recettes —		32,626,369

La Sicile ne prenait part à la formation du budget que pour les dépenses communes ; pour les autres, elles ne sont pas comprises dans le chiffre ci-dessus.

Dette nationale en 1854 :

Naples	ducats.	101,754,000
Sicile		20,118,000
TOTAL. . .		121,872,000

En 1859, les recettes se sont élevées à 32 millions, les dépenses à 34 millions.

Armée (1859).

	Hommes.
Infanterie (garde et ligne)	74,814
Cavalerie (garde et ligne).	8,570
Artillerie.	6,322
Génie	2,880
Réserve	51,000
TOTAL. . .	143,586

Marine royale (1860). 24 navires à voiles avec 788 canons, 44 vapeurs avec 245 canons et 62 légers bâtiments avec 85 canons; total : 130 bâtiments avec 1,118 canons. — Le personnel, à la tête duquel se trouvaient deux vice-amiraux et 5 contre-amiraux, se composait d'un régiment d'infanterie de marine, de 14 compagnies d'artillerie à 225 h., de 2 compagnies sédentaires à 131 h. et d'un corps d'état-major de 42 h. Le corps des matelots comptait 104 officiers et 800 h.; le corps du génie, 18 officiers. En tout : 5,362 hommes.

Commerce (1857). 1° Naples :

Importation	fr.	74,625,000
Exportation		62,250,000

2° Sicile :

Importation	26,227,000
Exportation	59,211,000

Marine marchande (1855) : 8,988 bâtiments (y compris 16 vapeurs), jaugeant 212,966 tonneaux.

Monnaie. Ducat (de 10 carlins ou 100 grains) = 4 fr. 35 c. En Sicile : écu de 12 tarins = 5 fr. 10 c.

Capitale. Naples avec 413,920 hab. Villes principales : Palerme, 185,000 h.; Messine, 95,822 h.; Catane, 96,515 hab.

Espagne (Royaume).

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
Europe (1858)	8,598.27	15,454,370 (1)
Colonies	5,036.00	4,528,633

(1) 3,301,460 au-dessus du chiffre constaté en 1846, et 4,322,060 de plus qu'en 1850. Cette population se répartit entre 8,355 municipalités et 498 districts judiciaires. Les hommes y sont dans la proportion de 49.60 p. c. Sur 100 habitants, il y a 57.10 célibataires des deux sexes, 36.04 personnes mariées, 6.86 veufs et veuves.

Division territoriale. I. En Europe, les 14 pays suivants, divisés en 49 provinces :

1. Nouvelle-Castille.	8. Andalousie.
2. Manche.	9. Murcie.
3. Vieille-Castille.	10. Valence.
4. Léon	11. Aragon.
5. Asturies.	12. Catalogne.
6. Galice.	13. Prov. basques (Vascongades).
7. Estramadure.	14. Iles Baléares et Canaries.

Pour la décomposition des colonies, voir l'*Annuaire* de 1859.

Finances. Budget proposé pour 1860 : en millions de réaux :

	Ordin.	Extraord.
Recettes	1,892.5	303.9
Dépenses.	1,887.5	

Dette fondée, en novembre 1859 : 13,485,099,105 réaux, exigeant un intérêt de 254,189,342 réaux. — Dette flottante, au 1er juillet 1860 : 719 millions de réaux. — Au 1er janvier 1860, selon l'*Annuaire de l'économie politique,* la dette publique espagnole s'élevait à 3,369 millions de francs, dont 660 ne portent point intérêt.

Armée de la Péninsule (1860).

	Hommes.
Infanterie	169,972
Cavalerie.	15,568
Artillerie.	12,369
Génie.	4,016
Gendarmerie (guarda civil)	10,911
Milice des Canaries.	7,329
Corps des carabiniers	11 784
Corps de la Catalogne.	516
Total. . .	232,748

État militaire des Indes. Cuba : infanterie, 8 régiments; artillerie, 15 batteries; cavalerie, 2 régiments de lanciers; 1 bataillon d'ingénieurs. Milice : 5 bataillons, 1 régiment de cavalerie (volontaires) et 1 régiment de dragons. — Porto-Rico : 1 régiment d'infanterie, 1 brigade d'artillerie, plus

1 régiment de cavalerie et 7 bataillons de milice. — Asie : 10 bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie, 11 batteries d'artillerie et 4 compagnies de milice.

Marine militaire. Navires achevés, 137, dont 2 vaisseaux de ligne, 13 frégates, 37 vapeurs. — Personnel : 1,150 officiers, 85 mécaniciens, 13,680 matelots et 8,600 soldats de marine.

Commerce. En millions de réaux :

Europe :	1856.	1857.	1858.
Importation	1,304.1	1,553.5	1,504.5
Exportation	1,063.6	1,168.5	971.4
Total.	2,367.7	2,723.8	2,475 9

Droits perçus en 1858 : 264.8 millions.

Chemins de fer. Au commencement de 1860, concédés : 5,645 kilomètres, dont 1,087 étaient en exploitation au 30 juin 1859, et 500 environ en voie d'achèvement. Au 1er avril 1860, exploités 1,271 kil.

Navigation en 1858. Entrés et sortis, 19,831 navires avec 1,591,870 tonneaux de charge réelle.

Marine marchande : 13,089 bât.; tonnage : 361,384.

Monnaie. Réal (à 34 maravédis) = 26 centimes. Vingt réaux font une piastre ou duro (5 fr. 40 c.).

Villes principales :

	Habitants.
Madrid, capitale	475,785
Barcelone	2 2,015
Séville	152,000
Valence	145,512
Malaga	113,0 0
Murcie	109,146
Grenade	100,678
Saragosse	82,189
Cadix	71,914

Dans les colonies :

La Havane	146,000
Manille	140,000

Gouvernement. Monarchie représentative avec un sénat élu par la reine et une chambre des députés (Cortès), élue par voie indirecte. — Président du conseil des ministres, depuis le 1er juillet 1858, le maréchal O'Donnel, duc de Tétouan.— Chef de l'État : reine *Isabelle II*, née en 1830, succède à son père, Ferdinand VII, le 29 septembre 1833; majeure en 1843; mariée, en 1846, à son cousin germain, le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne. — Fils héritier du trône : Alphonse, prince des Asturies, né le 28 novembre 1857.

Finlande (Grande principauté de).

Incorporée à l'empire de Russie.

Superficie. 6,835.2 m. c. géogr.; population en 1858, 1,704,683 hab. pour la plupart luthériens.

Finances. Budget de 1857 : recettes 2.7, dépenses 2.5 millions de roubles d'argent. Dette de l'État, 3,198,200 roubles, plus l'emprunt de 5 mill. décrété en 1859 pour les chemins de fer, le commerce et l'industrie.

Armée. Troupes enrôlées, 1,300 h.; milice, 2,720 h.

Commerce. Import. en 1857, 5,653,723 roubles; exportation, 4,079,955.—Marine marchande : 445 bât. à voiles (51,289 lasts), plus 23 vapeurs et 882 bâtiments jaugeant moins de 10 lasts.

La Finlande est divisée en 8 gouvernements : Wiborg, Abo, Kuopio, Nyland, St-Michel, Tawastehus, Uleabourg et Wasa. Capitale, siége du gouvernement : Helsingfors (gouv. de Nyland), 16,715 hab. — Gouverneur général, le général comte Berg.

France (Empire).

Superficie et *population* en 1856 (les nouveaux départements annexés sont compris).

	M. c. g.	Habitants.
France	10,035	36,746,432
Algérie.	7,107	2,677,973
Colonies	7,876	933,252

Division territoriale. La France est divisée en 86 (depuis 1860 en 89) départements (1).

Finances. Budget de 1861 :

Dépenses ord. et extraord. . fr.	1,845,688,685
Voies et moyens ord et extraord. .	1,845,733,670

Produit des impôts et revenus indirects :

1854 . . . . fr.	847,260,000
1855	950,879,000
1856	1,026,207,000
1857	1,052,713,000
1858	1,091,728,000
1859	1,094,644,000

Dette consolidée : capital nominal, 8,564 millions; montant des rentes 452 millions. — Dette flottante, 482 millions.

Armée en 1860 :

	Hommes.
Cavalerie (64 rég.).	100,221
Infanterie (120 rég.)	515,037
Artillerie (22 rég.).	66,007
Gendarmerie	24,172
Génie (3 rég.)	15,443
États-majors.	6,174
Train	12,600
Écoles militaires	2,961
Invalides.	3,800
Troupes d'administration.	24,561
Justice militaire	4,389
TOTAL. . .	762,765

(1) Voici sur la Savoie, annexée en 1860, quelques renseignements qui ont leur actualité.

Le tableau statistique suivant donne la division de ce pays en provinces, avec leur superficie en kilomètres carrés, leur population et les noms des chefs-lieux.

PROVINCES.	KILOM. CARRÉS.	POPUL. EN 1857.	CHEFS-LIEUX.
Chablais	922.8	60,000	Thonon.
Faucigny	2,035.2	104,000	Bonneville.
Genevois	1,605.7	104,000	Annecy.
Haute-Savoie. . . .	974.3	49,000	Albertville.
Savoie propre . . .	1,641.6	156,000	Chambéry.
Tarentaise.	1,807.3	45,000	Moutiers.
Maurienne.	2,067.1	64,000	Saint-Jean.
TOTAL. .	11,054.4	582,000	

Le chiffre total du pied de paix s'élève à 415,746 hommes.

Marine en 1860. Vaisseaux de ligne, 16 à voiles, 52 à vapeur; frégates, 34 à voiles, 53 à vapeur; en tout 531 navires (dont 317 à vapeur), portant ensemble 12,411 canons. — L'effectif des officiers comptait en activité 2 amiraux, 12 vice-amiraux, 25 contre-amiraux, 103 capitaines de vaisseau, 230 capitaines de frégate, 700 lieutenants, 550 enseignes, etc.; officiers, équipages et ouvriers, en tout : 35,698 h. (pied de guerre, 66,685 h.). Troupes de marine : 5 régiments, 165 compagnies, 2 3,5 90 h. (pied de guerre), 18,911 h. (pied de paix).

Commerce (1). Valeurs officielles, en millions :

		Comm. gén.	Comm. spéc.
Importation	en 1855 . . .	1,952	1,396
—	en 1856 . . .	1,268	1,521
—	en 1857 . . .	2,236	1,450
—	en 1858 . . .	2,035	1,383
—	en 1859 . . .	2,148	1,404
Exportation	en 1855 . . .	2,027	1,442
—	en 1856 . . .	2,320	1,627
—	en 1857 . . .	2,357	1,640
—	en 1858 . . .	2,444	1,780
—	en 1859 . . .	2,756	1,998 (2)

Le nombre des navires chargés s'est élevé, à l'importation :

En 1856	à 25,673,	jaugeant	4,068,781	tonn.
1857	25,077,	—	4,161,777	
1858	24,077,	—	3,809,999	
1859	25,040,	—	4,003,638	

(1) Commerce général :

Moyenne annuelle :	Import.	Export.
de 1827 à 1836	666	698
1837 à 1846	1,088	1,024
1847 à 1856	1,468	1,668

(2) Les valeurs officielles des exportations pour 1859 se composent de la manière suivante :

	COMM. GÉN.	COMM. SPÉC.
Produits naturels.	862 millions	577 millions.
Objets manufacturés.	1,894 —	1,421
Totaux. . .	2,756	1,998

A l'exportation :

En 1856	à	14,333,	jaugeant	2,307,490	tonn.
1857		15,977,	—	2,590,166	
1858		19,966,	—	2,883,287	
1859		20,435,	—	3,036,328	

Marine marchande. Bâtiments à voiles, 14,900, et 330 vapeurs, jaugeant ensemble plus d'un million de tonnes.

Chemins de fer :

	1858.	1859.	1860.
Longueur exploitée au 31 déc.	8,679	9,076	9,369
Longueur moyenne exploitée .	7,919	8,852	9,175
Recettes (1) millions de. . fr.	334.8	388.6	408.2
— par kilomètre. . fr.	41,330	43,908	44,492

Télégraphes en 1856. Étendue des lignes : 11,000 kilom. — Recette en 1855 : 2,600,000 fr.

Villes principales. Population de 1856 :

	Habitants.
Paris (1860)	1,525,535
Lyon	292,721
Marseille	250,000
Bordeaux	149,928
Lille (1859)	132,021 (?)
Nantes	108,530
Rouen	103,223
Toulouse	103,144
Saint-Étienne	94,432
Toulon	82,703
Strasbourg	77,656
Metz	64,727
Le Havre	64,137
Amiens	56,587

Nombre des naissances à Paris en 1858 : 37,451 (dont 11,757, soit 31 p. c. illégitimes) ; décès, 32,362. En 1859 : naissances, 37,973 (dont 12,278 illégitimes, soit 32 p. c.) ; décès, 32,794.

Dette de Paris au 1er janvier 1860 : 132,414,372 fr. Pour 1860, les recettes étaient évaluées à 103 ½ millions.

Gouvernement. Monarchie avec une constitution octroyée et des institutions représentatives (un sénat et un corps législatif). Proclamation de l'empire, 2 décembre 1852. Ministres de l'empereur : ministre d'État, comte Walewski (novembre 1860); justice, Delangle (5 mai 1859); affaires étrangères, Thouvenel, (5 janvier 1860); intérieur, comte de Persigny (26 nov. 1860); guerre, maréchal comte Randon (5 mai 1859); finances, de Forcade de la Roquette (27 novembre 1860); instruction publique et cultes, Rouland (13 août 1856); agriculture, commerce et travaux publics, Rouher (3 février 1855); marine, comte de Chasseloup-Laubat (novembre 1860); Algérie et colonies : lieutenant-général de l'empereur, le duc de Malakoff (novembre 1860). Ministres sans portefeuille : Magne et Billault. Président du conseil d'État, Baroche; président du sénat, Troplong (30 décembre 1852); président du corps législatif, comte de Morny. — Chef de l'État : empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), né en 1808, élu président de la république le 20 décembre 1848; élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851; proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié, le 29 janvier 1853, à Eugénie de Guzman, comtesse de Téba. — Héritier présomptif : le prince impérial Napoléon, né le 16 mars 1856.

Francfort (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie. 1.8 m. c. g. *Population* en décembre 1858 :

	Habitants.	Familles.
Ville de Francfort.	67,975	9,832
Campagne	11,303	1,980
TOTAL. . .	79,278	11,812

Finances. Budget présumé de 1860 :

Recettes	fl.	2,421,034
Dépenses		2,104,490

Dette de l'État en 1860 : 8,401,000 fl. — Dette des chemins de fer : 8,544,000 fl.

Armée. Contingent fédéral : 1,119 hommes.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir législatif : une assemblée législative composée de 88 membres; pouvoir exécutif : sénat de 4 syndics et 21 membres élus à vie, présidé par 2 bourgmestres.

Grande-Bretagne (Royaume).

Superficie et *population* (1859).

	M. c. g.	Habitants.
Europe.	5,750	28,888,597
Colonies	95,235	7,181,174
Indes orientales	63,783	185,317,815

Décomposition du territoire.

I. EUROPE (1) :

1. GRANDE-BRETAGNE : Angleterre, Galles, Iles, 19,745,000; Écosse, 3,123,174; ensemble 22,868,174 habitants (chiffres de 1859).
2. IRLANDE (1859) : 6,020,423 habitants.
3. GIBRALTAR, MALTE, HÉLIGOLAND : 124,479 habitants.

II. COLONIES (2) :

1. AMÉRIQUE : Amérique septentrionale et centrale, 64,006 m. c. g. et 2,710,000 habitants; Indes occidentales et Amérique du Sud, 2,115 m. c. g. et 1,050,000 habitants.

(1) Chiffres de l'émigration du Royaume-Uni :

1858.	113,372
1859.	120,432

(2) Nous empruntons à la revue le *Tour du Monde* l'énumération suivante des cinquante colonies anglaises. Cette énumération indique la date et le mode de la prise en possession :

Australie du Sud, par colonisation, en 1836; Australie de l'Ouest, par colonisation, en 1829; Antigoa, par colonisation, en 1632; Ascension, par colonisation, en 1827; les Barbades, par colonisation, en 1625; les Bermudes, par colonisation, en 1609; les Bahamas, par colonisation, en 1629; Ceylan, par conquête, en 1795; Canada (Haut et Bas), par conquête, en 1759-60; le cap de Bonne-Espérance, par conquête, en 1806; la Colombie, par colonisation, en 1858; Saint-Chistophe, par colonisation, en 1623; la Dominique, par cession, en 1763; les îles Falkland, par colonisation, en 1843; la Guyane, par cession, en 1803; la Gambie, par colonisation, en 1631; Gibraltar, par conquête, en 1704; la Côte d'Or, par colonisation, en 1661; la Grenade, par cession,

2. **Asie** : **Ceylan, Hong-Kong, Labuan : 1,201 m. c. g. et 1,806,360 hab.**
3. **Afrique** : **Cap de Bonne-Espérance, 6,272 m. c g. et 267,000 habitants; côtes occidentales, Natal, Iles et Sokotora : (?) m. c. g et 571,000 habitants.**
4. **Australie** : **21,387 m. c. g et 1,013,000 habitants.**

III. Indes orientales anglaises. *Voir* sous Asie.

Finances. Année financière, juillet 1859 à juin 1860.

Recettes effectuées	liv st.	71,416,586
Dépenses.		70,504,418

Dans les recettes, l'*income-tax* figure pour 9.9 millions, les douanes pour 24, les accises pour 20 1/2 ; dans les dépenses, l'armée pour 14.7, la flotte pour 12.8 millions.

Le bureau du revenu a publié le tableau du revenu brut du Royaume-Uni dans l'année 1859, comparé à celui de l'année 1858. En voici les résultats :

		1859.	1858.
Douanes . . .	l. st.	24,824,579	24,092,000
Accise		19,041,000	17,966,000
Timbre		7,976,981	7,996,343
Taxes		3,231,000	3,158,033
Income-tax		6,077,106	7,391,188
Postes		3,225,000	3,075,000
Domaines		282,079	277,440
Recettes diverses . .		1,412,724	2,130,991
Totaux. . .		66,070,439	66,286,995

en 1763; Sainte-Hélène, par cession, en 1673; Heligoland, par cession, en 1814; Honduras, par cession, en 1670, et par colonisation, en 1772; Hong-Kong, par cession, en 1842; les Indes orientales, placées sous la domination de la couronne, en 1859; les iles Ioniennes, par cession, en 1814; la Jamaïque, par conquête, en 1655; Labuan, par cession, en 1846; Ste-Lucie, par conquête, en 1803; Malte, par conquête, en 1800; l'ile Maurice, par conquête, en 1810; Montserrat, par colonisation, en 1832; Natal, par colonisation, en 1824; Nouveau-Brunswick, séparé de la Nouvelle-Écosse, en 1784; la Nouvelle-Écosse, par conquête et colonisation; Terre-Neuve, par colonisation, en 1608; Nevis, par colonisation, en 1628; Nouvelle-Galles du Sud, par colonisation, en 1788; Nouvelle-Zélande, par colonisation, en 1839; l'ile du Prince-Édouard, par colonisation; Queensland, séparé de la Nouvelle-Galles du Sud, en 1859; Sierra-Leone, par colonisation, en 1787; Tasmanie, par colonisation, en 1804; Tabago, par cession, en 1763; Trinidad, par conquête, en 1797; les iles Turks et Caïcos, faisant autrefois partie des Bahamais; Saint-Vincent, par cession, en 1763; Victoria, séparée de la Nouvelle-Galles du Sud, en 1850; les iles Vierges, par colonisation, en 1666. Il fau ajouter à cette liste Aden et l'ile Perim.

Dette fondée au 31 mars 1859 : 743,686,278 liv. st. Intérêts : 26,215,300 liv. st. — La dette flottante était, en 1859, de 18,277,400 liv. st. — Dette irlandaise : 43 millions.

Armée. État d'après le budget de 1860 à 1861 :

	Hommes.
En Europe	145,269
Aux Indes	71,528
Dépôts des régim. des Indes en Europe .	12,057
Total. . .	228,854

Milice incorporée : 19,333 hommes.

Marine royale. Personnel : état voté, 85,500 hommes, y compris 18,000 soldats de marine et 9,500 gardes-côtes. — Matériel, juillet 1859 : 70 grands bâtiments à voiles avec 1,264 canons; 226 vapeurs avec 4,626 canons.

Commerce :

		Importation.	Exportation (1).
1856 . . .	l. st.	172,544,154	115,826,948
1857		187,846,335	122,155,237
1858		164,583,832	116,614,331
1859		179,334,981	130,440,427

Navigation en 1859 (transports maritimes).

	Entrée.	Sortie.
Navires	48,871	49,835
Tonnage	11,221,922	11,681,556

Marine marchande au 1er janvier 1859 en Europe et dans les colonies : 37,751 bâtiments à voiles et à vapeur, d'une capacité totale de 5,609,623 tonnes, équipés de 288,545 h.

Chemins de fer. Développement des lignes exploitées en 1857 : 12,431 kilom. — Recettes brutes en 1857 : 24,174,610 liv. st. Intérêt payé aux actionnaires, en moyenne 3.60 p. c.

Monnaie. Livre sterling à 20 schellings de 12 pence = 25 fr 10 cent.

(1) Produits britanniques seulement.

Capitale. Londres (1859) : 2,950,060 habitants. Villes principales (1856) :

	Habitants.
En Angleterre : Liverpool	375,955
Manchester et Salford	401,321
Birmingham	232,841
Leeds	172.270
Bristol	137,328
Sheffield	135,310
Bradford	103,778
En Écosse : Glascow	329,097
Édimbourg	160,302
En Irlande : Dublin	301,000
Cork	197,000

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des lords et chambre des communes. — Principaux ministres (cabinet du 5 juillet 1859). Premier lord de la trésorerie, lord Palmerston; lord grand chancelier, lord Campbell; secrétaire d'État pour les affaires étrangères, lord John Russell; secrétaire pour l'intérieur, sir G. Cornwall Lewis; secrétaire pour les colonies, duc de Newcastle; secrétaire pour la guerre, Sidney Herbert; secrétaire pour les Indes, sir Charles Wood; premier lord de l'amirauté, duc de Somerset; chancelier de l'échiquier, Gladstone; lord-président du conseil, lord Granville; vice-roi d'Irlande, comte de Carlisle. Commandant en chef de l'armée, le duc de Cambridge. Amiral de la flotte, sir John West (1858). Vice-roi (gouverneur-général) des Indes orientales, comte Canning (1858). — Chef de l'État : reine *Victoria Ire*, née en 1819, succède à son oncle, le roi Guillaume IV, le 21 juin 1837; mariée en 1840, à son cousin germain le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819. — Héritier du trône : Albert, prince de Galles, né de cette union en 1841.

Grèce (Royaume).

Superficie et *population* (en 1856). 900.6 m. c. g.; 1,067,216 habitants catholiques-grecs.

Division territoriale. 10 préfectures (Nomoi), 49 éparchies

et 226 communes. Les Nomoi sont, dans l'ordre de leur population : Cyclades (142,958 hab.), Argolide et Corinthe, Achaïe et Élide, Laconie, Acarnanie et Étolie, Messénie, Attique et Béotie, Phthiotide et Phocide, Arcadie, Eubée (68,813 habit.).

Finances. Budget, en drachmes.

	1859.	1860.	1861.
Recettes. . . .	19,753,976	21,780,000	23,000,290
Dépenses . . .	19,451,539	20,271,053	23,000,192

Dette à la Bavière : 1,529,335 florins du Rhin; dette Rothschild : 44 1/2 millions de drachmes; dette des trois puissances : 66,142,698 dr.; dette intérieure : environ 9,850,000 francs.

Armée. 10,268 hommes (687 chevaux).

Marine royale en 1859 : 31 bâtiments portant 154 canons; 1,340 hommes (officiers compris).

Commerce :

		1857.	1858.
Importation. . .	drachmes.	36,636,235	40,636,235
Exportation.		24,362,957	25,024,008

Le mouvement des ports, en 1858, donne un effectif de 72,097 navires, jaugeant 2,157,138 tonneaux, à l'entrée desquels 4,631 navires jaugeaient plus de 60 tonneaux et 2,263 étaient des bateaux à vapeur.

Marine marchande en 1857 : 4,339 bâtiments de toute dimension, jaugeant 325,000 tonneaux et servis par environ 29,000 matelots.

Monnaie. Drachme de 100 leptu = 97 1/2 c^{s}.

Capitale. Athènes, avec le Pirée, 50,000 habitants (1857). Ports de mers : Syra, Pyrée, Patras.

Gouvernement. Représentatif, avec un sénat et une chambre des députés. — Chef du ministère : capitaine Miaulis, ministre de la marine (novembre 1857). — Chef de l'État : roi *Othon,* frère du roi de Bavière, né en 1815, élu roi de Grèce en 1832, majeur en 1835; marié, en 1836, avec Amélie, sœur du grand-duc d'Oldenbourg, née en 1818. — Il n'existe pas d'enfants de cette union. — Héritier présomptif : prince Adalbert de Bavière, frère du roi, né en 1828, marié, le 27 août 1835, à l'infante Amélie, née en 1834, sœur du roi d'Espagne.

Hambourg (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1858 : 6.39 m. c. géogr.; ville, 132,440; faubourgs, 39,256; campagne, 50,693; ensemble, 222,379 hab. (protestants).

Finances. Budgets de 1859 et 1860. En marcs de banque :

	1859.	1860.
Recettes	9,064,500	10,064,155
Dépenses	9,958,436	10,064,155

Dette au 1er janvier 1859 : 62,064,925 marcs banco.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 2,163 h.

Commerce. Importations en 1859 : 571 millions de marcs banco, dont 282 par terre et rivière.

Navigation maritime en 1859 :

Arrivages : 4,354 navires jaugeant 577,023 lasts (1).
Départs : 4,594 — — 581,021 —

Marine marchande : 483 vaisseaux (y compris 19 vapeurs) jaugeant 62,287 lasts.

Émigrants : En 1856, 23,923; en 1857, 31,245; en 1858, 19,469; en 1859, 13,012.

Monnaie. Marc banco, monnaie de compte, à 16 schellings = 1 fr. 87 c.; marc courant = 1 fr. 53 c.

Gouvernement. Républicain, avec un sénat présidé par deux bourgmestres.

Hanovre (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 699 m. c. g.

Population (en décembre 1858). 1,843,976 hab., dont 217,453 catholiques et 11,701 israélites; 270,319 maisons.

(1) A 6000 livres.

Division territoriale. Sept arrondissements (*Landdrosteien*), savoir : Hanovre, Hildesheim, Lunebourg, Stade, Osnabruck, Aurich, bailliage de Clausthal.

Finances. Budgets, en millions de thalers :

	1859-60.	1860-61.	1861-62.
Recettes . . .	19.42	19.59	19.62
Dépenses . . .	19.38	19.90	—

Dette publique au 1er janvier 1860 : 46,351,375 thalers, dont 30 1/2 millions pour chemins de fer. Intérêts : 2 millions.

Armée. 26,938 hommes.

Commerce. Voyez Zollverein.

Marine marchande : 832 vaisseaux, mesurant 51,703 lasts de 2000 kil., plus 2,078 bâtiments côtiers et 22 vapeurs.

Monnaie. Depuis le 1er octobre 1858, thaler à 30 gr. (30 th. = 1 livre de 500 grammes) ; valeur, 3 fr. 75 c.

Capitale. Hanovre, avec les faubourgs, 61,557 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : roi *Georges V*, né en 1819, succède à son père Ernest Auguste le 18 novembre 1851 ; marié, en 1843, à Marie, née en 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Prince héréditaire : son fils Ernest Auguste, né en 1845.

Hesse-Cassel (Électorat).

(Confédération germanique.)

Superficie. 173.7 m. c. g.

Population en 1859 : 726,759 hab., dont 3/4 protestants. (En 1849, la population s'élevait à 759,381 hab.)

Finances. Période financière triennale 1858-60 :

Recettes (pour les 3 ans). . .	thal.	15,300,840
Dépenses —		15,205,620

Dette, avec intérêts, 4,513,950 thalers ; emprunt de la loterie (1844), 6,725,000 ; papier monnaie, 1,550,000 ; obligations de la dette du trésor, 798,875 thalers.

Armée. Active, 7,896 ; réserve, 4,959 hommes ; second ban, 15,209 hommes.

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes. Cassel, capitale, 36,849 hab.; Hanau, 15,255 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né en 1802, corégent en 1831, succède à son père, l'électeur Guillaume II, le 20 novembre 1847; marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg. — Successeur éventuel : son cousin, fils de son grand-oncle, landgrave Guillaume, né en 1787.

Hesse-Darmstadt (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1858 : 152.7 m. c. g., avec 845,571 hab., dont 217,405 catholiques.

Division territoriale. Trois provinces, savoir : Hesse supérieure, Starkenbourg, Hesse rhénane.

Finances. Budgets triennaux :

		1857-59.	1860-62.
Recettes annuelles.	fl.	8,565,765	9,160,019
Dépenses annuelles		8,487,493	9,096,053

Dette, fin 1859 :

Pour chemins de fer	fl.	12,0?8,600
Proprement dite		6,881,300
Billets du crédit foncier		1,360,000

Armée. 10,621 hommes.

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, 30,252 hab.; Mayence, 36,835 hab.; Offenbach, 13,724 hab.; Worms, 10,325 hab.

Gouvernement. Représentatif. Premier-ministre : baron de Dalwigk (depuis 1850). — Chef de l'État : grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848, succède à son père, Louis II, le 16 juin 1848; marié, en 1833, avec Mathilde,

sœur du roi de Bavière. — Héritier présomptif : Charles, frère du grand-duc, né en 1809, marié, en 1836, à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse.

Hesse-Hombourg (Landgraviat).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 5 m. c. g., avec 25,746 hab.

Finances. Budget pour 1860. Recettes, 409,946 fl. Excédant sur les dépenses, 34,440 fl.

Dette en 1860 : 1,084,608 fl. — Capitaux actifs, 323,429 fl.

Armée. Contingent fédéral : 333 hommes.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Chef-lieu. Hombourg, 4,600 habitants.

Chef de l'État. Landgrave *Ferdinand*, né en 1783, succède à son frère Gustave, le 8 septembre 1848. — Après sa mort, la couronne passe à la maison grand-ducale de Hesse.

Hollande. Voyez Pays-Bas.

Holstein et Lauenbourg (Duché).

(Confédération germanique.)

Voyez, pour la superficie, la population et les finances, l'article Danemark, ces pays faisant partie des États du roi de Danemark.

Contingent fédéral. 3,600 hommes.

Iles Ioniennes (République).

Depuis 1815, sous le patronage de la Grande-Bretagne.

Noms des sept principales îles : Corfou, Céphalonie, Zante, Ste-Maure, Ithaque, Cerigo, Paxo.

Superficie et *population* en 1858 : 47 m. c. g. avec 246,483 hab. — Pour plus de détails, voir l'*Annuaire* de 1859.

Finances. Recettes en 1857 : 110,310 liv. st. ; en 1858, 201,275 liv. st.

Dette en 1853, papier-monnaie compris : 300,000 liv. st.

État militaire. Environ 4,000 hommes (garnison anglaise).

Marine. 1 frégate et 1 paquebot de guerre à vapeur (tous deux anglais et en station à Corfou); de plus, sous pavillon ionien, 2 bateaux à vapeur qui servent de communication entre les sept îles.

Commerce en 1857 :

Importation. . . . . . . fr.	27,301,000
Exportation	19,291,000

Navigation. Entrés, en 1857, 758 navires jaugeant 92,996 tonnes ; sortis 756 navires jaugeant 92,122 tonnes.

Gouvernement. République aristocratique, avec un sénat de 5 et une assemblée législative de 40 membres. — Lord-haut commissaire de la reine d'Angleterre : le général sir Henry Storks (2 février 1859).

Italie (Royaume).

Voici, d'après le dernier recensement, la population du nouveau royaume d'Italie :

	Habitants.
Piémont	3,815,637
Sardaigne	573,115
Lombardie	2,771,647
Modène	609,139
Parme.	508,784
Toscane	1,779,338
Anciens États de l'Église.	1,690,360
Naples	6,843,355
Sicile	2,231,020
Total. . .	21,092,395

Le titre de roi d'Italie a été accordé, en mars 1861, par une loi du parlement de Turin, à Victor-Emmanuel, roi de Piémont, pour lui et ses descendants.

Liechtenstein (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 2.90 m. c. g., avec 7,150 habitants catholiques.

Finances. Recettes et dépenses annuelles : 55,000 florins de convention. — Pas de dette.

Armée. Contingent fédéral : 70 hommes.

Gouvernement. Représentation des états. — Chef de l'État : prince *Jean*, né en 1840, succède à son père, le prince Aloïs, 12 novembre 1858.

Limbourg (Duché).

(Confédération germanique)

Superficie et *population* en 1856. 40.19 m. c. g., avec 217,217 habitants catholiques.

Sauf ses rapports militaires avec la Confédération germanique, ce duché fait partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

Lippe-Detmold (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1856. 20.52 m. c. g., avec 106,086 habitants luthériens (1858).

Finances en 1856-57. Recettes et dépenses : 450,000 thalers. — Dette : environ 350,000 thalers.

Armée. 840 hommes ; réserve, 240.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Voyez PRUSSE.

Capitale. Detmold, 5,232 habitants.

Gouvernement. Représentation des états. — Chef de l'État : prince *Léopold*, né en 1821, succède à son père Léopold le 1er janvier 1851 ; marié, en 1852, à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt ; sans enfants.

Lippe-Schaumbourg (Principauté).

(Confédération germanique).

Superficie et *population* en 1855. 8.05 m. c. g., avec 30,144 hab. (fin 1858).

Finances. Recettes et dépenses : 228,000 thalers.

Armée. 550 hommes.

Monnaie. Voyez Prusse.

Capitale. Bückebourg, 2,350 habitants.

Gouvernement. Représentation des états. — Chef de l'État : prince *Adolphe*, né en 1817, marié, en 1844, à Hermine, princesse de Waldeck et Pyrmont; succède à son père Georges, le 21 novembre 1860.

Lubeck (Ville libre).

(Confédération germanique)

Superficie et *population* en 1857. 5.98 m. c. g., avec 55,423 hab. prot., dont 26,672 dans la ville même.

Finances. Budget de 1860. Les recettes et dépenses se balancent à 1,101,550 marcs courants. — La dette s'élève à environ 12,350,000 marcs, dont 7 1/2 mill. pour chemins de fer.

Armée. 940 hommes.

Commerce en 1859. Importations : 355 millions de livres, dont 238 par voie maritime.

Bâtiments entrés en 1859 dans le port de Lubeck : 1,056, de 79,090 lasts; sortis : 1,065, de 79,675 lasts à 4,120 livres.

Marine marchande : 67 bâtiments jaugeant 4,750 lasts.

Monnaie. Marc courant à 16 schellings = 1 fr. 50 c.; le schelling, 9 1/2 centimes.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir exécutif : un sénat de 15 membres et 2 bourgmestres.

Luxembourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (décembre 1858). 46.6 m. c. g., avec 192,196 habitants catholiques.

Finances. Budget proposé pour 1860 :

Recettes	fr.	2,642,700
Dépenses.	fr.	2,960,775

Capitale. Luxembourg, forteresse fédérale, avec 13,074 habitants (la garnison prussienne non comprise).

Contingent à l'armée fédérale, avec Limbourg : 2,959 h.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Comme en France.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre des députés. Constitution octroyée en 1857. — Chef de l'État : le roi des Pays-Bas. — Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince *Henri* des Pays-Bas, frère du roi. Ministère du 26 septembre 1860 : baron de Tornaco, ministre de l'extérieur.

Mecklembourg-Schwérin (Grand-duché).

(Confédération germanique)

Superficie et *population* en 1859. 244.12 m. c. g. (dont 105.6 appartiennent au domaine), avec 541,395 hab. luthériens.

Finances. Budget de 1858-59 :

Recettes (ord. et extr.). . . .	thal.	5,404,030
Dépenses		2,075,217

Dette : 9,047,099 écus.

Armée : 5,380 hommes ; 1,408 chevaux.

Commerce. Navigation en 1859 :

Rostock . . .	entrée,	543 ;	sortie,	618	navires.
Wismar . . .	—	220	—	236	—
ENSEMBLE. .	entrée,	763 ;	sortie,	854	navires.

Marine marchande en 1860 : 385 bâtiments jaugeant 16,915 lasts (à 6,000 livres), dont 10 vapeurs.

Monnaie. Écu de 48 schellings = 3 fr. 75 c.

Capitale. Schwérin, 21,745 hab. Ports de mers : Rostock, 25,000 hab., et Wismar, 12,875 hab.

Gouvernement. Chambre des états, en commun avec Meck-

lembourg-Strélitz. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succède à son père, Paul-Frédéric, le 7 mars 1842; marié, en 1849, à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklembourg-Strélitz (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1851 :

	M. c. g.	Hab. luthér.
Duché de Strélitz.	42.7	83,276
Principauté de Ratzebourg. . .	6.7	16,352
ENSEMBLE. . .	47.4	99,628

Finances. Recettes et dépenses annuelles : 970,000 thalers. — Dette : 1,750,000 thalers.

Armée. Contingent fédéral : 718 hommes.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Neu-Strélitz, 7,227 hab.

Gouvernement. Voir MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-Guillaume*, né en 1819, succède à son père, Georges-Frédéric, le 6 septembre 1860; marié, en 1843, à Augusta, princesse de Cambridge. — Fils aîné, héritier du trône, prince Adolphe-Frédéric, né en 1848.

Modène (Duché) (1).

(Incorporé au royaume de Sardaigne par décret du roi Victor-Emmanuel du 18 mars 1860 (1)).

Population en 1857. 604,512 habitants catholiques.

Division territoriale. Provinces : Modène, Reggio, Guastalla, Frignano, Carfagnana, Massa-Carrara et Lunigiana; nombre des communes : 72.

Finances en 1851 :

Revenus . . . . fr.	8,413,622
Dépenses	8,728,133

(1) Nous donnons ici des faits antérieurs à l'état de choses amené par les événements de 1859.

Armée. 5,300 hommes ; avec la réserve : 14,656.

Commerce. La valeur totale des importations et exportations (marbre, bétail, vin) est estimée à environ 22 millions de fr.

Monnaie. Lira à 100 centesimi = 1 fr.

Villes. Modène, capitale, avec 31,052 habitants; Reggio, 18,684 habitants.

Gouvernement. Monarchie pure. — Chef de l'État : duc *François V*, né en 1819, succède à son père, François IV, le 21 janvier 1846 ; marié, en 1842, à Aldegonde, sœur du roi de Bavière. — Héritier présomptif : Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, né en 1782, oncle paternel du duc.

Monaco.

(Principauté placée sous le protectorat de la Sardaigne.)

Superficie et *population.* 2.5 m. c. g., avec 7,627 habitants catholiques (1).

Chef-lieu. Monaco, avec 1,300 habitants.

Revenu. Environ 100,000 francs.

Souverain. Prince *Charles III*, né en 1818, succède à son père, le prince Florestan Ier, le 30 juin 1856; marié, en 1846, à Antoinette, comtesse de Mérode, dont il a un fils, né en 1848.

Monténégro. — Voyez Turquie.

Nassau (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin 1859). 85.5 m. c. g., avec 443,648 hab., dont 204,771 sont catholiques ; 108,665 familles.

Division territoriale. 11 cercles et 28 bailliages.

Finances. Pour 1860, les dépenses ont été évaluées à 4,655,645 fl. — Dette en 1859 : 13,216,300 fl.

Armée. Contingent fédéral, y compris la réserve : 5,498 h.

Commerce. Voyez Zollverein.

(1) En 1861, le prince a vendu une grande partie de son territoire à la France.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Wiesbaden, avec 14,000 habitants.

Gouvernement. Chambre des états. — Chef de l'État : duc *Adolphe*, né en 1817, succède à son père, Guillaume, le 20 août 1839; marié, en 1851, en secondes noces, à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il a un fils, Guillaume, né en 1852.

Norwége. — Voyez SUÈDE.

Oldenbourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie, population (1858) et *division territoriale :*

	M. c. g.	Habitants.
Duché d'Oldenbourg	98.5	237,288
Principauté de Lubeck. . . .	6.4	21,685
— de Birkenfeld. . .	9.1	35,486
	114.0	294,359

Dans ce nombre d'habitants, 72,939 sont catholiques.

Finances. Budget de 1860 :

		Recettes.	Dépenses.
Oldenbourg.	rixdales	1,232,000	1,242,000
Lubeck		165,240	163,320
Birkenfeld		139,000	149,600
En commun		530,000	530,000

A la fin de 1858, la dette s'élevait à 3,923,000 écus.

Armée. 3,738 hommes.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Navigation en 1859 : entrée, 8,313 navires (côtiers compris), jaugeant 226,526 lasts.

Marine marchande en 1859 : 632 navires de tous genres, mesurant 35,217 lasts.

Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Oldenbourg, avec 9,400 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son père, le grand-duc Auguste,

le 27 février 1853; marié, en 1852, à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg, dont il a un fils, Auguste, né en 1852.

Parme (Duché).

Incorporé au royaume de Sardaigne par décret du roi Victor-Emmanuel du 18 mars 1860.

(Situation d'avant la guerre de 1859.)

Superficie. 113 m. c. g., ou 616,443 hectares.

Population en 1857. 499,834 habitants catholiques, répartis sur 105 communes.

Provinces. Parme, Borgo San Donnino, Plaisance, Val di Taro, Lunigiana de Parme.

Finances en 1859 :

Recettes ordinaires	lire.	8,659,146
— extraordinaires		4,027,785
Dépenses ordinaires		8,366,381
— extraordinaires		1,027,785

Dette : 13,300,000 lire.

Armée en 1858. Pied de guerre : 5,672 hommes; pied de paix : 3,663 hommes.

Monnaie. Lira à 20 soldi (sous) = 1 franc.

Villes principales. Parme, 48,938 hab.; Plaisance, 29,500 hab.

Gouvernement d'avant 1860. Monarchie pure. — Souverain : duc *Robert Ier*, né en 1848, succède à son père, Charles III, le 27 mars 1854, sous la tutelle de sa mère, Louise de Bourbon, fille du duc de Berry, régente de Parme.

Pays-Bas (Royaume).

Superficie et *population* au 1er janvier 1860.

EUROPE. Les provinces suivantes :

	M. c. g.	Habitants.
Brabant	93.8	406,741
Gueldre	92.7	401,864
Hollande méridionale	55.8	618,471

	M. c. g.	Habitants.
Hollande septentrionale . .	45.4	523,895
Zélande	30.2	165,638
Utrecht	25.0	159,928
Frise	59.6	273,206
Over-Yssel	61.5	234,488
Groningue	42.6	205,179
Drenthe	48.4	94,472
Duché de Limbourg . . .	40.2	215,251
	594.5	3,299,133
Grand-duché de Luxembourg.	46.5	195,028

Colonies :

	M. c. g.	Habitants.
Asie	28,923 (1)	17,497,000
Amérique	2,850	85,566
Afrique (Côte de Guinée).	500	110,118

Par cultes, la population des Pays-Bas (Europe) se divisait en 1849, en :

Réformés	1,906,618
Luthériens	66,170
Catholiques	1,220,087
Juifs	64,078
Religion inconnue	41,151

Finances du royaume. Budgets

		1860.	1861.	
Recettes	fl.	90,681,219	91	millions.
Dépenses . . .	(2)	79,815,2[illegible]3	87	—

Finances coloniales pour 1858, en millions de florins.

	Recettes.	Dépenses.
Indes orientales	98.75	82.20
Surinam.	0.99	1.59
Curaçao	0.30	0.69
Guinée	0.04	0.10

(1) Population des principales colonies des Indes au 31 décembre 1858 :

Java et Madura. . . . . hab.	11,943,019
Sumatra (ouest).	1,551,251
Palembang	471,061
Côte est et sud de Bornéo	553,343
Côte ouest —	538,340
Timor	1,646,605

(2) Guerre, 8.8 ; dette publique, 38; marine, 8.3 millions.

Le déficit de la caisse des Indes occidentales et de la Guinée est couvert par l'excédant de celle des Indes orientales.

Dette en 1860 : 1,057 1/2 millions de florins. — Intérêts alloués : 31,402,675 fl.

Armée en 1860 : 1,779 officiers et 58,229 soldats. La force de la garde nationale (*schutterij*) s'élevait, en 1852, à 93,776 h. Armée des Indes : 25,195 h., dont 9,731 Européens.

Marine militaire en 1861 : Vapeurs : 5 frégates, 2 corvettes, etc. ; à voiles : 6 batteries flottantes, 2 vaisseaux de ligne, 8 frégates, etc. ; en tout 152 navires, armés d'environ 1,600 canons. — Force de la marine en service actif : 6,592 hommes, non compris les marins indigènes de service aux Indes, au nombre de 747. Soldats marins, effectif : 44 officiers et 1,921 sous-officiers et soldats.

Commerce général. En florins :

	Importation.	Exportation.
En 1855	342,500,000	314,000,000
En 1856	411,741,153	338,248,371
En 1857	413,682,840	345,332,758
En 1858	416,736,669	330.740,977

Navigation :

	Entrée.		Sortie.	
1858 . .	8,805 tonn.	1,664,200	8,896 tonn.	1,700,249
1859 . .	8,144 —	1,574,772	8,113 —	1,511,107

Marine marchande fin 1859 : bâtiments, 2,406 ; tonnage, 552,725 tonnes.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 12 c.

Villes principales :

	Habitants.		Habitants.
Amsterdam (1859).	243,755	Utrecht	50,710
Rotterdam . . .	105,784	Leyde	38,500
La Haye.	77,728	Maestricht . . .	31,000

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Président du conseil, ministre des finances, baron de Hall (22 fév. 1860) ; ministre des colonies, J.-S. Rochussen (mars 1858) ; ministre des affaires étrangères, comte Zuylen van Nievelt (8 mai 1860) ;

ministre de l'intérieur, baron de Heemstra (22 fév. 1860) (1). — Souverain : roi *Guillaume III*, né en 1817, succède à son père, Guillaume II, le 17 mars 1849; marié, en 1839, à la princesse Sophie, fille du roi de Wurtemberg. — Prince héréditaire : Guillaume, prince d'Orange, né en 1840.

Piémont. — Voyez Sardaigne.

Pologne (Royaume).

(Province russe, avec administration particulière.)

Superficie et *population* en 1859. 2,331 m. c. g., avec 4,733,760 hab., pour la plupart catholiques (579,802 juifs).

Division : 5 gouvernements : Varsovie, Lublin, Radom, Augustowo, Plotzk.

Commerce en 1859 avec la Prusse et l'Autriche :

Importation . . . . . . roubles.	14,332,039
Exportation	13,761,650

Valeur totale de l'exportation de 1857 : 10 1/4 millions de roubles; de l'importation, 14 1/2 millions.

Monnaie. Voyez Russie. Le florin polonais = 61 cent.

Villes principales : Varsovie, capitale, 161,366; Lodsi, 26,073; Lublin, 16,056 hab.

Souverain. L'empereur de Russie. — Lieutenant (*Namiestnik*) du royaume : le prince Michel Gortschakoff.

Portugal (Royaume).

Superficie et *population* en 1857 :

	M. c. g.	Hab. cath.
Continent européen . . .	1,771	3,568,895
Iles de Madère et Açores .	70	339,966
Colonies : Afrique. . . .	24,839	1,057,931
— Asie et Océanie .	1,005	1,356,483

(1) Une crise ministérielle venait de survenir quand cette feuille allait être mise sous presse.

Division du royaume proprement dit : huit provinces divisées en 21 districts administrés par des gouverneurs civils ; 288 communes.

Finances. Budget de l'État de 1860-61 :

Recettes	contos de reis.	12,766
Dépenses		13,985

Budget des colonies pour 1860-61 :

Recettes	contos. .	979
Dépenses		1,066

Dette au 30 juin 1859 :

Intérieure	contos.	57,033
Extérieure		58,110
	TOTAL. . .	115,144

Armée. Effectif en 1860 : 24,852 h. Dans les colonies, 1re ligne, 8,236 ; 2e ligne, 9,572 h.

Marine. 50 bâtiments (1 vaisseau de ligne, 1 frégate), portant 367 canons. — Total des officiers : 216.

Commerce. Navigation (en 1855) : 8,970 navires entrés, d'un tonnage de 762,391 tonnes ; 9,386 sortis, de 822,043 tonnes.

Port de Lisbonne en 1859 : Entrés 2,309 nav., sortis 2,300.

Marine marchande en 1854 : bâtiments : 591 (plus 2,500 côtiers) ; tonnage : 82,402 tonnes.

Monnaie. 1 milreïs à mille reïs = 6 fr. 12 c. ; un conto = 1,000 milreis ou 6,120 francs.

Villes. Lisbonne, capitale, 275,286 hab. ; Oporto, avec les faubourgs, 80,000 hab.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Président du ministère : le marquis de Loulé (juill. 1860). — Souverain : roi *Don Pedro V d'Alcantara,* né le 16 septembre 1837, succède à sa mère, dona María da Gloria, le 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père, le roi régent dom Fernando, duc de Saxe-Cobourg et Gotha ; majeur le 16 septembre 1855, marié, en 1858, à la princesse Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen ; veuf depuis le 17 juillet 1859.

Principautés danubiennes. — Voyez Turquie.

Prusse (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 5,104 m. c. g.

Population en 1858, 17,739,913 hab., dont 6,618,979 catholiques et 242,416 israélites (1).

Division territoriale. Les provinces sont :

	M. c. g.	Habitants.
Prusse orientale	706.54	1,608,842
— occidentale. . . .	471.69	1,135,658
Posnanie	536.51	1,417,155 (2)
Poméranie	576.72	1,328,381
Silésie	741.74	3,269,613
Brandebourg	734.14	2,329,996
Saxe.	400.86	1,910,062
Westphalie.	367.96	1,566,441
Province rhénane. . . .	487.14	3,096,629
Hohenzollern	21.15	64,235

Ne font point partie de la Confédération germanique les provinces de la Prusse orientale, de la Prusse occidentale et de Posnanie, ensemble 1,714.8 m. c. g., avec plus de 4 millions d'habitants.

Finances. Budget pour 1860 : recettes et dépenses, 130,615,225 thalers.

Dette publique, d'après le budget de 1860 :

1. Dettes générales	thal.	239,152,440
2. — provinciales		4,727,780
3. Actions de chemins de fer. . .		19,650,288
Total.	thal.	263,530,508
Papier-monnaie. . .		15,842,347

(1) Population par nationalités. Le chiffre ci-dessus se décompose en 15,428,551 Allemands et 2,311,362 non Allemands. Ces derniers étaient Slaves ou Français. En fait de Slaves, il y avait 1,902,627 Polonais dans les provinces de Posen et de Silésie, 94,445 Cassubes dans les régences de Dantzig et Coslin, 48,582 Moraves dans la régence d'Oppeln, 6,189 Tchèques dans la même régence et celle de Breslau, 109,000 Wendes dans la Haute et Basse-Lusace, 157,760 Lithuaniens dans les régences de Kœnigsberg. Les Français étaient 699 Wallons de la régence d'Aix-la-Chapelle, et 10,031 descendants de réfugiés français à Berlin et dans diverses villes du Nord.

(2) 45 p. c. population allemande, 55 p. c. population polonaise.

Exigence de la dette publique en 1860 : 15 millions de thalers.

Armée. L'armée se compose : infanterie, 253 bataillions; cavalerie, 240 escadrons; artillerie, 108 batteries. Elle est divisée en 3 divisions de garde (2 d'infanterie et 1 de cavalerie) et 8 corps d'armée à 2 divisions. Force totale de l'armée :

	Paix.	Guerre.
Armée de campagne . . .	193,135	370,073
Troupes de dépôt	—	104,414
Troupes de garnison . . .	7,317	135,182
	200,452	609,669
Officiers	8,000	10,000
Gendarmerie, etc.	3,197	2,197
Invalides.	1,000	—
TOTAL. . .	212,649	622,866

Marine en 1860 : 26 vapeurs (2 corvettes) avec 121 canons; 9 bâtiments à voiles avec 125 canons; flottille à rames, 42, avec 78 canons : total, 77 bât. avec 324 canons. — Personnel : bataillon de marine, 22 officiers, 594 h.; 2 comp. d'artillerie avec 8 officiers; corps de matelots, ouvriers, etc., 1,548 h.; cadre des officiers : 73 (1 amiral, 1 vice-amiral).

Chemins de fer (1858). En exploitation : 4,631 kilomètres. Revenu du capital : 6.56 p. c.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Navigation en 1859 (côtiers exclus) :

Entrées 9,116 bâtiments jaugeant 735,761 tonnes,
dont 6,448 chargés (509,338 tonnes).

Marine marchande en 1859 : 1,081 navires de mer jaugeant 167,127 lasts, dont 66 vapeurs.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes principales, en 1858 :

	Habitants.
Berlin, capitale.	463,645
Breslau (1859)	135,489
Cologne (avec Deutz)	114,271

	Habitants.
Kœnigsberg	81,794
Dantzig (1856)	63,461
Magdebourg	58,694
Aix-la-Chapelle	56,260
Stettin	53,103
Dusseldorf	46,849
Barmen	44,681
Posen	41,256

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (la 2e chambre de 352 membres). — Président du conseil des ministres : le prince de Hohenzollern-Sigmaringen ; affaires étrangères : baron de Schleinitz (6 novembre 1858). — Chef de l'État : roi *Guillaume I* , né en 1797, succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861 ; marié, en 1829, à Augusta, sœur du grand-duc de Saxe-Weimar. Prince royal : Frédéric-Guillaume, fils du roi, né en 1831, marié, en 1858, à la princesse Victoire, fille aînée de la reine d'Angleterre, dont il a un fils et une fille.

Reuss (branche aînée) ou Reuss-Greiz (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 6.8 m. c. g., avec 39,397 hab.

Revenus. Environ 58,000 thalers.

Capitale. Greiz, avec 7,000 habitants.

Armée. Contingent fédéral, 250 hommes.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des états pour les deux branches. — Souverain : prince *Henri XXII*, né en 1846, succède à son père, Henri XX, le 8 novembre 1859, sous la tutelle de sa mère.

Reuss (branche-cadette) ou Reuss-Schleiz-Lobenstein et Ebersdorf (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population*. 15 m. c. g., avec 81,086 habitants.

Finances. Recettes et dépenses, 281,424 écus.

Dette : 427,632 thalers.

Contingent à l'armée fédérale, 609 hommes.

Villes. Géra, avec 13,000 habitants; Schleiz, 6,000 hab.

Gouvernement. Voir Reuss-Greiz. — Souverain : prince *Henri LXVII*, né en 1789, succède à son frère, Henri LXII, le 19 juin 1854; marié, en 1820, à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf. — Prince héréditaire : son fils, le prince Henri XIV, né en 1832.

Rome (Pontificat souverain de).

(Nous faisons encore abstraction de la nouvelle situation politique de cet État, créée par les événements de 1860.)

Superficie. 752.4 m. c. g., ou 4,143,476 hectares.

Population en 1857. 3,126,263 habitants (9,237 juifs et 263 hérétiques) vivant dans 468,457 maisons. Force moyenne de la famille : 5.14.

Division du pays (1) :

		M. c. g.	Habitants.
	Rome et Comargue	82	326,509
Légations :	Fermo	16	110,321
	Forli	34	218,433
	Ancône	21	176,519
	Macérata	42	243,104
	Bologne	64	375,631
	Frosinone	35	154,559
	Ferrare	51	244,524
	Ravenne	33	175,994
	Ascoli	22	91,916
	Pérouse	73	234,533
	Camerino	15	42,991
	Urbino e Pesaro	66	257,751
	Rieti	25	73,683
	Spoleto	55	134,939
	Viterbo	54	128,324
	Orviéto	15	29,047
	Vellétri	27	62,013
	Benevento	3	23,176
	Civita-Vecchia	18	20,701

(1) Les noms imprimés en italiques concernent les légations de la Romagne. Après défalcation de ces dernières, l'étendue se réduit à 570 m. c. g., et la population à 2,110,286 habitants.

Finances. Budget de 1860 :

Recettes ordinaires et extraord.	scudi.	14,453,325
Dépenses	— ...	15,019,346

Dette en 1858 : 62,387,240 scudi.—Dépenses portées au budget de 1858 : 4,533,893 scudi. Dette flottante : 4,084,034 scudi.

Force armée (30 juin 1860) : 24,279 hommes et 1,330 chevaux.

Commerce :

		1857.	1858.
Importation.	. scudi.	12,627,432	13,510,143
Exportation.	...	11,625,355	11,690,258

Navigation en 1859. Entrés, 5,489, sortis 5,480 navires jaugeant respectivement 527,847 et 527,450 tonnes.

Marine marchande en 1860 : Ports de l'Adriatique, 1,671 navires mesurant 32,467 tonneaux ; ports de la Méditerranée, 298, mesurant 4,650 tonneaux.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi)=5 fr. 45 c.

Capitale. Rome, avec 180,359 habitants (1858). Villes principales : Bologne, avec 75,000 hab. ; Ancône, port de mer, avec 36,000 hab. ; Ferrare, 25,586 hab. ; Ravenne, 24,000 hab. ; Macerata, 18,000 hab., etc.

Gouvernement. Monarchie théocratique et élective. Président du conseil des ministres : le cardinal Antonelli. — Chef de l'État : pape *Pie IX* (Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferreti), né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé *in petto* en 1839, préconisé en 1840, élu pape, comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846.

Russie (Empire).

Superficie et *population* en 1856 :

	M. c. g.	Habitants.
Russie d'Europe....	96,180	63,932,081
— d'Asie	239,556	7,300,812
— d'Amérique...	17,500	10,723
Total....	353,236	71,243,616 (1)

(1) Le territoire de l'Amour ne figure pas encore dans ces totaux.

Pour la décomposition de la population par nationalités et par confessions, voyez l'*Annuaire* de 1859. — Les propriétés de la couronne comprenaient, au 1er janvier 1856, 38,035 m. c. g. (dont 16,205 en terre de labour), peuplés par environ 19 1/2 millions d'habitants.

Finances. Voici, selon M. de Reden, le dénombrement approximatif des revenus et des dépenses de l'empire en 1852 :

		Roubles.	
Recettes.	Domaines, établissements industriels de l'État, régie, etc.	205,927,000	
	Impôts directs (1)	29,395,000	
	Impôts indirects	33,650,000	
	Divers	6,500,000	
	TOTAL.	275,472,000	(2)
Dépenses.	Maison impériale	10,750,000	
	Armée, pied de paix.	70,895,000	
	Flotte	26,500,000	
	Dette	33,500,000	
	Divers	134,190,000	
	TOTAL.	275,835,000	

Dette au 1er janvier 1859 (la Pologne et la Finlande non comprises) :

1.	Dettes extérieures à termes.	florins.	45,087,000
2.	— intérieure —	roub. d'arg.	154,116,786
3.	Rentes	—	306,147,068
		et liv. st.	4,620,000
	TOTAL en roubles.		515,988,012

En outre, billets de crédit en circulation, 644 1/2 millions de roubles; billets à intérêt du trésor, 93 millions; dette du lombard, 320 millions. — Le total général s'élevait, en 1859, à 1,458 1/2 millions; le service de la dette exigeait près de 34 millions.

(1) Produit des impôts directs ordinaires dans le premier semestre de 1855, 22,875,224 roubles, ou 91,500,496 francs.

(2) Tegoborski évaluait, pour 1853, les revenus à 224 millions.

Armée. Troupes actives, 577,859 hommes; troupes irrégulières (cosaques), 136 régiments.

Marine militaire. D'après un rapport officiel, la Russie a en ce moment : dans la Baltique, 137 vapeurs et 24 navires à voiles; dans la mer Blanche, 3 vapeurs et 3 navires à voiles; dans la mer Noire, 25 vapeurs et 8 navires à voiles, et dans la mer Caspienne, 13 vapeurs et 4 navires à voiles; dans la mer Pacifique, 8 vapeurs et 2 navires à voiles. Elle possède en outre environ 301 petits bâtiments, batteries flottantes, canonnières, cutters, etc. Le personnel maritime en activité s'élève à 19,658 hommes, commandés par 1,384 officiers.

Commerce. En millions de roubles :

Années.	Import.	Export.
1853	102.5	117.6
1854	70.5	65.5
1855	72.7	39.5
1856	122.5	160.2
1857	151.7	169.7
1858	149.4	151.1 (1)

Port d'Odessa en 1859 :

Exportation	32,969,002 roubles.
Importation	13,097,027 —

Navigation en 1858 :

	Entrée.	Sortie.
Ports de la Baltique	4,325	4,325
— de la mer Blanche	536	554
— du Midi	4,080	4,197
Total (non compris les vapeurs)	8,941	9,076

Revenus des douanes en 1857, 33 1/2 millions; dans le royaume de Pologne, 2,276,090 roubles.

(1) Les chiffres pour 1858 se subdivisent de la manière suivante :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Pays d'Europe	128,175,199	136,487,057
Asie	20,624,533	11,909,571
Finlande	584,198	2,799,019
	149,383,950	151,175,647

Marine marchande en 1859 : 1,416 bâtiments, avec 172,605 tonnes.

Chemins de fer en exploitation. Trois : de Saint-Pétersbourg à Sarskoje-Selo (3 3/4 lieues allemandes), de Varsovie à Cracovie (4 1/4 lieues), et de Saint-Pétersbourg à Moscou (88 lieues).

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopeks = 4 fr. 4 c.

Villes principales, ayant au delà de 50,000 âmes.

	Habitants.
Saint-Pétersbourg, capitale (1857) . . .	494,456
Moscou (1856)	368,765
Varsovie (1858).	156,120
Odessa (1857)	107,370
Riga	70,463
Kischenew	63,469
Kiew	62,497
Saratow	61,610
Kasan	56,257
Tula	50,641
Berditschew	50,281
Wilna	45,881

Gouvernement. Monarchie pure, avec un conseil de l'empire, présidé actuellement par le général prince Orloff, président du conseil des ministres. Ministre des affaires étrangères : prince Alex. Gortchakoff III. — Souverain : empereur *Alexandre II,* né en 1818, succède à son père, Nicolas Ier, le 2 mars 1855; marié, en 1841, à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt. — Héritier du trône : césarewitch Nicolas, né en 1843.

San-Marino (République).

Superficie et *population.* 1.12 m. c. g., avec 8,000 habitants.

Finances. Revenu, 7,000 scudi; dépenses, 6,500 scudi. — Dette, 1,000 scudi.

Armée. Garde, 1,189 hommes.

Gouvernement. Républicain, avec une chambre dite *General-Consiglio-Principe,* composée de 60 membres nommés à vie. — Pouvoir exécutif : au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines-régents, restant chacun six mois en fonctions.

Sardaigne (Royaume).

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
1. Provinces *lombardo-sardes*.		
a.) Terre ferme	1,006.6	6,530,232
b) Ile de Sardaigne.	441.9	573,115
2. Provinces de l'*Émilie*.		
a.) Parme	112.9	499,835
b.) Modène	109.9	604,512
c.) Romagne	182.2	1,014,582
3. *Toscane*.	404.9	1,806,940
TOTAL. . .	2,258.6	11,029,219

Finances. Budget de 1860, pour toutes les provinces du nouveau royaume, sauf la Toscane.

	Recettes.	Dépenses.
Ordinaires. . lire.	296,463,624	315,504,572
Extraordinaires . .	22,716,000	53,472,460
TOTAUX. . .	319,179,624	368,977,032

Dette au 1er janvier 1860. Rentes : anciennes provinces, 53.7; Émilie, 2.5 ; Toscane, 4 ; Lombardie 10.7 millions de francs; ensemble 71 millions, représentant un capital de 1,507 mill.

Armée au 10 juin 1860 (Toscane exceptée) : 190,670 hommes (dont 3,589 officiers).

Marine. Matériel : 21 vapeurs (dont 3 frégates), 14 navires à voiles (dont 2 frégates), ensemble : 35 navires, avec 359 canons. Troupes de la marine : un régiment d'infanterie.

Commerce (*spécial*). En millions de francs, valeur officielle :

	Import.	Export.
Moyenne de 1851-54 . . .	184.8	98.0
Année 1854	199.9	109.7
— 1855	206.9	131.9
— 1856	244.9	156.1
— 1857	236.9	135.6
— 1858	247.3	159.4

Marine marchande. Bâtiments : 2,934 ; tonnage : 197,924 tonnes. — Équipages : 31,987 hommes.

Monnaie. Lira nuova à 100 centesimi = 1 fr.

Villes principales :

		Habitants.
Turin		179,635
Milan		177,963
Gênes		119,610
Alexandrie		54,354
Corpi Santi (Faubourg de Milan)		41,519
Bergame		35,197
Émilie.	Parme	43,664
	Piacenza	31,403
Modène.	Modène	31,052
Romagne.	Bologne	75,000
	Ferrare	25,586

Gouvernement. Représentatif, avec un sénat et une chambre des députés. Président du conseil des ministres : le comte de Cavour. — Chef de l'État : roi *Victor-Emmanuel II*, né en 1820, succède à son père, le roi Charles-Albert (mort en 1849), par l'abdication de celui-ci, le 3 avril 1849; marié, en 1842, à Adélaïde, fille de Rénier, archiduc d'Autriche; veuf le 20 janvier 1855. — Héritier : son fils Humbert, prince de Piémont, né en 1844 (1).

Saxe (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c. g.

Population (en 1858). 2,122,148 habitants, pour la plupart protestants (38,709 catholiques).

Division. Quatre cercles : Dresde, Leipzig, Zwickau, Budissin (Bautzen).

Finances. Recettes et dépenses pour chacune des années 1858 à 1860 : 9,365,243 thalers. Les chambres ont porté cette somme, en 1859, à 11,203,540 thalers.—Dette à la fin de 1859 : 63,687,725 thalers (7 millions de papier-monnaie compris).

Armée. 25,396 hommes, non compris la réserve.

(1) Au moment de mettre sous presse, la Sardaigne n'existe plus que comme une division du royaume d'Italie. Le ministère sarde a fait place à un cabinet italien, et le roi Victor-Emmanuel porte la couronne d'Italie.

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Thaler à 24 bons gros = 3 fr. 75 c.

Villes. Dresde, capitale, 117,750 hab. (1858), la garnison comprise; Leipzig (1858), 74,206; Chemnitz, 40,571 habitants.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. Ministre président, baron de Beust (24 février 1849).— Chef de l'État : roi *Jean*, né en 1801, succède à son frère, le roi Frédéric-Auguste, le 9 août 1854; marié, en 1822, à Amélie, tante du roi de Bavière et sœur jumelle de la reine douairière de Prusse. — Prince royal : Albert, fils aîné du roi, né en 1828, marié, le 18 juin 1853, à la princesse Caroline de Wasa.

Saxe-Altenbourg (Duché).
(Confédération germanique.)

Superficie. 24 m. c. g.

Population (fin 1859) : 133,574 hab. protestants.

Finances de 1859-61 :

Recettes	écus.	803,810
Dépenses		801,910

Dette fin 1858 : 1,345,875 thalers, y compris 280,000 thalers de papier-monnaie. — Capitaux actifs : 986,950 thalers.

Armée. Contingent militaire : 1,474 h., y compris la réserve.

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Altenbourg, avec 16,441 habitants.

Gouvernement. Représentatif.— Chef de l'État : duc *Ernest*, né en 1826, succède à son père, Georges, le 3 août 1853; marié, en 1853, à Agnès, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il a une fille.

Saxe-Cobourg-Gotha (Duché).
(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (1858) :

	M. c. g.	Habitants.
Cobourg (duché)	10.5	45,578
Gotha (duché)	25.3	108,301
Total	35.8	153,879

Finances. Période de 1858-61. Pour Cobourg, recettes annuelles : 416,700 florins; dépenses, 412,100 florins; pour Gotha, recettes et dépenses annuelles, 579,000 thalers (1). — Dette de Gotha : 1,085,687 thalers, y compris 400,000 thalers de papier-monnaie. — Dette de Cobourg : intérêts et amortissement annuels, 66,962 fl.

Armée. 1,860 h. de ligne (la réserve comprise).

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Cobourg : florin de 68 kreutzers = 2 fr. 14 c.; Gotha : thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitales. Cobourg, 9,907 habitants; Gotha, 13,076 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre distincte pour chacun des duchés. La fusion politique et administrative des deux duchés n'a pas encore pu être réalisée. — Chef de l'État : duc *Ernest II*, né en 1818, succède à son père, Ernest I[er], le 29 janvier 1844; marié, en 1842, à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade. — Héritier présomptif : prince Alfred, deuxième fils de la reine d'Angleterre, neveu du duc, né en 1844.

Saxe-Meiningen (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 43 m. c. g.

Population (en 1858) : 168,816 hab. protestants.

Finances, d'après le budget de 1859 à 1862.

Recettes	fl.	1,729,632
Dépenses		1,703,888

Dette en mars 1859 : 3,275,801 florins.

Armée. Contingent fédéral, 1,726 h., réserve comprise.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

(1) Il faut ajouter en recette, pour Cobourg, 55,586 florins, et pour Gotha, 171,970 thalers, provenant du revenu net des domaines pour la période entière de 1855-1861 et (pour Gotha) de 1858-1861.

Capitale. Meiningen, avec 6,500 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre.—Chef de l'État : duc *Bernard*, né en 1800, succède à son père, le duc Georges, le 24 décembre 1803, sous tutelle jusqu'en 1821; marié, en 1825, à Marie, sœur de Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Hesse. — Prince héréditaire : Georges, né en 1826, marié, en 1851, à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse; veuf le 30 mars 1855; remarié en 1858 à Féodore, princesse de Hohenlohe-Langenbourg.

Saxe-Weimar-Eisenach (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en 1858). 66 m. c. g., avec 267,112 hab., dont 10,600 catholiques.

Finances. Période de 1860-62.

Recettes annuelles	thal.	1,625,190
Dépenses		1,624,851

Dette en 1859 : 5,105,798 thalers. — Dépense annuelle : 273,062 écus.

Armée. Contingent fédéral : 2,010 hommes. — Dépenses militaires : 144,259 écus.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Weimar, 13,194 habitants (1858).

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : grand-duc *Charles-Alexandre*, né en 1818, succède à son père, Charles-Frédéric, le 8 juillet 1853, marié, en 1842, à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas. — Prince héréditaire : son fils Charles-Auguste, né en 1844.

Schwarzbourg-Rudolstadt (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin 1858). 17.47 m. c. g., avec 70,030 habitants protestants.

Finances. Budget de 1860 :

Recettes	Florins.	787,310
Dépenses		779,970

Dette, environ 1 1/2 million de florins, plus 200,000 de papier-monnaie.

Armée. Contingent : 899 h. (la réserve comprise).

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1793, succède à son père, Louis-Frédéric, le 28 avril 1807 ; marié, en 1816, à Augusta, princesse d'Anhalt-Dessau ; veuf le 12 juin 1854. — Prince héréditaire : son frère Albert, né en 1798 ; marié, en 1826, à Augusta, princesse de Solms-Braunfels, dont il a une fille et un fils.

Schwarzbourg-Sondershausen (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population (fin 1858). 15.44 m. c. g., avec 62,974 habitants protestants.

Finances. Budget de 1860-63 :

Recettes annuelles	thal.	599,938
Dépenses		595,801

Dette en 1860 : 1,521,751 thalers (y compris les baux et les cautionnements).

Armée. Contingent : 744 hommes.

Commerce. Voyez Zollverein.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Sondershausen, avec 5,000 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1801, succède à son père, *Günther* (mort en 1837), par suite d'abdication, le 19 août 1835 ; marié : 1° en 1827, à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt ; 2° en 1835, à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen ; divorcé en 1852. — Prince héréditaire, fils du premier lit : Charles-Günther, né en 1830.

Suède et Norwége (Royaume).

I. SUÈDE :

Superficie. 8,002.15 m. c. g. L'île de Saint-Barthélemy, dans les Indes occidentales, 3 m. c. g.

Population (fin 1855). 3,641,600 habitants luthériens (686,955 familles).

Division territoriale. 24 provinces.

Finances. Budget de 1860 à 1863. Recettes et dépenses annuelles : 4,755,350 écus d'espèce (1).

Dette publique, fin 1859 : 7,651,800 écus d'espèce.

Armée. Elle se compose comme suit :

	Hommes.
Vaerfvade (troupes enrôlées)	7,692
Milice de Gothland	7,621
Troupes d'Indelda (cantonnées) . . .	33,405
Troupes Bevaring (de conscription) . .	95,295
TOTAL. . .	144,013

Flotte. 10 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 4 bricks, 9 corvettes à vapeur, etc. En tout, 897 bâtiments (y compris 594 chaloupes à rames).

Commerce. Valeur en millions d'écus banco.

1834	14.5	15.9
1844	18.4	21.7
1849	25.5	26.5
1853	34.4	34.4
1854	32.4	32.8
1855	56.3	63.9
1856	70.5	61.6
1857	56.8	52.2
1858	56.9	58.8

Port de Stockholm, 1859 :

Entrée.	823 navires,	60,701 lasts.
Sortie	785 —	53,722 —

(1) Une grande partie des troupes de terre et beaucoup de fonctionnaires de l'ordre civil reçoivent leurs traitements de certaines terres domaniales dont la valeur ne figure pas dans le budget de l'État.

Marine marchande en 1857 : à voiles, 3,190 nav. mesurant 147,705 lasts.

Monnaie. Écu de banque = 2 fr. 14 1/2 c. (monnaie de compte). Écu de riksmynt, se subdivisant en 100 ocres, et valant un 1 fr. 41 c. Quatre écus riksmynt équivalent à 1 rixdale spéciès ou 3 marcs de banque de Hambourg.

Villes. Stockholm, capitale, avec 101,502 hab. (1859) ; Gothenbourg, 30,576 hab.

Gouvernement. Monarchie représentative, avec une chambre divisée en 4 curies.

II. NORWÉGE.

Superficie et *population* en 1855. 5,977.21 m. c. g., avec 1,490,047 habitants luthériens.

Division administrative. 17 bailliages.

Finances. Budget de 1857-1860. Recettes et dépenses annuelles : 4,629,500 rixdales spéciès ou 26,295,860 francs.

Dette publique à la fin de 1854 : 4,384,300 spéciès.

Armée. 23,484 hommes (y compris 9,160 hommes de landwehr).

Flotte. 3 frégates, 5 corvettes, 4 bombardes, 125 chaloupes canonnières, 5 vapeurs. En tout : 142 bâtiments portant environ 450 canons.

Commerce en 1856. Importation, 15.9 ; exportation, 26 millions de rixdales spéciès (à 5 fr. 64 cent.).

Marine marchande en 1856 : navires, 5,215 ; tonnage, 207,277 lasts de commerce.

Monnaie. Voyez SUÈDE.

Villes. Christiania, capitale, 38,958 hab.; Bergen, 25,797 ; Trondheim, 16,012.

Gouvernement. Monarchie démocratique, avec un storthing (assemblée législative).

Souverain des deux pays : roi *Charles XV*, né en 1826, succède à son père, Oscar Ier, le 18 juillet 1859 ; marié, en 1859, à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas, dont il a une fille.

Suisse (République fédérative.)

La Confédération suisse se compose de 22 cantons, dont trois, Bâle, Unterwalden et Appenzell, sont sous-divisés en demi-cantons.

CANTONS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	CHEFS-LIEUX.	
	M. c. g.	Hab.		Hab.
Berne	123.0	458,301	Berne	27,558
Zurich	30.8	250,698	Zurich	17,040
Argovie	25.8	199,852	Aarau	4,500
Vaud	57.7	199,575	Lausanne	16.200
Saint-Gall	36.7	169,625	Saint-Gall	11,5 0
Lucerne	22.6	132,843	Lucerne	8,500
Tessin	53.6	117,759	Lugano	4,700
Fribourg	29.7	99,891	Fribourg	9,200
Grisons	125.9	89,895	Coire	3,350
Thurgovie	18.1	88,908	Frauenfeld	2,200
Valais	80.3	81,559	Sion	3,500
Neuchâtel	14.8	70,753	Neuchâtel	6,500
Soleure	13.7	69,674	Soleure	4,600
Genève	5.2	64,146	Genève	31,238
Appenzell Rhodes extér.	4.4	43,621	Appenzell	3,200
— — intér.	3.1	11,272		
Bâle-campagne	7.9	47,885	Liestall	2,300
Schwytz	16.7	44,168	Schwytz	5,000
Schaffhouse	5.6	35,400	Schaffhouse	7,500
Glaris	12.5	30,213	Glaris	4,700
Bâle-ville	0.7	29,698	Bâle	27,313
Zug	4.4	17,461	Zug	3,550
Uri	19.7	14,505	Althorf	1,800
Oberwald	8.8	13,799	Sarnen	4,000
Unterwalden	5.0	11,339	Stanz	3,500
TOTAL	724 9	2,392,740		

Cette population de 2,392,740 habitants (fin de mars 1850) se compose d'Allemands (environ 1 3/5 million), de Français (environ 550,000), d'Italiens et Romaunch (environ 175,000).

Finances fédérales. Recettes en 1859 : 19 millions; dépenses, 19.6 millions de francs.

Budgets de :	1860.	1861.
Recettes . . . . fr.	15,966,000	18,827,200
Dépenses.	15,731,000	18,142,200

Excédant présumé de l'actif sur le passif au 31 décembre 1861 : 9,048,408 fr. — Dans la plupart des cantons, l'actif excède de beaucoup la dette.

Armée fédérale.

	Hommes.
Contingent (armée régulière)	79,087
Réserve	43,227
Landwehr	57,416
TOTAL. . .	179,730

Commerce. Importation en 1859 : Marchandises, 343.1 mill. de kilogrammes; exportation, 32.8; transit, 21.5.

Produit des douanes en 1859 : 7,467,246 fr.

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 rappes.

Ville fédérale. Berne, avec environ 29,000 hab.

Pouvoir exécutif fédéral. Conseil fédéral, composé de sept membres, nommé pour 3 ans. — Président de la Confédération, chef du cabinet pour 1860 : M. Frey-Hérosée, d'Argovie.

Pouvoir législatif. 1° Conseil national de 120 membres (1 sur 20,000 habitants); élections nouvelles tous les 3 ans. 2° Conseil des États de 44 membres (2 par canton).

Toscane.

(Réunie au royaume de Sardaigne.)

Superficie et *population* en 1859. 402.5 m. c. g., avec 1,806,940 habitants catholiques.

Division administrative. Les préfectures de Florence, de Lucques, de Pise, de Sienne, d'Arrezzo et de Grosseto; de plus, le gouvernement de Livourne et celui de l'île d'Elbe.

Finances. Budget de 1860 :

Recettes . . . . lire.	81,607,782
Dépenses	80,282,139

Dette : le papier-monnaie compris, près de 112 millions de lire toscanes.

Armée de terre et de mer : 17,205 hommes. — Budget de la guerre en 1859 : 8,322,300 livres. — Matériel de la marine : 3 spéronares, 1 vapeur et 1 goëlette.

Commerce. Valeur en millions de lire :

	Import.	Export.
1351	79.9	40.9
1852	79.1	44.6
1853	111.4	57.8
1854	111.5	52.0
1855	90.1	69.6
1856	79.1	57.8
1857	77.6	78.6

Marine marchande. 184 navires de long cours, jaugeant 38,408 tonnes.

Monnaie. 1 lira = 84 centimes.

Villes. Population de 1858 :

	Habitants.
Florence	114,081
Livourne	78,875
Pise	23,756
Lucques	23,536
Sienne.	22,598

Gouvernement. Par suite des événements de 1859, la Toscane a été, avec garantie d'autonomie administrative, annexée au Piémont par décret royal du 22 mars 1860 (1). — Le grand-duc Léopold II avait abdiqué, dès le 21 juillet 1859, en faveur de son fils, Ferdinand IV, né en 1835, lequel maintient ses prétentions au trône de la Toscane.

Turquie (Empire).

Superficie et *population* en 1844 :

	M. c. g.	Habitants.
Possessions d'Europe . .	9,571	15,500,000 (2)
— d'Asie . . .	31,482	16,050,000
— d'Afrique . .	44,958	5,150,000
TOTAL. . .	86,011	36,600,000

(1) Cette autonomie a cessé depuis la constitution du royaume d'Italie.

(2) En 1845, 16,440,000 habitants, dont 6 millions de musulmans.

Ce chiffre, fort problématique du reste, se réduit à 26,550,000 habitants, si l'on retranche les provinces tributaires.

Pour la division de ce chiffre par cultes et par races, voir les *Annuaires* de 1858 et 1859.

Division administrative de l'empire. EUROPE (15 eyalets ou gouvernements généraux) : Tchirmen (ancienne Thrace), capitale, Andrinople; Silistrie, Widdin, Nich (ces trois derniers eyalets sont formés du royaume de Bulgarie); Selanik (Macédoine et Thessalie), Yania (Épire et Albanie du Sud), Uskup (Albanie orientale), forteresse de Belgrade, Roumélie, Bosnie et Croatie, Dijzair (Archipel), Cryt (Crète). — Possessions tributaires : Moldavie (Borghdan), Valachie (Éflak), Servie (Syrp).

ASIE (21 eyalets) : Kastamouni, Khoudavendiguiar, Aydin, Karaman, Adana, Bozoq, Sivas, Tharabezoun, Erzeroum, Van, Kurdistan, Kharbout, Halep, Saïda, Cham, Schehrzor, Bagdad, Mecque, Habech (Arabie et Éthiopie), Haremi-Nalevi, Yemen.

AFRIQUE (3 eyalets), Missr (Égypte), Tarablousi-Gharb (Tripoli), Tunis.

Finances. Le produit de toutes les taxes ou impôts s'élève annuellement à 273 à 300 millions de francs; le budget des dépenses s'élève à 258,900,000 fr. — La dette s'élevait, au mois de mai 1860, à 30 millions de livres sterling, soit 750 millions de francs. D'après des données plus récentes, la dette ottomane se décompose ainsi qu'il suit :

DETTE EXTÉRIEURE.

La dette extérieure, contractée depuis 1854 pour satisfaire aux dépenses de la guerre de Crimée, représente, déduction faite de l'amortissement opéré, un capital de. 310,000,000

DETTE INTÉRIEURE.

1° Essams Djeddidés (émission consolidée)	56,000,000
2° Solde du papier-monnaie (*caïmés*) en circulation, et qui sera retiré	14,000,000
3° Créances dites de Galata, remboursables à diverses époques.	127,000,000
4° Hazné Tahvili (bons du trésor).	56,000,000
A REPORTER. . .	563,000,000

REPORT. . .	163,000,000
5° Essams mamtuzès (titres provenant de la conversion de la rente)	15,000,000
6° Serghis (obligations remboursables par cinquième chaque année, à partir de 1865)	86,000,000
7° Dette flottante représentée par des dépenses des divers ministères	110,000,000
Total de la dette intérieure	464,000,000
La dette extérieure étant réduite par l'amortissement opéré à	310,000,000
L'ensemble de toutes les dettes de l'empire ottoman s'élève ainsi en capital à francs	774,000,000

Cette somme représente des titres dont les uns ne portent pas intérêt, et dont les autres produisent des intérêts à divers taux; de sorte que, en résumé, les annuités nécessaires pour le service total de la dette ne s'élèvent qu'à environ 45 millions, non compris l'amortissement, soit environ 16 p. c. des revenus généraux.

Armée. D'après l'organisation de 1849 :

	Hommes.
Armée active (*nizam*), 80 régiments. .	178,680
Réserve (*redif*)	125,880
TOTAL. . .	304,560

A ajouter les contingents des provinces tributaires et les troupes irrégulières. — L'effectif en 1859 était de 89,050; en y joignant les 2mes bataillons des régiments de réserve, le chiffre s'élève à 150,000 hommes.

Flotte (mai 1859) : 64 bâtiments, dont 8 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 4 corvettes, 8 bricks à voiles, 5 schooners à voiles et 23 vapeurs.

Commerce. Port de Smyrne : importation en 1858, 296 millions de piastres; exportation, 265 1/2 millions.

Port de Constantinople en 1859 :	Entrés nav. 15,588;	tonn.,	3,051,229
— — —	Sortis — 15,232;	—	3,002,066

Monnaie. Piastre (grusp) à 48 paras = 22 centimes.

Villes :

	Habitants.
En Europe : Constantinople.	750,000
Andrinople	100,000
En Asie : Smyrne	150,000
Damas	120,000

Souverain absolu. Sultan *Abdul Medjid-Khan*, né en 1823, succède à son père, le sultan Mahmud-Khan II, le 2 juillet 1839 ; père de 14 enfants, dont l'aîné, Mourad, est né le 21 septembre 1840. — Grand-vizir, président du conseil privé : Aali pacha (11 janvier 1858).

ÉTATS TRIBUTAIRES DE LA TURQUIE EN EUROPE.

I. Servie (Syrp).

Superficie et *population.* 998 m. c. g., avec 1,065,000 habitants professant la religion grecque.

Finances. Budget de 1857 à 1858, recettes et dépenses, 300,000 florins de convention.

Dans les recettes, la capitation et le foncier figurent pour 1,788,800 florins ; dans les dépenses, le tribut à la Porte pour 212,206 florins.

Force armée. 2,500 hommes. En cas de guerre, armement général.

Commerce extérieur en 1857 :

Importation.	francs.	15,425,000
Exportation		17,462,000

Ville principale. Belgrade, avec 30,000 habitants.

Gouvernement constitutionnel, avec une assemblée nationale appelée Skuptschina.

Prince (voïvode) : prince *Michel Obrénowich III*, né en 1825, marié en 1853 à Julie, comtesse de Hunyadi (née en 1831) ; succède à son père, le prince Milosch, le 29 septembre 1860.

II. Principautés danubiennes.

En vertu du traité de Paris de 1856, gouvernement constitutionnel ; le pouvoir exécutif est confié, par suite de l'élection

de 1859, pour les deux principautés, à un seul prince, mais avec deux ministères et deux assemblées législatives. — Le prince est : Alexandre-Jean Ier (colonel Couza), élu pour la Moldavie, le 17 janvier, et pour la Valachie, le 5 février 1859.

A. **Moldavie** (13 districts).

Superficie. 735 m. c. g., plus 205 m. c. g. distraits de la Bessarabie, en vertu du traité de Paris du 30 mars 1856.

Population. 1,586,000 habitants professant la religion grecque.

Finances en 1853 :

Recettes . . . . piastres.	13,235,230
Dépenses.	12,456,321 (1)

En 1855, le budget se soldait par un déficit de 2 1/2 millions de piastres.

Dette publique en 1856 : 6,984,148 piastres, non compris les 6 millions exigés pour le rachat des esclaves émancipés.

Armée :

	Hommes.
Troupes régulières.	2,280
Gardes civiques et des frontières. . . .	13,730
Trabans (gendarmes).	394
TOTAL. . .	15,944

Commerce en 1855 (port de Galatz en Autriche).

Importation, valeur en piastres . .	43,655,215
Exportation.	163,465,288

Importation par Galatz en 1857, 21; exportation, 1 1/2 millions de francs; en 1858, importation et exportation réunies, 49 millions.

Monnaie. 1 piastre = 37 centimes; 2 3/4 piastres = 1 franc.

Capitale. Jassy, 50,000 hab. Port principal : Galatz, sur le Danube, 30,000 habitants.

(1) Tribut au sultan : 715,000 piastres.

B. **Valachie** (18 districts).

Superficie et *population*. 1.330 m. c. g., avec 2,324,484 habitants de la religion grecque.

Finances. Budget de 1857 :

Revenus	piastres.	37,616,217
Dépenses		41,441,601 (1)

Le budget de 1858 se soldait par un déficit de plus de 6 millions de piastres.

Dette publique en 1857, défalcation faite des créances de l'État, 14.7 millions de piastres.

Armée :

	Hommes.
Troupes régulières	6,126
Gardes-frontières.	7,397
Trabans (gendarmes)	4,677
TOTAL. . . .	18,200

Commerce en 1858. Importation, 92.3 millions de piastres, soit 34 millions de francs. Exportation de céréales, 575,846 chilos à 5.11 hectolitres.

Monnaie. Voyez MOLDAVIE.

Capitale. Bucharest, avec 100,000 hab. Port principal : Ibraïla.

III. MONTÉNÉGRO (Cernagora).

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme, depuis plus de 160 ans, un État particulier, administré par des chefs de la famille Pétrovich-Njégosch, et dont la Turquie revendique la suzeraineté.

Superficie et *population*. De 70 à 90 m. c. g., avec environ 125,000 habitants (race serbe) parlant la langue serbe et professant la religion grecque, dont 25,000 en état de porter les armes (116 villages). Le revenu des impôts est de 31,450 fl.

(1) Tribut au sultan : 1,186,500 piastres.

Division. Les deux pays, Cernagora et Barda, sont divisés chacun en 4 districts ou nahias.

Prince (hospodar). Daniel Ier Petrovich-Njegosch, né le 25 mai 1826, marié en 1854 avec Darinka Kvekicova, fille d'un négociant grec de Trieste, ayant été tué le 12 août 1860, le gouvernement passa à son neveu *Nicolas Ier*. — Gouvernement monarchique, avec un sénat de 12 membres et une assemblée nationale.

IV. ÉGYPTE, TRIPOLI et TUNIS. Voyez sous AFRIQUE.

Waldeck (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en 1858). 21.67 m. c. g., avec 57,550 habitants protestants.

Finances. Budget triennal de 1868-1862 :

Recettes annuelles	thal.	455,475
Dépenses		443,825

Il faut ajouter aux recettes 10,000 thalers provenant des forêts.

Dette au 1er janvier 1854 : 1,520,000 thalers.

Armée. Contingent fédéral : 519 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Chef-lieu. Arolsen, avec 2,300 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : prince *Georges-Victor*, né en 1831, succède à son père, le prince Georges, le 15 mai 1845, sous tutelle maternelle; majeur en 1852; marié, en 1853, à Hélène, princesse de Nassau, dont il a deux filles.

Wurtemberg (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en décembre 1858. 354.28 m. c. g., avec 1,690,898 hab. (360,135 familles), dont près d'un tiers professe le culte catholique.

Division administrative. Quatre cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt, sous-divisés en 64 bailliages.

Finances. Budget de 1858-1861. Période triennale.

Dépenses 1858-59	fl.	13,462,428
— 1859-60		13,780,117
— 1860-61		14,026,568
Total.		41,269,113
Recettes (pour les trois années).		41,309,527

Dette en mai 1860 : 59,728,692 florins (papier-monnaie compris).

Armée. Pied de guerre : 26,750 hommes; pied de paix : 12,738 hommes.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes (population en 1859) :

	Habitants.
Stuttgart, capitale	51,655
Ulm, forteresse fédérale	21,853
Esslingen	14,777
Heilbronn	14,029

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Souverain : roi *Guillaume Ier*, né en 1781, succède à son père, le roi Frédéric Ier, le 30 octobre 1816; marié : 1° en 1816, à Catherine de Russie; 2° en 1820, à sa cousine germaine Pauline, princesse de Wurtemberg. — Prince royal, fils du second lit, Charles, né en 1823, marié, en 1846, à Olga, sœur de l'empereur de Russie (sans enfants).

Zollverein.

L'union commerciale allemande, dite *Zollverein,* comprend, depuis le 1er janvier 1854, par suite de l'incorporation de l'ancien *Steuerverein* (Hanovre et Oldenbourg), une superficie de 9,112.8 m. c. g. et une population de 33,542,467 habitants (1847), distribués en 6,864,300 familles.

Les États de l'Allemagne qui n'en font pas partie sont l'Autriche et Liechtenstein, les deux Mecklembourg, Holstein, Lim-

bourg, les trois villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck.

Produits du Zollverein (valeur en thalers) depuis 1854 :

Années.	Entrée.	Sortie.	Transit.	Total.
1854	22,496,528	245,196	415,683	23,157,407
1855	25,493,510	212,811	616,050	26,323,371
1856	25,549,599	226,866	379,985	26,156,450
1857	26,014,819	198,013	382,956	26,602,161
1858	28,002,849	224,546	379,197	28,612,172
1859	23,105,796	250,838	400,908	23,757,543

Les produits de 1857 à 1859 se répartissent comme suit parmi les divers États de l'association :

	1857.	1858.	1859.
Prusse . . . écus de Prusse.	16,090,842	17,529,546	13,854,451
Luxembourg	90,185	100,826	145,595
Bavière	1,083,968	1,305,667	1,252,595
Saxe royale	2,639,032	2,678,750	2,453,339
Hanovre et Lippe-Schaumbourg	2,157,797	2,574,454	2,127,436
Wurtemberg	406,499	440,705	425,228
Bade	836,622	1,046,926	959,201
Hesse (électorat)	283,426	303,846	299,209
Hesse (grand-duché)	567,047	604,813	460,903
Thuringe (rayon douanier de la)	223,330	381,325	346,792
Brunswick	286,118	291,720	273,291
Oldenbourg	259,460	278,445	259,313
Nassau	65,538	81,931	82,614
Francfort-sur-Mein	912,297	995,237	857,678
Total. . .	26,602,116	28,612,172	23,757,543

II. — AMÉRIQUE.

Amérique du Nord (États-Unis de l').

(Confédération de républiques.)

Noms, *superficie* et *population* des 40 États et territoires composant l'Union (1).

	M. c. g.	Habitants.
Alabama	2,386	841,704
* Arizona (district d'). . .	1,614	12,000
Arkansas	2,455	531,213
Californie	7,526	538,000
Caroline du Nord . . .	2,140	923,800
— du Sud. . . .	1,599	704,800
* Colombie (district de) . .	2	58,200
Connecticut	223	384,000
Delaware	100	95,000
Floride.	2,788	110,823
Géorgie	2,728	935,090
A REPORTER. . .	23,561	4,934,630

(1) Nous avons distingué les territoires par un astérisque. On désigne ainsi les provinces qui ne sont pas encore définitivement admises dans la confédération.

	M. c. g.	Habitants.
Report. . .	23,561	4,934,650
Illinois.	2,606	1,306,576
Indiana	1,590	1,198,000
Iowa	2,395	509,414
* Kansas.	5,400	80,000
Kentucky	1,772	1,113,600
Louisiane	1,945	629,876
Maine	1,648	653,000
Maryland	517	662,000
Massachusets	367	1,132,369
* Mexique (Nouveau) . . .	9,914	63,000
Michigan	2,645	511,672
Minesota	4,045	150,042
Mississippi.	2,218	723,800
Missouri	3,059	812,500
* Nebraska	15,798	10,716
New-Hampshire	436	338,000
New-Jersey	322	569,499
New-York.	2,164	3,466,212
Ohio	1,180	2,368,000
* Orégon.	8,703	43,000
Pensylvanie	2,212	2,542,960
Rhode-Island.	56	165,500
Tennessee	2,070	1,107,000
Texas	12,905	462,000
* Utah	8,839	38,000
Vermont	376	327,000
Virginie	2,886	1,527,000
Washington	5,787	10,000
Wisconsin.	2,556	552,451
Total. . .	129,036	27,996,717

Le chiffre total de 27,996,347 habitants se rapporte à l'année 1857. On y a compris 3,204,347 esclaves (chiffre de 1850), répartis sur 19 États (principalement sur la Virginie, les deux Caroline, la Géorgie, Alabama, Mississippi, Tennessee, Kentucky, la Louisiane). Pour 1850, le chiffre de la population avait été fixé à 23,191,876 habitants. Nous ne connaissons pas encore le chiffre exact résultant du recense-

ment décennal de 1860, mais il ne sera pas moindre de 32 millions. Le rapport entre les habitants des diverses races peut être établi comme suit :

Population blanche	27,090,000 ou	85.46 p. c.
Hommes de couleur libres . .	476,000 —	1.50 p. c.
Esclaves	4,133,000 —	13.04 p. c.
TOTAL. . .	31,699,000	100.00 p. c.

Voici le rapport des augmentations accomplies depuis le second recensement (celui de 1800) :

1800 . .	35.45 p. c.	1840. . .	32.67 p. c.
1810 . .	36.45	1850. . .	37.75
1820 . .	33,35	1860. . .	37.94
1830 . .	33.26		

Au recensement de 1850, la population de race blanche se divisait en deux grandes fractions, selon qu'elle appartenait aux États où l'esclavage a été aboli ou aux États qui ont maintenu l'esclavage.

Population des États abolitionistes . .	13,330,650
— — à esclaves . . .	6,222,418

L'augmentation de la population blanche des États abolitionistes, de 1840 à 1850, a été dans le rapport de 39.42 p. c. Ce rapport, dans les États à esclaves, n'avait été que de 34.26 p. c.; différence, environ 5 1/2 p. c.

Si le même rapport s'est maintenu dans la période 1850-1860, la population blanche dans les deux divisions serait actuellement comme suit :

États abolitionistes.	18,584,702
États à esclaves	8,349,649

ou 69 p. c. de la population blanche totale dans les États abolitionistes et 31 p. c. dans les États à esclaves.

La population esclave était évaluée en 1860 à 4,130,000 (soit près de 29 p. c. de plus qu'en 1850).

IMMIGRATION PAR NEW-YORK.

1853. . . .	386,774 dont	119,948	Allemands.
1854. . . .	323,746	179,648	—
1855. . . .	136,233	54,038	—
1856. . . .	142,555	56,117	—
1857. . . .	182,753	86,859	—
1858. . . .	78,589	31,874	—

Finances.

	1857-58.	1858-59.
Recettes. . dollars.	87,983,983	88,090,787
Dépenses	81,585,667	83,751,511

État de la dette au 8 décembre 1857, 25,165,154 dollars; au 6 décembre 1858, 54,910,778 dollars; au 30 juin 1859, 58,754,700 dollars. — La dette collective des États particuliers se montait, au 1er janvier 1859, à 193 millions de dollars en dettes consolidées, et à 61 millions en emprunts spéciaux. La dépense collective, sans compter les intérêts de la dette et les besoins de l'instruction publique, s'élève à 6 3/4 millions de dollars. — Depuis 1833 jusqu'en 1857 (inclusivement), la vente de terres s'est élevée à 114,271,800 acres, et a produit la somme de 132,656,347 dollars.

Armée. Force effective en 1859 : 12,923 hommes. La milice se composait de 2,036,520 hommes, non compris 53,589 officiers commissionnés.

Marine (novembre 1859). Vaisseaux de ligne à voiles : 10 (1 de 120, 1 de 80, 8 à 84 canons); frégates à voiles : 10 à 50 canons); 21 corvettes; 41 vapeurs, etc.; en tout 86 bâtiments armés de 2,308 canons. Officiers de marine : 100 capitaines, 130 commandeurs, 362 lieutenants, etc.; corps d'infanterie de marine, environ 1,150 hommes.

Commerce. En dollars :

	1857-58.	1858-59.
Importation . . .	282,113,150	338,749,935
Exportation . . .	293,758,279	335,894,377

Marine marchande : le tonnage était en 1858 de 5,049,808 tonnes (bâtiments côtiers et de grande pêche compris).

Chemins de fer. En 1856, achevés : 23,242 milles, soit 37,396 kilomètres.

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 42 c. ou 4 sh. 6 pence.

Villes principales (population de 1855) :

	Habitants.
New-York	814,277
Philadelphie (Pensylvanie)	568,034
Baltimore (Maryland)	214,037
Boston (Massachusets)	177,902
Nouvelle-Orléans (Louisiane)	170,766
Cincinnati (Ohio)	160,060
Saint-Louis	162,179
Washington, capitale de l'Union	61,400

Chambres législatives de l'Union (congrès) : sénat de 66 membres (2 pour chaque État), et chambre des représentants de 233 membres (1 sur 93,423 hab.). — Président de l'Union : *James Buchanan*, né en 1795, élu pour 4 ans ; entré en fonctions le 4 mars 1857. — Élu en novembre 1860, et entré en fonctions le 4 mars 1861, *Lincoln*.

Amérique centrale.

(Républiques centro-américaines.)

I. Guatemala, indépendant depuis 1847.

Superficie et *population*. 1,918 lieues carrées, avec 850,000 habitants.

Division : 17 départements.

Finances. Budget de 1859 :

Recettes nettes	dollars.	1,140,043
Dépenses ordinaires		1,126,189

Dette : intérieure, 700,000 ; extérieure, 500,000 dollars.

Armée. 3,200 hommes, plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 hommes.

Commerce en 1859 :

Importation	dollars.	1,520,000
Exportation		1,766,920

Capitale. Guatemala, avec 60,000 hab. Autres villes principales : Antigua, 15,000; Quezaltenango, 21,000; Totonicapam, 16,000; Amatitlan, 14,000; Zacapa, 14,000 habitants. Ports de mer : San José (sur le Pacifique), Santo-Thomas et Yzabal (sur l'Atlantique).

Gouvernement. Président : capitaine général *Raphaël Carrera,* élu le 19 octobre 1851 et proclamé président à vie par une junte nationale, le 25 octobre 1854. — Chambre législative de 55 membres.

II. San Salvador.

Superficie : 345 lieues carrées.

Population. 600,000 habitants.

Division territoriale. Huit départements.

Finances. Recettes en 1859 : 745,959 dollars; dépenses, 649,374 dollars.

Dette : bons en circulation, 168,900 piastres ou dollars.

Commerce :

	1858.	1859.
Importation. . piastres.	1,085,421	1,306,378
Exportation.	1,236,666	1,991,650

Villes principales. San Salvador, capitale, 20,000 hab. (détruite par un tremblement de terre en 1854, mais reconstruite depuis), San Vicente, San Miguel. — Port de mer : Saint-Louis.

Gouvernement. Président, élu en 1859 pour 6 ans : le capitaine général *G. Barrios.* — Chambre législative, composée de 24 membres, et un sénat de 12 membres.

III. Honduras.

Superficie. 2,215 lieues carrées.

Population. Environ 350,000 habitants.

Division. Sept départements : Comayagua, Choquteca, Gracias, Yoro, Tejucigalpa, Olancho, Santa-Barbara.

Finances. Budget des dépenses ordinaires en 1859 : 132,912 piastres.

Dette extérieure : 350,000 piastres; intérieure : inconnue.

Commerce. Évalué à un mouvement général moyen de 3 millions de piastres par an.

Capitale. Comayagua, avec 18,000 habitants. Autres villes : Tegucigal, 12,000 habitants; Chocuteca, Juticalpa, Gracias, Santa-Rosa. — Ports : Truxillo, Omoa, La Paz et Amapala, Salvador.

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans, en 1855 : *Santos Guardiola* (réélu pour 4 ans le 1er février 1860). — Une chambre législative de 11 députés; un sénat de 7 membres et un conseil d'État.

IV. Nicaragua.

Superficie. 1,993 lieues carrées. Cinq départements.

Population (y compris la Mosquitie). 350,000 hab. (160,000 indiens, 50,000 blancs et 140,000 ladinos); par lieue carrée, 56.

Finances. En 1851, recettes, 122,686 piastres; dépenses, 173,646 piastres; dette, 2 millions de piastres.

Commerce. Importation et exportation, environ 1 million de piastres.

Villes. Léon, capitale, avec 35,000 habitants; siége du gouvernement : Managua (environ 10,000 hab.); Grenade, incendiée par les flibustiers en 1856.

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans le 1er mars 1859 : le général *Thomas Martinez.* — Chambre législative et un sénat.

V. Costa-Rica.

Superficie. 746 m. c. g.; selon d'autres, 3,100 lieues carrées de 25 au degré.

Population. 255,000 habitants.

Division. Six provinces : San José, Cartago, Heredia, Alajuela, Muracia, Punta-Arenas.

Finances. Revenus ordinaires, 1 million de piastres. Dette, néant.

Commerce. En millions de piastres :

Années.	Import.	Export.
1857	0.50	1.29
1858	1.60	1.06
1859	0.91	1.57

Armée. 5,000 hommes de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.

Villes. San José, capitale, avec 20,000 habitants; Cartago, ancienne capitale; Herediat. — Port franc, Punta Arenas.

Gouvernement. République avec une chambre législative de 29 députés et un sénat de 25 membres. — Chef de l'État : président depuis le 7 avril 1860, *José-Maria Montealegre*.

Bolivie (République).

Superficie et *population* (en 1858). 24,015 m. c. g., avec environ 1,987,352 habitants, dont 245,000 indiens. — Neuf départements.

Finances en 1850 :

Recettes	piastres.	1,976,217
Dépenses		1,738,744

Armée. Environ 1,500 hommes.

Commerce. Importation en 1853 : 6,897,925 francs.

Villes principales : La Paz (76,372 hab.), Cochabamba (40,678), Sucre (23,979), Potosi (22,850).

Port de mer : Cobija, 2,380 hab. Entrées en 1853 : 58 nav.

Chef du pouvoir exécutif. Dictateur : *José-Maria Linarès* (31 mars 1859). — Président constitutionnel : *George Cordova*.

Brésil (Empire constitutionnel).

Superficie et *population* (en 1856). 147,623 m. c. g., avec 7,677,800 habitants.

Division. 20 provinces, savoir : Rio-de-Janeiro, Espirito Santo, Bahia, Sergipe, Alagoas, Pernambuco, Parahyba, Rio-

Grande du Nord, Rio-Grande du Sud, Amazonas, Cearà, Piauhy, Maranhâo, Parà, Saint-Paul, Sainte-Catherine, Minas, Coyaz, Mato grosso, Paranà.

Finances. Budget proposé pour 1860-61.

Recettes	contos.	46,659
Dépenses		52,842

Dette en décembre 1858 :

Intérieure	contos.	57,757
Extérieure	liv. st.	5,192,900

Armée : 22,580 hommes.

Force maritime en 1860 : 7 corvettes, 4 bricks ou barques, 12 bâtiments de petite dimension, plus 21 vapeurs et 8 chaloupes canonnières. En construction, 3 frégates. — Troupes de marine : officiers, 672; soldats, 2,663.

Commerce.

		1858-59.	1859-60.
Importation . . .	contos.	127,268	92,000
Exportation		?	?

Produit des douanes : 1856, 38,634; 1857, 49,357 contos.

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c.; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c.; 1 conto = 1,000 milréis; 1 franc = 333 milréis.

Villes principales :

	Habitants.
Rio-de-Janeiro, capitale (y compris 110,000 esclaves).	300,000
Bahia	180,000
Pernambuco	65,000

Gouvernement, constitutionnel, avec un sénat de 58 et une chambre de députés de 118 membres.

Chef de l'État. Empereur *dom Pedro II*, né en 1825, succède à son père, dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831; prend les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840; marié, en 1843, à Thérèse, princesse des Deux-Siciles, dont il a deux filles.

Buenos-Ayres (République).

(Faisait partie, avant 1853, de la Confédération Argentine) (1).

Superficie. 3,933 m. c. g.

Population. Environ 350,000 habitants.

Finances. Revenus en 1858 : 76.7 millions de piastres de papier; dépenses, 92 millions. — Dette intérieure : 17,170,000 piastres de papier; dette extérieure : 2,376,000 liv. sterl. — Papier-monnaie : 105 millions de piastres.

Armée. 6,370 hommes (pied de paix). Garde nationale, environ 8,000 h.

Flotte. 3 vapeurs, 2 corvettes et 4 petits bâtiments.

Commerce en 1858. Importation : 341,946,747 piastres. Exportation : 271,634,964 piastres. Droits des douanes, 52 millions.

Monnaie. 20 piastres de papier = 1 peso duro ou 5 fr. 40 c.

Capitale. Buenos-Ayres, avec 12,200 habitants.

Chef de l'État. Gouverneur et capitaine général : général *Bart. Mitre*, élu pour trois ans, en mai 1860.

Chili (République).

Superficie et *population* (en 1857). 6,635 m. c. g., avec 1,558,319 habitants, dont 19,669 étrangers.

Division. 57 départements répartis sur 13 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Nuble, Concepcion, Valdivia, Chiloë, Arauco.

Finances.

Recettes, en 1858	dollars.	6,264,164
Dépenses —		7,197,661

Budget pour 1859 : 6,440,545 dollars.

(1) C'est État s'est de nouveau réuni à la Confédération Argentine, par suite du traité du 11 novembre 1859.

Dette en 1859 :

Étrangère	dollars.	5,764,000
Intérieure		2,225,575

Armée. Troupes de ligne : 2,738 hommes ; garde civique : 35,600.

Flotte. 8 bâtiments, portant 70 canons.

Commerce. En millions de dollars :

Années.	Import.	Export.
1855.	18.4	17.6
1856.	19.8	18.1
1857.	20.2	21.3
1858.	23.6	18.5

Marine marchande en 1858 : 267 navires jaugeant 62,209 tonnes.

Monnaie. 1 peso fuerte à 8 réaux de 4 quartillos = 5 fr. ; 1 dollar ou piastre = 5 fr. 42 c.

Villes principales :

	Habitants.
Santiago, capitale	80,000
Valparaiso	40,000
Copiapo	10,000

Chef du pouvoir exécutif. Président élu pour 5 ans : *don Manuel Montt* (réélu le 18 octobre 1856). — Pouvoir législatif : un sénat de 20 membres et une chambre des députés, élus un sur 20,000 habitants.

Confédération Argentine.

(États-Unis de la république de la Plata.)

Noms des 14 provinces : Cordova, Catamarca, Corrientes, Entre-Rios, Jujuy, Salta, Mendoza, Rioja, San Jago, San Juan, Santa-Fé, San Luis da Punta, Tucuman, Buenos-Ayres (de nouveau réuni à la Confédération). — En outre, le district de Gran-Chaco et le désert du midi jusqu'au Rio-Negro.

Superficie et *population.* 25,531 m. c. g. (plus 6,667 m. c. pour le Gran-Chaco), avec 1,171,800 habitants.

Finances. Recettes en 1857 : 2 1/4; dépenses, 3 millions de piastres.

Armée. 4,412 hommes.

Flotte : 4 vapeurs et 1 frégate à voiles.

Commerce : Importation, 10; exportation, 11 millions de piastres.

Villes. Parana (dans l'Entre-Rios), avec 8,000 hab., siége du gouvernement; Cordova, 25,000 habitants; Buenos-Ayres, 12,200 habitants.

Président de la Confédération : *Santiago Derqui,* élu le 8 février 1860. — Pouvoir législatif : un sénat de 28 et une chambre de 38 membres.

Confédération Grenadine (République fédérative).

(Composée de huit États souverains. Autrefois, ce groupe d'États s'appelait Nouvelle-Grenade.)

Les huit États sont : Antioguia, Bolivar, Boyaca, Cauca, Cundinamarca, Magdalena, Panama et Santander.

Superficie et *population.* 24,560 m. c. g., avec 2,223,837 habitants, dont 450,000 de race blanche caucasienne.

Finances :

		1852-53.	1853-54.
Recettes . .	réaux.	22,275,674	19,396,623
Dépenses		28,421,811	27,318,505

En 1859, les recettes ont été de 17 1/2 millions de réaux. — La dette s'est élevée successivement de 16 à 44 millions de piastres.

Les intérêts arriérés de la dette étrangère s'élèvent à 1,248,445 réaux.

Armée. Un demi-bataillon et 2 compagnies d'infanterie légère, et 1 régiment d'artillerie de 4 compagnies; en outre, une milice nationale de 6,000 hommes.

Commerce en 1856-57 :

Importation .	dollars.	3,255,843	(17 1/2 millions de fr.)
Exportation		7,064,584	(38 — —

Mouvement du commerce de l'isthme de Panama (en millions de francs) :

		1857.	1858.
Commerce	de transit et spécial .	337.2	360.2
—	spécial	—	17.1
—	de transit	—	343.0

Monnaie. 1 réal = 50 centimes ; 1 peso = 10 réaux ; 1 piastre = 5 fr. (depuis septembre 1857).

Capitale de la fédération. Santa-Fé-da-Bogota, avec 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. — Président, élu pour 4 ans le 30 septembre 1856 : *Mariano Ospina* (entré en fonctions le 1er avril 1857). — Pouvoir législatif : un sénat de 44 membres et un congrès de 62 députés.

Costa-Rica. Voyez Amérique centrale.

Cuba.

Colonie espagnole, de 2,309 m. c. g., avec 1,449,462 hab., dont 564,698 blancs, 216,176 mulâtres libres, 625,687 esclaves. — Gouverneur, siégeant à la Havane : capitaine général, *Serrano y Dominguez.*

Équateur (République démocratique).

Superficie et *population.* Environ 13,421 m. c. g., avec 1,040,371 habitants.

Division. Trois départements : Guayaquil, Assuay et Équateur.

Finances en 1858 : Recettes, 991,750 ; dépenses, 1 million de piastres.

Dette de l'État en 1855 :

Intérieure.	piastres.	738,591
Extérieure.	liv. sterl.	2,820,446

Force publique. Une armée permanente n'existe pas ; une flotte de guerre non plus.

Commerce en 1856 :

Importation	piastres.	2,486,706
Exportation		2,490,639

dont 157,498 piastres en métaux précieux.

Monnaie. 8 réaux = 1 peso Macoquina, ou 9 réaux = 1 piastre d'argent espagnol. Le système décimal français est introduit depuis le 15 octobre 1858.

Villes principales. Quito, capitale, avec 76,000 habitants; Riobamba. — Ports de mer : Esmerandas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Jefe supremo du gouvernement provisoire : le général *Franco* (août 1859), à Guayaquil; un autre gouvernement provisoire siége à Quito.

États-Unis de l'Amérique du Nord (Voyez AMÉRIQUE DU NORD.)

Guatemala. — Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.

Haïti (République depuis le 15 janvier 1859).

Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.

Superficie et *population.* 558 m. c. g., avec 560,000 habitants catholiques.

Finances. Recettes, 1,762,500 dollars; les dépenses sont de 972,572 dollars. — De 1846 à 1849, les dépenses se sont élevées, année moyenne, à 5,421,420 fr., et les recettes à 4,623,880 fr. La république doit à la France 60 millions de francs.

Armée. 20,000 à 30,000 soldats.

Commerce. La valeur des exportations d'Haïti s'élève annuellement à 45 millions, celle des importations à 34 millions de francs. — Navires entrés à Port-au-Prince en 1859 : 310, d'un tonnage de 61,420.

Capitale. Port-au-Prince, avec 30,000 habitants.

Chef de l'État. Depuis la chute (23 décembre 1858) de l'empereur *Faustin Ier* (*Soulouque*), président de la république : le général *Fabre-Geffrard;* il a prêté serment le 23 janvier 1859.

Haïti (République).

Partie est (autrefois espagnole) de l'île de Saint-Domingue, constituée en république en 1844.

Superficie et *population.* 810 m. c. g., avec 200,000 habitants catholiques.

Armée. Le pays peut mettre sur pied de 6,000 à 7,000 hommes parfaitement aguerris.

Marine. 7 ou 8 petits bâtiments.

Capitale. Saint-Domingue, avec 15,000 habitants.

Chef de l'État. Président : général *Valverde* (1858).

Honduras. — Voyez Amérique centrale.

Mexique (République dictatoriale).

Superficie et *population.* 40,315 m. c. g., avec 7,859,564 habitants. — D'après la constitution promulguée le 11 février 1857, l'Union mexicaine est formée de 24 États souverains et du territoire de la Basse-Californie, et se compose actuellement de 29 départements.

Finances en 1856 :

Recettes	piastres.	8,500,000
Dépenses.		13,126,000

Dette de l'État. Environ 145 millions de piastres, non compris la dette flottante.

Armée. L'organisation, conformément à la constitution de 1857, porte un total de 91,299 hommes, dont 26,353 en troupes permanentes.

Marine. 9 petits bâtiments portant ensemble 35 canons.

Commerce en 1851 :

Importation	piastres.	15,331,000
Exportation		19,990,258

Marine marchande en 1851 : 50 bâtiments.

Monnaie. Piastre à 8 réaux. = 5 fr. 41 c.

Villes principales. Mexico, capitale, 220,000 hab.; Guadalaxara, Pueblo de los Angelos, Aguas-Calientes, Querejaro, Guanaxuato, San-Luis-de-Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

Chef du pouvoir exécutif. Président : général *Miramon* (prend la présidence le 2 février 1859), il gouverne à Mexico; son rival, le président général *don Benito Juarez* gouverne, en vertu de la constitution, à Vera-Cruz depuis le 11 février 1858.

Nicaragua. — Voyez Amérique centrale.

Nouvelle-Grenade. — Voyez Confédération grenadine.

Paraguay (République).

Superficie et *population.* 4,132 m. c. g. (?), avec 800,000 hab.

Revenus de l'État. Environ 8 millions de francs.

Armée. 8,000 hommes. Elle peut être portée à 30,000.

Commerce. Mouvement du port de l'Assomption en 1858 : importation, 5 millions; exportation, 6 millions de francs.

Monnaie. Piastre à 8 réaux = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, capitale, 21,000 habitants; Villa-Real, Santiago.

Chef de l'État. Président : *Carlos-Antonio Lopez* (réélu pour sept ans, le 17 mars 1857).

Pérou (République).

Superficie et *population* en 1853. 23,941 m. c. g., avec 1,887,920 habitants sans les Indiens.

Division. Onze départements; en outre, les deux provinces, dites littorales, de Callao et de Piura.

Finances. Budget de 1857 :

Recettes	piastres.	18,656,256
Dépenses		16,360,051

Dette en 1858 : 46,451,387 piastres, dont 30 millions dus à l'Angleterre.

Armée. Environ 9,858 hommes.

Marine (février 1856). 2 frégates de 46 et 35 canons, et 2 vapeurs; en tout, 15 bâtiments portant 104 canons.

Commerce d'exportation en 1859 : Guano, 147,706 tonneaux (à 60 piastres le tonneau), salpêtre, 1,574,199 quintaux (à 12 fr.); argent, 250,000 marcs (à 62 fr. 50 c.). — Importation, de 90 à 100 millions de francs.

Marine marchande en 1853 : 187 navires d'une capacité totale de 25,228 tonneaux péruviens.

Villes. Lima, 100,000 hab.; Arequipa, 30,000 hab.; Cuzco, 50,000 hab. — Ports de mer : Callao, Iquiqui.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Ramon Castilla*, réélu en octobre 1858.

San-Salvador. — Voyez Amérique centrale.

Uruguay ou la Bande orientale (République).

Superficie (d'après la nouvelle délimitation des frontières) et *population.* 6,000 milles carrés (de 20 au degré), avec environ 217,000 habitants.

Division. Treize départements : Montévidéo, Maldonado, Canelonnes, San-José, Florida, Colonia del Sacramento, Soriano, Paysandu, Salto, Tacuarembo, Cerre-Largo, Minas, Entre Ji y Rio negro.

Finances. Budget pour les 18 mois, du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1861 : recettes et dépenses, environ 15 $^1/_2$ millions de francs.

Dette publique en 1860 : 29 millions de piastres, plus 50,000 liv. st. dues à l'Angleterre.

Commerce de Montévidéo en 1856 : Importation, 23; exportation, 51 $^1/_2$ millions de francs.

Capitale. Montévidéo, avec 35,000 habitants.

Gouvernement. Président : *Bern. Prud. Berro,* élu le 1er mars 1860; son mandat expire en 1864. — Une Chambre des sénateurs de 13 membres et une Chambre des représentants de 39 membres.

Vénézuéla (République démocratique).

Superficie et *population* (en 1854). 20,097 m. c. g., avec 1,564,443 habitants.

Division administrative : 13 provinces.

Finances en 1852-53 :

Recettes. . . . . piastres.	2,705,055
Dépenses	8,248,031
Déficit. . .	5,542,976

Plus 3,548,749 piastres manquant dans les caisses au 1er juillet 1853.

Dette en 1849 :

Intérieure. . . . . piastres.	1,903,407
Extérieure	20,962,212

Armée. Environ 10,000 hommes.

Marine. 2 vapeurs et 4 goëlettes.

Commerce en 1855-56 :

Importation (gourdes de 4 fr.) . . .	6,996,411
Exportation	8,295,130

Capitale. Caraccas, avec 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président : *Manuel Felipe Tovar*, élu le 10 avril 1860.

III. — ASIE.

Afghanistan.

Superficie et *population*. Environ 12,160 m. c. g., avec 4 millions d'habitants mahométans.

Villes principales. Kabul, Kandahar, Hérat.

Chef principal. Dost *Mohamed-Khan*.

Arabie.

Superficie et *population*. 48,260 m. c. g., avec 5 millions d'habitants mahométans.

Les parties septentrionales et orientales, Hedjaz et Sinaï, ainsi que l'Yemen, sont sous la dépendance de la Turquie; les autres, comme Hadramaud, Mahrah, Oman, Hadjar, Nedjed, jouissent de plus ou moins d'indépendance sous des gouvernants appelés imans, émirs ou scheiks.

Villes principales. Dans Hedjaz : la Mecque, Médine, et les ports de mer Djedda et Jembo; dans Yemen : Mokka et Aden; dans Hadramaud : Keschin; dans Mahrah : Harmin; dans Oman : Rostak et Mascate (voyez plus bas); dans Hadjar ou Lansk : Lahsa, Katif ou Kouait; dans Nedjed (au centre de la péninsule) : Derreiyeh.

Beloudchistan.

Superficie. Environ 7,800 m. c. g.
Population : de 2 à 3 millions.
Division. 6 provinces : Kelat, Sarawan, Kutsch-Gundawa, Djalawan, Lus, Makran.
Capitale. Kelat, avec 20,000 habitants.
Chef principal depuis 1841 : *Nassir Khan*.

Birman ou Mramma (Empire).

Superficie et *population*. 4,500 m. c. g., avec environ 2 millions d'habitants.
Villes. Ava ou Aingwa, capitale ; Amarapura, résidence du Boa.
Souverain. Boa (empereur) *Meungdoun*.

Chine (Empire).

Superficie de l'empire. Les indications varient entre 76,815 et 60,072 milles carrés.
Population en 1859 : environ 415 millions.
Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse.
Commerce en 1846, par les cinq ports ouverts au commerce européen :

Importation	liv. st.	3,196,634
Exportation		4,698,775

Hong-Kong. Navires entrés en 1855 : 20 français, 38 péruviens, 56 danois, 77 hollandais, 85 hanséatiques, 197 américains, 563 anglais.
Armée. Elle peut être évaluée à 1 1/2 millions, y compris la réserve.
Flotte. 826 bâtiments avec 58,637 hommes, commandés par deux amiraux.

Villes principales. Pékin, résidence de l'empereur; Nankin, Hang-tjeu-fu, Canton. — Principaux ports ouverts au commerce européen : Hong-Kong (établissement britannique), Schanghai, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among), Ning-po et Canton. — Colonie portugaise : Macao.

Souverain. Empereur *Hienfung* (« Félicité parfaite »), né en 1831, fils de Taou-Kouang (« Splendeur de la raison »), auquel il a succédé le 26 février 1850. Il est le 244e de la dynastie des Tsing, depuis 4702 ans.

Cochinchine (Annam Kia-Tschin) (Royaume).

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tonquin, de l'Annam du Midi ou Kiatschin (Cochinchine), et du pays de Cambodje.

Superficie. D'après Crawfurd : 97,800 m. c. g.

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'habitants; selon l'amiral Vannier, 10 millions, et selon Crawfurd, 5,195,000 habitants.

Villes. Hue-Tou, capitale; Kê-Scho, Touranne, Saingun.

Souverain. Roi (Dschialoung) *Tu-Duc*, depuis 1847.

Inde anglaise.

Superficie (en milles carrés anglais) (1) et *population* (1857-1858).

1. Possessions immédiates :

	M. c.	Habitants.
Présidence du Bengale .	392,834	54,185,338
Province du Nord-Ouest .	94,807	31,404,024
Présidence de Madras . .	130,697	23,116,628
— de Bombay. .	139,405	12,034,483
Province du Punjab . .	93,275	14,629,125
TOTAL. . .	851,038	135,369,598

(1) 21.25 milles carrés anglais = 1 mille carré géographique.

Possessions médiates :

États indigènes	du Bengale	515,533	38,702,206
	de Madras.	47,916	5,400,763
	de Bombay	60,575	5,845,248
Total . . .		624,024	49,948,217
Total général. .		1,475,062	185,317,815

Finances. En millions de livres sterling.

		1857-58.	1858-59.
Recettes brutes	liv. st.	25.2	36.0
Dépenses —		33.5	49.6
Déficit. . .		7.8	13.6

Budget présumé. En millions de livres sterling.

	1858-59.	1859-60.	1860-61.
Recettes.	33.8	37.2	37.7
Dépenses.	48.5	45.8	43.9
Déficit. . .	14.7	8.8	6.2

Dette des Indes au 30 avril 1859 : aux Indes 66 millions, en Angleterre 14.3, ensemble 80.4 millions de livres sterling, plus un passif de 12 millions pour le capital de l'ancienne compagnie et pour les garanties des chemins de fer.

Armée. 71,528 hommes, troupes européennes.

Commerce. En millions de liv. sterl.

	1855.	1856.	1857.	1858.
Importation . .	14.7	25.2	28.6	31.0
Exportation . .	20.2	23.6	26.5	28.3

Gouverneur général (vice-roi) : lord Canning (1858).

Japon ou **Niphon** (Empire).

Superficie. 12 à 13,000 m. c. g.

Population. Selon M. Dieterici, 35 millions.

Castes. 1° les princes; 2° les propriétaires du territoire;

3° les prêtres; 4° les militaires; 5° la bourgeoisie, les fonctionnaires, médecins, etc.; 6° les négociants et marchands en gros; 7° les petits commerçants, artisans, artistes; 8° les paysans et journaliers. Parias : les artisans ou marchands pelletiers.

Ports de mer ouverts au commerce hollandais et anglais : Nangasaki et Hakodadi; aux Hollandais seuls : Decima.

Souverain. Premier chef (religieux) ou mikado : *Cousyrô,* résidant à Miako; deuxième chef (civil et militaire) ou dsiogon : *Sa-Fu,* résidant à Yeddo.

Mascate (Sultanat de) (État féodal en Arabie) (1).

Superficie et *population.* 8,000 m. c. g., avec environ 2 1/2 millions d'âmes.

Revenus. Environ 21 millions de francs.

Armée. Garde de l'iman : 2,500 balutches.

Flotte. 87 navires avec 730 canons.

Capitale. Mascate; résidence de l'iman : île de Zanzibar.

Souverain. Sultan *Saïd-Medjid,* successeur et fils de Sejid-Saïd, mort le 18 octobre 1856.

Perse ou Iran (État despotique).

Superficie et *population.* Environ 26,450 m. c. g., avec environ 10 millions d'habitants (Arméniens, Juifs, Persans, Mahométans).

Division. Onze provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjémi, Kurdistan, Kuhistan, Khuristan avec Luristan, Farsistan avec Laristan, Taberistan, Kerman, Khoraçan, Mazenderan, et Guilan.

Finances. Revenus du trésor spirituel (culte, bienfaisance, instruction, etc.), 2 1/2 millions de tomans; revenus de la cou-

(1) Cet État comprend, en outre, plusieurs parties de la Perse méridionale, et, en Afrique, la côte de Zanzibar.

ronne (pour la cour et l'administration publique), 7 millions de tomans. — Il n'existe pas de dette.

Armée. En 1857 : troupes régulières, 18,000 hommes; irrégulières, 8,000 h.; milice provinciale, 100,000 h.

Commerce. On exporte : céréales, tabacs, châles, étoffes de laine, de coton, de soie. L'importation s'élève en moyenne à 47 millions de francs; l'exportation à environ autant.

Monnaie. 1 toman à 10 sachibkoran = 11 fr. 50 c.; roupie (2 1/2 abazes) = 2 fr. 48 c.

Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 120,000 habitants; Ispahan (180,000), Tébriz (160,000), Asterabad, Meschhed (100,000), Schiras, Kermanschah-Kaschan.

Souverain. Schah *Nasser-ed-Dini*, né en 1829, succède à son père, Méhémed-Schah, en 1848. — Premier ministre : *Ferrouk-Khan.*

Siam (**Thai** ou **Schan**) (Royaume despotique).

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Lana; de la partie la plus occidentale de Cambodje; des États tributaires malais et d'une partie de la presqu'île de Malacca.

Superficie. Selon Crawfurd : 11,875 m. c. g.

Population. Selon sir John Bowring : 4 à 5 millions; elle est composée de Siamois, de Chinois, de Malais, etc.

Revenus annuels. Selon Crawfurd : 3,144,000 liv. sterl.

Armée. 60,000 hommes.

Capitale. Bangkok, la plus grande cité de l'Indo-Chine, avec 400,000 habitants (?).

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chan-Phra-Mongkut.* A côté de lui règne un second roi.

Turkestan ou **Djabathal.**

I. Khanat de Chiwa : 21,000 m. c. g., 2,500,000 habitants. — Khan (souverain) *Babad Khan,* depuis 1846. — Capitale Chiwa, 60,000 habitants.

II. Khanat de Buchara : 5,600 m. c. g., 2 ½ millions d'habitants. — Khan : *Nasr Ualla Bahadur Khan*, depuis 1826. — Capitale : Buchara, 70,000 habitants.

III. Autres petits États usbèques : environ 1,600 m. c. g., avec 1 million d'habitants. Le principal de ces États est Kundus, dont le chef actuel s'appelle *Murada Bey*.

IV. — AFRIQUE.

Abyssinie.

Superficie. Environ 10 à 11,000 m. c. g. Le pays se compose de l'Abyssinie proprement dite et des pays littoraux de la mer Rouge ou Samhara. L'Abyssinie proprement dite est divisée en trois provinces : Amhara, Tigré et Choa.

Population. Environ 4 ½ millions d'habitants (dont 1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans). — Principales localités : Gondar (15,000 hab.), Adowa (8,000), Angolalla (4,000) et Massowah. Places de commerce : Gondar (Amhara), Alegon Amba (Choa), Massowah sur la mer Rouge ; Adul (Tigre), port acquis par les Français ; île de Muscha dans la baie de Tadschurra, occupée par les Anglais.

Gouvernement. La plus grande partie de l'Abyssinie se trouve maintenant au pouvoir despotique d'un empereur ou négous ; actuellement, depuis la mort de Théodore Ier en 1857, *Sahlé Salassi.*

Algérie.

(Colonie française).

En 1852, 7,540 m. c. g. (55,665,615 hect.), avec 3,250,000 habitants ; en 1860, la population européenne de l'Algérie

s'élevait à 202,947. — Nombre d'hectares cultivés en 1855 : 1,765,071 ; en 1856 : 2,082,524.

Finances. Les produits de l'Algérie figurent au budget français de 1860 pour 28.7 millions de francs.

Commerce :

	1854.	1855.	
Importation.	11.9	27.5	millions.
Exportation	12.7	13.6	—

Marine marchande : 6,206 bâtiments jaugeant 692,000 tonneaux.

Villes principales :

Alger,	habitants	52,455,	dont	33,733	Européens.
Constantine,	—	33,593,	—	5,753	—
Oran,	—	27,269,	—	19,283	—
Tlemcen,	—	18,112,	—	3,622	—
Blidah,	—	11,557,	—	6,950	—
Bone,	—	11,415,	—	6,249	—
Philippeville,	—	8,918,	—	7,831	—
Médéah,	—	8,448,	—	3,072	—

Dahomey.

(État de nègres despotique sur la côte occidentale d'Afrique.)

Roi : *Guézo* (depuis 1817). — Principale ville : Whidah, avec environ 250,000 âmes, située à 5 kilomètres de la plage du golfe de Guinée. Il y existe une factorerie française. — Capitale : Abomeh. — L'armée régulière est portée à 12,000 hommes, dont 5,000 femmes.

Égypte (*Misr*).

(Pachalik héréditaire de la Turquie.)

Superficie. 27,167 m. c. g. (1).

Population. 5,125,000 habitants (1859).

Cette population se compose pour la plus grande partie d'Arabes ; puis viennent, sous le rapport du nombre, les Cophtes

(1) L'Égypte, proprement dite, n'a que 8,372 m. c. g.

(150,000 hab.); enfin on y trouve les nationalités suivantes : Turcs, Bédouins, Berbères, nègres, Abyssiniens, esclaves, Circassiens et Géorgiens, Juifs, Syriens, Arméniens, Grecs et Européens.

Division : 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire (300,000 habitants) et Alexandrie (en 1817, 230,000; en 1859, 400,000 habitants).

2° La moyenne Égypte ou Wastani;

3° La haute Égypte ou Saïd;

4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Taka, Kordofan, Dongola, Chartoum, Berber).

Finances en 1855. Recettes approximatives : 765,000 bourses; dépenses : 760,000 bourses (à 125 francs). Tribut à la Porte : 60,000 bourses. — Dette flottante en 1857 : de 30 à 35 millions de francs.

Armée. En 1857 : 21,000 hommes. Elle a été réduite depuis à 15,000 hommes.

Flotte. 7 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 7 bricks, 2 vapeurs et 23 transports.

Commerce.

Port d'Alexandrie (en millions de francs) :

	1856.	1857.	1858.
Exportation	114 7	89.5	68.2
Importation. . . .	69.6	71.5	75.0
TOTAL. . .	184.3	161.0	143.2

En 1859, importation, 240 millions; exportation, 263 millions de piastres.

Navigation de ce port. Entrée et sortie en 1858 : 4,263 navires, dont 969 sur lest.

En 1857, l'importation de Damiette s'éleva à 5,215,000 fr.; l'exportation (riz, peaux, café, céréales) à 6,174,000 fr.

Monnaie. Piastres à 40 paras = 25 cent.; 500 piastres font une bourse (kis).

Pacha ou vice-roi : *Saïd,* fils de Méhémed-Ali, né en 1822, succède à son neveu, Abbas-Pacha, le 14 juillet 1854.

Libéria.

(République de nègres émancipés, fondée il y a 40 ans par une Société de colonisation.)

Situation. A l'extrémité nord de la côte de Guinée, sur un espace d'environ 6,000 kilomètres.

Population en 1856. 15,000 hommes noirs ou de couleur, venus pour la plupart d'Amérique, et 140,000 à 150,000 indigènes. — Les ressources consistent en une taxe de 6 p. c. sur les marchandises importées et une surtaxe sur certains articles. Ce droit produit 100 à 120,000 francs par an. La force militaire est de 1,200 à 1,500 hommes.

Commerce. Les exportations actuelles s'élèvent à environ 1 million de dollars (5 millions de francs) par an.

Capitale. Monrovia.

Président. M. Stephen Allon-Benson (élu en 1856).

Malagasch ou Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c. g., est principalement habitée par quatre tribus : les Huwas, les Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas. — Le pouvoir est depuis 1852 entre les mains du roi *Rakoton-Radama*, fils de la reine Ranawalo-Manjoka († 1852).

Capitale. Tanarivo ou Emirne, 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa) (Empire).

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie et *population*. 10,800 m. c. g. (dont 6,200 en terre labourable), avec environ 8 $^5/_4$ millions d'habitants professant l'islamisme.

Division. Cinq provinces : Maroc, Fez, Sous, Darah et Tafilet.

Armée. D'après le *Moniteur de l'Armée,* les Marocains avaient sous les armes 12,000 réguliers infanterie, 16,000

hommes de garde noire, 4,500 cavaliers maures, 2,500 artilleurs, du temps d'Abd-er-Ramon. Son successeur a augmenté ces forces de 15,000 réguliers, de chasseurs à pied, d'artilleurs et de garde noire.

Force maritime. 2 corvettes, 1 brick et 15 chaloupes.

Commerce :

	Importation.	Exportation.
1854 . . . . . fr.	7,150,000	9,731,150
1855	11,118,830	19,510,045
1856	24,677,980	27,255,460

Navigation : navires entrés en 1856, 1,153 ; sortis, 1,171 ; ensemble 2,324, mesurant 199,845 tonnes.

Monnaie. Mitzkal, monnaie de compte, de 10 onces à 4 musums = 2 fr. 40 c.

Capitales. Fez (85,000 hab.) et Maroc (30,000 hab). — Principaux ports de mer : Tanger (16 à 17,000 hab.), Mogador, avec 10 à 12,000 hab., Mazagran.

Chef suprême de l'État. Sultan *Sidi-Muley-Muhammed,* depuis 1859. Il porte le titre d'*Émir al moslemin* (émir des musulmans) et de *Califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

Soudan ou Nigritie.

(Comprend un grand nombre de royaumes indépendants.)

(État tributaire de la Turquie.)

Superficie. 50,000 m. c. g.

Population. Environ 3 millions d'habitants.

Villes principales. Tombouctou sur le Niger (13,000 hab.), Rabbah (40,000), Kano (30,000), Sokoto (20,000).

Tripoli (Tarablousl-Gharb).

(État tributaire de la Turquie.)

Superficie. Garb ou Tripolis, 5,980 ; Barka, 3,476 ; Fezzan, 4,655 ; ensemble, 14,081 m. c. g.

Population. Environ 75,000 habitants, en grande partie de nationalité arabe.

Capitale. Tripoli (Tarablous), avec 10,000 habitants. Autres villes : Benghazi (10,000), Ghadames (5,000) et Murzuk (2,500 habitants).

Armée. Garnison turque, 2 régiments, ensemble 4,000 h.

Chef de l'État. *Osman*, pacha, gouverneur.

Commerce. Valeur en florins de convention :

	1856.	1857.	1858.
Importation . . .	2,852,540	1,563,540	1,352,700
Exportation . . .	1,571,200	900,000	1,362,000

Port de Tripoli. Entrés en 1851, 370 navires, dont 271 turcs; en 1857, 246 navires, dont 158 turcs.

Tunis (Régence).

Superficie. 3,710 m. c. g.

Population. 950,000 habitants de race arabe, dont 100,000 juifs.

Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.

Commerce. Exportation en 1858, 16,770,000 piastres, dont 11 1/2 millions en huile d'olive, 3 millions en froment.

Armée. Troupes régulières, environ 19,000 hommes.

Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.

Capitale. Tunis, avec 100,000 habitants. Autres villes : Kabes, Kairuan, Susa, Porto Farina.

Chef de l'État (Bey). *Sidi-Muhamed;* il a succédé en 1855 à son père, Achmed-Pacha.

V. — OCÉANIE.

Iles Sandwich.

(Découvertes par Cook en 1778.)

Ces îles sont au nombre de 15, dont 7 habitées, savoir : Hawaï, Woahu, Maui, Kauai, Molokai, Ranai, Nihau et Kahulawa.

Superficie. 284 m. c. g.

Population. En 1853, 71,108 habitants, professant pour la plupart la religion chrétienne (protestante).

Finances. Dépenses annuelles, 1,295,000 fr. Dette en 1846 : 30,000 dollars.

Commerce :

Importation	dollars.	1,281,951
Exportation		466,771

Force militaire. Sauf une garde de 80 hommes, il n'y a pas d'armée permanente.

Flotte. 200 bâtiments, dont 1 frégate et 1 brick.

Résidence du roi. Honolulu sur Waohu, 9,000 habitants.

Chef de l'État. Roi constitutionnel *Kaméhaméha IV*, né le 9 février 1834, succède à son père, Kaméhaméha III, le 15 octobre 1854; marié, en 1856, à miss Rooker, dont il a un fils.

Iles de la Société.

La plus considérable, O'Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 $^1/_2$ m. c. g., environ 10,000 habitants professant la religion chrétienne.

Chef du gouvernement. Reine *Pomaré*, sœur du roi Pomaré III (1).

Résidence. Papaïti.

(1) Elle a abdiqué, en mai 1852, en faveur de ses enfants.

VI. — AUSTRALIE.

(Colonie anglaise.)

Cette colonie se compose des pays suivants :

Nouvelle-Galles du Sud (39 comtés), 305,487 hab. (1858); capitale Sidney, 53,000 hab. Recettes en 1856, 1,986,553; dépenses, 1,835,134 liv. sterl. Commerce en 1857 : Importation, 6.7; exportation, 4.0 millions de liv. st.

Victoria, détachée en 1850 de la Nouvelle-Galles du Sud (24 comtés), 460,000 hab.; capitale, Melbourne, 20,000 hab. — Recettes en 1858 : 75 millions de francs.

Valeur des importations en 1859 : 15,600,277 liv. st.; des exportations, 13,890,473 liv. st. (dont 9,122,037 en or). — Immigration et émigration :

	1858.	1859.
Immigration	44,348	30,573
Départs.	25,882	19,418
TOTAL. . .	18,466	11,155

Australie du Sud (11 comtés), 110,000 hab.; capitale, Adélaïde (fondée en 1834), 12,000 habitants.

Australie de l'Ouest (26 comtés), 14,000 hab.; capitale, Perth (fondée en 1828).

Tasmanie (île Van Diemen), 1,132 m. c. g., 80,000 hab.; capitale, Hobarttown, 20,000 hab.

Australie du Nord, capitale, Brisbane, dans le district de Moreton Bay.

Nouvelle-Zélande, avec environ 50,000 hab.

DEUXIÈME PARTIE.

NOTICES STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

I. — SITUATION, TERRITOIRE, MAISONS.

1. La Belgique est située entre les 49°27′ et 5°30′ de latitude boréale et entre les 0°14′ et 3°44′ de longitude est, rapportée au méridien de Paris. La plus grande longueur, prise du nord-ouest au sud-est, soit d'Ostende à Arlon, est de 56 lieues; la plus grande largeur du nord au sud, soit de Hoogstraeten à Chimay, est de 34 lieues. Le développement total des frontières, y compris le littoral de la mer (14 lieues), est de 1,417 kilomètres ou 283 ½ lieues de 5000 mètres.

2. L'aréal du royaume comprend 2,945,594 hectares, ou 1178 lieues carrées de 5000 mètres, ou 536.61 milles carrés géographiques. D'après son étendue superficielle, la Belgique occupe parmi les 54 États de l'Europe, le dix-neuvième rang (1).

(1) Les pays qui la précèdent sont, outre les cinq grandes puissances, la Turquie, la Suède, la Norwége, l'Espagne, le Danemark, les Deux-Siciles, le Portugal, la Bavière, la Sardaigne, la Grèce, les États de l'Église, la Suisse, le Hanovre et les Pays-Bas. — En population, la Belgique vient au neuvième rang; outre les cinq grandes puissances, elle est dépassée par l'Espagne, la Turquie, les Deux-Siciles et la Sardaigne. Sa population ne diffère que de quelques milliers de celle de la Bavière, qui la suit immédiatement.

Le nombre ci-dessus indiqué se répartit par province de la manière suivante :

	Hectares.	M. c. g.
Luxembourg	441,704	80.50
Hainaut	372,291	67.75
Namur	366,103	66.70
Brabant	328,323	59.75
Flandre occidentale	323,449	58.85
Flandre orientale	299,787	54.75
Liége.	289,310	52.80
Anvers	283,310	51.50
Limbourg	241,314	44.00

3. Nous renvoyons aux trois premières années de cet *Annuaire* pour les détails relatifs à la répartition du territoire belge d'après la nature des *terrains*. Nous nous bornons à rappeler ici que 1,463,663 hectares, soit 49.9 p. c. de l'étendue superficielle, constituent les terres labourables. *Maximum* relatif : Flandre orientale et Brabant, 69.6 et 69.4 p. c.; *minimum* relatif : Luxembourg, 22.1 p. c. — Les terres incultes s'étendaient, lors de l'achèvement des opérations cadastrales, sur 363,978 hectares. Ce chiffre a considérablement diminué depuis.

4. *Maisons* habitées. Résultats comparés des recensements de 1846 et 1856.

PROVINCES.	NOMBRE DES MAISONS. 1846.	NOMBRE DES MAISONS. 1856.	NOMBRE D'HABITANTS PAR MAISON EN 1856.
Anvers	70,984	75,596	5.7
Brabant	118,211	127,289	5.9
Flandre occidentale	122,834	120,955	5.1
Flandre orientale .	146,583	143,079	5.4
Hainaut	141,668	152,377	5.0
Liége.	79,278	85,491	5.8
Limbourg . . .	34,141	36,362	5.2
Luxembourg . .	36,473	38,352	5.0
Namur	49,676	54,711	5.2
LE ROYAUME. .	799,884	834,212	5.4

En 1846, le nombre d'habitants par maison était, pour le royaume, également de 5.4. Le nombre des familles ou ménages s'élevait au 31 décembre 1856, à 936,284; de sorte que le rapport des maisons aux ménages était de 1 à 1.12 ou de 100 à 112.

5. Nombre des *parcelles cadastrales* en 1853 : 5,488,348; celui des *propriétaires* : 953,380.

6. Pour la division judiciaire, administrative, etc., du royaume, voyez l'*Annuaire* de 1859.

II. — POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1859.

Naissances.

1. *Le nombre des naissances* (mort-nés compris) s'est élevé en 1859 à 157,286; il est supérieur à celui de toutes les années qui se sont écoulées depuis 1832. L'augmentation sur 1858 est de 5,144, soit de 3.37 p. c.; sur la moyenne décennale de 1849 à 1858 (140,420) de 16,866, soit de 12 p. c.

Dans le nombre indiqué, on compte 3,011 jumeaux.

2. Dans le nombre des naissances ci-dessus établi, 43,008, soit 27.3 p. c., appartiennent aux villes; 114,278, soit 72.7 p. c., aux communes rurales. Comparativement aux résultats de l'année antérieure, les villes présentent une augmentation qui s'élève à 3.7 p. c.; les campagnes une augmentation de 3.2 p. c.

3. En 1858, le nombre d'habitants correspondant à une naissance était de 28.9 pour les villes, de 30.5 pour les campagnes, et de 30.0 pour tout le pays; ces chiffres sont respectivement pour l'année 1859, 28.2, 28.9, 29.3. La variation est, on le voit, peu sensible.

4. Le tableau ci-après répartit les *naissances par province;* nous y indiquons la différence du chiffre de 1859 d'avec celui de 1858.

PROVINCES.	NOUVEAU-NÉS en 1859.	DIFFÉRENCE d'avec 1857.
		P. C.
Anvers	14,965	+ 0.9
Brabant	27,227	+ 6.4
Flandre occidentale	22,030	+ 3.9
Flandre orientale	26,623	+ 3.5
Hainaut	27,043	+ 2.9
Liége	17,332	+ 3.7
Limbourg	5,897	— 0.8
Luxembourg	6,474	+ 9.4
Namur	9,605	+ 6.6
TOTAUX	157,286	+ 3.5

On voit que la moyenne générale d'une augmentation de 3.5 p. c. flotte entre un maximum de + 9.4 p. c. (Luxembourg) et un minimum de — 0.8 p. c. (Limbourg). Une province seulement, le Limbourg, a vu le nombre de ses naissances décroître.

5. Au point de vue du *sexe,* les 157,286 nouveau-nés se composent de :

	VILLES.	COMM. RUR.	ROYAUME.
Garçons	21,988	58,789	80,777
Filles	21,020	55,489	76,509
Garçons sur 1000 filles	1,046	1,059	1,055
En 1858	1,055	1,063	1,061

La fécondité masculine a donc diminué de 9 p. m. dans les villes, de 4 p. m. dans les campagnes et de 6 p. m. dans le royaume. Elle se montre comme de coutume plus forte à la campagne que dans les villes. Cette année, la différence est de 13 pour mille; l'an dernier, elle n'était que de 8.

En faisant abstraction des mort-nés, on trouve pour mille filles dans les villes, 1,035, dans les campagnes 1,048, et dans le royaume 1,044 garçons. La prépondérance en faveur des campagnes se présente, à ce point de vue, dans la même proportion qu'en comprenant les mort-nés.

6. Répartition du nombre des naissances par *état civil.*

		LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	ILLÉGITIMES sur 1000 naiss.
Villes. . . .	Garçons . . .	19,276	2,712	123
	Filles	18,295	2,725	129
	Ensemble.	37,571	5,437	126
Campagnes.	Garçons . . .	55,436	3,353	57
	Filles	52,340	3,149	56
	Ensemble.	107,776	6,502	56
Royaume. .	Garçons . . .	74,712	6,065	75
	Filles.	70,635	5,874	76
	Ensemble.	145,347	11,939	75

Comparativement à 1858, le chiffre proportionnel des naissances illégitimes a sensiblement diminué dans les campagnes. Pour le pays et le royaume, il est plus bas que jamais depuis 19 ans.

Voici, du reste, les résultats constatés dans cette matière pour les 19 années qui se sont écoulées depuis 1841 (1).

(1) Pour prévenir des malentendus, nous rappelons que, différemment des documents publiés par l'administration, nous avons établi les proportions ci-dessus sur le

ANNÉES.	VILLES.	CAMPAGNES	ROYAUME.
1841-50 (moyenne).	145	50	82
1851	152	60	86
1852	150	59	84
1853	139	58	82
1854	144	60	84
1855	137	57	79
1856	137	57	79
1857	134	60	80
1858	134	60	80
1859	126	56	75

Sans comprendre les mort-nés, les chiffres proportionnels ci-dessus, relativement à 1859, se transforment en 123 p. m. pour les villes, 56 p. m. pour les campagnes, et 74 p. m. pour le royaume.

7. Dans les diverses provinces, la proportion dont nous parlons, s'établit ainsi qu'il suit :

	1857.	1858.	1859.
Anvers	84	81	83
Brabant	130	132	121
Flandre occidentale . . .	59	58	51
Flandre orientale	77	74	69
Hainaut	88	86	84
Liége.	64	73	67
Limbourg	49	54	48
Luxembourg	28	31	27
Namur	52	50	43
Royaume. . .	80	80	75

nombre combiné des naissances vivantes et des mort-nés. Cela nous semblait commandé par l'intérêt moral attaché généralement à ces calculs.

La moyenne flotte encore cette fois, comme d'habitude, entre le chiffre maximum du Brabant (121) et le chiffre minimum du Luxembourg (27).

Le rapport relatif des deux sexes dans les naissances légitimes et illégitimes (mort-nés compris) se produit de la manière suivante en 1859. On compte sur 1000 filles dans les enfants :

	Villes.	Campagnes.	Royaume.	
Légitimes.	1,053	1,059	1,057	garçons.
Illégitimes	955	1,064	1,032	—
Réunis. . . . : .	1,046	1,059	1,055	—

7. *Mort-nés*. Leur nombre a été en 1859 :

	Chiffre absolu.	Sur mille naissances. 1857.	1858.	1859.
Villes	2,422	52	54	56
Campagnes . .	5,052	42	43	44
Royaume . . .	4,774	46	46	47

Comme on le voit, la proportion s'est empirée l'an dernier; elle est comme toujours favorable aux campagnes, relativement aux villes. Autrement envisagé, il y a eu en 1859, pour 1 mort-né, le nombre suivant de naissances vivantes : villes, 16.8; campagnes, 21.6; royaume, 20.1. Le maximum relatif de mort-nés se produit dans la Flandre orientale (1 sur 11 naissances vivantes), le minimum dans la province de Namur (1 sur 28).

Des 7,474 mort-nés, 4,252 étaient des garçons, 3,222 des filles; ce qui fait respectivement 51 et 42 p. m. des naissances en général, proportions à peu près les mêmes qu'en 1858. La proportion des mort-nés est généralement plus forte dans le sexe masculin que dans le sexe féminin. Il en est de même dans les naissances illégitimes, relativement aux naissances légitimes, ce qui résulte des nombres suivants :

Naissances légitimes,	mort-nés	6,646,	soit 45	p. m.
— illégitimes,	—	828,	— 69.	—
Naissances en général,	—	7,474,	— 47	—

Des 7,474 mort-nés (moyenne mensuelle : 622), le mois de

mars en a produit le plus (757); le mois de juin le moins (559). Cela correspond à peu près avec la fréquence observée pour les naissances en général dans les mois indiqués.

9. *Naissances par mois* (mort-nés défalqués). Maximum, mars (14,373, soit 9.6 p. c. du total annuel); minimum, novembre (11,456, soit 7.5 p. c. du total).

10. *Enfants reconnus et légitimés* en 1859 :

		Masculins.	Féminins.	Ensemble.
Reconnus		969	883	1,852
Légitimés	déjà reconnus	787	697	1,484
	non reconnus	1,401	1,419	2,820
TOTAL GÉNÉRAL. . .		3,157	2,999	6,156

Décès.

11. Le *nombre des décès* s'est élevé en 1859, les mort-nés compris, à 119,124, soit 4,146 ou 3.6 p. c. de plus qu'en 1858. Comme chiffre absolu, il n'est dépassé depuis 1832 que par ceux de 1847 (125, 215), et de 1849 (127, 660).

La somme ci-dessus indiquée se décompose en 36,665 décès, soit 30.7 p. c. du total, pour les villes, et 82,459 décès, soit 69.3 p. c. du total, pour les communes rurales.

12. Du rapprochement des nombres ci-dessus avec l'état de la population au 31 décembre 1858, il résulte qu'il y a eu en 1859 sur 10,000 habitants, dans les villes 301, dans les communes rurales 242, dans le pays en général 258 décès. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une augmentation de 19 décès sur 10,000 habitants pour les villes, de 7 pour les communes rurales, et de 7 pour le pays en général. Nous faisons suivre les résultats analogues constatés dans les années précédentes.

	Villes.	Campagnes.	Royaume.	Écart en faveur des campagnes.
1854.	298	219	243	79
1855.	307	240	258	67
1856.	261	211	228	50
1857.	278	231	243	47
1858.	282	249	251	33
1859.	301	242	258	59

Il résulte de ce relevé que la mortalité a été, en 1859, de 1 décès sur 33 habitants dans les villes, de 1 sur 41 dans les campagnes, et de 1 sur 39 pour le royaume (en 1858, de 1 sur 40 habitants).

13. Sous le rapport du *sexe*, 60,680 décès appartiennent au sexe masculin, 58,444 au sexe féminin. Cette prépondérance des décès masculins, qui n'est que de 1,038 décès masculins sur 1,000 décès féminins, est loin encore de contre-balancer l'excédant des naissances masculines, que nous avons vu (§ 5) s'élever à 1,055 sur 1,000 (1).

14. Tableau des *décès par province*, au double point de vue du lieu d'habitation et du sexe.

PROVINCES.	SEXE.		Villes.	Communes rurales.
	Hommes.	Femmes.		
Anvers	7,008	6,680	6,253	7,435
Brabant	10,472	10,224	7,298	13,398
Flandre occidentale . .	9,443	9,071	5,845	12,669
Flandre orientale. . .	10,651	10,639	7,447	13,843
Hainaut.	9,618	8,832	3,871	14,579
Liége.	5,985	5,841	3,687	8,139
Limbourg	2,675	2,512	896	4,291
Luxembourg	2,072	1,993	498	3,567
Namur	2,756	2,652	870	4,538
ROYAUME . . .	60,680	58,444	36,665	82,459

(1) Défalcation faite des mort-nés, le rapport des décès masculins aux décès féminins est de 1,020 à 1,000. Sur la même base, les naissances donnaient 1,044 garçons sur 1,000 filles.

Nous laissons aux lecteurs le soin de tirer de ces chiffres absolus, pour chaque province, les rapprochements avec la moyenne proportionnelle établie pour le pays en général, sous le double rapport du sexe et du lieu de séjour, aux deux paragraphes qui précèdent.

15. Le tableau qui suit établit, pour les neuf provinces, les totaux des décès constatés en 1858 et 1859, ainsi que le chiffre proportionnel des décès relativement à 10,000 habitants.

PROVINCES.	TOTAL DES DÉCÈS.		DÉCÈS SUR 10,000 HABITANTS.		DIFFÉRENCE.
	1858.	1859.	1858.	1859.	
Anvers.	10,517	13,688	239	307	+ 68
Brabant	19,524	20,696	256	267	+ 11
Flandre occid.	19,217	18,514	305	293	— 12
Flandre orient.	19,779	21,290	253	270	+ 17
Hainaut	17,716	18,450	227	233	+ 6
Liége	12,328	11,826	242	229	— 13
Limbourg . . .	5,044	5,187	262	268	+ 16
Luxembourg. .	4,758	4,065	243	206	— 33
Namur.	6,095	5,408	207	185	— 22
ROYAUME.	114,978	119,124	251	258	+ 07

Ce tableau constate que cinq provinces seulement ont vu le chiffre de la mortalité s'augmenter dans une proportion qui varie de 6 à 68 décès sur 10,000 habitants; les autres présentent une diminution qui varie de 12 à 33 décès sur 10,000 habitants.

16. Voici comment en 1858 et 1859 les provinces se rangeaient relativement à la mortalité, en commençant par le plus bas chiffre.

1858.	1859.
1. Namur.	1. Namur.
2. Hainaut.	2. Luxembourg.
3. Anvers.	3. Liége.
4. Liége.	4. Luxembourg.
5. Luxembourg.	5. Brabant.
6. Flandre orientale.	6. Limbourg.
7. Brabant.	7. Flandre orientale.
8. Limbourg.	8. Flandre occidentale.
9. Flandre occidentale.	9. Anvers.

17. L'*excédant des naissances sur les décès*, qui était en 1858 de 37,164, est monté l'année suivante à 38,162, ce qui donne un accroissement de population de 82 sur 10,000 habitants, 1 de plus que l'an dernier. Ce chiffre se modifie de la manière suivante dans les différentes provinces.

	Excédant des naissances.		Accroissement de population sur 10,000 habit.	
	1858.	1859.	1858.	1859.
Anvers. . . .	4,311	1,277	98	28
Brabant . . .	6,048	6,531	79	84
Flandre occident.	1,972	3,516	31	55
Flandre orientale	5,924	5,333	76	67
Hainaut . . .	8,567	8,683	110	110
Liége	4,385	5,506	86	107
Limbourg. . .	899	710	46	36
Luxembourg. .	1,159	2,409	59	122
Namur. . . .	2,909	4,197	100	144
Royaume. .	37,164	38,162	81	82

La moyenne de 82 exprimant l'augmentation de population sur 10,000 habitants, du chef de l'excédant des naissances, flotte entre un maximum de 144 (Namur) et un minimum de 28 (Anvers). Le maximum, l'an dernier, était de 110 (Anvers), le minimum de 31 (Flandre occidentale). Cinq provinces ont vu leur chiffre d'accroissement s'augmenter : le Brabant, de 5, le Luxembourg de 69 sur 10,000 habitants.

18. Dans le tableau suivant, nous présentons l'excédant des naissances par une autre voie, c'est-à-dire en établissant pour chaque province le chiffre des décès correspondant à 1,000 naissances (les mort-nés non compris). — La première colonne

énonce le rapport de 1858 ; la 2me, celui de 1859 ; la 3me, la différence en plus ou en moins entre les deux nombres.

PROVINCES.	DÉCÈS SUR MILLE NAISSANCES. 1858.	1859.	DIFFÉRENCE.
Anvers	695	910	+ 215
Brabant	721	747	+ 26
Flandre occidentale	902	832	— 70
Flandre orientale	757	789	+ 32
Hainaut	660	666	+ 6
Liége	724	665	— 59
Limbourg	840	873	+ 33
Luxembourg	797	612	— 185
Namur	665	547	— 118
ROYAUME	744	745	+ 1

Comme au paragraphe précédent, nous voyons, pour 1859, Luxembourg et Namur occuper les deux premiers rangs, le Limbourg et Anvers, les deux derniers.

19. Par *état civil*, les 111,650 décès restant après défalcation des mort-nés, se répartissent comme suit entre les trois catégories : enfants et célibataires, mariés, veufs.

	VILLES.	COMMUNES RURALES.	ENSEMBLE	P. CENT DU TOTAL DES DÉCÈS.
Célibataires : Garçons	11,128	24,484	35,612	31.9
Filles	10,246	22,099	32,345	28.9
TOTAL	**12,374**	**46,583**	**67,957**	**60.8**
Mariés : Hommes	4,431	9,691	14,122	12.6
Femmes	3,745	9,305	13,050	11.7
TOTAL	**8,176**	**18,996**	**27,172**	**24.3**
Veufs	1,841	4,853	6,694	6.0
Veuves	2,852	6,975	9,827	8.8
TOTAL	**4,693**	**11,828**	**16,521**	**14.8**
TOTAL GÉNÉRAL	34,243	77,407	111,650	100.0

Les chiffres proportionnels ont insensiblement varié depuis l'année précédente.

20. Relevé des *décès par âge* (les mort-nés non compris).

AGE.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	ENSEMBLE.	Proportion sur 100 décès.	Différence d'avec 1858.
Au-dessous d'un an.	14,285	11,459	25,744	23.05	+ 1.00
De 1 à 2 ans acc.	5,403	5,304	10,707	9.68	+ 0.86
— 2 — 3 —	1,451	1,411	2,862	2.56	+ 0.08
— 3 — 4 —	933	952	1,885	1.69	— 0.17
— 4 — 5 —	732	789	1,521	1.36	+ 0.66
— 5 — 6 —	539	609	1,148	1.02	— 0.09
— 6 — 7 —	460	472	932	0.83	— 0.12
— 7 — 8 —	425	424	849	0.76	+ 0.06
— 8 — 9 —	352	382	734	0.65	+ 0.04
— 9 — 10 —	283	342	625	0.56	+ 0.07
— 10 — 15 —	1,109	1,345	2,454	2.19	+ 0.01
— 15 — 20 —	1,643	1,787	3,430	3.07	+ 0.02
— 20 — 25 —	2,166	1,904	4,070	3.64	+ 0.24
— 25 — 30 —	1,631	1,823	3,454	3.09	+ 0.12
— 30 — 35 —	1,623	1,905	3,528	3.16	+ 0.26
— 35 — 40 —	1,692	2,026	3,718	3.33	+ 0.32
— 40 — 45 —	1,740	1,757	3,497	3.13	+ 0.15
— 45 — 50 —	2,031	1,668	3,699	3.30	+ 0.08
— 50 — 55 —	2,384	1,848	4,232	3.79	+ 0.06
— 55 — 60 —	2,818	2,435	5,253	4.70	— 0.10
A REPORTER.	43,700	40,642	84,342	75.57	

AGE.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	ENSEMBLE.	Proportion sur 100 décès.	Différence d'avec 1858.
REPORT.	43,700	40,642	84,342	75.57	
De 60 à 65 ans acc.	2,789	2,703	5,492	4.91	— 0.20
— 65—70 —	2,568	3,068	5,636	5.05	— 0.42
— 70—75 —	2,671	3,224	5,895	5.28	— 0.62
— 75—80 —	2,455	2,757	5,212	4.67	— 0.60
— 80—85 —	1,464	1,759	3,223	2.88	— 0.55
— 85—90 —	592	808	1,400	1.25	— 0.55
— 90—95 —	164	217	381	0.34	— 0.10
— 95—100 —	23	41	64	0.05	— 0.0
Au-dessus de 100	2	3	5	0.04	
	56,428	55,222	111,650	100.00	

Les différences proportionnelles relativement à l'année 1858 sont trop insignifiantes pour être signalées. Nous nous bornerons à remarquer l'augmentation proportionnelle de 1 p. c. pour le contingent des enfants âgés au-dessous d'un an.

21. *Décès par mois* (les mort-nés exclus). Gradation des mois.

SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.		EN GÉNÉRAL.	
MOYENNE.	4,702	MOYENNE.	4,601	MOYENNE.	9,304
Septembre	5,580	Septembre	5,363	Septembre	10,943
Août. . .	5,414	Août. . .	5,248	Août. . .	10,662
Octobre .	5,389	Octobre .	5,133	Octobre . .	10,522

SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.		EN GÉNÉRAL.	
Mars. . .	5,029	Mars. . .	4,933	Mars. . .	9,962
Décembre	4,943	Décembre	4,672	Décembre	9,615
Avril. . .	4,706	Janvier. .	4,665	Avril. . .	9,358
Janvier. .	4,514	Avril. . .	4,652	Janvier .	9,179
Février. .	4,507	Mai . . .	4,351	Novembre	8,785
Novembre	4,231	Novembre	4,250	Février. .	8,753
Juillet . .	4,177	Février. .	4,246	Mai . . .	8,503
Mai . . .	4,152	Juillet. .	4,097	Juillet. .	8,274
Juin. . .	3,786	Juin. . .	3,612	Juin. . .	7,398

Il est curieux de voir le mois de septembre, qui, dans les deux sexes, offrait en 1858 le chiffre de mortalité le plus bas, occuper en 1859 le premier rang. Janvier, qui, l'année précédente, était au premier rang, ne vient cette fois qu'en septième ligne et présente un chiffre inférieur à la moyenne mensuelle de l'année.

Mariages.

22. Le *nombre des mariages* contractés en 1859 s'élève à 30,941 ; il est inférieur de 1,296 à celui de l'année antérieure.

Voici, pour mieux apprécier la progression ou le recul de la fréquence des mariages, le rapport qui s'est établi, pendant les neuf dernières années, entre le nombre des habitants et celui des mariages. Le nombre d'habitants correspondant à 1 mariage était dans chacune des années suivantes :

1851 de 133.4
1852 — 143.1
1853 — 147.4

1854 de 154.2
1855 — 153.5
1856 — 139.9
1857 — 121.9
1858 — 120.9
1859 — 126.4

23. La moyenne générale de 1 mariage pour 126.4 hab., constatée en 1859, se modifie, selon le lieu de séjour et les différentes provinces, de la manière suivante :

PROVINCES.	VILLES.	COMMUNES RURALES.	ENSEMBLE	TOTAL. Chiffre absolu.
Anvers	121.1	132.0	127.6	3,505
Brabant.	112.5	124.8	120.5	6,518
Flandre occidentale . .	130.4	123.7	125.6	5,054
Flandre orientale . . .	119.1	127.5	125.0	6,336
Hainaut.	131.4	123.0	124.5	6,436
Liége.	125.6	129.4	128.5	4,069
Limbourg	152.0	141.9	143.5	1,351
Luxembourg	168.0	138.1	141.1	1,415
Namur	154.7	126.9	130.4	2,257
ROYAUME. . .	124.2	127.5	126.4	36,941
En 1858. . .	120.9	120.0	120.9	38,337

Nous déduisons du tableau ci-dessus les faits suivants : On s'est marié un peu plus à la campagne que dans les villes. Dans les villes, la fréquence des mariages a été la plus forte dans le Brabant, la plus faible dans le Luxembourg; quant aux communes rurales, elle a été la plus forte dans le Hainaut, la plus

faible dans la province de Limbourg. Sans distinction du lieu d'habitation, le maximum relatif tombe sur le Brabant, le minimum sur le Limbourg ; mêmes résultats que l'année dernière. La province de Liége est la seule qui présente un chiffre plus élevé que l'année antérieure.

24. D'après le relevé donné ci-dessus au § 19, il est mort en 1859, en état de mariage, 14,122 hommes et 13,050 femmes, ce qui fait un total de 27,172 unions conjugales dissoutes par la mort. Rapproché du nombre de mariages contractés en 1859, ce total produit un rapport de 1,359 nouveaux mariages sur 1,000 mariages détruits (en 1858, 1,455 nouveaux mariages).

25. Le tableau suivant décompose le nombre des mariages par *état civil* et par *âge*.

1. Par *état civil*.

Mariages entre :

Garçons et filles . . .	30,430	soit	824	p. m.
Garçons et veuves. . .	1,798	—	48	—
Veufs et filles	3,636	—	98	—
Veufs et veuves . . .	1,083	—	30	—
TOTAL. . .	36,947		1000	

2. *Par âge*. Age du marié.

De 21 ans et au-dessous	1,371	soit	37.1	p. m.
— 21 ans à 25 ans acc.	7,580	—	205.2	—
— 25 — 30 —	11,240	—	304.2	—
— 30 — 35 —	7,363	—	199.3	—
— 35 — 40 —	4,089	—	110.7	—
— 40 — 45 —	2,272	—	61.5	—
— 45 — 50 —	1,375	—	37.2	—
— 50 — 55 —	815	—	22.0	—
— 55 — 60 —	502	—	13.5	—
— 60 — 65 —	222	—	6.0	—
— 65 — 70 —	85	—	2.5	—
— 70 — 75 —	20	—	0.5	—
— 75 — 80 —	7	—	0.2	—
— 80 et au delà	0	—	0.0	—
TOTAL. . .	36,941		1000.	

26. Le nombre des *divorces* prononcés en 1859 a été de 47; 9 de moins que l'année antérieure. Des 47 divorces, 25 ont été prononcés dans le Brabant, 9 dans la province de Liége, 5 dans celle d'Anvers, 4 dans celle du Hainaut, aucun dans le Luxembourg.

Immigration et émigration.

27. Le tableau suivant fait connaître le nombre des personnes qui se sont établies dans les différentes provinces, venant de l'étranger, et le nombre de celles qui ont quitté le pays pour s'établir à l'étranger.

PROVINCES.	IMMIGRATION			ÉMIGRATION		
	Masculins.	Féminins.	Ensemble.	Masculins.	Féminins.	Ensemble.
Anvers	770	654	1,424	620	454	1,074
Brabant.	1,469	1,193	2,662	494	475	969
Flandre occidentale	316	327	643	886	951	1,837
Flandre orientale .	371	385	756	511	451	962
Hainaut.	499	504	1,003	998	948	1,946
Liége	253	236	489	195	164	359
Limbourg.	116	113	229	114	104	218
Luxembourg . . .	141	169	310	269	303	572
Namur	83	65	148	242	227	469
ROYAUME. . .	4,018	3,646	7,664	4,329	4,077	8,406

Il résulte de là qu'il y a eu en 1859 un excédant d'émigration qui s'élève à 742 personnes (en 1858, cet excédant était de 1,331 personnes).

État de la population au 31 décembre 1859.

28. Au 31 décembre 1858, la population du royaume était de 4,623,197; elle s'est élevée à la date correspondante de 1859, d'après les calculs de l'administration, à 4,671,187 habitants, ce qui fait une augmentation de 47,990 habitants, soit 1.04 p. c. — Le chiffre ci-dessus se décompose en 1,232,127 habitants de villes et 3,439,060 habitants de la campagne; ce qui constitue pour les villes une augmentation de 1.16 p. c., et pour les campagnes une augmentation de 0.96 p. c.

Le rapport des citadins aux habitants des campagnes était en 1857 de 262 à 738; en 1858, de 263 à 737; en 1859, de 264 à 736. Pour la province d'Anvers, ce rapport était en 1859 de 356 à 644; pour celle de Luxembourg, de 120 à 880. Ce sont les deux plus forts écarts de la moyenne du royaume.

29. Le tableau suivant établit la population des diverses provinces au 31 décembre 1859 et l'accroissement absolu et proportionnel survenu pendant l'année.

PROVINCES.	POPULATION	ACCROISSEMENT Absolu.	ACCROISSEMENT Relatif.
			P. C.
Anvers.	447,326	1,621	0.34
Brabant	785,748	13,020	1.68
Flandre occidentale	634,919	3,059	0.48
Flandre orientale	791,843	4,770	0.60
Hainaut	801,441	11,597	1.46
Liége	522,070	7,176	1.39
Limbourg.	193,851	691	0.35
Luxembourg	199,703	2,849	1.44
Namur.	294,287	3,207	1.10
ROYAUME. . . .	71,187	47,970	1.04

Il résulte du tableau ci-dessus que la moyenne d'accroissement relatif pour tout le royaume (1.04) a été dépassée par les provinces de Brabant, Hainaut, Luxembourg, Liége et Namur. L'accroissement le plus fort est celui du Brabant, 1.68 p. c.; le plus faible, celui du Limbourg, 0.35 p. c.; mêmes résultats que l'an dernier. Comparativement à l'année dernière, l'accroissement proportionnel s'est augmenté pour toutes les provinces, sauf celles d'Anvers et de la Flandre orientale, où il a diminué respectivement de 0.97 et de 0.10 p. c. L'augmentation la plus forte est celle du Luxembourg (0.75 p. c.), la plus faible celle du Hainaut (0.06 p. c.).

Résumé.

30. Le tableau suivant résume les proportions dans lesquelles les différents éléments du mouvement de la population se sont produits en 1858 et 1859. Il y a eu sur 10,000 habitants :

DANS LES	NAISSANCES.		DÉCÈS.		MARIAGES.	
	1858.	1859.	1858.	1859.	1858.	1859.
Villes	345	353	282	301	82	81
Communes rurales.	327	335	240	242	83	79
ROYAUME. . .	332	340	251	258	83	79

Ces rapports fournissent une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons déjà établi par une autre voie, savoir :

1° Que la *fécondité* s'est, en 1859, augmentée tant dans les communes rurales que dans les villes;

2° Que les *décès* ont augmenté des deux côtés, mais dans une mesure beaucoup moins élevée à la campagne que dans les villes;

3° Que les *mariages* ont légèrement diminué, et dans une proportion plus forte dans les campagnes.

Par provinces, les nombres proportionnels ci-dessus se constituent comme suit pour 1859. Il y a eu sur 10,000 habitants :

PROVINCES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
Anvers	333	307	78
Brabant	352	267	84
Flandre occidentale	348	293	80
Flandre orientale	338	270	80
Hainaut	342	233	81
Liége	336	229	79
Limbourg	305	268	69
Luxembourg	328	206	71
Namur	329	185	77
ROYAUME	340	258	79

	Maximum.	*Minimum.*
Fécondité	Brabant.	Limbourg.
Mortalité	Anvers.	Namur.
Mariages	Brabant.	Limbourg.

Densité de la population.

31. Du rapprochement du nombre de la population avec celui de la superficie, il résulte que le nombre d'habitants vivant sur 100 hectares (1 kilomètre carré) était, pour le royaume, en 1858, de 156.98 habitants; augmentation sur 1856 de 1.58 habitants : depuis le recensement de 1846, 10 habitants.

Voici l'ordre dans lequel se rangeaient les diverses provinces du royaume, sous le rapport de la densité, au 31 décembre 1858 :

	Habitants par 100 hect.	Augm. ou dimin. depuis le rec. de 1846.
Flandre orientale	263	— 2
Brabant	235	+ 14
Hainaut	212	+ 20
Flandre occidentale	195	— 4
Liége	178	+ 21
Anvers	158	+ 15
Limbourg	80	+ 3
Namur	79	+ 7
Luxembourg	45	+ 3
ROYAUME	157	+ 10

POPULATION DES CHEFS-LIEUX DE PROVINCE
AU 31 DÉCEMBRE 1859.

32.	Bruxelles (sans les faubourgs)	168,975
	Gand	114,901
	Anvers	108,975
	Liége	94,657
	Bruges	49,600
	Mons	26,436
	Namur	25,601
	Hasselt	9,836
	Arlon	5,576

Appendice.

33. D'après le recensement du 31 décembre 1856, la population du royaume (4,529,560) se décomposait :

1. Par *état civil* et *par sexe*, en :

	Masculin.	Féminin.	Total.
Non mariés	1,489,458	1,403,437	2,892,895
Mariés	692,121	689,876	1,381,997
Veufs ou veuves	90,204	164,464	254,668
TOTAL	2,271,783	2,257,777	4,529,560

2. Par *origine* : En 4,434,780 personnes nées dans le royaume, et 94,780 personnes nées à l'étranger. De ce dernier nombre étaient nées :

Dans les Pays-Bas (Luxembourg compris).	39,223
En France.	31,400
En Allemagne	15,242
En Angleterre	4,092
Dans d'autres pays	4,828

34. *Nombre des familles* au 31 décembre 1856.

		Force de la famille.
Anvers	83,888	5.2
Brabant	161,255	4.6
Flandre occidentale	128,833	4.8
Flandre orientale	155,130	5.0
Hainaut	163,659	4.7
Liége	105,788	4.7
Limbourg	38,057	5.0
Luxembourg	40,626	4.7
Namur	59,048	4.8
ROYAUME.	936,284	4.8

CLASSIFICATION DES COMMUNES BELGES

D'APRÈS L'ÉTAT DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1858.

(Loi du 29 février 1860.)

		Nombre des conseillers communaux.
Au-dessous de mille habitants.	1,297	7
De 1 à 3 mille hab.	945	9
— 3 — 10 —	295	11
— 10 — 15 —	16	13
— 15 — 20 —	8	15
— 20 — 25 —	2	17
— 25 — 30 —	3 (1)	19
— 30 — 35 —	3 (2)	21
— 35 — 40 —	0	24
— 40 — 50 —	1 (3)	25
— 50 — 60 —	0	27
— 60 — 70 —	0	29
— 70 mille et au delà	4 (4)	31
Total.	2,538	

(1) Mons, Verviers et Namur.
(2) Malines, Louvain et Tournai.
(3) Bruges.
(4) Gand, Liége, Anvers et Bruxelles.

III. — ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET ÉLECTIVES.

---

1. *Nombre des représentants et des sénateurs.* — Par la loi du 24 mai 1859, décrétée en considération de l'accroissement de la population, le nombre des représentants et des sénateurs a été porté de resp. 108 et 54 à resp. 116 et 58. Voir pour la répartition, par arrondissements, des représentants et des sénateurs l'*Annuaire* dernier, pages 129 et 130.

2. *Éligibles au Sénat.* Dans le tableau ci-après, la 1re colonne de chiffres désigne le nombre des éligibles, correspondant à 1 sur 6,000 habitants; la 2e, celui des citoyens, âgés de 40 ans, payant le cens constitutionnel en 1859 (éligibles censitaires); la 3e, l'écart entre les deux autres nombres, représentant le nombre des éligibles supplémentaires.

On sait que, d'après l'art. 51 de la Constitution, dans les provinces où la liste des citoyens payant 1,000 florins (2,116 fr. 40 cent.) d'impositions directes n'atteint pas la proportion de 1 à 6,000 habitants indiquée, elle est complétée par les plus imposés de la province jusqu'à concurrence de cette proportion.

PROVINCES.	ÉLIGIBLES.	CENSITAIRES.	SUPPLÉMENT.
Anvers	74	58	16
Brabant	134	115	19
Flandre occidentale	105	62	43
Flandre orientale	132	91	41
Hainaut	133	53	80
Liége	87	33	54
Limbourg	32	13	19
Luxembourg	33	10	33
Namur	49	37	12
ROYAUME	779	462	317

Des 58 sénateurs siégeant actuellement au Sénat, 13 ont été élus parmi les éligibles supplémentaires.

3. *Nombre des électeurs :*

A. Pour les Chambres législatives, en 1860 :

Anvers	10,816	soit sur 1000 hab.	24
Brabant.	18,753	—	23
Flandre occidentale .	12,256	—	19
Flandre orientale . .	16,896	—	21
Hainaut.	15,970	—	20
Liége	10,137	—	19
Limbourg	3,503	—	18
Luxembourg . . .	3,477	—	17
Namur	5,299	—	18
Le Royaume. . .	97,180		20

B. Pour les conseils provinciaux, en 1859 : chiffre approximatif, 98,849.

C. Pour les conseils communaux, chiffre exact de 1857 : 209,652, soit 46 électeurs sur mille habitants.

4. Nouvelle répartition des conseillers provinciaux, en vertu de la loi du 29 février 1860, par suite de l'accroissement de la population.

(Pour les bases de la répartition, voir l'*Annuaire* de 1854, p. 30.)

Anvers	56	conseillers, au lieu de	46
Brabant.	69	—	57
Flandre occidentale .	68	—	64
Flandre orientale. .	77	—	73
Hainaut.	72	—	61
Liége	63	—	50
Limbourg	40	—	33
Luxembourg . . .	41	—	34
Namur	52	—	43
Le Royaume. . .	538		461

IV. — ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1. Relevé numérique des *écoles primaires* au 31 déc. 1857.

DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	GARÇONS.	FILLES.	DEUX SEXES.	ENSEMBLE
Écoles communales . .	742	283	1,917	2,942
— adoptées . . .	77	450	318	845
— privées libres. .	256	552	757	1,565
Pensionnats	101	208	1	310
TOTAL. . .	1,176	1,493	2,993	5,662

En défalquant les pensionnats, il reste, comme nombre total des écoles soumises à l'inspection et des écoles privées entièrement libres, 5,352 écoles; 146 en moins sur 1854 (cette diminution porte presque entièrement sur les écoles privées). — Sur les écoles communales proprement dites, il y a 153 écoles de plus qu'en 1854.

La proportion pour tout le royaume est, en moyenne, de 2.24 écoles par commune et de 1.23 par groupe de 1,000 habitants (maximum par 1,000 habitants : Hainaut 2.40 écoles ; minimum, Anvers 0.97 écoles).

2. Relevé numérique des *élèves* en décembre 1857.

DÉSIGNATION DES ÉLÈVES.	GARÇONS.	FILLES.
Écoles communales	193,246	109,497
— adoptées	25,885	71,000
— privées libres.	39,662	60,045
Pensionnats	3,902	7,859
TOTAL. .	262,695	248,401
	511,096	

En comparant la population scolaire de 1857 à celle de 1854, on trouve que le nombre des élèves a augmenté de 19,570, c'est-à-dire dans la proportion de 4 p. c.

D'après le recensement général de la population au 31 décembre 1856, on comptait, pour les enfants de 7 à 14 ans, 15.45 de la population. Or, le chiffre de 511,096, énonçant la fréquentation scolaire au 31 décembre 1857, ne représente que 11.16 de la population à cette époque. Il faudrait, pour atteindre au niveau du chiffre des enfants en âge de fréquenter les écoles primaires, un nombre de 196,087 en plus. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une vingtaine de mille enfants de l'âge en question se répartissent sur d'autres établissements divers (athénées, colléges, écoles des hospices, dépôts de mendicité, établissements pénitentiaires).

Du chiffre ci-dessus de 511,096 élèves, 279,532 étaient admis gratuitement.

3. Relevé numérique du *corps enseignant* au 31 déc. 1857.

	ÉCOLES			
	Communales.	adoptées.	Libres.	Total.
Instituteurs en chef	2,648	310	782	3,740
Sous-maîtres et assistants . .	725	101	466	1,292
Institutrices en chef	294	522	921	1,735
Sous-maîtresses et assistantes.	289	1,044	1,004	2,337
TOTAUX. . .	3,956	1,975	3,173	9,104

Traitements moyens des instituteurs communaux. Francs :

	VILLES.		COMMUNES.		ENSEMBLE.	
	1854.	1857.	1854.	1857.	1854.	1857.
Instituteur. .	1,304	1411.70	703	716.64	728	745.82
Sous-institutr	568	704.18	321	407.00	412	505.92
Institutrice. .	961	1048.75	682	716.25	731	766 00
Sous-institut.	399	519.15	277	468.00	318	492.40

4. ***Écoles normales*** pour la formation des instituteurs.

Écoles de l'État. Nombre des élèves en 1857-58 : Lierre, 82; Nivelles, 103; ensemble 185.

Écoles épiscopales, agréées par le gouvernement. Population dans l'année 1856-57 :

Thourout	64
Saint-Nicolas	45
Bonne-Espérance.	40
Saint-Roch	40
Saint-Trond	43
Carlsbourg	43
Malonne	69
TOTAL. . . .	344

5. ***Dépenses.*** La somme totale dépensée en Belgique pour le service de l'instruction primaire, dans les années 1855 à 1857, se répartit comme suit au point de vue de la provenance. En milliers de francs :

	1855.	1856.	1857.
Encaisse des exercices antérieurs. .	52.2	61.6	64.1
Rétribution des élèves.	694.5	731.5	766.7
Bienfaisance publique et privée . .	357.5	365.8	380.4
Budgets communaux	1,772.5	2,000.5	1,955.0
Budgets provinciaux	631.9	601.9	598.5
Budget de l'État.	1,237.2	1,336.4	1,464.5
TOTAUX. . .	4,745.5	5,097.7	5,229.5

La dotation de l'instruction primaire qui en 1845 n'était encore que de 3 ½ millions, s'est donc élevée à près de 5 ¼ millions en 1857.

II. Enseignement moyen. Établissements de l'État.

En vertu de la loi du 1er juin 1850, il a été créé dix athénées royaux et cinquante écoles moyennes. (Voir pour la population de ces établissements en 1857 et 1858, l'*Annuaire* dernier. Nous donnerons dans le volume prochain celle qui concerne les années 1859 et 1860.)

III. Enseignement supérieur.

A. Universités de Gand et de Liége.

1. *Dépenses effectuées.*

Années	1853 . . . . fr.	621,154
—	1854	642,267
—	1855	688,448
—	1856	695,198
—	1857	707,523
—	1858	733,273

2. *Professeurs.* Aux termes de la loi du 15 juillet 1849, il ne peut y avoir au plus dans chacune des deux universités que 11 professeurs en sciences, 10 en philosophie, 10 en médecine et 9 en droit (total pour les deux universités, 80). Au 30 septembre 1858, les deux établissements comptaient 78 professeurs répartis de la manière suivante :

FACULTÉS.	GAND.		LIÉGE.	
	Ordinaires.	Extraord.	Ordinaires.	Extraord.
Philosophie et lettres. .	5	5	6	5
Droit.	7	1	8	1
Sciences.	8	2	9	2
Médecine	7	2	7	3
Totaux. . .	27	10	30	11
	37		41	

3. ***Mouvement*** **de la population universitaire.**

a.) *Gand.*

Années.	Philos. et lettres.	Droit.	Sciences.	Médecine.	Total.
1852-53. . .	32	110	90	68	300
1853-54. . .	37	112	83	80	312
1854-55. . .	33	121	81	80	315
1855-56. . .	47	123	109	78	357
1856-57. . .	33	112	112	76	333
1857-58. . .	15	95	102	79	291
1858-59. . .	16	78	110	93	297
1859-60. . .	28	67	147	85	327

b.) *Liége.*

Années.	Philos. et lettres.	Droit.	Sciences.	Médecine.	Total.
1852-53. . .	104	139	168	91	502
1853-54. . .	99	128	182	99	508
1854-55. . .	110	143	217	113	583
1855-56. . .	139	168	255	126	688
1856-57. . .	106	162	318	143	729
1857-58. . .	84	166	363	149	762
1858-59. . .	76	157	372	152	757
1859-60. . .	99	157	424	131	811

Dans les chiffres indiqués pour la faculté des sciences, tant à Gand qu'à Liége, sont compris les élèves qui ont suivi les cours :

A Gand, de l'école du génie civil, de l'école des arts et manufactures et de l'école normale des sciences ;

A Liége, de l'école spéciale des arts et manufact. et des mines.

Dans l'année 1859-60, les écoles spéciales figuraient à Liége dans le total de 811 pour 352 ; à Gand, dans le total de 327 pour 87. Les totaux de l'année 1859-60 comprennent à Gand 20, à Liége 109 étrangers.

B. Universités libres. Nombre des professeurs en 1861.

	BRUXELLES.	LOUVAIN.
Philosophie et lettres. . . .	9	6
Sciences	6	8
Droit	11	11
Médecine.	9	14
Théologie	8	—
TOTAL. . .	43 (1)	39 (2)

(1) Dont 3 extraordinaires.

(2) Dont 9 extraordinaires et 4 agrégés.

C. *Relevé des diplômes délivrés par les jurys académiques pendant les deux sessions de* 1859 *et* 1860.

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

	1859.	1860.
Candidatures	117	139
Doctorat	6	11
SCIENCES.		
Candidature en sciences naturelles	100	111
Candidature en pharmacie	18	22
Doctorat en sciences naturelles	5	1
Candidature en sciences physiques et mathémat.	5	2
Doctorat en sciences physiques et mathématiques.	2	3
DROIT.		
Candidature	98	87
Doctorat, 1er examen	105	102
— 2e —	87	96
Doctorat en sciences politiques et administratives.	5	10
Grade de candidat notaire	47	46
MÉDECINE.		
Candidature	95	106
Grade de pharmacien	38	35
Doctorat (1), 1er examen	65	62
— 2e —	76	65
— 3e —	74	54
Doctorat en chirurgie	1	0
Doctorat en accouchements	1	0

IV. *Dépenses* portées au budget de l'État de 1861 pour l'instruction publique des trois degrés :

Enseignement supérieur	fr.	931,820
Enseignement moyen		928,187
Enseignement primaire		1,913,579
Total.	fr.	3,773,586

(1) En médecine, en chirurgie et en accouchements.

V. — CULTES.

Dépenses de l'État, portées au budget de 1861.

	Francs.
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	311,700
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	62,011
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,014 fr. pour revenus de cures	3,418,852
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	469,000
Charges extraordinaires et temporaires	75,000
Monument en commémoration de la Reine. (Continuation des travaux.) Dépense extraordinaire	450,000
Culte protestant et anglican (*Personnel.*)	52,946
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	11,500
Culte israélite (*Personnel.*)	9,350
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	300
Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	8,000
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400
TOTAL	4,890,059

VI. — JUSTICE ET PRISONS.

1859.

I. — Cours d'assises.

1. *Accusations contradictoires.*

	Crimes contre		Total.
	les personnes.	les propriétés.	
Nombre des accusations	97	119	216
— accusés	116	170	286 (1)
— acquittés	31	42	73
Condamnés à mort	10	9	19 (2)
— aux travaux forcés perpétuels	18	14	32
— — à temps .	22	44	66
— à la réclusion	20	34	54
— à l'emprisonnement . . .	15	27	42

2. *Accusations par contumace.*

11 crimes contre les personnes.
14 — propriétés.

(1) Ce nombre était en 1858 de 257.
(2) Des 19 condamnations, aucune n'a été mise à exécution.

3. *Accusations contradictoires, par province.*

	Crimes contre les personnes.	Crimes contre les propriétés.	Total.
Anvers	7	13	20
Brabant	18	20	38
Flandre occidentale	21	35	56
Flandre orientale	24	23	47
Hainaut	16	12	28
Liége	6	9	15
Limbourg	1	1	2
Luxembourg	2	1	3
Namur	2	5	7
Totaux	97	119	216
En 1858	95	108	203

4. *Crimes politiques et délits de presse :* 3.

5. *Age des accusés jugés contradictoirement.*

Moins de 16 ans	»
16 à 21 ans	31
21 à 25 —	46
25 à 30 —	56
30 à 35 —	35
35 à 40 —	27
40 à 45 —	28
45 à 50 —	16
50 à 55 —	13
55 à 60 —	14
60 à 70 —	16
70 à 80 —	4
Total	286

6. *Origine et domicile des accusés jugés contradictoirement.*

Nés et domiciliés en ville	49
— à la campagne	178
Nés à la campagne et domiciliés en ville	33
Nés en ville et domiciliés à la campagne	19
Sans domicile fixe : nés en ville	3
— nés à la campagne	4
Total	286
Indigènes	278
Étrangers	8

7. ***État civil des accusés jugés contradictoirement.***

Célibataires	160
Mariés	108
Veufs	16
État civil inconnu	2
TOTAL.	286
Hommes	252
Femmes	34

8. ***Degré d'instruction.***

Nombre des accusés ne sachant ni lire ni écrire	164
— sachant lire ou écrire imparfaitement.	73
— — bien lire et écrire	41
— ayant reçu une instruction supérieure.	8

9. ***État et profession.***

Dans l'agriculture	100
— l'industrie	105
— le commerce	45
Professions libérales	17
Gens sans aveu, sans profession	19

10. *Jury*. 1860.

JURÉS.	Nombre des jurés portés sur les listes dressées par les députations permanentes (1).		
	Payant le cens.	Ne payant pas le cens.	TOTAL.
Éliminés	7,334	3,206	10,540
Maintenus	2,615	1,069	3,684
TOTAUX.	9,949	4,275	14,224
En 1859.	9,812	4,402	14,214

(1) Voir pour la formation de ces listes l'*Annuaire* de 1856, pp. 67 et suivantes.

II. — Tribunaux correctionnels.

	1858.	1859.
Nombre d'affaires	16,710	16,546
— des prévenus.	25,076	24,629
— des condamnés	21,177	20,676

III. — Tribunaux de simple police.

	1858.	1859.
Jugements	42,116	40,081
Inculpés.	62,531	60,256
Cas d'incompétence	229	238
Condamnés.	55,380	53,514

IV. — Notaires. — 1859.

PROVINCES.	NOMBRE des Notaires.	Notaires décédés.	Notaires démis-sionnaires.	NOMBRE des actes.
Anvers	96	1	»	16,166
Brabant	146	2	3	35,229
Flandre occidentale .	147	4	3	19,137
Flandre orientale . .	176	8	»	26,036
Hainaut	146	5	3	39,646
Liége	110	2	2	22,610
Limbourg	49	»	1	10,392
Luxembourg . . .	60	2	»	12,010
Namur	65	»	»	13,072
Totaux. . .	995	22	12	195,198 (1)
En 1858. . .	995	23	18	194,044

(1) Le nombre d'actes reçus par chaque notaire s'élève en moyenne à 196 (6 de plus que l'année précédente).

V. — Prisons.

Population moyenne par jour.

Dans les *maisons centrales :*

	1859.	1860. (1)
Maison de force à Gand.	1,170	1,160
— de reclusion à Vilvorde	655	776
— de correction à St-Bernard. . . .	1,284	1,308
— de détention militaire à Alost (2). .	559	—
Quartier des jeunes délinquants à Alost (2).	95	—
Maison pénitentiaire des femmes à Namur.	361	343
Pénitentier des jeunes délinqnts à St-Hubert.	330	297
— des jeunes délinquantes à Liége.	63	54
TOTAUX. . .	4,517	3,938

Dans les *prisons secondaires :*

Maisons de sûreté et d'arrêt.	2,260	2,293
TOTAUX des deux catégories. . .	6,777	6,231

(1) Les neuf premiers mois.
(2) Prison supprimée par arrêté royal du 9 juillet 1859.

VII. — ÉTAT SANITAIRE.

Statistique des aliénés en 1858 *et* 1859.

(Voir l'*Annuaire* de 1855, pp. 70 et ss., et 1860, p. 148.)

1. Il existait, dans les années 1857 et 1858, 51 *établissements* d'aliénés en Belgique.

2. *Nombre d'aliénés* constaté par les divers recensements :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Années 1835. . . .	2,744	2,361	5,105
— 1842. . . .	2,426	2,088	4,514
— 1853. . . .	2,630	2,277	4,907

3. Nombre d'aliénés existant dans les établissements.

Années.	Total.
1853.	4,054
1854.	4,094
1855.	4,074
1856.	4,278
1857.	4,431
1858.	4,508
1859.	4,677

Ces chiffres font voir que la population des établissements est en voie de progression. Le chiffre des aliénés de 1859 se

décomposait, suivant les provinces ou pays auxquels ils appartenaient, de la manière suivante :

Anvers	484
Brabant	790
Flandre occidentale	663
Flandre orientale	1,166
Hainaut	363
Liége	454
Limbourg	159
Luxembourg	47
Namur	105
TOTAL des belges	4,231
Angleterre	56
Allemagne	61
France	111
Pays-Bas	143
Divers ou inconnus	75
TOTAL des étrangers	446
TOTAL GÉNÉRAL	4,677

dont 2,310 hommes et 2,367 femmes.

VIII. — ARMÉE ET MARINE.

1. *Composition de l'armée belge.* (Voy. l'*Annuaire* dernier.)
2. État de la *marine militaire belge* depuis 1832.

1832.— 2 brigantins et 4 canonnières-chaloupes. Dépense : 450,000 fr.

1833 à 1839 (inclus.). — En activité : 2 brigantins, 4 canonnières-goëlettes, 6 canonnières-chaloupes. — Désarmées : 2 canonnières-chaloupes. — Dépense annuelle moyenne : 682,273 fr.

1840. — La goëlette *Louise-Marie* (1), 2 brigantins, 4 canonnières. Désarmées : 8 canonnières.

1841. — La goëlette, 2 brigantins, 5 canonnières (7 désarmées).

1842. — Même situation.

1843. — La goëlette, 2 brigantins, 3 canonnières armées.

1844. — La goëlette, 1 brigantin, 2 canonnières. A la fin de cette année, le brick *Duc de Brabant* (2) entre en armement.

1845 et 1846. — Le brick, la goëlette, 3 canonnières armées.

1847. — Le brick, la goëlette, 2 canonnières armées.

1848. — Le brick (désarmé le 30 décembre de cette année), la goëlette, 2 canonnières armées.

De 1840 à 1848 (inclus.), le budget de la marine s'élève chaque année en moyenne à 587,759 fr.

1849, 1850, 1851 et 1852. — La goëlette, en activité; le brick et les canonnières désarmées.—Dépense annuelle moyenne : 166,926 fr.

(1) Achetée 44,160 fr.
(2) Lancé en 1844.

1853. — Le brick (réarmé à la fin de l'année), la goëlette. — Budget : 284,932 fr.

1854 à 1860 (inclus.). — Le brick, la goëlette. — Budget annuel en moyenne, 250,000 fr. — La goëlette est désarmée en 1860 et son équipage passe sur le brick.

Le 10 mars 1860, le gouvernement déposa un projet de loi demandant un crédit de 1 $^{1}/_{2}$ million de francs pour la construction d'une corvette et d'un aviso à hélice, destinés à remplacer la goëlette *Louise-Marie* et le brick *Duc de Brabant*.

La dépense pour l'entretien des deux navires, la solde et la nourriture des hommes, élèveraient le budget annuel à 548,294 fr. (non compris l'allocation pour le personnel et le matériel des malles-postes, et pour les officiers du génie maritime, soit 309,146 fr.).

Au moment où nous écrivons, le projet de loi n'a pas encore été soumis à la discussion ; le rapport de la section centrale, déposé le 20 février 1861, conclut à son rejet.

IX. — FINANCES DE L'ÉTAT ET DES PROVINCES.

I. — Situation financière au 1er septembre 1860.

D'après l'*Exposé* de la situation du trésor public, présenté aux Chambres en décembre dernier, il y a sur les exercices clos de 1830 à 1857, un déficit de fr. 7,412,621.63.

A cette somme viennent se joindre les bonis probables des exercices 1858, 1859 et 1860, évalués à fr. 14,310,211.70.

Le déficit ci-dessus renseigné se trouve couvert par les fonds disponibles du dernier emprunt. Quant au boni, il faut en déduire 9,525,000 fr. comme part afférente aux exercices 1859 et 1860 dans la somme de 34,525,000 fr. que l'art. 4 de la loi du 8 septembre 1859, relative aux travaux publics, impute sur les ressources ordinaires de l'État pendant les années 1859 à 1865. Cette déduction faite, il reste une somme de 4,785,211 fr. 70 c. pour couvrir une portion équivalente des dépenses à rattacher à l'exercice 1861.

II. — Aperçu des recettes et dépenses générales effectuées dans les exercices 1830 à 1858.

Années.	Recettes.	Dépenses.
1830-1853 (1) . .	2,868,886,741	2,882,740,440
1854	152,673,052	145,172,277
1855	144,502,166	146,926,212
1856	146,239,212	149,727,650
1857	149,143,924	146,291,139
1858	155,880,739	144,745,005

(1) Voir pour chacune de ces années, l'*Annuaire* de 1856, p. 91.

III. — Résultats probables des recettes et dépenses générales, pendant les exercices 1859 et 1860, suivant la situation au 1er septembre 1860.

1. *Recettes.*

	1859.	1860.
Budget primitif. . . . . . . fr.	147,632,990	149,188,700
Budget augmenté par des ressources nouvelles et par les fonds affectés à des dépenses spéciales	150,354,359	189,650,998
Recettes probables, et recouvrements effectués	158,387,286	192,511,934
Excédant des recettes sur les prévisions	8,032,927	2,860,936

2. *Dépenses.*

Budget primitif.	136,642,607	138,642,456
Budget augmenté par des crédits supplémentaires et des transferts, ainsi que par les crédits des services spéciaux rattachés à l'exercice.	158,498,752	191,225,990
Dépenses faites et probables . . .	157,498,752	190,225,990

3. *Comparaison.*

Années.	Recettes.	Dépenses.	Excédant de recettes.
1859 . . .	158,387,286	157,498,752	888,524
1860 . . .	192,511,934	190,225,990	2,285,944

IV. — Budget de 1861,
voté par la Législature.

Dépenses.

DETTE PUBLIQUE.

Service de la dette (intérêts et amortissement). . . . . fr.	33,561,632 21
Rémunérations. . . . . fr.	6,427,092 26
Fonds de dépôt	628,000
Total. . fr.	40,616,724 47

DOTATIONS.

Liste civile . . . . fr.	2,751,322
Dotation du prince royal.	500,000
— du comte de Flandre	150,000
Sénat	40,000
Chambre des représentants	503,944
Cour des comptes	159,020
Total. . fr.	4,104,286

JUSTICE.

Administration centrale . . . . fr.	259,800
Ordre judiciaire.	2,542,798
Justice militaire.	56,982
Frais de justice.	674,608
Palais de justice	75,000
Publications officielles.	171,240
Pensions et secours	26,500
Cultes	4,890,059
Établissements de bienfaisance et écoles de réforme	705,000
Prisons	3,706,560
Frais de police	80,000
Dépenses imprévues	6,800
Total. . fr.	13,195,347

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Administration centrale . . . . fr.	185,391
Traitements des agents politiques	539,000
Traitements et indemnités des agents consulaires.	161,500
Frais de voyage	70,500
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	85,500
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	47,000
Perception des droits de chancellerie, et bureau de librairie à Paris	5,600
Commerce, navigation, pêche	226,116
Marine	1,404,855
Total. . fr.	2,725,162

INTÉRIEUR.

Administration centrale . . . . fr.	286,310
Pensions et secours.	35,602
Statistique générale	14,300
Frais de l'administration dans les provinces . .	939,920
Frais de l'administration dans les arrondissements	290,265
Milice.	65,100
Garde civique	20,000
Fêtes nationales, tir national, concours pour un type d'arme de guerre uniforme.	75,000
Récompenses honorifiques et pécuniaires . . .	8,000
Légion d'honneur et Croix de fer	222,000
Agriculture	885,050
Voirie vicinale	1,022,700
Industrie.	219,540
Poids et mesures	73,400
Enseignement supérieur	931,820
— moyen	928,187
— primaire	1,913,579
Lettres et sciences	357,790
Beaux-arts	507,310
Service de santé.	111,209
Eaux de Spa.	5,000
Traitements	10,000
Dépenses imprévues	9,900
Total. . . fr.	8,932,568

TRAVAUX PUBLICS.

Administration centrale . . . . fr.	736,595
Ponts et chaussées, bâtiments civils, canaux et rivières	6,319,154
Mines.	276,050
Chemins de fer, postes, télégraphes; régie . .	17,917,613
Traitements de disponibilité.	59,500
Pensions	7,000
Secours à des employés, etc.	7,000
Dépenses imprévues	18,000
Total. . . fr.	25,347,912

FINANCES.

Administration centrale . . . . fr.	958,900
Administration du trésor dans les provinces. .	252,800
Administration des contributions directes, douanes et accises	8,530,490
Administration de l'enregistrement et des domaines.	1,902,885
Administration de la caisse générale de retraite.	9,100
Pensions et secours.	25,000
Dépenses imprévues	12,000
Total. . . fr.	11,691,175

GUERRE.

Administration centrale . . . . fr.	349,460
États-majors.	1,228,157
Service de santé des hôpitaux	872,380
Solde des troupes	19,347,620
École militaire	206,020
Établissements et matériel de l'artillerie . . .	802,160
Matériel du génie	700,000
Pain, fourrages, et autres allocations	6,301,641
Traitements divers et honoraires	163,950
Pensions et secours.	97,185
Dépenses imprévues	16,352
Gendarmerie	2,050,084
Total. . . fr.	32,335,010

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Non-valeurs . . . . fr.	731,000
Remboursements	1,897,000
Total. . . fr.	2,628,000

V. — Budget de 1861. — Voies et moyens.

1. Impôts, additionnels compris

Foncier . . . . fr.	18,886,290
Personnel (nombre des rôles, 393,622) . . .	10,340,000
Patentes (nombre des rôles, 278,994)	3,960,000
Redevances sur les mines.	544,400
Débit des boissons alcooliques	1,150,000
— des tabacs	185,000
Douanes (1).	14,705,000
Accises : sel.	5,075,000
— vins étrangers (1)	2,000,000
— eaux-de-vie étrangères (1)	190,000
— — indigènes (1)	5,500,000
— bières et vinaigres (1).	8,680,000
— sucre de canne et de betterave (1). .	3,330,000
— glucoses, etc.	15,000
Garantie d'or et d'argent.	225,000
Droits de magasin des entrepôts, etc.	195,000
Enregistrement.	13,300,000
Greffe.	250,000
Hypothèques	2,400,000
Successions	8,825,000
Droit de mutation en ligne directe.	1,650,000
Droit dû par les époux survivants	150,000
Timbre	3,650,000
Naturalisations	5,000
Amendes en matière d'impôts	150,000
— de condamnation	140,000
Total des impôts. . fr.	105,510,690

2. Péages.

Routes de l'État	1,600,000
Rivières et canaux.	2,800,000
Bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . .	110,000
Postes (2)	2,840,000
Total des péages. . fr.	7,350,000

(1) Déduction faite de 36 p. c. du produit probable, affectés au fonds communal, créé par suite de la suppression des octrois.

(2) Déduction faite de 42 p. c. du produit probable, soit 2,060,000 fr. attribués au fonds communal.

3. Capitaux et revenus.

Chemin de fer . . . . fr.	27,500,000
Télégraphes électriques	500,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, dépendances des chemins de fer, établissements et services régis par l'État, produits divers, revenus des domaines	3,615,000
Produits divers des prisons, fonds des cautionnements, actes des commissariats maritimes, droits de chancellerie, de pilotage et de fanal, fabrication de monnaie de cuivre.	1,895,000
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500
Part dans les bénéfices de la Banque Nationale.	300,000
Total des capitaux et revenus. . fr.	34,042,000
4. Remboursements d'avances . . . . fr.	1,726,000
Total du budget. . fr.	148,629,190
Fonds spécial. Produits des ventes de biens domaniaux	400,000
Total général des recettes en 1861. fr.	149,029,190 (1)
Total général en 1860 . . . . . fr.	149,188,790

La somme des voies et moyens, pour 1861, telle qu'elle est renseignée ci-dessus, présente sur l'ensemble des crédits alloués par les lois de budgets pour la même année un excédant de près de 7 ½ millions de francs; mais il faut faire la part des crédits supplémentaires et extraordinaires qui viennent régulièrement modifier les évaluations primitives des budgets.

VI. — Statistique des impôts de 1848 a 1857.

(Voir l'*Annuaire* de 1859, p. 183.)

(1) Il ne faut pas perdre de vue que dans les recettes de 1861 ne sont pas compris 14,920,000 fr. du revenu, attribués au fonds communal par la loi du 18 juillet 1860.

VII. — Dette nationale constituée.

(Voir, pour ce qui concerne la décomposition de la dette nationale, l'*Annuaire* de 1859, pp. 185 à 188 (1).

En septembre 1860, l'état de la dette se produisait ainsi qu'il suit :

Capital primitif . . . . fr.	884,988,563
Amorti	246,929,616
A amortir	628,058,947 (2)

Les intérêts et les rentes à servir s'élèvent annuellement à 27,922,770 fr., l'amortissement à 3,397,442 fr., les frais à 83,200 fr.

VIII. — Finances provinciales.

Budgets sanctionnés pour 1859 et 1860.

	1860.	1861.
Anvers . . . . . . fr.	513,683	485,665
Brabant	1,185,759	1,353,312
Flandre occidentale . .	1,717,736	1,698,661
Flandre orientale . . .	569,240	617,305
Hainaut	1,032,196	1,044,074
Liége	788,815	626,910
Limbourg	174,439	185,282
Luxembourg	290,847	297,271
Namur	387,539	380,028
Total. . fr.	6,660,251	6,688,506

IX. — Finances communales.

(Voir l'*Annuaire* de 1859, p. 189.)

(1) Depuis lors, le gouvernement a émis l'emprunt de 45 millions à 4 1/2 p. c., décrété par la loi du 8 septembre 1859, dont le versement intégral ne sera effectué que dans deux ans.

(2) Dans ce chiffre, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. c. sont comprises pour leur valeur nominale.

X. — AGRICULTURE.

1. *Étendue des cultures en* 1855. — Voir l'*Annuaire* de 1857, page 104.

2. *Rendement par hectare,* en 1859 et 1860. En hectolitres.

	Étendue des cultures en 1855.	Rendement. 1859.	Rendement. 1860.
Froment . . .	244,845	16.68	21.55
Épeautre . . .	53,949	31.58	34.80
Méteil	40,918	15.17	21.83
Seigle	284,200	13.67	22.12
Sarrasin	28,002	23.02	19.02
Pommes de terre .	135,903	180. »	146. »

3. *Mercuriales.* — Prix moyen de l'hectolitre de froment et de seigle pendant les huit années dernières. Pour les années antérieures, voir l'*Annuaire* des années précédentes.

	Froment. Fr. c.	Seigle. Fr. c.
1853	25 13	16 79
1854	31 13	22 00
1855	33 07	21 86
1856	30 77	18 73
1857	22 79	13 36
1858	18 86	12 10
1859	18 53	12 91
1860	23 40	15 24

Prix moyen de l'hectolitre de froment et de seigle, en 1859 et 1860, *par mois*.

MOIS.	Froment.		Seigle.	
	1859.	1860.	1859.	1860.
Janvier.	17.72	20.78	11.95	15.27
Février.	17.49	20.86	11.67	15.12
Mars	17.29	21.17	11.51	15.24
Avril.	17.74	22.67	11.71	16.22
Mai.	19.52	23.02	12.78	16.25
Juin	18.86	24.03	12.07	16.50
Juillet	18.98	23.57	12.15	14.88
Août	18.75	24.90	12.57	14.77
Septembre	19.33	25 98	13.50	13.72
Octobre.	19.79	25.74	14.15	14.89
Novembre	21.13	25.62	15.16	15.23
Décembre.	15.81	24.54	15.81	15.05
Année entière. .	18.53	23.40	12.91	15.24

XI. — INDUSTRIE.

I. — Petites notes détachées, tirées principalement des rapports des chambres de commerce et des fabriques pour 1859.

Liége (arrondissements de Liége, Waremme et Huy).

Houille. Production, 1,875,036 tonneaux, d'une valeur de 19,091,514 francs; extraite de 88 puits, par 16,257 ouvriers (dont 1,931 femmes).

Fontes. Production, en 1859 : 103,720 tonneaux. Réduction sur le prix de vente, 15 fr. au tonneau.

La quantité produite en 1859 a été obtenue dans 18 hauts-fourneaux, qui ont utilisé le travail de 1,757 ouvriers.

Fer. Nombre d'usines, 7 (104 fours à puddler, 48 à réchauffer, et 59 machines à vapeur d'une force de 1,620 chev.); nombre d'ouvriers, 3,295. Quantité du produit, 41,188 tonneaux de fer divers, d'une valeur de fr. 8,845,000 (en 1858, 43,566 tonneaux, valant 10,724,270 fr.). Les prix des fers ont encore fléchi sur ceux de l'année antérieure. Les fabriques de fer ont occupé 2,338 ouvriers.

Zinc. Société de la Vieille-Montagne. Cette société a consommé dans toutes ses usines, pendant l'année 1859, 64,530,077 kil. de minerai calciné de toute nature, dont 36,286,044 kil. provenant de ses propres mines.

Toutes les usines réunies ont produit une quantité de

25,003,817 kil. de zinc brut; la part des usines belges dans cette quantité est de 20,173,306 kil. La fabrication du zinc laminé dans les usines belges s'est élevée à 11,471 tonnes, dont il a été vendu 1,710 t. dans le pays; le surplus, soit 9,761 t., a été exporté, par la voie d'Anvers, en destination de l'Angleterre, des villes hanséatiques, de l'Amérique, etc. Sur l'ensemble de sa production en zinc brut, zinc laminé, blanc de zinc, etc., la Société de la Vieille-Montagne n'a placé en Belgique que la dixième partie de ce qui a été produit ou fabriqué dans les mines et usines belges.

Au 1er janvier 1860, le nombre d'ouvriers occupés par la Société de la Vieille-Montagne était de 5,123, dont en Belgique et dans le territoire neutre de Moresnet, 3,630. Ils ont reçu en salaire, pendant l'année, une somme de 2,959,560 fr. Il leur a été distribué par les caisses de secours et de prévoyance annexées à la Société de la Vieille-Montagne, une somme de fr. 104,475.

La Société de Corphalie a produit en zinc brut 3,057,985 kil.; en plomb, 1,879,848 kil. (le plomb fabriqué a été obtenu presque entièrement de minerais étrangers); en argent, 895 kil. Le nombre des ouvriers occupés par la Société de Corphalie était, en 1857, de 1,066. La fabrique de zinc d'Antheit a produit 1,576,122 kil. de zinc, d'une valeur de 1,576,123 fr.

Industrie armurière. Production :

	1857.	1858.	1859.
Canons de fusils à un coup. . . .	268,967	198,211	168,553
— — à deux coups . . .	99,392	74,723	58,160
— — *bords*	21,344	39,114	34,276
Canons de pistolets d'arçon, par paire	27,065	19,251	17,508
— — de poche . . .	116,246	91,830	90,021
Armes de guerre	66,194	62,563	113,250
Totaux. . .	587,924	484,692	481,767

Le nombre des fabricants, qui était de 113 en 1858, s'est élevé à 118 en 1859.

Charleroi. *Houille.* Production en 1858 : 3,437,800 tonn. d'une valeur de 38,106,000 francs. En 1859 : 3,549,232 tonn.

d'une valeur de 38,535,925 fr. Nombre des ouvriers : 27,520 ; salaires collectifs, près de 21 millions.

Sidérurgie :

	1858. Tonnes.	Fr. (1)	1859. Tonnes.	Fr. (1)
Hauts-fourneaux (fonte).	158,116	14.6	155,825	13.4
Fonderies de fer . . .	18,358	3.6	15,973	3.0
Fabriques de fer . . .	73,211	15.1	75,978	15.9
Usines à ouvrer le fer . .	3,282	1.2	2,613	1.0

Verreries, 1858. Nombre d'établissements : 39, occupant 3,833 ouvriers, et produisant annuellement pour une valeur d'environ 8 ½ millions de francs, non compris la fabrication de glaces, qui à elle seule s'est élevée en 1857 à 1,578,000 fr. pour 48,000 mètres carrés, et, en 1858, à 1,300,000 fr. pour 52,000 mètres.

Mons. *Houille.* Production, 3,511,754 tonneaux (augm. de 112,537 tonneaux sur celle de 1858), obtenue par 30,911 ouvriers (salaires collectifs, 23 millions).

Sucre. La quantité imposable de sucre brut de betterave a été en 1859 de 5,536,000 kil.

Courtrai. En 1857, il a été exposé au marché de Courtrai 12,353 pièces de *toiles en fil à la main,* dont 7,278 ont été vendues; en 1858, 13,756 pièces, dont 8,094 ont été vendues; en 1859, 11,015 pièces, dont 6,206 ont été vendues. — La ville de Courtrai a expédié en 1858, 41,069 tonnes d'huile. — La fabrication du caoutchouc occupait à Menin, en 1858, 163 ouvriers. — L'industrie du tissage à la mécanique est en progrès.

Roulers. Nombre des pièces de toile en fil à la main, offertes en vente au marché de Roulers : en 1835, 25,332 ; en 1837, 35,942 ; en 1845, 20,836 ; en 1851, 9,404 ; en 1858, 1,592 ; en 1859, 16. Par contre, on évalue à 45,000 le nombre de pièces

(1) En millions de francs.

de toile en fil à la mécanique, fabriquées annuellement dans la seule ville de Roulers. — La fabrication des cotonnettes et des tissus mélangés prospère.

TERMONDE. Le rendement par hectare de terre cultivée en *lin*, qui, dans une année ordinaire, s'élève à 700 kil. de filasse, n'a été que de 400 en 1858. Ce chiffre permettra d'apprécier la mauvaise récolte du lin de cette année, et les effets désastreux qu'elle a produits sur l'industrie et le commerce.

LOUVAIN. Droits d'accises encaissés sur la *bière* à Louvain : fr. 846,509 (augm. sur 1858 de fr. 1,404); sur les boissons spiritueuses, fr. 432,953 (dim. de fr. 20,814).

TIRLEMONT. Les quatre fabriques de *sucre de betterave* de cette ville et des environs ont produit, en 1858, 1,863,030 kil.; c'est environ la neuvième partie de la production totale de la Belgique, qui a été de 16,304,778 kil. En 1859, le produit a été de 1,768,047 kil.

BLANKENBERGHE et HEYST. La *pêche de marée* a produit en 1859 une somme de 245,552 fr., soit environ 12,000 fr. de plus que l'année dernière.

NIVELLES. *Papeterie*. Chiffre approximatif des affaires en 1858 : 2,700,000 fr.; consommation de chiffons, 3 1/2 millions de kilogrammes. La situation a été moins bonne en 1859.—La sucrerie de Waterloo a mis en fabrication 9 mill. de kil. de betteraves. — Les distilleries sont au nombre de 12.

VERVIERS. Consommation intérieure des *laines*.

1851-1855, année moyenne. . kilog.	7,767,000
1856	11,602,000
1857	12,677,000
1859	13,228,000

Exportation des *draps* et étoffes similaires :

1841-50, moyenne, kilog.	700,000	valeur, fr.	12,609,000
1851-55 — . . .	934,500	—	17,821,000
1855	1,122,780	—	20,210,094
1856	1,231,370	—	22,164,660
1857	1,114,700	—	20,065,600
1858	1,024,560	—	19,442,000
1859	1,618,400	—	29,131,000

Fils de laine.

	Import.	Export.
1841-50, moyenne, kilog.	155,185	30,000
1851-55 — . . .	197,000	250,000
1856	148,351	343,988
1857	174,891	477,000
1858	235,632	419,930
1859	316,417	796,367

Le comptoir d'escompte ouvert à Verviers en 1855, sous le patronage de la Banque Nationale, a escompté

En 1856. . .	4,314	effets montant à fr.	5,474,215
En 1859. . .	9,458	— —	12,486,582

Gand. *L'industrie cotonnière* se développe à Gand d'une manière sûre et graduelle. En 1831, on comptait dans cette ville 240,244 broches à filer le coton; d'après un relevé exact, le nombre de broches à coton en activité à Gand au 1er janvier 1859, s'élevait à 408,549, soit une augmentation de 168,305 broches, ou 70 p. c. Le progrès du tissage a été encore plus rapide que celui de la filature. En 1831, il n'y avait à Gand que 1,300 métiers à tisser le coton à la mécanique; au 1er janvier 1859, ce nombre était de 7,364, soit une augmentation de 6,064 métiers.

Filatures de lin. Au 1er janvier 1859, 93,000 broches étaient en pleine activité; c'est à peu près le chiffre que comptaient, il y a 12 ans, toutes les filatures du royaume réunies.

Deynze. *Étoffes de soie.* En 1859, 75 métiers occupaient

124 ouvriers; les quantités de soie brute employées sont évaluées à 3,400 kilog. : production en 1858, environ 950 pièces de 85 à 90 mètres, d'une valeur totale d'environ un demi-million de francs.

ANVERS. *Raffineries de sucre.* Les 35 établissements ont travaillé en 1859 15,711,196 kilogrammes de sucre de canne et 2,951,820 kilog. de sucre de betterave.

Le *chantier de navires en fer* de la Société John Cockerill a été très-occupé, mais principalement pour la navigation fluviale en Russie et en Asie. Cette usine emploie en moyenne 500 ouvriers. Vingt et un bateaux à vapeur pour rivières d'Europe et d'Asie, représentant une force réunie de 1,500 chevaux, y ont été construits et expédiés pendant l'année 1858, non compris plusieurs petites embarcations.

Diamant. Environ 250 ouvriers, non compris les tourneurs et les apprentis, sont occupés, à Anvers, à l'industrie du polissage du diamant. Le salaire de ces ouvriers varie de trente-cinq à cent francs par semaine. Le diamant brut est fourni presque exclusivement par le Brésil. Le principal débouché des diamants taillés est l'Orient, dont l'importance a, du reste, beaucoup diminué depuis la guerre de Crimée; viennent ensuite l'Amérique, l'Espagne, la Russie, l'Allemagne et la Pologne. Jusqu'à ces derniers temps, l'on s'était borné, à Anvesr, à s'occuper exclusivement de la taille de la *rose;* aujourd'hui, on s'y occupe aussi de la taille des brillants, et cette nouvelle branche de fabrication est déjà assez importante.

La fabrication des toiles à *Saint-Bernard* est toujours en progrès.

LIERRE. Cinq fabriques de tissus de soie y occupent 100 à 150 ouvriers.

Broderie sur tulle, 3 à 4,000 ouvrières.

NAMUR. *Houille.* 1859. Production, 220,850 tonn., valant 1,564,845 fr. Ouvriers, 1,609 (salaire moyen, fr. 2.24 par jour). Prix de vente moyen par tonneau : en 1857, fr. 7.42; en 1858, fr. 7.24; en 1859, fr. 7.08.

Le nombre des *mines métalliques* concédées est de 37, comprenant une surface concédée de 20,293 hectares. Le plomb, le zinc, la pyrite et la manganèse se rencontrent isolément ou en mélange dans seize mines qui ont produit 11,384 tonn. de minerai brut valant fr. 484,086. Ces mines occupaient en 1858 727 ouvriers, gagnant un salaire journalier moyen de fr. 2-22. Les mines de fer concédées ont donné en 1859 145,790 tonn. de minerai brut pour une valeur de fr. 590,546. Quant à l'exploitation libre du minerai de fer, elle s'est étendue en 1859 sur 57 communes, et elle a mis au jour 642,226 tonneaux de minerai brut, d'une valeur de fr. 4,468,314. La production en fonte a été de 23,941 tonneaux en fonte brute, d'une valeur de fr. 2,575,890. La production totale de l'industrie sidérurgique a été : en 1858, de fr. 7,210,900; en 1859, de fr. 5,505,550.

Le nombre d'ouvriers occupés dans les mines concédées et dans les exploitations libres a été de 4,494; le salaire moyen pour les premiers a été de fr. 2.28, et pour les seconds, de fr. 2.19.

En récapitulant les diverses valeurs créées, l'année 1859, par les industries minérales de la province de Namur, on arrive à un total de plus de 7 millions de francs.

Les carrières de la Meuse et des contrées avoisinantes ont occupé 2,451 ouvriers; le produit est évalué à fr. 2,884,916.

Les fabriques de *cuivre* sont au nombre de dix; elles occupent 103 ouvriers. La situation de ces usines paraît avoir été satisfaisante en 1859. Les deux fonderies de *plomb* de la province de Namur ont produit une valeur de 360,000 fr.

L'exploitation des *terres réfractaires*, qui se pratique sur une très-grande échelle à Andenne et dans d'autres localités de la province, continue à se développer. On sait que c'est dans la province de Namur que se fabriquent la plus grande partie des briques pour revêtements de hauts-fourneaux, de cornues, etc., dont se sert l'industrie belge.

Les prix des terres de premier ordre ont été, en 1857, de 10 à 12 fr. 50 c. la tonne; celui de qualité inférieure, de 6 à 7 fr.

La fabrication de soude et autres produits chimiques occupe, dans la province de Namur, 800 ouvriers; celle des cristaux et des glaces, 1,180 ouvriers. Produit en 1858 : 3 1/2 millions de francs; en 1859, les glaces seules figurent pour 1 1/2 million de francs.

La *papeterie* a produit pour 1,200,000 fr. La coutellerie est en décadence.

Termonde. Le port de Termonde a reçu en 1859 73 navires de mer d'un tonnage de 6,343 tonneaux, venant en grande partie de l'Angleterre et des côtes de Norwége; 80 navires ont quitté le port, dont 19 chargés de tourteaux en destination de l'Angleterre, et les autres sur lest. Le commerce des graines et des céréales conserve toute son importance, ainsi que celui des cendres de mer. Celui des lins est en baisse. La fabrication des huiles, la plus importante des industries termondaises, suit une marche ascendante. Les tissus de lin, sauf celle des grosses toiles, a été active; la fabrication des couvertures d'étoupes diminue d'année en année; celle des couvertures de coton est dans la meilleure situation (production annuelle, au moins 325,000 pièces). Les brasseries, les distilleries, la fabrication de la poudre, les chantiers de construction, les savonneries, se trouvent dans une position très-favorable; les raffineries de sel et les amidonneries déclinent.

Saint-Nicolas. *Brasseries.* Produit de 1858, 44,928 hectolitres. — *Saunerie.* Les sauneries ont consommé pendant la même année 4,715,000 kilogr. de sel brut. — La filature de coton et le tissage d'articles de fantaisie sont en voie de progrès.

Audenarde. L'ancienne industrie linière, filage et tissage à la main, continue à décroître. Le nombre des pièces de toile vendues au marché d'Audenarde, qui avait été de 2,387 en 1858, est descendu à 1,414.

Alost. Le filage à la main décroît. En 1858, le chiffre de la vente était de 5,543 kilog.; en 1859, il est tombé à 4,663. Même

décroissance pour le tissage à la main. Par contre, la fabrication des toiles de fil à la mécanique et de linge damassé devient de plus en plus importante. On évalue à 3 millions de kilogrammes la consommation annuelle qui est faite de fil à la mécanique par les fabricants de toiles et par les fabricants de fils retors. Cette dernière industrie occupe plus de 3,000 ouvriers. La fabrication des dentelles a souffert en 1859.

THIELT. La fabrication des toiles à la main, ici comme ailleurs, continue à décroître. Vendues en 1858 : 13,523 pièces; en 1859, seulement 6,998.

ISEGHEM. Dans cette petite ville de 7,558 hab., 360 ouvriers sont occupés à la confection de chaussures, dont le produit s'élève à 600,000 fr.

INGELMUNSTER. La manufacture de tapis d'Aubusson est en voie de progrès.

BRUGES. Le port a été visité en 1859 par 232 navires jaugeant 28,667 tonnes, soit 94 navires et 4,528 tonnes de plus que la moyenne des six années antérieures. — Le commerce de la chicorée se développe : en 1854, il n'existait pas; en 1859, il a été exporté 7,924 tonneaux de cette denrée.

BRUXELLES. Entrés, en 1858, 150 navires de mer jaugeant ensemble 12,529 tonneaux; en 1859, 202 navires d'un tonnage de 15,223 tonneaux. Les navires, à l'entrée, étaient chargés de vin, bois, avoine, froment, etc.; au départ, principalement de tourteaux, de minerai, d'engrais, d'écorce, etc. — La fabrication des dentelles et la filature de lin ont fait des affaires médiocres.

TOURNAI. La situation de la fabrication des tapis n'a pas progressé; la bonneterie de coton a fait des affaires plus abondantes que la bonneterie de laine. La fabrication des tissus nouveautés pour robes prend de l'extension à Tournai comme

à Courtrai. — Une filature de soie (2,000 broches) a été érigée à Ath dans le courant de l'année.

Les 16 *sucreries* de l'arrondissement ont produit 4,363,743 kilogrammes de sucre. — Production en ciment hydraulique, environ 4 1/2 millions de kilogrammes.

Renaix. Pièces de toile à la main vendues en 1858 : 10,000; en 1859, 7,534.

Limbourg. Le droit d'accise sur les *eaux-de-vie* s'est élevé en 1859 au chiffre de fr. 1,207,042, dans lesquels la ville de Hasselt seule intervient pour la somme de fr. 1,021,452. — Les 3 fabriques de sucre de la province (toutes les trois aux alentours de Saint-Trond) ont travaillé environ 900,000 kil. de sucre. — Le commerce de bois, des oseraies et de la vannerie acquiert de plus en plus d'importance; il en est de même de la fabrication des chapeaux de paille et de la tannerie.

Luxembourg. Le *minerai de fer* existe en abondance dans le Luxembourg. L'exploitation de cette richesse était devenue à peu près nulle, lorsque l'établissement de la libre sortie du minerai est venu lui donner de la valeur et de l'activité. Il a été exporté en 1858 et 1859 vers la France, des minerais du Luxembourg :

	1858.	1859.
Oligiste . . . kilog.	7,903,050	10,669,530
Autre.	5,709,070	2,429,250
Total. . kilog.	13,612,120	13,098,780

Fer. L'industrie sidérurgique ne se relève pas dans le Luxembourg de la situation médiocre que l'on signale depuis un assez grand nombre d'années. La production n'a été en 1859 que de 780 tonneaux de fonte et de 442 tonneaux de fer : nombre des ouvriers, 71.

L'industrie des ardoises, des carrières de marbre et de pierres de taille, et la meunerie, sont en plein progrès. A la scierie de Poix, on fabrique des bois de fusil qui sont exportés aux États-Unis d'Amérique; cette exportation a atteint, en 1859, la quantité de 347,600 kil.

XII. — COMMERCE.

I. — Mouvement commercial avec les pays étrangers.

1. *Aperçu des années* 1854 *à* 1859. Valeurs anciennes ou permanentes, exprimées en millions de francs. Commerce spécial.

A. — Importation.

ANNÉES.	ENTRÉES par terre.	ENTRÉES par mer.	TOTAL.	MISES en consommation.
1854	335.4	286.5	621.9	323.0
1855	368.4	310.2	678.6	354.7
1856	429.8	326.9	755.8	399.7
1857	467.1	327.1	794.3	393.2
1858	440.1	290.6	790.7	429.8
Moyenne quinquenn.	408.2	308.5	716.5	380.1
1859	502.2	295.0	797.2	451.9

B. — Exportation.

ANNÉES.	SORTIES par terre.	SORTIES par mer.	TOTAL.	DENRÉES et marchandises belges.
1854	430.6	282.8	713.4	416.4
1855	463.2	234.8	698.0	373 2
1856	514.5	258.7	773.2	403.9
1857	573.6	263.6	837.2	450.7
1858	512.0	219.1	751.2	423.9
Moyenne quinquenn.	498.8	251.8	750.6	414.7
1859	527.0	280.0	807.2	457.1

2. *Résumé de* 1859 :

	Val. actuelles.	Val perman.	Différence en p. c. avec celui de (1) 1858	Différence en p. c. avec celui de (1) la moy quinq.
Comm. général. Import.	888.9	797.3	+ 9	+ 11
— — Export.	853.4	807.2	+ 10	+ 8
ENSEMBLE.	1,742.3	1,604.5	+ 10	+ 9
Comm spécial. Import.	451.1	451.9	+ 5	+ 19
— — Export.	413.3	451 1	— 8	+ 10
ENSEMBLE.	864.4	909.0	+ 6	+ 14

3. *Par mode de transport* :

Importation maritime. .	295.0	575.0	+ 13	+ 3
Exportation — .	280.0			
Importation par terre. .	502.2	1,027.2	+ 8	+ 13
Exportation — . .	527.0			
	1,604.5			

Rapport des transports par terre aux transp. maritimes, 64.2 p. c. à 35.8
En 1858, ce rapport était de . . . . 65 1 — à 34.9

(1) Cette différence se rapporte aux valeurs permanentes.

3. Le commerce spécial se résume, *par pays*, de la manière suivante. — Tenant plutôt à faire connaître la valeur réelle des échanges qu'à établir des comparaisons avec les années antérieures, nous nous sommes borné à indiquer les valeurs dites nouvelles (actuelles) ou variables, exprimées en millions et milliers de francs :

PAYS (1).	IMPORTATION.	EXPORTATION.
EUROPE.		
Russie (6)	25.539	7.802
Suède et Norwége (13)	6.419	1.473
Danemark (16)	3.013	0.918
Zollverein (4)	35.038	47.969
Mecklembourg (26)	0.126	0.610
Villes hanséatiques (8)	5.389	11.275
Pays-Bas (3)	93.488	58.737
Angleterre (2)	77.749	76.641
France (1)	110.481	149.933
Portugal (24)	0.857	0.313
Espagne (10)	5.300	8.516
Sardaigne (17)	0.317	3.611
Suisse (20)	0.974	1.890
Autriche (22)	288	1.467
Deux-Siciles (18)	1.170	1.173

(1) Le chiffre joint entre parenthèses exprime le rang d'importance du pays, relativement aux échanges commerciaux de 1859.

PAYS.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Autres États italiens (23)	0.276	2.081
Grèce et son archipel (27)	0.006	0.491
Turquie et son archipel (14)	0.622	6.435
AFRIQUE.		
Guinée et Sénégambie (31)	0.032	0.036
Égypte (21)	2.332	0.410
Autres pays (30)	0.049	0.100
ASIE.		
Inde anglaise, Singapore et Chine (15)	4.560	0.651
Java et Sumatra (29)	0.307	»
OCÉANIE et AUSTRALIE.	»	»
AMÉRIQUE.		
États-Unis (7)	21.650	11.272
Mexique (28)	0.052	0.391
Guatémala (32)	0.043	»
Cuba et Porto-Rico (9)	8.317	6.657
Possessions anglaises (2)	»	1.026
Haïti et Vénézuéla (19)	3.027	0.036
Brésil (11)	6.029	3.776
Rio-de-la-Plata (5)	33.678	2.338
Chili et Pérou (12)	3.889	5.279
TOTAUX	451.057	413.327

Quant à l'ensemble des échanges (importations et exportations réunies), voici comment les principaux pays se rangeaient, sous le rapport de l'importance des relations commerciales, en 1857, 1858 et 1859. Valeurs (actuelles) exprimées en millions de francs :

	1857.	1858.	1859.
France.	233.7	244.5	260.4
Angleterre	140.5	144.4	154.4
Pays-Bas	140.5	143.0	152.2
Zollverein.	97.8	87.5	83.0
États-Unis.	46.5	32.7	32 9

Ces cinq débouchés absorbaient plus de 78 p. c. du chiffre total en 1856, plus de 77 p. c. en 1857, plus de 79 p. c. en 1858, et 79 p. c. en 1859.

3. ***Résumé des principales marchandises importées et exportées pendant l'année*** **1859.** Valeurs exprimées en millions et milliers de francs :

MARCHANDISES (1). (En valeurs nouvelles.)	MISES en consommation.	Marchandises belges exportées.
Acier non ouvré.	1.791	0.095
Armes portatives	0.455	10.090
Bestiaux (8)	15.762	15.163
Beurre frais et salé.	2.539	7.832
Bois de construction (11)	13.762	2.080
— d'ébénisterie	0.667	0.149

(1) Le chiffre entre parenthèses exprime l'ordre d'importance des 25 principales marchandises mises en consommation.

Dans les *produits exportés,* l'ordre d'importance des principales marchandises se présente ainsi : houilles (50 millions), tissus de laine (38.8 m.), tissus de lin et de chanvre (27.3 m.), peaux brutes (20 m.), sucres raffinés (15.5 m.), bétail (15.1 m), tissus de coton (14.11 m.), verrerie et cristallerie (13.7 m.), fils de lin et de chanvre (10.9 m.), armes portatives (10 m.), chevaux et poulains (9. m.), fers battus, étirés, et laminés, autres que clous et fils de fer (9.5 m.), machines et mécaniques (9 m.), grains (8.6 m.).

MARCHANDISES. (En valeurs nouvelles.)	MISES en consommation.	Marchandises belges exportées.
Bois de teinture	0.617	0.272
Boissons distillées	0.453	2.076
Bonneterie	0.259	0.410
Café (4)	26.999	»
Caoutchouc ouvré	0.255	0.065
Cendres gravelées	2.519	0.218
Chapeaux.	0.595	0.706
Charbon de terre (houille)	1.761	50.324
Chaux.	0.179	1.006
Chevaux et poulains	2.947	9.858
Coton en laine (6)	19.283	»
Cuivre brut (21).	3.526	1.231
— battu, étiré, etc.	0.975	0.648
— ouvré.	0.479	0.118
Drogueries	2.154	0.303
Engrais (14)	8.340	1.438
Fer, fontes brutes et vieux fer . . .	0.296	3.488
— battu, étiré ou laminé	0.172	9.521
— clous, et autres forgés	0.020	6.882
— ouvrages de fer	0.146	2.078
Filaments végétaux (7)	18.822	21.859
Fils de lin et de chanvre (22) . . .	3.371	10.964
— de coton (23)	3.279	1.818

MARCHANDISES. (En valeurs nouvelles.)	MISES en consommation.	Marchandises belges exportées.
Fils de laine (24)	3.150	7.510
Fromages.	1.963	0.544
Fruits.	2.923	1,241
Graines oléagineuses (5)	23.655	0.466
— non spécialement tarifées . .	0.982	0.664
Grains, farine, pain, etc. (2) . . .	42.857	8.646
Graisses	1.397	3 435
Habillements et modes.	1.435	1.975
Houblon	0.172	1.014
Huiles alimentaires.	0.238	0.005
— (pour fabrique) d'olive . . .	0.590	0.160
— — de poisson . .	0.425	
— — autres . . .	0.977	
— de graines	0.395	3.641
Laines.	50.239	6.816
Légumes verts et secs	0.432	0.108
Levûre	0.478	0.259
Livres.	1.965	1.761
Machines et mécaniques	1.962	9.059
Matières animales	1.720	2.357
Mercerie et quincaillerie (20). . . .	4.808	1.229
Métaux bruts, minéraux et terres (13).	10.172	3.032
Meubles	0.213	0.747

MARCHANDISES. (En valeurs nouvelles.)	MISES en consommation.	Marchandises belges exportées.
Miel	0.281	»
Montres	1.771	»
OEufs	0.081	0.672
Papier	0.525	4.615
Passementerie	1.099	0.054
Peaux brutes (3)	27.048	20.134
— apprêtées	2.568	3.398
— ouvragées	0.174	1.673
Pierres brutes et polies	1.028	3.017
— ardoises	0.546	0.123
Plomb	2.091	3.402
Poissons (25)	3.114	0.294
Pommes de terre	1.765	0.545
Poudre à tirer	0.087	0.031
Produits chimiques	1.331	0.258
Récoltes et fourrages	1.186	0.739
Résines et bitumes (16)	5.882	0.312
Riz (17)	5.833	2.736
Rubanerie, autre que de soie	0.551	0.139
Salpêtre	2.398	0.108
Sel brut	1.701	»
Sirops	»	0.517
Soies	2.909	0.394

MARCHANDISES. (En valeurs nouvelles.)	MISES en consommation.	Marchandises belges exportées.
Soufre	0.752	0.250
Sucres bruts (10)	14.076	0.350
— raffinés	»	15.507
Tabacs non fabriqués (15)	7.790	0.070
— fabriqués	0.654	1.096
Tableaux	1.372	2.409
Teintures et couleurs (18)	5,588	1.682
Tissus de coton (19)	5 276	14.133
— de laine (12)	11 809	53.825
Tissus de soie, rubans de soie (9)	15.271	0.292
— dentelles et tulles	1.361	3.916
— de lin et chanvre	0.320	27.396
Tourteaux	1.906	1,244
Végétaux	0.688	0.762
Verreries et cristalleries	0.458	13.746
Viandes	0.431	1.804
Vins	19.156	
Zinc brut	0.713	8.347
— laminé	0.001	6.380
Autres articles	11.402	12.880
TOTAUX. . . fr.	451.057	413.327

4. *Mouvement du transit des entrepôts.* — Le transit s'est élevé de 307m3, chiffre de 1858, à 350m0, soit une augmentation de 14 p. c. sur l'année 1858 et de 4 p. c. sur la moyenne quinquennale.

Les pays avec lesquels le transit a eu le plus d'importance sont, pour les provenances : le Zollverein, la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, le Rio-de-la-Plata, les États-Unis, le Brésil, la Russie, l'Espagne et l'Inde anglaise; et pour les destinations : le Zollverein, la France, les Pays-Bas, les États-Unis, l'Angleterre, les villes hanséatiques, le Chili et le Pérou, la Russie, le Rio-de-la-Plata et le Brésil.

Les dépôts dans les entrepôts représentent une valeur de 77m7; diminution de 5 p. c. sur le chiffre de 1858 et de 15 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale.

5. *Mouvement de la navigation.* — Les transports maritimes ont eu lieu par 3,409 navires à l'entrée, et par 3,318 à la sortie, ensemble, 6,727 arrivages et départs, y compris le mouvement de la navigation à vapeur. Les navires entrés et sortis avaient une capacité totale de 1,142,421 tonneaux, mais leur chargement ne s'élevait qu'à 854,652 tonneaux. Ils étaient montés par 70,853 hommes d'équipage. Comparativement à l'année 1858, il y a diminution de 4 p. c. pour le nombre des navires, de 4 p. c. pour le tonnage et de 4 p. c. pour la force des équipages; il y a augmentation de 7 p. c. quant au degré de chargement.

Les 6,727 arrivages et départs se divisent en 5,067 navires plus ou moins chargés et 1,660 navires sur lest. Par rapport à l'année 1858, il y a, en ce qui concerne les premiers, une augmentation de 7 p. c. pour le nombre et de 4 p. c. pour le tonnage; quant aux navires sur lest, ils ont fléchi de 26 p. c. pour le nombre et de 30 p. c. pour le tonnage.

On remarque une augmentation de 5 p. c. dans le nombre des navires belges, de 4 p. c. dans leur degré de chargement, et de 4 p. c. dans le nombre d'hommes d'équipage; le tonnage a décru de 1 p. c.

La part du pavillon national, dans le nombre des navires entrés et sortis, s'est élevée de 12.8 centièmes, chiffre de 1858, à 14.0 centièmes; le tonnage, de 12.6 à 13.1 centièmes, et la force des équipages, de 17.7 à 19.1. Le chargement est des-

cendu de 13.6 à 13.2 centièmes. Relativement à la moyenne quinquennale de 1854 à 1858, on constate pour 1859 une décroissance de resp. 1.6, 4.4 et 4.0 centièmes pour le nombre de navires, le tonnage et le degré de chargement.

Le pavillon anglais entre dans l'ensemble de la navigation maritime pour les proportions suivantes : nombre de navires, 39 p. c.; tonnage, 37 p. c.; degré de chargement, 36 p. c.; force des équipages, 43 p. c.

La navigation à vapeur a employé 70 bâtiments qui ont effectué 1,686 voyages. Sur une capacité de 329,827 tonneaux, 251,318 ont été occupés par des marchandises. En 1858, 59 navires avaient fait 1,649 voyages; le tonnage avait été de 324,196 tonneaux, dont 214,577 de marchandises.

Dix navires belges ont pris part à la navigation à vapeur en 1859; ils ont fait ensemble 400 voyages. 55 navires anglais ont fait 1,057 voyages; 11 navires français, 49 voyages; 6 navires des villes hanséatiques, 78 voyages; 5 navires russes, 29 voyages; 2 navires espagnols, 10 voyages, et 1 navire suédois, 3 voyages.

Les 1,686 voyages des bateaux à vapeur se sont effectués entre la Belgique et les pays ci-après : Russie, 52; — Suède, 3; — villes hanséatiques, 85; — Pays-Bas, 1; — Angleterre, 1,497; — France, 47; — Espagne, 18; — Turquie, 2; — États-Unis, 1.

Le total des passagers entrés s'élève à 15,633 (Ostende, 8,371; Anvers, 7,262).

Le total des passagers embarqués s'élève à 13,198 (Ostende, 9,167; Anvers, 4,031). — En outre, 1,305 émigrants embarqués à Anvers sur 20 navires; de ces derniers, 670 étaient destinés pour les États-Unis, 635 pour le Brésil.

6. *Part du pavillon belge* dans les transports maritimes dans les années 1854 à 1859. Entrée et sortie réunies.

	Nombre des navires.	Tonnage.	Chargement.
1854 . . . p. c.	19.2	19.8	20.5
1855	15.7	18.2	18.2
1856	16.2	16.4	18.5
1857	15.5	18.7	16.2
1858	12.8	12.6	13.6
1859	14.0	13.0	13.5

7. *Droits perçus.* — Les droits de douanes perçus se sont élevés en 1858 et 1859 :

	1858.		1859.
Pour l'entrée à . . . fr.	15,592,976	à	14,960,294
Pour la sortie	65,027	—	37,471
Pour le transit	2,186	—	10
Pour la navigation . . .	730,812	—	678,302
Ensemble. . . fr.	16,389,001		15,676,077

Il y a, sur la totalité des recettes, diminution de 4 p. c. relativement à 1858, et augmentation de 21 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale. En ce qui concerne le droit d'entrée, pris isolément, on remarque une diminution de 4 p. c. sur 1858 et une augmentation de 23 p. c. comparativement à la moyenne quinquennale.

III. — Marine marchande belge.

1. État au 1er janvier des années

	Navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.
1854.	159	33,980	214
1855.	158	37,978	233
1856.	158	42,468	269
1857.	148	42,946	290
1858.	147	42,577	289
1859.	145	42,810	295
1860.	138	39,625	287

IV. — Mouvement du port d'Ostende. — 1859.

Le port d'Ostende a reçu en 1859, y compris les bateaux à vapeur qui desservent la ligne de Douvres, 512 navires chargés de diverses marchandises et jaugeant ensemble 87,246 tonneaux métriques. De ces navires, 132 étaient belges, 300 anglais, 29 norwégiens; viennent ensuite les pavillons français, hanovrien, russe, etc. Le mouvement, à l'entrée, des vapeurs de guerre et des bateaux à vapeur qui font le transport des dépêches entre la Belgique et l'Angleterre, comprend 322 bâtiments, jaugeant 22,540 tonneaux. En résumé, le port d'Os-

tende a vu arriver en 1859 quatre-vingt-dix-neuf navires, de 14,992 tonneaux de jauge, de moins que l'année précédente. Le mouvement des malles servant au transport régulier des dépêches, est resté à peu près le même.

Les importations par le port d'Ostende se sont élevées à la somme de fr. 9,534,188 (soit fr. 195,886 de plus qu'en 1858). L'Angleterre participe à cette somme pour fr. 7,236,993; se présentent ensuite par ordre d'importance : la Norwége, la Russie, la France, le Portugal, l'Espagne, etc. Les arrivages de sel brut ont été de 27,151,805 kil., chiffre qui correspond à peu près à celui de l'année 1858; seulement, les importations d'Espagne et d'Angleterre ont beaucoup fléchi, et celles de France et de Portugal ont augmenté de manière à rétablir l'équilibre. Les importations de houilles anglaises, bien qu'elles aient été favorisées par les frets maritimes à bon marché, ne parviennent point à se relever au point où elles étaient avant le 1er janvier 1858, date à laquelle a été mise en vigueur la loi frappant l'entrée de cette matière première d'un droit de fr. 1-70 par 1,000 kilogr.

Il a été expédié, en 1859, du port d'Ostende 544 navires de commerce, jaugeant ensemble 88,693 tonneaux; leur répartition par pavillon est à peu près la même que celle des navires à l'entrée : relativement à 1858, il y a une différence en moins de 65 navires ou de 12,153 tonneaux. Le total général des exportations monte à fr. 11,469,410 (soit fr. 1,138,428 de plus que l'année précédente); l'Angleterre figure dans le chiffre des exportations pour fr. 11,418,028, ce qui fait les 99 centièmes du total. Les principaux articles que ce pays a reçus par voie d'Ostende sont : le beurre frais (valeur fr. 6,302,121), les viandes dépecées (fr. 1,627,965), les tissus (fr. 639,233), l'huile de graines (fr. 524,354), les chevaux (fr. 387,800), la chicorée (fr. 208,285), etc., etc.

La valeur approximative des marchandises qui ont transité par le port d'Ostende a été :

En 1857, de. . . . . fr.	10,186,567
En 1858, de.	10,444,340
En 1859, de.	7,555,598

Il y a donc eu, en 1859, une réduction d'environ un quart dans le passage des marchandises.

Le transit est alimenté en presque totalité par les relations de la Grande-Bretagne avec le Zollverein.

Le mouvement des passagers embarqués et débarqués à Ostende en 1859 a été de 21,211 personnes, c'est-à-dire de 3,673 de moins que l'année précédente. Cette diminution doit être attribuée uniquement aux circonstances politiques.

La marine marchande d'Ostende se composait, au 1er janvier 1860, de 33 navires d'une capacité réunie de 6,578 tonneaux; sa flottille de pêche, de 130 bateaux d'une jauge moyenne de 40 tonneaux. Ces chiffres sont à peu de chose près les mêmes que l'année précédente. Le résultat de la pêche a été assez favorable. La pêche de la morue a produit 12,337 tonneaux d'une valeur de fr. 508,959; celle du poisson frais a donné une valeur de fr. 672,221-60; soit ensemble fr. 1,181,180-60, chiffre qui présente sur celui de 1858 un excédant de fr. 56,002-60.

Les pêcheurs de Nieuport ont retiré de leur industrie une somme de fr. 85,760, résultat moins avantageux que celui de 1858.

XIII. — VOIES DE COMMUNICATION.

I. — Chemins de fer.

1. — *Développement* au 1er janvier 1860.

A. *Exploités par l'État.*

LIGNE DU NORD.

	Mètres.	
Bruxelles à Anvers	43,795	
Du bureau d'Anvers à l'Escaut.	2,920	
De la station de Bruxelles (Allée-Verte) à l'excentrique	587	
De Contich à Lierre	6,175	
		53,477

LIGNE DE L'OUEST.

Malines à Ostende	122,349	
Gand à la frontière de France	58,722	
Mouscron à Tournai.	19,135	
* Tournai à Jurbise	47,506	
* Dendre-et-Waes (Ath à Lokeren).	74,112	
* Bruxelles à Gand par Alost.	34,171	
Bureau de Bruges au bassin	2,675	
Station de Gand à l'entrepôt	2,348	
		361,018
	A REPORTER. . .	414,495

Report. . .		414,495
LIGNE DE L'EST.		
Malines à la frontière de Prusse	133,176	
Station de Louvain au bassin	972	
Bureau de Liége à la Meuse	716	
		134,864
LIGNE DU MIDI.		
Bruxelles à la frontière de France	80,671	
Braine-le-Comte à Namur	78,590	
Bruxelles (Allée-Verte) à Bruxelles (Midi) . .	2,782	
Bureau de Namur à la Meuse	1,191	
*Mons à Manage (1)	32,745	
		195,979
Total. . .		745,338

De ce total des chemins exploités par l'État, 556,804 mètres ont été construits par l'État; 188,534 (voir les sections marquées par un astérisque), par des compagnies (2).

B. *Exploités par des compagnies*, à la date du 1er janv. 1860.

Landen à Saint-Trond (3). . mètres.	10,220
Flandre occidentale et embranchements.	120,988
Manage à Wavre	41,091
Est-Belge (4).	93,721
Charleroi à Erquelinnes	26,500
Entre-Sambre-et-Meuse	105,574
Anvers à Gand	49,690
Anvers à Rotterdam (partie belge) . .	28,573
Lierre à Turnhout	37,373
Saint-Trond à la frontière néerlandaise.	42,641
Pepinster à Spa	12,119
A reporter. . .	588,544

(1) Repris par l'État à partir du 1er août 1858.

(2) Indépendamment des voies principales renseignées ci-dessus, il existe beaucoup de *voies accessoires* pour les évitements et les raccordements dans les stations. Ces voies accessoires mesuraient au 31 décembre 1858 un développement de 225 kilomètres.

(3) Cette ligne, construite par l'État, est exploitée par une compagnie depuis le 1er octobre 1856.

(4) Réunion des compagnies de Charleroi à Louvain et de Morialmé à Châtelineau.

Report. . .	588,544
Grand-Luxembourg.	207,389
Namur à Liége	73,444
Audenarde à la Pinte	18,250
Mons à Hautmont (partie belge). . .	14,529
Erquelinnes au Centre	22,601
Lichtervelde à Furnes	33,845
Mariembourg à Momignies	29,094
A ajouter deux raccordements. . .	1,187
Total. . .	968,831
Lignes exploitées par l'État. . .	745,338
Total général du réseau belge. . .	1,714,169 (1)

Ce total accuse, sur celui de l'an dernier, un accroissement de 22,536 mètres, applicable à la ligne de Mariembourg à la frontière française à concurrence de 12,700 mètres, et à celle du Grand-Luxembourg (section d'Arlon à la frontière grand-ducale) à concurrence de 9,836 mètres.

Voici comment le total renseigné pour 1859 se décompose à un autre point de vue :

Chemins de fer construits et exploités par l'État	556,804
— — construits par des compagnies et exploités par l'État	188,534
— — construits et exploités par des compagnies.	958,611
— — construits par l'État et exploités par des compagnies	10,220
Somme égale. . .	1,714,169

2. *Dépenses de premier établissement des chemins construits par l'État.* Elles s'élevaient à la date du 31 décembre 1859, à 191,803,936 fr., ce qui fait ressortir le cout d'un kilomètre de chemin à 336,325 fr., savoir :

Route proprement dite . . . . . fr.	228,967
Stations et dépendances	33,828
Dépenses générales	9,162
Matériel des transports	64,368
Fr.	336,325

(1) Ne sont pas compris dans ce total les chemins de fer industriels.

3. *Exploitation de l'État en* 1859. Longueur exploitée pendant l'année : 745,338 mètres.

Recettes	fr.	28,081,000
Dépenses		14,088,227
Recette nette		13,992,773

soit 49.83 (en 1858 47.67) p. c. du produit global.

Par kilomètre de voie :

		1858.	1859.
Recette brute	fr.	37,560	37,675
Dépense		19,675	18,902
Recette nette	fr.	17,885	18,773

4. *Détail des recettes de* 1859.

			P. c. de la recette rurale.
Voyageurs	fr.	10,721,142	38.18
Bagages		549,707	1.96
Petites marchandises		1,632,492	5.81
Grosses marchandises		14,128,704	50.31
Finances		165,588	0.60
Équipages		19,334	0.07
Chevaux et bestiaux		303,468	1.22
Produits extraordinaires		520,561	1.85
TOTAL.	fr.	28,081,000	100.00

5. *Détail des dépenses de* 1859.

			Pour cent.
Voies et travaux	fr.	4,007,335	27.61
Traction et arsenal		6,821,185	47.00
Transports		3,265,323	22.51
Services en général (1)		376,694	2.59
Régie		41,747	0.29
TOTAL.	fr.	14,512,284	100.00

(1) Non compris le personnel de l'administration centrale.

6. ***Mouvement des marchandises et des voyageurs en* 1858 *et* 1859.**

		1858.	1859.
Voyageurs.	1re classe	629,331	625,470
	2e classe	1,112,773	1,136,719
	3e classe	4,751,502	5,212,466
	Extraordinaires	147,342	165,985
Bagages	Colis	102,355	106,851
	Quintaux	111,547	108,357
Équipages		343	348
Animaux. (Expéditions)		15,145	18,934
Finances. (Groups)		243,407	343,295
Petits paquets. (Quintaux)		19,612	20,786
Petites marchandises. (Quintaux)		812,500	847,696
Grosses marchandises. (Tonnes)		3,190,361	3,314,745

7. *Transit et services internationaux.* Produit en 1859 :

Services internationaux	fr.	4,596,401
Transit		696,463
Finances et petits paquets		64,122
TOTAL	fr.	5,356,986
En 1858		5,733,105

Le produit de 1859 constitue 19.08 p. c. de la recette brute (celui de 1858, 21.02 p. c.).

8. *Accidents en* 1859, sur 7,140,640 voyageurs.

Tués par le fait du service	0
— leur propre fait	0
Blessés par le fait du service	6
— leur propre fait	0
Agents de l'administration tués	13
— — blessés	22
TOTAL	41
Personnes circulant sur la voie, tuées	15
— — — blessées	5
TOTAL	20

Total des tués, 28 ; des blessés, 33 ; des accidents, 61.

Accidents survenus au chemin de fer de l'État depuis le 1er mai 1835 au 1er janvier 1860 :

	Tués.	Blessés.
A des voyageurs par le fait du service .	6	74 (1)
— leur propre fait. .	19	61

Le nombre des personnes *tuées par le fait du service* est dans la proportion de 1 à 15,576,139; celui des personnes *blessées, également par le fait du service*, est de 1 sur 1,262,930; enfin, pour les deux catégories réunies, la proportion est de 1 sur 11,682,104.

9. *Exploitation des chemins de fer des compagnies.* — Nous n'avons pas de détails plus récents à fournir que ceux insérés dans l'*Annuaire* dernier.

II. — Télégraphes.

Des 976,000 fr. mis successivement à la disposition du gouvernement, il avait été dépensé à la date du 1er 1860 : 854,552 fr.

Cette somme se décompose ainsi :

Établissement de 1,360.75 kilom. de lignes, comprenant un développement de 3,637 kilomètres de fils	fr.	502,691
Achat d'appareils, piles, mobiliers, etc.. . .		220,007
Rachat des lignes concédées de Bruxelles à Anvers et de Verviers à la frontière de Prusse (59 kilom. comprenant 206 kilom. de fils)		72,000
Aprovisionnements divers		59,854
Total. . .	fr.	854,552

Le cout d'un kilomètre de fils revient ainsi à 222 fr. 36 c. en moyenne.

2. *Exploitation en* 1859 :

Recette	fr.	506,006
Dépense		263,974
Revenu net		242,013

ou 28.22 p. c. du capital engagé.

(1) Dont 35 lors de l'accident de Rosoux, 5 mars 1854.

La recette nette effectuée depuis la mise en exploitation dépasse de 675,546 fr. les frais de premier établissement.

3. *Nombre des dépêches.*

Le nombre des télégrammes de toute espèce avait été, en 1858, de 145,726; il s'est élevé en 1859 à 196,240, soit 50,514 dépêches ou 34 p. c. d'augmentation.

Le produit moyen, par télégramme, a baissé; de fr. 2-84 qu'il était en 1858, on le trouve à fr. 2-57 en 1859.

L'effet des réductions de tarif sur le montant total du produit a donc été compensé par un accroissement considérable dans le mouvement des correspondances.

Le nombre des dépêches de service de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, s'est élevé à 80,739, ce qui porte à 276,979 le nombre total des télégrammes transmis par les lignes belges en 1859.

Les télégrammes se répartissent comme suit, quant à la nature et à l'objet des correspondances :

Transactions commerciales. . . .	51 »	p. c.
Nouvelles de bourse.	26 »	—
Affaires privées	16.50	—
Correspondances des journaux . .	4.80	—
Correspondances des gouvernements.	1.90	—
	100 »	—

Les chiffres suivants indiquent le mouvement des correspondances privées, pendant les sept années d'exploitation complète des télégraphes par le gouvernement :

	Dépêches.	Produit moyen.
1852.	27,217	6.02
1853.	52,050	5.21
1854.	60,415	4.66
1855.	61,433	4.21
1856.	99,273	2.41
1857.	119,050	3.38
1858.	145,726	2.79
1859.	196,240	2.57

4. *Nombre des bureaux.* Au 31 décembre 1858, 75; en juin 1860, 125.

XIV. — DÉTAILS SUR BRUXELLES.

1. *Population*. État au 31 décembre 1859.

Population au 31 décembre 1858		163,499
Naissances en 1859.	5,802	—
Entrées dans la commune.	16,113	—
Inscriptions en vertu de procès-verbaux d'omission au recensement du 31 décembre 1856	708	
TOTAL à ajouter. . . .		22,623
		186,122

A déduire :

Décès en 1859	4,475	
Sorties de la commune. . .	11,785	 16,482
Radiation d'office	222	
Population au 31 décembre 1859		169,640

Ce total se décompose en 82,074 appartenant au sexe masculin, et 87,566 appartenant au sexe féminin.

Combinée avec la population des faubourgs, l'agglomération bruxelloise s'élevait au 31 décembre 1859 à 263,481 habitants.

2. *Comparaison avec l'état de l'année antérieure :*

	1858.	1859.	Augmentation absolue.	Augmentation proport.	
Population masculine.	79,055	82,074	3,019	3.81	p. c.
— féminine .	84,444	87,566	2,122	3.69	—
Ensemble.	163,499	169,640	6,141	3.65	

3. *Chiffre de la population au* 31 *décembre des années suivantes :*

1849 . . .	131,254	1855. . .	149,900
1850 . . .	134,302	1856. . .	153,882 (2)
1851 . . .	136,997	1857. . .	159,188
1852 . . .	139,918	1858. . .	163,499
1853 . . .	145,638 (1)	1859. . .	169,640
1854 . . .	147,690		

4. Dénombrement de la population de Bruxelles, au 1er janvier 1857, par sexe et par état civil, par profession, et par origine, voyez *Annuaire* de 1859, pp. 228 et 229.

5. *Mouvement de la population dans les onze dernières années.*

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
1849 . . .	5,273	4,818	455 (3)
1850 . . .	5,281	4,237	1,044
1851 . . .	5,394	4,079	1,215
1852 . . .	5,468	3,887	1,581
1853 . . .	5,268	4,057	1,211
1854 . . .	5,493	4,514	979 (4)
1855 . . .	5,209	4,857	352 (5)
1856 . . .	5,553	4,308	1,245
1857 . . .	5,600	4,343	935
1858 . . .	5,562	4,622	940
1859 . . .	5,802	4,686	1,116

(1) Annexion du quartier Léopold.
(2) Chiffre rectifié.
(3) Le choléra enlève 931 personnes.
(4) — — 281 —
(5) — — 209 —

6. ***Rapport du mouvement de la population avec le nombre d'habitants.*** — Nombre p. c. d'habitants pour 1.

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
1849	24.89	27.24	104.25
1850	25.43	31.70	96.20
1851	25.58	33.48	104.14
1852	27.64	35.99	106.42
1853	26.88	35.89	108.60
1854	28.79	32.72	115.57
1855	27.52	30.86	106.18
1856	28.42	35.47	105.39
1857	29.39	36.65	105.90
1858	27.00	35.37	104.86
MOYENNE DES 10 ANNÉES .	27.00	33.53	105.75
1859	29.23	36.20	103.50

7. ***Rapport des naissances légitimes aux illégitimes.*** La moyenne décennale 1849 à 1858 établissait 303 naissances illégitimes sur 1000 naissances en général; le chiffre a régulièrement baissé d'année en année, depuis 345 (1849) à 250 (1858) (1). En 1859, le chiffre est descendu à 238. Le nombre proportionnel pour tout le royaume, pendant cette année, était de 75.

(1) Voyez pour les détails l'*Annuaire* dernier.

8. *Finances communales.* Budgets de 1860 et 1861.

Recettes.

		1860.	1861.
Recettes ordinaires.	Recettes arriérées . . . . . fr.	220,604	332,277
	Impôts (1)	3,539,000	3,424,500
	Propriétés (2)	1,050,100	1,198,500
	Indemnités (3)	110,155	116,799
	Subsides	132,500	148,000
	Créances et dotation (4) . . .	319,400	320,000
	Amendes	12,000	12,000
	Recettes pour ordre	87,100	131,000
Recettes extraordinaires (5).		1,675,876	1,740,000
	Totaux. . fr.	7,147,275	7,423,672

Dépenses.

		1860.	1861.
Dépenses ordinaires.	Administration communale . .	238,600	355,000
	Taxes communales.	349,291	66,883 (6)
	Propriétés communales . . .	89,500	100,500
	Sûreté publique.	624,770	705,290
	Salubrité publique	403,730	449,130
	Voirie.	138,500	138,500
	Instruction publique, sciences et beaux-arts	292,900	296,600
	Commerce et navigation . . .	50,364	51,264
	Culte	50,347	50,347
	Charité publique	422,665	371,471
	Dotation et dette	1,737,268	1,753,711
	Dépenses pour ordre	87,100	131,600
Dépenses extraordinaires (7) . . .		2,535,511	2,916,211
Dépenses facultatives (8)		128,510	137,010
	Totaux. . fr.	7,147,056	7,423,517

(1) Taxes communales, centimes additionnels, droits des indigents, taxe sur les chiens. Pour 1861, la recette de l'octroi a été remplacée par une part dans le fonds communal créé par l'État.

(2) Droits de navigation sur le canal, abattage, marchés, entrepôts, concessions d'eau, etc.

(3) Produits du poids public, de la minque aux poissons, des écoles moyennes et primaires, eté.

(4) Ici figure la rente de 300,000 francs à charge de l'État.

(5) Ventes de propriétés; emprunts.

(6) La diminution considérable de cet article provient de l'abolition de l'octroi.

(7) Constructions, percement de rues, distribution des eaux, parvis de Sainte-Gudule, avenue de la Cambre, palais de justice, etc.

(8) Subsides et encouragements; université libre, théâtres royaux, fêtes publiques.

9. *Recettes de l'octroi :*

1856	fr.	2,613,615
1857		2,794,600
1858		2,973,630
1859		3,078,100
1860 jusqu'au 20 juillet		1,714,342

10. *Listes électorales. Jurés.*

Électeurs.	1859.	1860.
Pour les Chambres	6,061	6,222
Provinciaux	6,111	6,275
Communaux	6,518	6,678
Éligibles au Sénat	58	64
Jurés	1,142	1,215

11. *Garde civique active.* Force en septembre 1859 : 5,126 hommes, dont 295 officiers. Dans ce total, 2,201 gardes sont âgés de plus de 35 ans.

12. *Enseignement.*

A. Université libre. Ont été portés au rôle général d'inscription pendant les années académiques 1858-59 et 1859-60.

	1858-59.	1859-60.
En philosophie et lettres	47	41
En droit	163	145
En sciences	57	65
En médecine	147	154
TOTAL	414	405

B. Athénée royal.

	1858-59.	1859-60.
Section des humanités	233	240
Section professionnelle	291	309
TOTAL	524	549

C. Écoles moyennes. Nombre des élèves en 1859-60 : 780, 17 de plus que l'année antérieure.

D. Écoles primaires communales. Nombre des élèves inscrits pour l'année scolaire 1860-61 : 6,019, dont 3,615 garçons et 2,404 filles.

E. Académie royale des beaux-arts. Nombre des élèves en 1859-60 : 644.

13. *Charité publique.*

Le nombre des personnes entrées dans les divers établissements *publics* de charité (hôpitaux, hospices, etc.), s'est élevé en 1859 à 8,178; celui des journées de présence, à 1,210,195; la dépense, à 969,334 fr. Le nombre moyen de la population de ces établissements était : en 1856, de 3,461 ; en 1857, de 3,124; en 1858, de 3,036; en 1859 (1), de 2,990.

Enfants trouvés et abandonnés. La population de cet établissement était, au 31 décembre 1857, de 1,683 (dont 799 enfants trouvés et 844 enfants abandonnés); au 31 décembre 1858, de 1,565 (dont 746 enfants trouvés et 819 enfants abandonnés); au 31 décembre 1859, de 1,463 (dont 700 enfants trouvés et 763 enfants abandonnés). Ont été recueillis en 1857 (le tour a été complétement supprimé à partir de novembre 1856), 17 enfants trouvés et 47 enfants abandonnés; en 1858, 13 enfants trouvés et 53 enfants abandonnés; en 1859, 7 enfants trouvés et 43 enfants abandonnés.

Secours à domicile. Situation du 1er janvier 1860.

Familles inscrites		6,218
Nombre des personnes		25,231
Secours distribués en 1859	fr.	197,014
Moyenne par famille —	fr.	37.00
Dépôt de mendicité —	fr.	144,968

14. *Particularités météorologiques.* Année 1860 (décembre 1859 à novembre 1860).

Pression atmosphérique. Hauteur du baromètre :

Maximum absolu : 775.95 millimètres (10 déc. 1859).
Minimum — : 726 56 — (26 déc. »).

Température centigrade :

Maximum absolu : 31.3 (13 juillet).
Minimum — : — 7.2 (13 et 24 févr.).

(1) Au 1er septembre 1860, les hospices *particuliers* subsidiés par la commune renfermaient ensemble 841 personnes des deux sexes.

Quantité d'eau recueillie : 806.35^{mm}, dont 834.81 de pluie et 28.46 de neige.

Nombre de jours de

	Années			
	1857.	1858.	1859.	1860.
Pluie	150	149	198	201
Grêle	8	7	14	24
Neige	24	17	12	41
Gelée	43	80	27	50
Tonnerre	22	19	25	17
Brouillard	58	83	77	55
Ciel entièrement couvert	33	29	34	17
Ciel sans nuages	9	20	7	7

TROISIÈME PARTIE.

HISTORIQUE.

I. — CHRONIQUE BELGE DE 1860.

INDICATION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE.

Janvier.

1. — Le public et la presse se préoccupent beaucoup d'une brochure sérieusement conçue et savamment traitée, qui a paru les jours derniers, sous ce titre : *Complément de l'œuvre de* 1830. *Établissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belges*. L'auteur anonyme de cet opuscule, inspiré par un discours prononcé au Sénat par le duc de Brabant, dans la séance du 29 septembre 1855, cherche à démontrer qu'il est temps de créer des débouchés lointains pour remplacer les marchés européens qui se rétréciront peu à peu, et de réparer la perte des colonies que nous exploitions avant 1830 sous la protection de la marine néerlandaise, et conclut à la participation de la Belgique à l'expédition anglo-française contre la Chine, à l'établissement d'une marine militaire et de colonies commerciales. — Ce prétendu projet d'une expédition en Chine défraie pen-

dant quelques semaines la conversation des salons et des lieux publics. Le *Moniteur,* dont on espérait toujours quelque révélation à ce sujet, ayant persisté dans le silence le plus complet, on est autorisé à croire qu'aucun projet de cette nature n'a jamais été soumis au conseil des ministres.

6. — Le *Moniteur* publie la loi qui approuve le *traité d'amitié,* de commerce et de navigation conclu le 31 août 1858 entre la *Belgique et le Chili.* Ce traité a été négocié pour la Belgique par M. Antoine-Constant-Louis-Joseph Derote, consul général au Chili.

8. — Le gouverneur et les membres de la députation permanente de la province du Hainaut ont été admis en audience auprès du Roi pour offrir à S. M. la *médaille* votée par le conseil provincial en juillet dernier, afin de perpétuer le souvenir de la naissance du comte de Hainaut. La médaille est l'œuvre de M. Léopold Wiener.

14. — Publication d'un arrêté royal relatif à l'émission de l'*emprunt de 45 millions* que le gouvernement a été autorisé à contracter par l'art. 5 de la loi du 8 septembre 1859. La souscription ouverte au public s'élève à 30 millions; elle a eu lieu le 21 de ce mois à la Banque Nationale et chez ses agents en province, et a atteint le chiffre de 451 millions.

17. — La Chambre des Représentants reprend ses travaux.

19. — Nouvelles élections pour les Chambres à Louvain (voir Chronique de 1859, *Annuaire* de 1860, p. 245). La liste conservatrice, comprenant les mêmes noms qui étaient sortis en juin 1859, passe tout entière. Celui des candidats élus qui a obtenu le moins de suffrages l'a emporté de 88 voix sur le premier nom de la liste libérale.

29. — *Banquet* donné dans la salle du Grand-Concert, à Bruxelles, en l'honneur du président et des membres du Comité de l'Association catholique de Louvain. Ce banquet avait été organisé par des membres de l'opinion conservatrice pour donner à ce dévoué défenseur des intérêts catholiques « un témoignage de sympathique admiration pour ses persévérants efforts et honorer en lui la magnifique démonstration de l'arrondissement de Louvain. » (Il s'agit des élections du 19 de

ce mois.) Le banquet, auquel assistaient 30 membres de la Chambre des Représentants et un grand nombre de sénateurs, était présidé par M. le comte de Theux.

M. le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau de la Chambre deux projets de loi tendant à établir une nouvelle répartition des conseillers communaux et provinciaux. (Voyez sous 29 février.)

30. — Le *Moniteur* publie une circulaire adressée aux gouverneurs par le ministre de l'intérieur, dans laquelle ces hauts fonctionnaires sont invités à recueillir des renseignements et à présenter leur avis relativement à l'élaboration d'un projet de loi pour la répression des fraudes électorales.

Février.

4. — A propos du budget de l'intérieur de 1860, dont la Chambre est saisie depuis quelques jours, MM. Janssens et Vermeire, membres de la droite, ont combattu l'intervention du gouvernement dans l'administration des *ateliers d'apprentissage*, laquelle a été défendue par d'autres membres du même parti et par plusieurs députés de la gauche. En fin de compte, M. Vermeire a déposé un amendement tendant à réduire à 60,000 fr. le crédit demandé pour les ateliers d'apprentissage, mais il a été rejeté par 49 voix contre 26 et une abstention (M. Dumortier). Le crédit demandé par le gouvernement a donc été adopté.

Dans la séance du 7, la discussion a porté exclusivement sur le chapitre relatif à l'instruction publique. Dans le cours du débat, M. le ministre de l'intérieur a annoncé la présentation prochaine d'un projet de loi rétablissant l'examen d'élève universitaire, dont M. Deboe a fait ressortir la haute utilité. M. le ministre s'est engagé aussi à examiner les moyens de rendre publics les cours des universités.

Une augmentation de 12,000 francs au crédit demandé pour les *écoles normales* et les cours normaux, proposée par voie d'amendement par M. Orts, et appuyée par M. le ministre de l'intérieur, est, après des débats assez animés, adoptée, le 10,

par 54 voix (toutes appartenant à la gauche) contre 40 (appartenant à la droite).

11. — La Chambre des représentants a été saisie d'un amendement de MM. Hymans et Jacquemyns, tendant à supprimer du budget du département de l'intérieur le crédit de 6,000 fr. porté pour subside aux *Acta Sanctorum*. Cet amendement, développé par M. Hymans, a été combattu avec une grande énergie par M. B. Dumortier.

Sur la motion de M. Deboe, M. le ministre de l'intérieur s'étant engagé à examiner pour l'année prochaine l'utilité du maintien de ce crédit, M. Hymans a retiré son amendement.

14. — Au vote sur l'ensemble du *budget de l'intérieur*, la droite en masse, forte de 25 membres, a voté contre; les 45 libéraux présents ont tous adopté le budget.

Au Sénat, dans la séance du 23, le même budget est adopté par 21 voix contre 2 et 14 abstentions. C'est l'augmentation de crédit accordée pour les cours normaux (voir plus haut), qui est cause de ce résultat.

18. — A l'occasion de la discussion générale du *budget des affaires étrangères* au Sénat, le duc de Brabant prononce un long discours, dont voici l'analyse :

S. A. R. a d'abord jeté un coup d'œil sur ce qu'était notre production il y a 25 ans et sur ce qu'elle est devenue aujourd'hui, ce qui a permis à l'orateur de constater d'énormes et bien encourageantes améliorations. Ainsi, l'exportation des produits nationaux qui était de 140 millions en 1840, s'est élevée, jusqu'en 1858, de 204 p. c., c'est-à-dire à 424 millions, tandis qu'elle ne s'est élevée en Angleterre, dans le même temps, que de 127 p. c., et en France de 156 p. c. Mais il arrive aujourd'hui que nous rencontrons des rivaux qui non-seulement n'achètent plus nos produits, mais produisent eux-mêmes et nous font une rude concurrence. Il s'ensuit, dans l'opinion du prince, qu'il faut absolument songer à ouvrir de nouveaux marchés à notre commerce; et si, tout en restant fidèles à notre rôle particulier et à nos engagements, l'occasion devait, par la suite, s'offrir à nous de coopérer avec la France, l'Angleterre et les autres puissances, à une œuvre dont les ré-

sultats peuvent être providentiels pour notre commerce et notre industrie, et qui sera certainement considérée comme une des plus vastes et des plus fructueuses entreprises qui aient jamais été tentées, S. A. R. croit qu'une telle occasion serait pour nous une bonne fortune, et il espère que nous ne la repousserions pas. (Le prince fait ici allusion à l'expédition de Chine, dont il rapporte en peu de mots l'origine et la cause.)

Après le vote si patriotique que la Législature a émis l'année dernière et qui a si dignement clos la première période de la fondation de notre édifice national, il faut que nous suivions aujourd'hui l'exemple de nos voisins et que nous profitions des enseignements de l'histoire :

« Dans un pays où plus de 72 mille ouvriers travaillent à l'extraction de la houille, où l'industrie des fers en occupe 14 mille, celle du zinc, près de 3 mille, celle du verre près de 6 mille, celle de la dentelle plus de 100 mille, où l'on confectionne 600 mille armes, 300 mille pièces de drap par an, où il existe environ 700 mille broches et où le nombre des machines à vapeur dépasse 4 mille, représentant une force de 127 mille chevaux, la question des débouchés extérieurs que tous, protectionnistes et libre-échangistes, réclament hautement, est forcément une des premières à l'ordre du jour. »

Il résulte des rapports de nos agents commerciaux que tous, sans entente préalable, se réunissent et rendent un éclatant témoignage en faveur des principes que S. A. R. est fière de défendre devant le Sénat.

« Dieu fasse, a ajouté le prince, que le pays entende leurs conseils et en profite; car la fabrication perfectionnée et à bas prix n'est que la première condition de la prospérité industrielle : la seconde, c'est de posséder l'art de s'attirer des commandes, de savoir faire ce que l'acheteur désire, ce qu'il apprécie comme lui convenant, ce qui est de son goût et à la portée de ses ressources.

« Jusqu'ici la Belgique ne s'est pas assez souvenue que la mer baigne une de nos frontières, et que la possession de côtes et d'un port magnifique, peut-être unique dans le monde, sont des éléments de richesse que nous ne saurions trop exploiter, et dont tous les peuples qui ont fait fortune se sont servis largement.... Sans doute, pour que la Belgique atteigne tout son développement, il faudra des efforts considérables, soutenus et vigoureux, car nos ancêtres n'ayant jamais pu travailler

pour eux-mêmes, nous n'avons hérité d'eux aucun de ces établissements qui font la richesse de nos voisins. Or, nous avons à regagner ici, comme hier encore sur le terrain de la défense nationale, l'avance qu'ont donnée sur nous à d'autres nations les efforts de plusieurs générations successives. »

L'examen des questions que S. A. R. soumet au Sénat amènera le gouvernement à s'occuper sérieusement du port d'Anvers et de l'Escaut, car il faut qu'à tout prix notre rade soit préservée des ensablements; il faut surtout que nos taxes locales ne soient pas exagérées, que la question des warrants et toutes celles qui s'y rattachent soient réglées. D'ailleurs, le prince n'ayant d'autre ambition que d'être utile à son pays. toute solution dont l'efficacité serait reconnue par des hommes compétents satisfera son amour-propre. S. A. R. ne souhaite qu'une chose : c'est que notre pays ait la hardiesse nécessaire pour tirer de ses ressources tout le parti possible.

La voie est tracée par l'histoire, nous n'avons plus qu'à la suivre. Ce que le pays voulait sous l'empereur Charles VI, il peut l'obtenir sous le roi Léopold Ier, qui depuis longtemps appelle de ses vœux les plus ardents l'extension de la Belgique au delà des mers. Voyez l'Angleterre, a dit le duc : réduite à elle seule, ce n'est qu'une nation de 28 millions d'habitants; avec ses colonies, elle en compte plus de 200 millions, et partout sur le globe elle se trouve chez elle.

En face du but qu'il poursuit, dit l'orateur, il voudrait que toutes les opinions se donnassent la main et se missent résolûment à l'œuvre pour élever le faîte de l'édifice national aussi haut que possible.

Après ce discours, M. Michiels-Loos a proposé au gouvernement de supprimer les taxes locales et autres entraves qui paralysent le commerce à Anvers; à quoi M. le ministre des affaires étrangères a répondu que cette exonération regarde plutôt la ville d'Anvers que le gouvernement. — Examinant les idées émises par S. A. R. le duc de Brabant, l'honorable ministre a déclaré être d'accord avec l'orateur sur plusieurs points. Le gouvernement a déjà fait tous ses efforts pour étendre nos relations commerciales. Dans certains pays où

nous ne possédions pas une seule maison, nous en comptons aujourd'hui trois ou quatre. On ferait sagement, d'après le ministre, de former à l'institut commercial d'Anvers une pépinière de jeunes gens auxquels on accorderait des bourses pour qu'ils puissent occuper à l'avenir des fonctions commerciales d'un caractère public à l'étranger : ils deviendraient en quelque sorte des attachés commerciaux qui seconderaient au loin les efforts du gouvernement.

M. Van Schoor a également rendu hommage à la fécondité et à la sagesse des vœux exprimés par le prince royal : il y voit la promesse d'un règne qui continuera glorieusement les traditions de notre sage monarque.

19. — Violent orage. La foudre frappe vingt-six clochers dans le royaume, dont quelques-uns sont incendiés. Cet orage fait l'objet d'une intéressante communication de M. Quetelet dans la séance du 3 mars de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences).

20. — Le mandement publié à l'occasion du carême, par le cardinal-archevêque de Malines, s'étend longuement sur la situation faite par les événements politiques au chef de l'Église et engage les fidèles à soutenir la lutte pour « faire triompher la justice. » Nous extrayons encore de ce document le passage suivant :

« Dans notre belle patrie, si attachée à la foi catholique, nous voyons des écrivains impies, peu nombreux, il est vrai, mais actifs et astucieux, abuser indignement du talent d'écrire que Dieu leur a donné, et qu'ils ne devraient employer que pour défendre son honneur et contribuer au bien-être de leurs semblables. Non contents d'attaquer l'autorité de l'Église et d'exciter la défiance envers ses ministres, ils préconisent encore les doctrines les plus absurdes, et en même temps les plus propres à tarir dans les cœurs la source du sentiment religieux, à détruire les principes de la morale, à saper les fondements de l'ordre social et à frayer le chemin à tous les désordres. En vérité, N. T. C. D., si ces fausses doctrines venaient à prévaloir dans notre florissante patrie, elle se verrait non-seulement privée de tous les avantages que la religion catholique lui a procurés depuis tant de siècles, mais elle retomberait encore dans les horreurs du paganisme, d'où les prédicateurs de l'Évangile l'ont si heureusement délivrée. »

Il va de soi que ces insinuations ont soulevé des protestations de la part de la presse libérale.

29. — Le *Moniteur* publie la *convention postale* conclue entre la Belgique et les États-Unis d'Amérique sous la date du 21 décembre 1859, exécutoire à partir du 1er mars. — Le port de la lettre simple (15 grammes) est fixé à 1 fr. 40 c. — Date de la loi établissant une nouvelle *répartition des conseillers provinciaux*, et de la loi établissant une nouvelle *classification des communes*.

Mars.

4. — Publication d'un arrêté royal portant qu'il sera créé une *médaille* spéciale d'un module de 20 millimètres de diamètre, destinée aux personnes exerçant l'art de guérir qui se sont distinguées pendant des épidémies.

10. — M. le ministre des finances saisit la Chambre des Représentants d'un projet de loi portant *suppression des octrois communaux*. La présentation de cette réforme importante constitue l'événement principal de la session parlementaire 1859-60. Le projet de loi, fruit de longues et persévérantes études, répond à un besoin vivement senti par tout le pays, et est applaudi par la grande majorité des journaux belges. Les nombreuses félicitations qui pendant plusieurs semaines sont adressées à M. Frère par les villes et les communes, témoignent de l'immense popularité de la mesure prise par cet homme d'État. Les détails du projet provoquent, d'un autre côté, de vives controverses dans la presse, et surtout des réclamations de la part des représentants de l'industrie sucrière. Dans la même séance, le ministre des finances dépose le projet de loi demandant un crédit d'un million et demi pour la construction de deux bâtiments de guerre (une corvette à hélice de 17 canons et un aviso de 6 canons-obusiers) destinés à remplacer les deux navires de guerre qui se trouvent actuellement inactifs dans l'Escaut.

15. — La Chambre s'occupe d'une nouvelle pétition de M. Fafchamps demandant une récompense nationale pour

son invention de la machine à vapeur à traction directe. Elle en a, après de longs débats, ordonné le renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

16. — M. L. Goblet, représentant de Bruxelles, adresse une interpellation au gouvernement sur les faits qui se sont passés dans les communes d'Ixelles et d'Etterbeek à propos des dernières élections de la garde civique.

M. Goblet a reproché au ministre d'avoir dissous par trois fois la garde civique d'Ixelles, et d'avoir nommé par arrêté royal des officiers avant l'expiration du délai fixé à la députation permanente pour valider leur élection.

M. le ministre de l'intérieur a défendu la légalité des mesures critiquées. Il s'en est suivi un débat assez vif qui s'est étendu à l'arrestation récente des membres du collége échevinal d'Etterbeek, qui s'étaient opposés à l'exécution de la loi sur la garde civique. La discussion s'est terminée le lendemain sans aboutir.

17. — Le *Moniteur* publie le rapport de la commission nommée par M. le ministre de l'intérieur pour rechercher les moyens d'encourager la *littérature et l'art dramatiques* en Belgique. Il est signé Ed. Romberg, président, et Ph. Bourson, rapporteur.

22. — Départ du duc de Brabant pour Vienne et Constantinople. L'absence de S. A. R. se prolonge jusqu'au 25 mai.

La Chambre adopte la loi qui modifie la *loi monétaire* en ce qui concerne les monnaies d'appoint. L'amendement de la section centrale, qui décrétait l'admission obligatoire de la monnaie de nickel, telle qu'elle est proposée dans le projet, dans les caisses de l'État pour le payement des impôts, n'a pas été maintenu. La Chambre, adoptant la rédaction proposée par M. le ministre des finances, a décidé que cette admission serait facultative. Elle aborde ensuite la discussion des articles du nouveau Code pénal relatifs à la *coalition*.

28. — Publication de la *loi* qui approuve la *convention* conclue le 24 novembre 1859 *entre la Belgique et la Sardaigne* pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres artistiques et littéraires.

21.—Le comité central de l'*OEuvre du denier de Saint-Pierre* s'est rendu à Bruxelles à l'effet de remettre à S. Em. le nonce apostolique les dons des catholiques du diocèse de Gand et une adresse de dévouement au Saint-Siége. Plusieurs membres des comités décanaux s'étaient joints au comité de Gand. On remarquait parmi eux MM. comte V. de Robiano, baron d'Anethan, comte de Mérode, de Haulleville, comte de Limbourg-Stirum, etc.

M. le comte d'Alcantara, président du comité central, a remis à son S. E. le nonce, l'adresse destinée à être envoyée au Saint-Père, au nom de 330,000 catholiques qui se sont associés à la restauration du *denier de Saint-Pierre* dans la Flandre. Cette adresse, signée par les membres du comité central et des comités décanaux, est écrite sur parchemin et renfermée dans un portefeuille de velours rouge, portant les armes de Pie IX.

Le nombre des souscripteurs s'élève à 330,543; le montant des sommes souscrites est de fr. 108,023-31. Indépendamment de ces dons, une souscription extraordinaire, ouverte au secrétariat de l'évêché de Gand, peu de jours avant, avait déjà produit 80,000 fr.

En même temps que l'on recueille dans le pays le denier de Saint-Pierre, des comités se forment à l'effet de collecter, dans un but tout opposé, le denier de l'affranchissement de l'Italie.

31. — Publication de la *loi* qui approuve le *traité* d'amitié, de commerce et de navigation conclu le 8 mai 1858 entre la *Belgique et la république de Nicaragua.*

31. — Date d'un arrêté royal, suivi d'un arrêté ministériel, décrétant l'allocation de subsides en faveur des écrivains et des compositeurs belges qui feront représenter leurs ouvrages sur un *théâtre* en Belgique.

Avril.

7. — L'*Étoile belge* de ce jour renferme la nouvelle suivante, assez importante pour qu'elle soit insérée dans cette Chronique :

« Nous avons signalé, il y a quelque temps, les griefs que font valoir les populations flamandes au nom de leur langue, en exprimant le vœu de voir l'administration faire droit à ce que ces réclamations ont de sérieux et de fondé.

Nous voyons avec plaisir que le ministère ne néglige pas cette importante question et prend à cœur de traiter avec impartialité les deux langues usitées dans le pays.

Nous apprenons, en effet, qu'une circulaire toute récente de M. le ministre de l'intérieur, adressée aux gouverneurs des provinces où la langue flamande est en usage, leur prescrit de ne rien négliger de ce qui peut être fait sans nuire à une organisation régulière et à la bonne expédition des affaires, pour mettre les citoyens qui font usage de préférence de la langue flamande en mesure de s'éclairer sur leurs droits, leurs intérêts ou leurs obligations, et de faire valoir leurs réclamations.

Afin que la volonté du gouvernement ne puisse être mise en doute à cet égard et que l'on s'y conforme exactement, l'honorable ministre invite MM. les gouverneurs à appeler sur cet objet l'attention particulière des administrations communales et des autres autorités.

De son côté, le département des finances ne reste pas inactif et prend toutes les mesures pour que les plus grandes facilités quant à l'usage de leur langue soient accordées aux populations flamandes. Des instructions récentes prescrivent de rédiger en flamand les pièces à délivrer ou à signifier aux personnes qui ne savent pas le français, telles que les avertissements en matière fiscale, les procès-verbaux en matière de délits forestiers, les commandements de payer, etc., les affiches de vente ou de location de biens appartenant à l'État.

Nous croyons savoir en outre que l'administration des finances se propose d'étendre les instructions dont il s'agit plus haut à diverses branches de service où jusqu'ici le français a presque été seul employé.

Nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement à persévérer dans cette voie. Dans les circonstances actuelles, il importe de prévenir tout prétexte de divisions entre les populations flamandes et les populations wallonnes. Ce n'est pas là une question de parti, c'est une question de nationalité. »

20. *Mort de M. Ch. de Brouckere.* Nous enregistrons ce fait dans la Chronique générale, car le nom de cet homme remarquable appartient à l'histoire du pays. Ses obsèques eurent lieu, aux frais de la ville, le 22; des discours y furent prononcés par MM. Orts, président de la Chambre, Lieds, gouverneur de la province, et Fontainas, premier échevin de

Bruxelles. Le service funèbre fut célébré, le 26, à l'église de Sainte-Gudule.

Le jour même du décès, au sein de la Chambre des Représentants, M. Barth. Dumortier prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« L'événement que vient de nous annoncer M. le président est de nature à imprimer une profonde douleur dans l'esprit des membres de la Chambre ; nous voyons disparaître encore une de ces colonnes de notre édifice social, un de ces hommes qui ont contribué à fonder la nationalité belge.

« Quoique jeune encore, siégeant dans les états-généraux, il combattait avec un énergique courage en faveur des droits et des libertés du pays contre l'oppression étrangère. Nul n'a rendu plus de services dans les crises difficiles où le pays s'est trouvé.

« Qui a oublié la conduite de M. Ch. de Brouckere lorsqu'il a occupé diverses positions ministérielles à l'époque de notre émancipation politique? Vous vous souvenez du rôle qu'il a joué en 1831, lorsqu'après les douloureux événements que le pays avait traversés, il entreprit de reconstruire notre armée, et qu'en moins de deux mois il la mit à même d'entrer en campagne.

« C'est là un des plus grands services qu'il soit donné à un citoyen de rendre à sa patrie ; nous ne saurions assez lui en témoigner notre reconnaissance.

« Cette perte sera vivement sentie par chacun de nous. Pour redire tous les titres de M. Ch. de Brouckere à la reconnaissance publique, pour redire tout ce qu'il a fait, il faudrait vous tenir de trop longs instants ; d'ailleurs, la douleur que j'éprouve moi-même ne me permettrait pas de le faire.

« Pour rendre hommage à la mémoire de notre regretté collègue, je propose à la Chambre d'assister en corps à ses funérailles, comme elle l'a fait jusqu'ici pour les plus grands citoyens. » (*Approbation.*)

Après l'honorable député de Roulers, MM. Vervoort et de Renesse s'expriment dans le même sens. Dans la séance du 24, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, la Chambre a décidé par acclamation que le portrait de M. Ch. de Brouckere serait placé dans la galerie des hommes politiques du palais de la Nation.

Mai.

1. — La Chambre des Représentants a terminé, dans sa séance de ce jour, la discussion des articles du Code pénal nouveau relatifs à l'*usure*. Adoptant les propositions de la commission, elle a déclaré libre le commerce de l'argent.

4. — M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui a pour but :

1° De proroger, pour cinq sessions, le mode actuel de nomination des jurys d'examen chargés de délivrer les grades académiques;

2° De rétablir avec quelques modifications le grade d'élève universitaire.

Le gouvernement se propose de soumettre à la section centrale la question de savoir s'il n'y a pas lieu de substituer un autre titre à celui d'élève universitaire.

5. — Le *Moniteur* publie le démenti suivant :

« Des journaux entretiennent depuis quelque temps leurs lecteurs d'une prétendue négociation que le gouvernement belge aurait entamée avec la Porte Ottomane pour l'acquisition d'une île dans la Méditerranée. On va même jusqu'à citer le chiffre de quarante millions que la Belgique aurait offert pour l'île de Chypre.

« Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est purement imaginaire et ne repose sur aucune espèce de fondement.

« A cette occasion, nous engageons le public à se tenir en garde contre la trop grande facilité avec laquelle quelques organes de la presse accueillent et propagent, en ce qui concerne les rapports de la Belgique avec l'étranger, des nouvelles dénuées de toute vérité comme de toute vraisemblance. »

On avait rattaché à la négociation dont il est question le but du voyage à Constantinople de S. A. R. le duc de Brabant.

6. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal établissant deux prix, de 5,000 francs chacun, pour les ouvrages les plus remarquables qui seraient écrits sur le développement de la Belgique depuis 1830. L'un des prix concerne la partie traitant du développement intellectuel et moral, l'autre la partie con-

cernant le développement matériel. Dix mille francs pourront être distribués entre les auteurs des meilleurs ouvrages de l'une et de l'autre catégorie qui n'obtiendront pas la récompense principale. Les ouvrages doivent être remis avant le 1er mai 1863.

8. — Par arrêté royal en date de ce jour, le prix quinquennal de littérature flamande pour la période de 1855-1859 est décerné à feu le poëte Prudens Van Duyse, de Gand, pour les ouvrages intitulés *Jakob Van Arteveldé* et *de Nazomer*, publiés pendant ladite période.

La somme de 5000 francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande, sera liquidée au profit de la dame Van Duyse, veuve du lauréat, et de ses enfants.

Quelques jours plus tard, le 11, l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, proclama de même feu Van Duyse lauréat dans deux de ses concours académiques : l'un avait pour objet l'*Éloge de Cats* au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature ; l'autre, l'*Influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége*. — Ce triple triomphe du regretté poëte inspira au président, M. Gachard, une allocution de circonstance, dont nous transcrivons ici la fin :

« L'Académie veut saisir cette occasion, la première qui se soit offerte à elle, pour payer publiquement un tribut de regrets à *Prudens Van Duyse*, au confrère qui, entré l'un des derniers dans la famille académique, était destiné à y occuper une place brillante, si la mort ne l'eût prématurément enlevé ; au poëte qui a chanté en si beaux vers nos gloires nationales ; enfin à l'écrivain varié et fécond qui, toujours inspiré par les sentiments du plus ardent patriotisme et par les principes de la plus saine morale, a répandu tant d'éclat sur cette littérature flamande dont on aurait grand tort de méconnaître l'importance, car il lui revient une part considérable dans l'illustration de la Belgique, et elle constitue l'un des principaux fondements de notre nationalité. »

9 — La Chambre, ayant épuisé son ordre du jour, s'ajourne au 22 de ce mois. Dans l'intervalle, la section centrale occupée du projet de loi relatif à l'abolition des octrois, continue ses travaux.

11. — La section centrale de la Chambre des Représentants chargée de l'examen du projet de loi sur les octrois, a achevé aujourd'hui la discussion de toutes les question qui s'y rattachent, et elle a adopté l'ensemble à l'unanimité de ses membres.

Quelques modifications importantes sont proposées. On supprime l'article 4, qui détermine obligatoirement, et d'après un ordre de priorité, l'emploi des sommes que prélèveront les communes, parce qu'on n'a pas voulu restreindre l'action de la liberté communale. Le fonds communal à répartir est élevé de telle sorte que, dès la première année, 3 millions de francs soient garantis aux campagnes; en outre, une augmentation permanente de 500,000 francs est prise sur les revenus de la poste, c'est-à-dire qu'au moyen de 40 p. c. du produit brut, le fonds communal prélèvera au moins chaque année 2,000,000 fr. au lieu de la somme fixe de 1,500,000 fr. Enfin, si dans une année calamiteuse le fonds subissait une dépréciation considérable, les villes à octroi supporteraient provisoirement une part proportionnelle de réduction, sauf à être dédommagées ultérieurement de ce sacrifice momentané.

Quant aux bases des droits sur les eaux-de-vie, la bière et le sucre, les dispositions du projet de loi ont été intégralement adoptées.

14. — Inauguration du buste de l'ingénieur *Pierre Simons* (œuvre de M. Dutrieux). Voir la Chronique de l'*Annuaire* de 1860, p. 216.

21. — Grand meeting, tenu à Bruxelles, en faveur de Garibaldi et de l'indépendance italienne, sous la présidence de M. Haeck.

Réception, par M. le ministre des finances, d'une députation des *raffineurs de sucre*.

Les représentants de la fabrication du sucre indigène ont insisté sur les vices du système qui résultera pour eux de la loi sur l'abolition des octrois, si elle est adoptée. Ils ont surtout mis en opposition à ce système si rigoureux pour leur industrie, le nouveau système français, celui qui est inauguré par la loi que vient d'adopter le Corps-Législatif. Tandis qu'on

élargit en France les facilités de la fabrication, ont-ils dit, on les resserre en Belgique. — Lois relatives à des *traités d'amitié et de commerce* conclus en 1858 avec les États de Costa-Rica et de Guatemala.

26. — Le *Moniteur* publie un rapport sur le résumé des travaux du *Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin*, pendant sa première session. Ce Conseil, institué par arrêté royal du 26 novembre 1859, avait été installé par le ministre de l'intérieur le 19 avril et avait siégé jusqu'au 27 du même mois. Les délibérations portaient sur l'enseignement et l'administration des écoles de dessin connues sous la dénomination d'académies.

29. — Date d'un arrêté ministériel portant le règlement de l'exécution de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, relatif à la rédaction d'une *Biographie nationale* par les soins de l'Académie royale de dessin. (*Moniteur* du 30 mai.)

A la Chambre, ouverture de la discussion générale du projet de loi relatif à l'*abolition des octrois communaux*. Elle est terminée le 9 juin.

30 — A la Chambre des Représentants, à propos de la discussion du projet de loi supprimant les octrois, M. de Brouckere, après avoir critiqué certaines dispositions du projet relatives aux droits sur les sucres, a protesté avec une vive et légitime énergie contre une pétition adressée au gouvernement par un certain nombre de raffineurs de sucre, et distribuée la veille aux membres de la Chambre. « Cette pétition, » a dit l'honorable député de Mons, « est un acte antipatriotique. » En effet, cette pièce, conçue dans des termes inconvenants, est inspirée par le plus fâcheux esprit et fait appel à des sentiments antinationaux. La Chambre s'est associée à l'indignation exprimée par M. de Brouckere.

Deux jours plus tard, M. Rogier, qui avait pris la parole pour répondre à certains reproches d'illégalité constitutionnelle dirigés contre le projet, a dénoncé à son tour à l'indignation de la Chambre et du pays les coupables assertions, les imputations antinationales et les déloyales menaces contenues dans la pétition signalée par M. Henri de Brouckere.

Au nom du gouvernement, le ministre de l'intérieur a protesté contre ces tentatives de démoralisation politique qui appuient une opposition mesquine et intéressée sur une audacieuse invocation au despotisme étranger.

« Ce n'est pas le gouvernement qui donnera jamais l'exemple de pareilles défaillances, » a dit M. Rogier; et la Chambre, s'associant à la patriotique exclamation de M. Devaux, a répété cette protestation au nom du pays.

La pétition en question soulève une réprobation générale dans le pays, et augmente encore l'irritation qu'y ont provoquée les tendances annexionnistes exprimées depuis un certain temps, et plus ou moins ouvertement, par quelques organes de la presse française.

31. — Départ du Roi pour Londres. S. M. est de retour le 1er juillet.

Juin.

2. Le *Moniteur* publie un arrêté royal, précédé d'un rapport au Roi, portant réorganisation du *corps des mines*.

5. La séance de la Chambre a été marquée par un double incident.

C'est d'abord le dépôt, fait par M. H. de Brouckere, d'une adresse des fabricants de sucre indigène qui protestent, « au nom de leur honneur et de leur patriotisme, » contre l'intention qu'on a attribuée à la malheureuse pétition qu'ils ont signée.

Le second incident a été la fin d'un discours de M. Jamar. L'honorable député de Bruxelles, dans un langage inspiré par une noble et fière éloquence, a rappelé avec un juste orgueil les manifestations patriotiques qui dans toutes les parties du pays se sont produites, à la suite de la publication de la pétition des fabricants de sucre. « Ces manifestations, a-t-il dit, ont prouvé que si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque péril venait à menacer notre indépendance, le pays saurait résister avec gloire ou mourir avec honneur! »

Des applaudissements enthousiastes partis de tous les bancs de la Chambre et de toutes les tribunes, ont sanctionné cette

patriotique déclaration qui trouvera de l'écho dans tout le pays et dont l'effet ne sera pas perdu au delà de nos frontières.

12. La Chambre adopte le principe de l'*abolition des octrois* par 100 voix contre une abstention.

13. Les journaux reproduisent le programme d'une corporation dite des *Ruwaerts*, société fondée dans le but de défendre à tout prix la nationalité, la constitution et le Roi.

22. L'ensemble du projet de loi portant *abolition des octrois* est adopté à la Chambre par 66 voix contre 41 et 3 abstentions. Les 41 opposants se composent de 39 catholiques et 2 libéraux. Seulement trois catholiques ont voté en faveur du projet.

28. La Chambre vote par 56 voix contre 7 et 3 abstentions le projet de loi instituant l'*enseignement agricole* en Belgique et portant particulièrement la création d'un institut agricole à Gembloux. Elle s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure par le président.

Juillet.

1. Date de la loi apportant des modifications à la loi provinciale et à la loi communale en ce qui concerne le *serment*. (*Moniteur* du 2 juillet.)

2. Nous rangeons ici un article du *Journal historique et littéraire de Liége*, comme reflétant assez fidèlement la situation morale dans laquelle se trouve le pays à la suite de certaines provocations émanées de plumes françaises ; nous mentionnons aussi la publication d'un pamphlet intitulé *la Belgique indépendante*, de Joseph Boniface (pseudonyme de M. L. Defré, représentant), dont le succès extraordinaire a pris le caractère d'un événement politique.

« Il ne suffit pas, dit M. Kersten, de considérer que notre indépendance semble menacée ; il faut tâcher, en ce moment, d'en sentir tout le prix, toute la valeur. Car pour la défendre avec succès, nous avons besoin de nous y attacher de plus en plus, de l'aimer véritablement et de la préférer à tout autre avantage. Heureusement, nous avons, pour nous instruire, une expérience de 30 ans ; nous voyons de nos yeux les biens que l'indépendance nous procure, et nous n'avons qu'à comparer notre situation avec celle des autres peuples, pour être satisfaits. Non-seule-

ment la Belgique émancipée est le plus libre des États de l'Europe, mais elle est en même temps un des plus tranquilles, des mieux réglés, des mieux administrés, des plus prospères, des plus riches, un des plus avancés en fait d'industrie, de fabrication, de commerce, d'agriculture, d'arts, d'enseignement, de voies de communication ; un de ceux qui ont le moins de charges. Nous avons devancé le continent par l'établissement des chemins de fer, et c'est encore nous qui, dans ce moment, donnons l'exemple de l'abolition des octrois. Y a-t-il un genre de véritable progrès que nous n'oserions tenter et que nous ne parvenions à réaliser? Il nous manquait des remparts matériels pour abriter notre nationalité; des milliers de bras sont occupés à les élever, et bientôt cet appui nécessaire au caractère neutre que l'Europe nous a reconnu, ne nous fera plus défaut.

« En un mot, nous pouvons demander, avec une légitime fierté, s'il existe une puissance aujourd'hui qui ait à nous offrir quelque chose, nous ne disons pas de préférable, mais de comparable à ce que nous possédons.

« Aimons donc notre indépendance, notre nationalité; connaissons-en tout le prix, et que tous nos désirs, tous nos soins, tous nos efforts ne tendent qu'à la conserver intacte. Demeurer ce que nous sommes, tels que nous sommes, demeurer en possession de nous-mêmes, ne plus servir personne, ne plus jamais subordonner notre fortune à celle de l'étranger, ne plus jamais lui donner nos belles et riches provinces à exploiter, c'est ce que la raison et le bon sens nous conseillent et nous commandent, autant que le sentiment patriotique. *Être Belges, Belges toujours!* que telle soit notre devise, et que tout notre royaume n'ait point d'autre mot de ralliement! »

8. Le Roi, accompagné de la famille royale, se rend aux fêtes communales de Gand. Voici la réponse que S. M. a faite au discours de réception du bourgmestre :

« Je suis vivement ému des sentiments si affectueux que vous venez de m'exprimer. Le lieu où nous nous trouvons rappelle d'anciens et glorieux souvenirs. Ces vieilles communes étaient le siége du commerce, de l'industrie et des arts, quand une grande partie de l'Europe était encore plongée dans les ténèbres.

« Depuis les temps les plus reculés, l'amour du pays et de son indépendance avait été conservé comme un feu sacré dans le cœur de leurs habitants. Le sang le plus précieux fut souvent versé pour obtenir une existence libre et nationale. Le succès ne couronna pas ces nobles efforts.

Il nous a été réservé de fonder sur les bases les plus larges ce que le pays avait tant désiré, de réunir chez lui tout ce qui constitue l'existence politique et sociale la plus heureuse.

« C'est ainsi que nous a trouvés la tourmente qui, en 1848, a bouleversé l'Europe, où seuls, pour notre gloire, nous avons échappé à tous les dangers; notre existence politique est restée exempte de toute atteinte.

« Quelles que puissent être les épreuves de l'avenir, 1848 nous indique comment nous pourrons les traverser avec honneur et avec succès. Deux générations de ma famille sont nées au milieu de vous et ont avec vous une commune patrie. Mon dévouement pour vous durant un long règne vous est connu, et tant qu'il plaira à la Providence de me conserver, je resterai fidèle à ma tâche et immuable dans mon affection pour vous. »

Ce discours, dont la signification, dans les circonstances actuelles, n'échappe à personne, excite l'enthousiasme dans tous les coins de la Belgique. Aussi tout le pays se prépare pour une imposante manifestation d'attachement à la dynastie et aux institutions nationales, à l'occasion du 29e anniversaire du règne de Léopold, le 21 de ce mois.

12. Le Sénat adopte, par 37 voix contre 15 et deux abstentions, le projet de loi qui abolit les octrois communaux.

— Le Roi reçoit les délégués des conseils provinciaux venant inviter S. M. au banquet offert à S. M., au nom des neuf provinces du royaume, à l'occasion du 29e anniversaire de l'inauguration de son règne.

Le Roi a reçu les délégués avec une bienveillance marquée; il leur a parlé avec une extrême effusion, leur disant qu'il était heureux et fier de la démarche des conseils provinciaux; qu'il recevait avec bonheur l'adresse votée d'une voix unnanime, dans toutes les provinces, à l'occasion du 29e anniversaire de son avénement; qu'il acceptait avec reconnaissance l'invitation qu'on voulait bien lui faire pour le 21 de ce mois; que c'est avec un extrême plaisir qu'il voit les conseils provinciaux prendre une part si active aux fêtes qui se préparent et manifester si hautement les sentiments patriotiques qui les animent. S. M. a bien voulu ajouter que l'on devait bien se persuader que notre position politique en Europe est belle et solide; qu'Elle avait la conviction que cette position resterait belle, à moins de graves imprudences qui ne sont pas à craindre; que

notre libre et beau pays, sans avoir ce qu'on appelle des frontières naturelles, ne jouissait pas moins au dehors d'une considération légitimement acquise par une pratique sage de nos institutions, par l'esprit d'ordre qui caractérise la Belgique et par le lien étroit qui existe entre les Belges et la famille royale, lien que la manifestation qui se prépare ne pourra que resserrer davantage, et rendre plus évident et plus indestructible.

19. Le *Moniteur* publie : 1° la loi portant *abolition des octrois* communaux et création d'un fonds communal; la mise en vigueur est fixée par arrêté royal au 21, pour coïncider avec la fête nationale de ce jour.

2° La loi organique de l'*enseignement agricole*.

19. — On lit dans l'*Echo du Parlement* :

« La séance de la Chambre, à laquelle nous venons d'assister, nous reporte aux souvenirs des glorieuses assises du Congrès national. Une ineffable émotion s'est emparée de tous les cœurs, et au sein de l'assemblée et dans toutes les tribunes, lorsque M. le président a donné lecture du projet d'adresse au Roi, véritable monument d'éloquence nationale, dû à la plume patriotique et brillante de M. P. Devaux. Nous renonçons à décrire l'enthousiasme, l'exaltation qui a saisi la Chambre tout entière, lorsque, dans cette enceinte où les institutions belges de 1831 furent délibérées et décrétées, a été lu ce magnifique hommage au Roi et à la nation belge.

« Pendant plusieurs minutes, les cris de : Vive le Roi! poussés par les représentants et par la foule condensée dans les tribunes, ont retenti avec un enthousiasme extraordinaire. Puis, sur la proposition de M. le président, la Chambre a décidé, par acclamation, qu'elle irait porter cette adresse en corps à Sa Majesté, qui la recevra, le 21 juillet, à 3 heures, en audience solennelle.

« Nous sommes heureux de pouvoir constater que cette manifestation a été unanime; sur tous les bancs de l'assemblée, l'élan patriotique s'est produit avec une égale ardeur et une égale spontanéité. »

— Date d'un arrêté royal portant réorganisation du *corps des ponts et chaussées*.

21. — VINGT-NEUVIÈME ANNIVERSAIRE DU RÈGNE DE LÉOPOLD Ier. Les circonstances ont fait de cette fête annuelle une solennité imposante, devant constater l'attachement profond du pays aux institutions nationales, et servir de protestation éclatante contre

tout soupçon d'indifférence à l'égard de l'œuvre de 1830. Toute l'Europe n'a pas compris autrement l'éclat extraordinaire donné à cet anniversaire; elle y a vu le soulèvement légitime de l'opinion publique contre les rêveries ou les aspirations de ceux qui pensent que la Belgique indépendante n'est point une création viable; qui, fermant les yeux à la lumière, nient les merveilleux progrès réalisés dans la vie politique, comme dans le domaine matériel, par cette vigoureuse petite nation. Notre Chronique n'a point à faire l'historique de cette fête mémorable, mais simplement à en marquer ici la date et le caractère général. Les annales belges de l'année que nous traitons, peuvent se résumer en deux grands faits : ce sont, d'une part, les manifestations en faveur de la dynastie et de l'indépendance du pays ; de l'autre, la solution d'un des plus difficiles problèmes économiques, l'abolition des octrois. Le 21 juillet fut le jour où les sentiments de reconnaissance envers le chef de l'État, protecteur intelligent des intérêts du pays, et de la satisfaction éprouvée en vue d'un des plus beaux actes législatifs, se firent jour avec un entraînement invincible. On aurait dit que la Belgique célébrait la fête de sa majorité politique.

A 3 heures, le Roi reçoit les adresses des deux Chambres et des neuf Conseils provinciaux. Après la lecture de ces adresses, le Roi s'est exprimé en ces termes, au milieu d'un religieux silence :

« Messieurs,

« Il ne peut pas se présenter un spectacle plus beau et plus noble que l'unanimité d'un peuple se confondant dans son amour pour son pays. Ce spectacle, vous le donnez aujourd'hui, et j'en suis profondément touché. Pour qu'une nationalité soit solidement établie, elle doit répondre non-seulement aux intérêts, mais également aux sentiments, aux habitudes d'une nation, et lui offrir les éléments politiques et sociaux qui avaient fait de tout temps l'objet de ses vœux. Un examen impartial de l'état du pays prouvera que ce qu'il avait si longtemps désiré, il l'a obtenu. Il a la liberté avec l'ordre public, la sécurité avec la plus scrupuleuse légalité; il a fait les progrès les plus remarquables dans les sciences, les arts et l'industrie, et en même temps sa richesse, si admirablement développée, est, pour la première fois, exclusivement réservée à ses enfants.

« L'histoire nous enseigne que nos plus belles provinces ont souvent été la cause de grandes guerres; plus qu'aucune autre partie de l'Europe, elles ont été arrosées du sang des nations, sans que la question de leur position politique ait été définitivement décidée. En face de ces difficultés sans cesse renaissantes, l'Europe a cru qu'en vous confiant votre existence à vous-mêmes, ce but, si souvent manqué, pourrait être atteint. Vous avez, à votre grand honneur, résolu cette question; la tâche que l'Europe vous confiait a été remplie. Vous vous trouvez ainsi dans les meilleures relations avec toutes les puissances, et plus spécialement dans les relations les plus amicales avec celles dont vous êtes les voisins. Forts de ces résultats honorables de notre existence indépendante, espérons que la Providence divine nous continuera sa protection, et n'oublions jamais la devise que le pays s'est donnée à lui-même : l'Union fait la Force! »

Le soir a eu lieu au palais Ducal le *banquet* offert au Roi par les conseillers provinciaux de tout le royaume. C'est à cette occasion que fut chanté le nouveau *chant national*, œuvre de M. Rogier, ministre de l'intérieur.

I

Après des siècles d'esclavage,
Le Belge, sortant du tombeau,
A reconquis par son courage
Son nom, ses droits et son drapeau.
Et ta main souveraine et fière,
Peuple désormais indompté,
Grava sur ta vieille bannière :
Le Roi, la Loi, la Liberté.

II

Marche de ton pas énergique,
Marche de progrès en progrès;
Dieu qui protége la Belgique
Sourit à tes mâles succès.
Travaillons : notre labeur donne
A nos champs la fécondité,
Et la splendeur des arts couronne
Le Roi, la Loi, la Liberté.

III

Ouvrons nos rangs à d'anciens frères
De nous trop longtemps désunis;
Belges, Bataves, plus de guerres,
Les peuples libres sont amis.
A jamais resserrons ensemble
Les liens de fraternité,
Et qu'un même cri nous rassemble :
Le Roi, la Loi, la Liberté.

IV

O Belgique, ô mère chérie,
A toi nos cœurs, à toi nos bras,
A toi notre sang, ô Patrie,
Nous le jurons tous, tu vivras!
Tu vivras toujours grande et belle,
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle
Le Roi, la Loi, la Liberté.

23-24. — *Fête* donnée au Roi et à la famille royale à *Namur*. Réponse du Roi au toast qui lui avait été porté par M. Dury, président du conseil provincial :

« Je trouverai difficilement des paroles pour remercier l'honorable

président de votre conseil provincial du discours si patriotique et si affectueux que vous venez d'entendre.

« Vous connaissez l'attachement, l'affection que je porte au pays. Cette affection est partagée par mes enfants; j'espère que pendant de longues années encore ils pourront vous en donner des preuves.

« Je me trouve ici, messieurs, au milieu de ma famille. Quand je suis venu pour la première fois dans cette province, j'ai été frappé de son patriotisme sans réticence, et c'est ce qui m'a suggéré la pensée de m'établir chez vous. Je me plais à croire que ma présence dans cette province n'a jamais été inutile à sa prospérité; des terrains qui, il y a vingt-trois ans, n'étaient que des sables, sont devenus fertiles. J'espère, messieurs, que vous conserverez à mes enfants les sentiments que vous me témoignez et qu'ils pourront toujours compter sur votre patriotisme. »

29. — Le Roi reçoit en audience particulière MM. Howell Cobb et Barbière, délégués, l'un de l'*Association des Planteurs* de la Géorgie, l'autre de l'État de Tennessée, pour l'établissement de relations commerciales directes entre la Belgique et les États méridionaux de l'Union américaine.

Sa Majesté, sur les explications qui lui ont été données, a exprimé à différentes reprises tout l'intérêt qu'elle prenait au succès des projets poursuivis par ses deux honorables interlocuteurs.

Déjà, il y a plusieurs jours, les délégués américains avaient pu recueillir les mêmes assurances de la part du duc de Brabant.

Dans ces deux audiences, le général Fair, ministre des États-Unis à Bruxelles, accompagnait ses honorables compatriotes, et il a pu ainsi, par sa présence et ses déclarations, confirmer que ces projets pour l'échange direct des produits de la Belgique et du sud des États-Unis ont près du gouvernement de ce pays un caractère d'intérêt général.

Dès le 19 juin, un arrêté royal avait autorisé l'établissement et approuvé les statuts d'une *Compagnie belge-américaine*.

Août.

6. — Le Roi part pour Ostende, où il a une entrevue avec S. A. R. le prince de Prusse.

10. — Départ du Roi pour Wiesbaden. Entrevue de S. M. avec le roi des Pays-Bas. Retour à Laeken, le 12 septembre.

18. — Ouverture de l'*Exposition triennale des beaux-arts*, à Bruxelles.

20. — Nous rangeons sous cette date le fait suivant, tel que l'ont publié plusieurs journaux du pays :

« Il vient de se former à Bruxelles un comité civil pour fortifier la défense nationale. Le comité est provisoirement composé de MM. Orts, De Fré, Jamar et Van Humbeek, membres de la Chambre des Représentants; M. Pletinckx, général commandant la garde civique de Bruxelles; Anspach, échevin de Bruxelles, et Considérant, homme de lettres. Le but que le comité veut atteindre est de fortifier les éléments de défense que peut offrir la population civile en cas d'agression. Les moyens sont, dans les communes où la garde civique est active :

« 1° De compléter, par l'action volontaire et l'amélioration de l'armement, la force que présente l'organisation actuelle;

« 2° De préparer à l'avance la partie mobilisable de cette garde à la tâche que lui destine la loi au jour du danger.

« Là où la garde civique n'est point active, il s'agira pour le comité d'aider à la création des compagnies volontaires et à la transformation des sociétés d'archers et d'arbalétriers, etc., en corps habitués au maniement des armes de guerre. Le comité fait appel au concours de tous les amis de l'indépendance nationale qui, à Bruxelles et dans les provinces, poursuivent le même but. Il se réserve de s'adjoindre d'autres membres à mesure des adhésions qu'il recevra. »

L'agitation de cette question de renforcement des éléments civils de défense nationale avait été provoquée par une remarquable brochure du général Renard, portant pour titre : *Les Carabiniers belges,* et dont le succès a pris, pour le pays, le caractère d'un événement politique.

Septembre.

9. — Inauguration de la *statue* du vieux poëte flamand *Jacques Van Maerlant* à Damme (œuvre de M. Pickery). Cette solennité s'est faite en présence de M. le ministre des affaires étrangères et de nombreux délégués officiels ou littéraires de la Hollande. Les prix des concours littéraires institués par

le gouvernement en l'honneur de Maerlant ont été décernés : celui pour la composition poétique, à *M. Van Beers ;* celui pour le mémoire en prose, à *M. Serrure,* fils, de Gand. — Nous extrayons du discours prononcé par M. le professeur De Vries, de Leyde, le passage suivant, parce qu'il prête une expression à des sentiments manifestés dans plus d'une occasion, dans le cours de l'année.

« La force des circonstances politiques nous avait séparés, mais trente ans ont passé sur cette séparation et les anciennes inimitiés sont oubliées.

« Si les frères ne demeurent plus dans la même maison, ils poursuivent fraternellement leur route. La Belgique et la Hollande sont plus que jamais unies par une amitié fidèle; Belges et Hollandais se préparent à célébrer dès demain déjà une nouvelle fête fraternelle. Que la fête actuelle soit aussi le symbole et le gage. En contemplant un beau passé, nous renouvelons la promesse de tendre ensemble vers un brillant avenir. Au pied de la statue de Van Maerlant, la Flandre sert la main à la Hollande et la Hollande répond cordialement à cette étreinte. Élevons unanimement ce cri : Vive l'union entre la Belgique et la Hollande ! »

15. — *Fête* offerte au Roi à *Courtrai.* — Paroles de S. M. au banquet :

« Permettez-moi de vous exprimer combien je suis touché de l'accueil que votre bonne ville de Courtrai m'a fait aujourd'hui, ainsi qu'à mes enfants. On parle quelquefois d'accueil officiel : celui-ci a été, s'il en fut jamais, un accueil populaire.

« Quand je suis venu pour la première fois dans le pays, cette belle province m'a donné des preuves sincères et unanimes de son affection. J'ai trouvé partout, dans la Flandre occidentale, les sentiments les plus dévoués; je suis convaincu que, même dans les temps difficiles, ces sentiments se reproduiraient encore avec la même chaleur et la même unanimité.

« Je termine, messieurs, en buvant à la prospérité de la ville de Courtrai, et en faisant des vœux pour que cette prospérité devienne de jour en jour plus brillante et plus complète. »

16. — *Fêtes* royales à *Ypres.* — Paroles du Roi :

« Laissez-moi vous exprimer ma vive reconnaissance, ainsi que celle de mes enfants. Il y a de longues années que je ne me suis plus trouvé au milieu de vous; je suis heureux de voir que les sentiments patrio-

tiques que j'y ai rencontrés naguère, et qui font la base de l'existence des peuples, je les retrouve en vous plus vivaces que jamais.

« Je bois à la prospérité de la ville d'Ypres et des nombreuses communes ici représentées; je bois à la gloire et à la prospérité de la vieille Flandre!

Le lendemain, la famille royale visite l'institut royal de Messines.

23-26. — L'élément le plus intéressant des *fêtes de septembre* de cette année était le *tir national*, établi pour la première fois sur le terrain spécialement acquis dans ce but par le gouvernement. (Voir sur le résultat du tir, la notice du 7 octobre, et le rapport officiel de la commission, inséré dans le *Moniteur* du 9 octobre.) — Lauréats du *concours universitaire*, proclamés à la distribution des prix : Sciences physiques et mathématiques, M. *Florent Havrez*, d'Herstal, élève ingénieur des mines à l'école des mines à Liége; sciences naturelles, *Jacques-Léon Verryken*, de Malines, candidat en sciences naturelles, élève de l'université de Gand; droit moderne, M. *Émile-Louis Declerq*, candidat en droit, élève de l'université de Gand.

24. — Départ du Roi et de la famille royale pour Anvers, afin d'y saluer la Reine d'Angleterre et son époux à leur passage pour l'Allemagne.

30. — *Fêtes* royales à *Tournai*. Avant d'arriver en cette ville, S. M. a été complimentée par les autorités de Soignies. Voici la réponse qu'elle a faite aux discours qui lui ont été adressés dans cette ville :

« Je remercie, messieurs, la bonne ville de Soignies des sentiments que vous m'avez exprimés en son nom. Je n'ai pas oublié la part glorieuse qu'elle a prise à la fondation de l'indépendance nationale pour laquelle ses enfants ont vaillamment combattu.

« Je vois avec plaisir réunis ici un grand nombre de représentants des communes de ce district important, et je suis heureux de constater, comme vient de le faire M. le commissaire de l'arrondissement, la situation prospère de son industrie.

« Vous connaissez, messieurs, ma sollicitude pour l'industrie, et vous savez que je l'ai toujours encouragée par tous les moyens en mon pouvoir.

« Messieurs, vous avez une belle patrie; j'espère que son avenir sera aussi heureux que son passé, et que mon petit-fils, le comte de Hainaut, pourra contribuer à accroître encore la prospérité dont vous jouissez. »

Des réceptions officielles ont également lieu à Jurbise (où s'étaient réunies les administrations communales de l'arrondissement de Mons), à Ath et à Leuze.

Au banquet de Tournai, le Roi répond en ces termes au toast qui lui avait été porté :

« Je remercie la ville de Tournai de l'accueil cordial et chaleureux que je reçois au milieu de vous. Je boirai à la prospérité de la ville de Tournai et en même temps à la santé de tous les braves militaires, réunis ici, qui appartiennent à cette ville. Je suis convaincu que dans toutes les circonstances ils sauraient défendre, avec le même dévouement que le faisaient leurs ancêtres, leur patrie, leur Roi et leurs institutions. »

Le lendemain, le Roi part de Tournai pour assister à l'inauguration du *canal de Bossuyt*. Cette cérémonie accomplie, S. M. s'est rendue à *Audenarde*, où elle a reçu les hommages des autorités et passé la revue de la garde civique et d'un escadron de chasseurs.

Octobre.

3. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal ouvrant un concours pour une histoire des anciennes assemblées nationales de la Belgique depuis le règne de Philippe le Bon. Prix : 5,000 francs.

6-7. — Distribution des prix aux vainqueurs du *tir national* au temple des Augustins.

Dans son discours, M. le ministre de l'intérieur présente l'exposé statistique suivant sur la marche progressive qu'a suivie l'institution du tir national depuis trois ans :

1858 . . .	Tireurs	5,532;	balles tirées	25,860.
1859 . . .	—	4,424	—	41,130.
1860 . . .	—	7,134	—	104,120.

En 1860, 500 prix environ sont décernés, dont 250 sont dus

aux subsides de l'État, à la libéralité du Roi et des princes, et au produit des cibles à volonté ; et 250 (d'une valeur collective de 23,000 francs) à 170 donateurs.

Nous recueillons encore ici les paroles suivantes, prononcées par le ministre :

... Et ce n'est pas seulement l'attrait d'un plaisir qui a déterminé ce beau mouvement ; ce n'est pas seulement non plus l'appât des récompenses, ni le désir de se distinguer.

« Toutes ces causes ont pu y contribuer ; mais c'est surtout, laissez-moi le croire et le dire, l'impulsion du sentiment national, la satisfaction intime d'un devoir public accompli.

« Dans un pays libre comme le nôtre, où tous les droits sont largement proclamés et exercés, il y a aussi, on l'a compris, des devoirs à remplir, et ces devoirs sont d'autant plus grands que les droits sont plus étendus.

« Comprendre ses droits, les exercer avec intelligence et énergie, c'est bien.

« Comprendre ses devoirs, les pratiquer avec zèle et constance, c'est mieux encore.

« Ce double mérite, je ne veux pas flatter le peuple belge, car il ne faut flatter personne, mais ce double mérite, le peuple belge peut le revendiquer. Oui, ce qui honore la Belgique, ce qui lui donne et son caractère propre et sa physionomie, ce n'est pas seulement d'être une nation libre. mais d'être une nation qui comprend et qui fait son devoir. »

A la fin de la cérémonie, le Roi remet la croix de chevalier de son ordre à M. Dailly, président de la commission directrice du tir.

13. Visite, auprès de la famille royale, de S. M. la Reine d'Angleterre, accompagnée du prince-conjoint et de la princesse Alice. Son départ pour Londres a lieu le 16.

21-22. — *Fêtes* offertes au Roi à *Anvers*. — Le Roi y prononce les paroles suivantes en réponse au toast porté par le bourgmestre, au banquet offert par le conseil communal :

« Je vous remercie d'avoir accueilli ce toast avec tant de sympathie. Mes sentiments pour Anvers sont connus. J'apprécie le dévouement que cette ville m'a toujours témoigné, et je remercie la population de l'affection qu'elle vient de m'exprimer de nouveau avec une si touchante unanimité. »

« Lorsqu'un péril a menacé Anvers, j'ai mis toute ma sollicitude à l'en détourner. Si, dans l'avenir, des périls vous menaçaient encore, — ce qui ne sera pas, je l'espère, — je serais au milieu de vous, prêt à partager votre sort. Mais d'autres destinées vous attendent; l'avenir vous sera favorable. Votre ville est appelée à devenir une des plus belles et des plus importantes cités de l'Europe, et c'est à sa prospérité que je bois. »

Le programme de la deuxième journée portait l'inauguration des *nouveaux bassins du Kattendyck*, dont la première pierre avait été posée par le Roi quatre années auparavant (19 août 1856). Après cette solennité a eu lieu la visite aux travaux de fortifications. Au banquet, offert par le commerce d'Anvers dans la salle de la Cité, le Roi répondit en substance au toast de M. Nottebohm, qu'il remerciait le commerce d'Anvers des vœux qu'il venait d'exprimer : dès le commencement de son règne, il avait épousé ses intérêts avec une vive sollicitude, et il l'avait montré surtout en poussant à la construction du chemin de fer, si important pour cette cité. Dans l'origine, la position du commerce d'Anvers était certainement difficile ; d'anciens liens étaient rompus, de nouveaux liens ne pouvaient être encore formés. Mais que l'on considère la position d'Anvers en 1831 et celle qu'elle occupe en 1860. Il y a, Dieu merci, une différence notable et des plus satisfaisantes. Cette position peut devenir la plus belle du monde. En terminant, le Roi a dit :

« Je compte sur vous, messieurs, pour le développement des ressources de cette belle cité, et je porte un toast à la prospérité du commerce de la ville d'Anvers. »

La matinée du troisième jour fut consacrée à une nouvelle visite des travaux de fortifications.

27. — *Fêtes* royales à *Verviers*. Sur son passage pour se rendre en cette ville, le Roi reçoit, dans la station de Louvain, les félicitations des autorités du conseil communal, de l'université catholique et du tribunal. S. M. répond au discours de M. le recteur de l'université en ces termes :

« Je vous remercie, mon cher recteur, des sentiments que vous

m'exprimez; ces bons sentiments, je les apprécie et ils me sont connus depuis longtemps. Vous savez aussi, depuis longtemps, l'intérêt que je porte à l'université catholique, qui sous votre sage direction a fait revivre la gloire de l'ancienne université de Louvain. Nous avons confiance dans cette nombreuse jeunesse que vous formez; elle continuera, j'en suis sûr, à rendre de grands services au pays. »

Le Roi s'arrête aussi à Tirlemont, où plusieurs discours lui sont adressés.

Arrivée à Verviers à 1 heure, S. M. reçoit les autorités à 3 heures; à 3 1/2 heures, elle visite l'Exposition des objets de l'industrie verviétoise. Au banquet, le Roi s'exprime en ces termes :

« Je vous remercie, en mon nom comme au nom de mes enfants, de l'intérêt affectueux et bienveillant avec lequel vous avez accueilli le toast de votre excellent bourgmestre. Lors de la visite que je vous ai faite en octobre 1831, les traces de la révolution n'étaient pas effacées; ce n'est pas sur ce sol que prospère l'industrie. Depuis, vos efforts ont fait de Verviers une ville florissante, telle que je la vois aujourd'hui. Je constate avec satisfaction les améliorations qui ont été réalisées. Je crois que votre ville possède plus que toute autre les éléments d'une grande prospérité. C'est avec bonheur que je bois à son avenir. »

28. — *Fêtes* royales à *Liége*. — Voici ce que le Roi a répondu aux délégués des étudiants de l'université :

« C'est avec un vif plaisir que je vous nomme mes enfants, mes bons, mes chers enfants; vous êtes l'espoir et l'avenir du pays. Toujours l'université de Liége s'est distinguée par ses bonnes études et ses bons sentiments. En 1848, lors de cette tourmente, la plus terrible qui ait ébranlé la vieille Europe, les étudiants, malgré leur jeunesse, se sont montrés dignes et sages, ont fait preuve du patriotisme le plus réfléchi, le plus ardent.

« Je sais que, si les circonstances l'exigeaient, je pourrais toujours compter sur votre intelligence et sur vos bras; je sais que votre dévouement vous rangerait tous autour de moi et de mes enfants.

« Je vous remercie, pour moi et pour ma famille, des sentiments qui vous animent; et je termine en vous appelant encore une fois *mes bons et mes chers enfants!* »

Au toast prononcé, au banquet, par M. le bourgmestre Neuville, le Roi, d'une voix émue, a répondu en ces termes :

« Permettez-moi, messieurs, de vous remercier en mon nom et au nom de mes enfants de l'accueil que j'ai reçu aujourd'hui au milieu de vous.

« Après un long règne, quand le charme de la nouveauté s'est effacé, il est bien doux de recevoir l'expression de sentiments aussi chaleureux, de sentiments aussi affectueux. De tout temps, les Liégeois se sont distingués par leur amour pour la patrie et pour la liberté, par leur courage, leur intelligence et leur aptitude au travail. »

Interrompue par des applaudissements et des cris prolongés, Sa Majesté a terminé par les paroles suivantes :

« Ce sont là les éléments précieux sur lesquels reposent la grandeur et la sécurité des États.

« Vous appartenez à un pays qui renferme tout ce qui peut rendre un peuple heureux. Vous lui avez voué votre affection ; conservez-la lui. Il la mérite.

« Permettez-moi, messieurs, de boire à la ville de Liége et à cétte belle et noble province. »

Le lendemain a eu lieu, en présence de la famille royale, l'inauguration du nouveau pont des Arches.

31. — Élections générales pour le renouvellement de la moitié des membres des conseils communaux de tout le royaume.

Novembre.

13. — Ouverture des Chambres ; le Roi étant indisposé, cette ouverture s'est faite sans discours du trône.

Arrivée de l'Impératrice d'Autriche à Anvers ; elle s'embarque le lendemain pour l'île de Madère.

Décembre.

5. — Date d'un arrêté royal portant la création d'une *Société du Crédit communal,* ayant pour but de faciliter les emprunts des communes et des provinces, ou ceux garantis par elles.

16. — Le *Moniteur* publie un rapport adressé au ministre de l'intérieur par le jury des récompenses de l'*Exposition des beaux-arts* de Bruxelles, de 1860.

29. — Entrée en fonctions de M. Fontainas comme bourgmestre de la ville de Bruxelles, successeur de M. de Brouckere.

II. — NÉCROLOGIE BELGE DE 1860.

Janvier 10. — A Bruxelles, Laurent-Joseph HART, graveur distingué, capitaine des chasseurs-éclaireurs de la garde civique, né vers 1811, décoré de plusieurs ordres étrangers.

Janvier 18. — A Liége, M. FRÉSART, ancien banquier et président du tribunal de commerce, âgé de 81 ans.

Janvier 20. — A Liége, Jean-Dominique FUSS, professeur de littérature ancienne à l'université de Liége depuis 1817, écrivain particulièrement connu par ses *Poemata latina*. Il était né à Duren (Prusse rhénane), le 2 janvier 1782; chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1847.

Février ... — A Kerkhove (Courtrai), Charles DE SCHIETERE, ancien notaire et ancien conseiller provincial, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1852, âgé de 76 ans. Il avait représenté l'arrondissement de Courtrai au Sénat de 1848 à 1857, et était bourgmestre de la commune de Kerkhove depuis 1812.

Février 14. — A Bruxelles, François SCHEPPERS, président du conseil d'administration de la Société anonyme de Loth, ancien membre de la chambre de commerce, nommé chevalier de l'ordre de Léopold à la suite de l'exposition universelle de Londres en 1851. Cet estimable industriel, qui a doté le pays du grand établissement de Loth, était né à Malines en 1808.

Février 20. — A Bruxelles, Théodore DE JONGHE, membre du conseil héraldique, âgé de 58 ans, fils de M. Egide-Charles de Jonghe, qui avait été conseiller et pensionnaire aux états de Brabant, ministre de la justice en 1814, et ensuite président de la Chambre des comptes. M. Théodore de Jonghe, après avoir obtenu avec distinction le diplôme de docteur en droit à l'université de Liége, fut attaché au ministère des affaires étrangères jusqu'à la révolution. Depuis 1830, il ne s'occupa plus de fonctions publiques, mais il rendit gratuitement des services comme membre du conseil héraldique, de la commission pour la publication des anciennes lois et de la commission instituée au département de la justice dans l'intérêt des classes nécessiteuses. M. de Jonghe était un bibliophile des plus distingués. Sa bibliothèque, que son père avait commencée, était une des collections les plus précieuses et les plus complètes qu'on puisse rencontrer. Les éditions rares, les manuscrits uniques s'y trouvaient en grand nombre. Pour l'histoire du pays, elle constituait une véritable richesse nationale que venait encore augmenter une collection considérable de médailles choisies avec le discernement le plus judicieux et classées dans un ordre admirable.

La bibliothèque de M. de Jonghe, vendue en décembre 1860 et janvier 1861, fut bien souvent consultée par des savants, des magistrats, des hommes d'État, pour y faire des recherches archéologiques, judiciaires et historiques. Tous ceux qui ont eu recours à M. de Jonghe se sont toujours loués de son extrême obligeance. Le Roi, appréciant le mérite de ce savant modeste, l'avait nommé en 1849 chevalier, et en 1856 officier de l'ordre de Léopold. Il était, par sa sœur, le beau-frère de M. le baron d'Anethan, ministre de la justice.

Mars 2. — A Bruxelles, Étienne-Élisabeth-Georges WILLMAR, inspecteur général des ponts et chaussées au département des travaux publics, commandeur de l'ordre de Léopold. Né à Luxembourg en 1794, il avait, encore jeune, pris part aux dernières guerres de l'empire français. Après avoir quitté la carrière des armes pour embrasser celle des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur en 1816 et parvint au grade

d'inspecteur général en 1850. Quelques négociations importantes lui firent obtenir du gouvernement des Pays-Bas la croix de commandeur du Lion néerlandais. L'inspecteur général Willmar était le frère cadet du général Willmar, mort en 1858.

Mars ... — A Gand, l'abbé CRACCO, poëte flamand, âgé de 69 ans, auteur d'une traduction de l'Iliade, dont quelques parties seulement ont été publiées.

Mars 8. — A Bruges, Jean-Baptiste COPPIETERS 'T WALLANT, membre de la Chambre des Représentants, conseiller communal, ancien membre du conseil provincial (1851-1854), capitaine commandant la compagnie des chasseurs-éclaireurs, chevalier de l'ordre de Léopold. Au nom de la Chambre des Représentants, dont M. Coppieters faisait partie depuis 1851, M. Orts, président de cette assemblée, a prononcé sur la tombe le discours funèbre.

Mars 9. — A Uccle, J.-B. JOUVENEL, graveur, le vétéran des artistes belges, âgé de 86 ans.

Avril 1. — A Gand, le docteur J. GUISLAIN, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand, officier de l'ordre de Léopold, auteur de divers ouvrages fort estimés sur le traitement des aliénés. Né à Gand en 1797, il fut dès 1828 nommé médecin directeur des établissements d'aliénés de sa ville natale, et en 1833 professeur ordinaire à l'université de cette ville. M. Guislain était membre de l'Académie royale de médecine depuis le 19 septembre 1841, et membre de la commission permanente de surveillance et d'inspection des établissements d'aliénés de Belgique.

Par son testament, M. Guislain a légué 50,000 francs aux hospices civils de Gand, de plus sa belle bibliothèque et son magnifique cabinet de tableaux, qui doivent être placés dans l'établissement modèle d'aliénés construit hors la porte de Bruges. Le buste en marbre du défunt, que lui ont offert ses anciens élèves, est légué à la ville de Gand.

Un arrêté royal du 11 avril décrète que le buste en marbre de cet éminent praticien sera exécuté aux frais de l'État et placé dans la salle des séances de l'Académie royale de médecine.

Avril 15. — A Schaerbeek, Jean-François-Constant MATERNE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire général des affaires étrangères, commandeur de l'ordre de Léopold. MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, et M. Lambermont, directeur au ministère des affaires étrangères, ont rappelé, lors des funérailles, les mérites et les hautes qualités du défunt.

« M. Materne a fait ses études au collége de Liége, et les études les plus brillantes ; il se destinait à la carrière de l'enseignement. La révolution de 1830 lui fit abandonner ce projet. Il se jeta avec ardeur dans le mouvement national de l'époque : son chaleureux patriotisme et sa parole entraînante exercèrent un grand empire et eurent une grande influence sur la jeunesse liégeoise. Il paya de sa personne au combat de Sainte-Walburge.

« M. Materne était, à cette époque, un lutteur dans toute l'acception du mot, et lorsqu'il déposa les armes que le patriotisme lui avait mises en mains, ce fut pour prendre la plume du publiciste et pour continuer dans la presse l'œuvre qu'il avait si courageusement commencée.

« Il prit alors une part active à la rédaction du *Politique*, journal de Liége, où sa collaboration fut des plus utiles à la cause de la liberté. Lorsqu'on fonda le *Mémorial*, il fut appelé à Bruxelles pour faire partie de la rédaction de ce journal, qui comptait parmi ses fondateurs MM. Lebeau, Devaux, Hippolyte Vilain XIIII, Van Praet, Conway, Nothomb, etc.

« Il resta quelque temps au *Mémorial*, puis entra au département des affaires étrangères, dont M. Nothomb était alors secrétaire général.

« A dater de ce moment, M. Materne ne quitta plus le département des affaires étrangères, où les rares qualités de son esprit et l'excellence de son caractère l'élevèrent successivement jusqu'au poste où la mort est venue le frapper.

« Il n'est pas une grande négociation diplomatique qui ne porte les traces de sa coopération ; la part qu'il a prise notamment à la rédaction des différents traités qui constituèrent la Belgique, est un honneur pour sa mémoire et constitue un de ses meilleurs titres à la reconnaissance de son pays. » (*Indépend.*)

M. Materne, né à Huy en 1807, fut nommé secrétaire général en 1847. Le Roi le nomma chevalier de son ordre en 1840, officier en 1854, et commandeur lors des fêtes jubilaires de 1856. Il était en outre décoré de la Croix de fer. — Au début de sa carrière, M. Materne s'était fait connaître aussi comme poëte, et tout récemment encore une œuvre posthume, *Jeanne d'Arc*, drame en vers, a fixé l'attention du public littéraire.

Avril 18. — A Verviers, Désiré Arnould, ancien administrateur-inspecteur de l'université de Liége, officier de l'ordre de Léopold. M. Arnould, né à Namur le 3 novembre 1788, avait été appelé au poste d'administrateur-inspecteur le 5 décembre 1835 et mis à la pension en 1857. Il remplissait en outre les fonctions de vice-président de la commission administrative du mont de piété de Liége et de la commission provinciale de Liége, et était président de l'institut royal des sourds-muets et aveugles. Il a publié un grand nombre de travaux relatifs à l'enseignement et à l'institution des monts de piété.

Avril 20. — A Bruxelles, Charles De Brouckere, bourgmestre de Bruxelles et membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre, grand-officier de l'ordre de Léopold. (Voy. ci-dessus, la *Chronique*.)

Nous empruntons au *Moniteur* la notice biographique suivante :

M. Charles-Marie-Joseph-Ghislain de Brouckere est né à Bruges, le 18 janvier 1796. Il fit ses premières études au lycée de Bruges et au lycée de Bruxelles.

Le jeune Charles de Brouckere montrait une aptitude extraordinaire aux études, particulièrement à celle des sciences exactes, pour lesquelles il avait une prédilection marquée; aussi remporta-t-il de nombreux succès : son nom avait toujours des places privilégiées sur la liste des lauréats du lycée de la ville dont plus tard il devait devenir le premier magistrat. Porté par ses goûts vers la carrière militaire, dans les armes savantes, mais faisant marcher de front les études littéraires avec celles des mathématiques, celles-là pour armer son

esprit, celles-ci pour satisfaire à sa passion de la science qui s'alliait le mieux avec le caractère de son intelligence nette et précise, Ch. de Brouckere entra dans l'artillerie comme cadet, en 1815. Quinze jours après, il fut nommé sous-lieutenant et chargé de la direction des études des officiers et sous-officiers de son régiment. Il se livra à ces fonctions avec l'ardeur qu'il mettait en toutes choses et contracta, à la suite de ses travaux, une grave maladie, qui lui fit donner sa démission en 1820. Ch. de Brouckere se dévoua alors sans réserve à la carrière administrative; il entra en qualité de chef de division dans les bureaux de son père, qui était alors gouverneur de la province de Limbourg, fut élu bientôt après membre des états provinciaux, puis membre de la députation permanente.

Ses capacités hors ligne, sa facilité au travail, sa faculté d'intuition des affaires, son esprit de décision, ses tendances pour tout ce qui constituait un véritable progrès, son dévouement à la chose publique, attirèrent l'attention de toute la province, et en 1825, au moment juste où il venait d'atteindre les trente années qui le rendaient éligible, il fut envoyé par les suffrages de ses concitoyens à la seconde chambre des états-généraux, où il prit place dans les rangs de l'opposition libérale. Lorsque ses devoirs parlementaires cessaient de réclamer sa présence à Bruxelles et à La Haye, il ne restait pas inactif. Les loisirs que lui laissaient les fonctions administratives, il les employait à des travaux utiles, à des études persévérantes qui ne suffisaient pas à occuper toute l'activité de son esprit. Il réunit autour de lui des jeunes gens dont l'intelligence offrait des promesses, surtout parmi ceux qui n'étaient pas favorisés de la fortune, et il se dévoua à leur instruction, particulièrement dans les sciences exactes, avec une abnégation et une ponctualité qu'on aurait vainement attendues d'un professeur rétribué. Il forma ainsi une pépinière de jeunes gens instruits et capables qui pour la plupart ont occupé, depuis, des positions élevées dans les fonctions administratives et dans l'armée en Belgique. Il contribua à doter Maestricht de diverses institutions pour l'enseignement de l'enfance, et prit l'initiative d'une foule d'utiles mesures pour l'établissement desquelles

son exemple et son dévouement lui faisaient trouver de nombreux coopérateurs.

En 1828, Ch. de Brouckere fut nommé chef de bataillon commandant, à Maestricht, la *schuttery*, qu'il réorganisa rapidement et dans les meilleures conditions.

Assidu aux sessions parlementaires, il ne laissait passer aucun projet de loi sans porter à son examen les qualités nettes et lucides de son esprit, et à sa discussion un talent de parole remarquable par la précision du langage, la vigueur et la solidité de l'argumentation.

En 1828, de nombreuses poursuites ayant été intentées contre des écrivains politiques, M. Ch. de Brouckere, non dans le vain plaisir de faire une opposition fastueuse, mais afin d'éclairer le gouvernement des Pays-Bas qui luttait contre une opinion toujours croissante, sans paraître en apercevoir le danger, M. Ch. de Brouckere saisit la seconde chambre des états-généraux d'une proposition pour demander le retrait de l'arrêté du 20 avril 1815, converti en loi le 6 mars 1818. Cette proposition, restée fameuse dans les annales du royaume des Pays-Bas, fut développée par M. Ch. de Brouckere, dit un historien, « avec une âpre énergie. » Elle fut rejetée après une longue et irritante discussion par 61 voix contre 44; mais les provinces belges surent gré à l'auteur du courage dont il avait fait preuve en présentant et en soutenant cette proposition.

Le 11 décembre 1829, parut le message royal qui exposait les volontés du gouvernement et qu'accompagnait la circulaire du ministre de la justice réclamant de toutes les personnes revêtues de fonctions publiques une adhésion formelle aux principes et à la marche tracés dans ce document.

M. Ch. de Brouckere, considérant ce message comme une atteinte portée à la loi fondamentale, répondit à la circulaire par l'envoi de sa démission des grades et des emplois qu'il occupait, et conserva son attitude sur les bancs de l'opposition.

Mais les événements suivaient leur cours formidable. Lorsque les premiers mouvements éclatèrent à Bruxelles, au mois d'août 1830, M. Ch. de Brouckere était à Paris. Dès qu'il fut informé de la situation, il s'empressa de retourner dans sa

patrie, et se réunit le 6 septembre à plusieurs de ses collègues à Bruxelles pour aviser à la conduite à tenir dans ces graves circonstances. Les députés des provinces méridionales résolurent de se rendre à La Haye, où ils étaient convoqués; mais avant de quitter Bruxelles, ils nommèrent une députation chargée d'éclairer le prince Frédéric, alors à Vilvorde avec son armée, sur l'état réel du pays et d'obtenir de lui qu'il s'abstînt de toute attaque contre Bruxelles. Le prince ayant demandé à la députation de lui donner ses observations par écrit, elle confia à M. Ch. de Brouckere cette rédaction, qui fut approuvée et signée par tous.

M. Ch. de Brouckere se rendit à La Haye avec les autres membres des états-généraux des provinces méridionales. Redoutant les malheurs qui menaçaient son pays, il chercha avec ses collègues des moyens de conciliation, mais ces efforts furent inutiles.

Ayant quitté la Hollande, il était à Anvers le 5 octobre, lorsqu'un arrêté royal nommait le prince d'Orange gouverneur général de toutes les parties des provinces méridionales dans lesquelles, selon la teneur de l'arrêté, l'autorité légale était reconnue. M. Ch. de Brouckere fut nommé membre d'une commission consultative qui inspira la proclamation adressée aux Belges par le prince. Quelques jours après, le prince d'Orange quittait Anvers; quelques jours encore, et l'entrée des volontaires amenait par diverses circonstances le bombardement de cette cité. M. Ch. de Brouckere, délié de toute obligation par le départ du prince, rentra à Bruxelles, où le gouvernement provisoire s'empressa de le nommer membre du comité de constitution. Lors des élections au Congrès national, il fut élu membre de notre Constituante par la province de Limbourg qui reconnaissait ses grands services en en réclamant de nouveaux.

Dans ce mouvement général, ses premiers instincts militaires se réveillèrent, et il se mit à la disposition du gouvernement provisoire qui le nomma colonel d'artillerie et gouverneur militaire de Liége, poste qui avait alors une importance toute spéciale à cause de Maestricht dont on avait l'espoir de

s'emparer. M. Ch. de Brouckere prit même le commandement d'une expédition sur cette ville; cette entreprise échoua par des circonstances qu'il est inutile de rappeler.

Il reprit sa place au Congrès et fut chargé de différents rapports sur des chapitres de la Constitution. Il participa à toutes les grandes discussions politiques et administratives, et fut nommé commissaire général du département des finances. Il fit partie de la députation envoyée à Paris près du roi Louis-Philippe, et de retour à Bruxelles, il consentit à conserver le portefeuille des finances sous la régence du vénérable baron de Chokier. Il résigna ses fonctions le 29 mai 1831.

Après l'avénement du Roi, Ch. de Brouckere fut nommé ministre de l'intérieur, et accompagna le Roi à l'armée, en qualité d'aide de camp, lors de l'invasion des Hollandais. Il reçut de Sa Majesté la mission de se rendre à Liége pour rallier les débris du corps du général Daine, et, à son retour, il dut accepter le portefeuille de la guerre, acceptation que l'on demanda à son dévouement. Au milieu de ces circonstances difficiles, Ch. de Brouckere déploya une infatigable activité; il réorganisa l'armée et la mit sur un pied respectable. Lorsqu'il eut rempli la grande tâche qui lui était confiée, en posant les principales assises de cette réorganisation, il résigna ses fonctions le 16 mars 1832 et resta membre de la Chambre des Représentants, à laquelle il appartenait depuis la constitution définitive de notre établissement politique.

La tranquillité régnait; le temps semblait être arrivé où le pays, dégagé des préoccupations incessantes de la politique extérieure, devait demander au travail et au développement de ses immenses ressources les moyens de réparer les pertes que les événements lui avaient fait subir, et de retrouver une prospérité que ses forces industrielles pouvaient lui promettre.

Ch. de Brouckere, que ses profondes études économiques disposaient à entrer dans cette voie, chercha dans une nouvelle carrière les moyens de satisfaire à ce besoin d'activité qui tenait toujours en éveil son intelligence. Il fut nommé directeur de la Monnaie à Bruxelles; mais ces fonctions ne l'empêchèrent point de se faire inscrire sur le tableau des pro-

fesseurs de l'université récemment fondée en cette capitale, et de donner assidument un cours d'économie politique où se formèrent des élèves distingués.

En 1835, Ch. de Brouckere présenta au gouvernement le plan de la Banque de Belgique, dont il fut nommé directeur.

En 1839, il quitta ces fonctions et accepta la direction du grand établissement de fonderie de zinc connu sous le nom de la *Vieille-Montagne*. Après quelques années, pendant lesquelles il donna une notable impulsion aux travaux qui lui étaient confiés, en même temps qu'il présidait avec une sagacité remarquable aux améliorations dans la condition des nombreux ouvriers qu'il dirigeait et dont il était aimé et respecté, Ch. de Brouckere quitta cet établissement et revint à Bruxelles, où il fut bientôt élu membre du conseil communal. L'année suivante, en octobre 1848, le Roi le nomma bourgmestre de la capitale, et jamais choix ne fut plus heureux.

De 1848 à 1856, Ch. de Brouckere représenta l'arrondissement de Bruxelles à la Chambre. Il en sortit à cette époque pour obéir, comme le dit un journal, à un honorable scrupule qui ne lui sembla pas permettre de conserver son mandat, à cause d'une divergence d'opinion avec ses amis politiques sur une importante question.

Mais, d'après lui, le bourgmestre de la capitale devait siéger à la Chambre des représentants pour défendre les grands intérêts d'une cité qui fait l'ornement et contribue à la gloire comme à la puissance du pays. Il accepta donc de Bruxelles un nouveau mandat au 10 décembre 1857.

On sait quelle autorité s'attachait à sa parole parmi ses honorables collègues, et comme sa profonde expérience, son intelligence rare, son esprit pratique étaient consultés; comme ses opinions, toujours exprimées avec une admirable clarté et une précision parfaite, imposaient souvent la conviction, parce qu'elles étaient le produit de la conviction elle-même.

Mais c'est surtout comme bourgmestre de Bruxelles que la perte de M. Ch. de Brouckere sera sentie. Depuis qu'il était à la tête de l'administration communale, cette cité s'était transformée et semblait devoir marcher l'égale des grandes capi-

tales de l'Europe, par les améliorations nombreuses qu'il y avait introduites et qu'il se proposait d'y introduire encore.

Plein de foi dans l'avenir de cette ville, il rêvait pour elle de belles destinées et avait identifié à sa prospérité sa propre gloire.

La place de bourgmestre de Bruxelles lui paraissait la seule enviable dans le pays, parce qu'il était convaincu que dans cette position on pouvait faire beaucoup de bien, et cette conviction il l'a noblement réalisée.

Nous ne parlerons pas des excellentes mesures qu'il a prises pour donner à son administration cette homogénéité, pour lui imprimer cette vigueur qui en doublent l'action et en fécondent l'utilité; nous ne parlerons pas de cette bonne organisation de la police que son œil suivait de près et qu'il rendait paternelle en même temps que ferme et active; nous n'avons pas à signaler cette générosité princière qui, dans d'importantes occasions, réunissait à de magnifiques fêtes les habitants de la capitale, mais qui n'oubliait pas secrètement la part des malheureux.

Mais que d'améliorations se sont faites sous son administration avec le concours des échevins, ses collaborateurs, et du conseil communal, empressé à le suivre dans cette voie, ou à proposer des mesures qui étaient le corollaire de celles qu'il lui soumettait lui-même, tous marchant d'accord vers le même but, inspirés par les mêmes sentiments!

C'est sous l'administration de M. Ch. de Brouckere que tant de rues ont été percées et ont introduit l'air et la lumière dans des quartiers qui en étaient privés; c'est sous son administration que les beaux quartiers se sont embellis encore, que la place du Congrès a été construite, que le Parc s'est entouré de son élégante grille et de son large trottoir; c'est sous son administration que le théâtre est sorti de ses cendres pour reparaître plus beau et plus magnifique, que le palais de l'université s'est élevé, que des écoles ont été bâties, que l'avenue du bois de la Cambre a été décidée, que le quartier du nouveau palais de justice est entré dans les prévisions administratives pour faire de cette partie de Bruxelles un noble

complément à la splendeur de la capitale. Mais surtout, c'est à l'administration de M. Ch. de Brouckere que l'on doit ce superbe système de distribution d'eau dont chaque ménage à tout instant apprécie la commodité, et dont toute la cité apprécie la haute utilité sous le rapport de la salubrité publique.

Longtemps on avait révoqué en doute les sérieux avantages de ce système et la possibilité même de son exécution, mais Ch. de Brouckere en avait fait son idée fixe; il avait tout calculé, tout pesé, et répondant à des *douteurs* qui le raillaient presque de son insistance, il leur disait avec conviction : « Si, après ma mort, on croit me devoir un peu de reconnaissance, ce sera mon système qui fera mon meilleur titre. »

Et l'honorable bourgmestre disait vrai!

Homme de sens pratique, esprit clair et pénétrant, d'une conception vive et primesautière, intelligence vigoureuse et saine, jugement solide et droit, ardeur infatigable au travail, sensibilité vraie, mais cachée sous des dehors un peu brusques quelquefois, tel fut Ch. de Brouckere, notre grand bourgmestre, dont les annales de la cité rappelleront avec éloge et reconnaissance le dévouement et les éminentes qualités. Dans sa belle carrière administrative parmi nous, il porta toujours à un haut degré le sentiment de la justice, et ses subordonnés n'auraient jamais fait appel en vain à ce sentiment, s'il en eût pu être besoin. Généreux sans ostentation, secourable au malheur, il savait donner à propos et avec discernement. Il aidait l'indigent à sortir d'un moment difficile plus qu'il ne lui faisait une stérile aumône. Son cœur était au niveau de son intelligence.

On était loin de s'attendre au fatal événement qui vient de nous frapper. Il y a quelques jours, M. Ch. de Brouckere était rentré à Bruxelles après un court voyage : il ne se plaignait que d'un peu de fatigue et d'un léger malaise, et avait voulu reprendre ses travaux à l'hôtel-de-ville; mais lundi dernier, en regagnant péniblement sa demeure, il sentit une vive douleur de côté. Son médecin fut appelé et s'empressa de lui donner les soins nécessaires. Mais le mal ne fut pas conjuré et empira

bientôt, malgré les moyens actifs et appropriés auxquels la science et l'amitié eurent recours.

Le concours d'autres médecins fut demandé; on persista dans les moyens employés comme offrant seuls de l'espoir; une légère amélioration sembla se manifester, mais le mal reprit bientôt avec une nouvelle intensité, et le malade succomba.

Jusqu'à ses derniers moments, M. de Brouckere n'a pas perdu connaissance. Il avait conservé toutes ses facultés; il sentait son état, mais il était d'un calme admirable. Après avoir rempli ses devoirs religieux, il a dit à chacun de ceux qui l'entouraient ce qu'il leur avait à dire, et s'occupait encore des intérêts de la ville. Sachant que la discussion du projet de loi sur les octrois venait de s'ouvrir dans les sections, il interrogeait son honorable frère par ces mots : « Et les octrois?... » A quelqu'un qui lui disait : « Ne vous attristez pas. — Je ne suis pas triste, a-t-il répondu avec sang-froid et sérénité, je suis venu sans inquiétude au monde, je le quitte sans inquiétude. » Il a adressé quelques paroles touchantes et affectueuses à sa famille, qui s'efforçait de cacher sa douleur. Il a dit quelques mots à son collègue, M. Anspach, qui se trouvait là, a serré la main de « son digne ami » M. Julien Mascart, et quelques moments après il n'était plus.

Ainsi a fini cette belle vie. La ville est en deuil; la grande famille de la cité a perdu le père qui veillait à son bien-être et à ses plus chers intérêts.

Bruxelles n'est pas ingrat, il sait la perte qu'il a fait et sait qu'elle est irréparable.

Avril 23. — A Tongres, le baron Rutger-Pierre De Tiecken de Terhove, ancien membre de l'ordre équestre et des états provinciaux de la province de Limbourg, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des Représentants (1831-1833), ancien président de l'administration des hospices de la ville de Tongres, chevalier de l'ordre de Léopold (1856), décoré de la Croix de fer.

Le baron de Tiecken, né le 14 janvier 1780, avait d'abord embrassé la carrière militaire; cadet dans les dragons de la

république batave (1798), il fit les campagnes de 1799 et 1800 sous les généraux Brune et Augereau; sous-lieutenant en 1803, entré dans la garde en 1805, lieutenant en 1806, capitaine adjudant-major au 3e régiment de hussards de la garde de Louis-Napoléon, le 6 octobre 1809, démissionnaire en 1810. — Il était le frère cadet du lieutenant-général belge Marie-Michel-Balthazar de Tiecken de Terhove, créé baron par lettres patentes du 10 septembre 1847. C'est de ce frère que le baron Rutger hérita le titre de baron.

Mai 9. — A Bruxelles, Jean Geefs, artiste sculpteur, frère de MM. Guillaume et Joseph Geefs. Quoique bien jeune encore, M. Jean Geefs avait obtenu, dans son art, d'éclatants succès en Belgique et à l'étranger : grand prix de Rome, premier prix de l'Académie des beaux-arts de Paris, mention honorable à la grande exposition universelle de France, etc. Il reste de lui divers ouvrages importants qui ont figuré à nos expositions triennales et à celles de Paris et de Londres, notamment la statue monumentale de Thierry Maertens, aujourd'hui à Alost; un charmant groupe en marbre commandé, sur la vue du modèle, par la reine d'Angleterre, et exécuté pour sa galerie, et plusieurs autres productions remarquées par les connaisseurs.

Mai 16. — A Bruxelles, E.-N.-J. De Doncker, notaire en cette ville, âgé de 58 ans. Il était membre du conseil communal depuis 1840, échevin depuis 1848 et colonel de la 2e légion de la garde civique. En 1846 il fut nommé chevalier, et en 1856 officier de l'ordre de Léopold. M. De Doncker était né à Bruxelles le 12 novembre 1802, et notaire en cette ville depuis le 27 décembre 1829.

Mai ... — A Namur, Charles Zoude, bâtonnier de l'ordre des avocats et ancien bourgmestre de cette ville, ancien président du conseil provincial. Né en 1794, il avait siégé au Congrès national de 1830, et fait partie de la commission de Constitution. Avant les journées de septembre, il avait fait partie de la députation envoyée à La Haye; il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1841.

Juin 22. — A Huy, Henri-Vincent-Joseph Thyrion, depuis 1844 président du tribunal de cette ville, ancien procureur du

roi près du même tribunal (1830-1844), chevalier de l'ordre de Léopold (1850). Il avait d'abord fait partie du conseil provincial de Liége de 1842 à 1843 ; puis il représenta l'arrondissement de Huy à la Chambre des Représentants depuis 1843 jusqu'en 1847.

Juin 22. — A Gand, B.-F. PEETERS, conseiller honoraire près la cour d'appel de cette ville. Il avait été conseiller effectif du 4 octobre 1832 jusqu'au 5 août 1859 ; avant la loi sur les incompatibilités, il avait siégé au conseil provincial de la Flandre orientale ; chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1844.

Juillet 22. — A Grammont, P.-J. DE CLIPPELE, juge de paix du canton de Grammont depuis 1833, ancien conseiller provincial, ancien membre de la Chambre des Représentants, âgé de 56 ans. Il avait représenté à la Chambre l'arrondissement d'Alost de 1847 à 1848.

Juillet 22. — A Bruxelles, François-Louis DAMMAN, général-major, commandant la province de Brabant, commandeur de l'ordre de Léopold. Les notes suivantes sont tirées du discours funèbre prononcé par le général Lefebvre.

« Le général Damman, François-Louis, naquit à Bruxelles le 3 octobre 1803. Issu d'une famille militaire, son père s'est fait remarquer plus d'une fois comme officier dans les rangs du premier empire français. Lui-même, poussé par ses instincts et le goût des armes, entra fort jeune sous les drapeaux : il franchit rapidement tous les grades subalternes, et à 19 ans il était sous-lieutenant.

« Son intelligence, son jugement droit et ses capacités militaires, favorisés par les événements, devaient le porter aux plus hauts degrés de la hiérarchie.

« Premier lieutenant au 2e bataillon de chasseurs royaux des Pays-Bas en 1830, il répondit bien vite à l'appel de sa patrie, qui réclamait le concours de tous ses enfants pour conquérir son indépendance.

« Après la prise de Venloo, à laquelle il participa, Damman reçut du gouvernement provisoire le brevet de capitaine, qu'il avait noblement gagné.

« Pendant la campagne de 1831, il se distingua à la tête d'une compagnie du 1er régiment de chasseurs à pied.

« En 1834, le Roi, voulant récompenser ses bons services, le nomma chevalier de son ordre.

« En 1838, il fut promu au grade de major, et prit plus tard le commandement du régiment d'élite. Nommé lieutenant-colonel en 1846, le gouvernement lui conféra, en 1849, avec le grade de colonel, le commandement du 2e régiment de chasseurs à pied, qu'il exerça avec distinction jusqu'en 1853, année dans laquelle il fut appelé à l'honorable mission de commander le régiment des grenadiers.

« Le 9 avril 1853, il fut créé officier de l'ordre de Léopold.

« En 1854, plusieurs vacances s'étant produites dans le cadre de l'état-major général, Damman fut élevé au généralat, et prit dans cette position le commandement de la 2e brigade de la division Chazal (4e d'infanterie), qu'il exerça jusqu'en mai 1859, époque où sa santé, altérée par les fatigues du métier et une ancienne blessure reçue à la guerre, l'obligea à accepter un commandement moins actif, celui de la province de Brabant, qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments.

« Le Roi, dans sa bienveillante sollicitude pour l'armée, voulut donner au général Damman une marque de sa haute satisfaction : Sa Majesté l'éleva à la dignité de commandeur de son ordre par arrêté du 2 septembre dernier. — C'était la digne récompense de ses bons services ; aussi le vieux soldat en fut-il bien heureux et l'armée entière y applaudit-elle. »

Septembre 27. — Au château de Hingene (province d'Anvers), Charles-Joseph duc d'Ursel, membre du Sénat et bourgmestre de Hingene, village de 4,000 habitants, de l'arrondissement de Malines. Né à Bruxelles le 9 août 1777, il avait été maire de Bruxelles sous l'empire, puis commissaire général de l'intérieur, ministre du waterstaat et grand-maître de la maison de la reine sous Guillaume Ier. Il était entré au Sénat, où l'avaient envoyé les électeurs d'Anvers, dès 1839; il en sortit en 1847, pour y revenir l'année suivante, comme sénateur de Malines. Le Roi l'avait créé grand-cordon de son ordre le 12 juin 1859.

Octobre 1. — A Neufchâteau, M. Hanno, commissaire de l'arrondissement de Neufchâteau.

Au nombre des actes et des incidents qui se rattachent à la carrière administrative de ce fonctionnaire, on rappelle un épisode d'un intérêt tout particulier et qui eut, à son époque, un grand retentissement dans toute la Belgique.

En 1833, M. Hanno, à cette époque commissaire de l'arrondissement de Luxembourg, résidait à Bettembourg, à trois quarts de lieue environ du rayon stratégique de la forteresse fédérale.

Dans la nuit du 15 au 16 février, un détachement prussien, sorti de cette forteresse, vint, par une inexplicable agression, cerner Bettembourg, et, pénétrant dans la demeure de M. Hanno, le fit prisonnier et l'emmena à Luxembourg, où malgré ses protestations et les vives réclamations des autorités civiles et militaires de la province, il fut retenu par le général Dumoulin, commandant la forteresse.

Ce dernier donna pour motif de cette violation de territoire le zèle qu'avait mis M. Hanno à faire exécuter la loi sur la milice dans l'étendue de son district. Déjà cette question avait donné lieu, entre le gouvernement belge et la confédération germanique, à un conflit dans lequel l'administration belge avait fait preuve de la plus sage modération.

L'arrestation arbitraire de M. Hanno fit grand bruit aux Chambres et dans le pays. Une adresse au Roi fut votée à l'unanimité par la Chambre des représentants, qui demandait réparation par les armes et offrait tous les subsides nécessaires. Le Roi donna l'ordre de diriger des troupes sur le Luxembourg; mais les autorités prussiennes se décidèrent enfin à désavouer le général Dumoulin, et M. Hanno fut remis en liberté après une captivité de douze jours.

Octobre 6. — A Bruxelles, J.-A.-E. Graaf, premier avocat général près la cour d'appel de Bruxelles. Il était né à Maestricht le 15 mai 1801, et fut successivement procureur du roi à Ruremonde (1825, confirmé comme tel en 1832), juge au tribunal de Bruxelles (13 octobre 1834), juge d'instruction (15 octobre 1838), substitut du procureur général (15 oc-

tobre 1840), avocat général (13 juillet 1844). Chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1847.

Octobre 5. — A Ostende, Matthieu UZIELLI, de Londres, officier de la Légion d'honneur et de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

M. Matthieu Uzielli avait consacré son expérience et ses lumières à la gestion des grandes opérations financières et industrielles, telles que banques, chemins de fer, etc., etc., tant en Angleterre que dans d'autres pays. Il était administrateur du chemin de fer du Luxembourg, et c'est à lui que la Belgique est redevable en partie de l'achèvement de cette grande entreprise qu'il a relevée de sa ruine; c'est par ses capitaux et son intelligence qu'il a contribué activement à la réalisation de cette grande œuvre nationale, alors qu'elle avait été abandonnée et qu'en Belgique même on désesperait de la voir jamais s'accomplir. Le roi le nomma chevalier de l'ordre de Léopold le 27 octobre 1858, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Arlon.

Octobre ... — A Bruges, M. GÉNISSON père, excellent peintre d'intérieurs d'église, âgé de 55 ans.

Octobre 12. — A Anvers, Égide LINNIG, peintre de marine fort estimé.

Octobre 24. — A Bruxelles, J.-B. BOUCHER, colonel pensionné.

Entré fort jeune au service, le colonel Boucher fit toutes les campagnes de l'empire et reçut plusieurs blessures. Chevalier de la Légion d'honneur à 25 ans, capitaine à 27, il fut chargé de l'organisation d'un corps franc que l'on mit sous son commandement, par arrêté du gouvernement provisoire du 28 septembre 1830.

Peu de jours auparavant, il était venu au secours de Bruxelles, à la tête des patriotes de Fleurus, avec lesquels il combattit les 24 et 25. Le 26, il s'empara des maisons occupées par l'ennemi et dont la possession était de la plus grande importance pour l'attaque générale du Parc. Le *Courrier des Pays-Bas* fait mention de ces traits de bravoure. Les habitants de la ville de Namur (ses compatriotes) lui décernèrent une épée

d'honneur. Il était colonel depuis le 10 décembre 1831. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1847, il fut pensionné en 1848.

Novembre 8. — A Grimbergen, Charles DESMET, conseiller à la cour d'appel de Gand (depuis le 21 juillet 1844), ancien président du tribunal de 1re instance de Termonde, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1844.

Novembre 10. — A Liége, François-Denis SOTIAU, ouvrier typographe, puis, en 1849, expéditionnaire du conseil académique de l'université, poëte de mérite; né à Liége le 21 avril 1821. (Voir sa biographie et l'appréciation de ses œuvres dans la Revue trimestrielle, 30e vol., pp. 264-299.)

Novembre 22. — A Bruxelles, J.-C. FOURCAULT, intendant de première classe pensionné, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1853.

Novembre 26. — A Hofstade, près Malines, André-Jean BAUDIER, conseiller à la cour des comptes depuis sa création jusqu'en 1854, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1843. Il était né à Bruxelles le 30 avril 1789.

Décembre 7. — A Liége, J.-W. ERNST, conseiller à la cour d'appel de Liége depuis 1837, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1853, membre de la Chambre des représentants pour le district de Ruremonde de 1832 à 1833; frère de l'ancien ministre de la justice (mort en 1844).

Décembre 11. — A Bruxelles, J.-B. MASUI, directeur général de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, commandeur de l'ordre de Léopold.

« Jean-Baptiste Masui naquit à Bruxelles le 17 janvier 1798; il fit ses études scientifiques à l'école des manufactures impériales de France. Ingénieur de Bruxelles, il entreprit et accomplit avec succès la tâche, si ingrate au point de vue de l'art, d'approprier le canal de Willebroeck à la grande navigation.

« Après 1830, lors de l'organisation des ponts et chaussées, il obtint dans cette administration (20 octobre 1830) le grade d'ingénieur de deuxième classe, position qui lui permit d'appliquer sur une plus vaste échelle sa rare aptitude pour les conceptions hydrauliques.

« Les digues de l'Escaut, aux abords d'Anvers, ayant été rompues, à la suite des événements de la guerre, il contribua, de 1831 à 1836, par l'exécution de travaux importants, à faire rentrer ce fleuve dans ses limites et à procurer à la navigation maritime la sécurité et les facilités dont elle avait joui précédemment. Il élabora aussi, à la même époque, sous la direction de M. l'inspecteur général Teichmann, un projet pour la canalisation complète et l'irrigation de la Campine. Ce projet, qui se réalise aujourd'hui dans d'autres proportions, suffirait à lui seul pour justifier la réputation d'ingénieur distingué qu'il avait acquise.

« Après avoir été successivement promu aux grades d'ingénieur de première classe et d'ingénieur en chef de deuxième classe et avoir été appelé, en 1837, à remplir les fonctions de secrétaire général du département des travaux publics, il fut désigné, vers la fin de 1838, pour diriger l'administration des chemins de fer en exploitation. Dans cette position, il obtint les grades d'ingénieur en chef de première classe et d'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, et, finalement, la direction générale des chemins de fer et des postes lui fut conférée par disposition royale du 24 janvier 1850. » (Extrait du discours funèbre de M. Groetaers.)

Décembre 18. — A Liége, A. Wilmart, professeur de pathologie chirurgicale à l'université de Liége depuis le 24 septembre 1855.

Décembre 20. — A Bruxelles, R.-R.-A. Provoest, dit *Provost*, intendant en chef pensionné, chevalier de l'ordre de Léopold en 1833, officier le 21 juillet 1860.

Décembre 21. — A Furnes, J. De Prey, ancien membre de la Chambre des représentants. Né à Bambique (département du Nord, France) en 1777, il a pendant un demi-siècle fait partie de l'administration communale de Furnes. Il a représenté l'arrondissement de Furnes à la Chambre de 1841 à 1845. Chevalier de l'ordre de Léopold le 16 décembre 1848.

III. — SITUATION DES PRINCIPALES BRANCHES DE L'INDUSTRIE BELGE EN 1860.

L'étude attentive de notre industrie conduit à établir que ce n'est guère que vers 1834 et 1835 que le pays, rassuré sur son avenir politique, encouragé par l'état de paix et par l'ère de crédit qui commençait alors en quelque sorte pour toute l'Europe, entreprit résolûment le développement et le perfectionnement de ses principales branches de production.

Notre commerce général en 1836 atteignait le chiffre de 374 millions de francs; dès 1850, il s'élevait à 912 millions; et il atteint aujourd'hui 1,563 millions.

Notre commerce spécial, qui représente plus exactement le mouvement d'affaires propre au pays, n'était en 1836 que de 331 millions (importations et exportations réunies); il atteignait en 1850 le chiffre de 500 millions, et il s'élève aujourd'hui à

Importations.	millions.	430
Exportations.		424
	Total.	854

Ces chiffres réduits en valeurs actuelles représentent respectivement 434 et 414 millions, ensemble 848 millions. Ils indiquent un acroissement de 70 p. c. en moins de dix années!

Mais c'est surtout à partir de 1852 que toutes les branches de la production semblent prendre un nouvel essor. Les chiffres que nous donnerons plus loin constatent une vive et générale impulsion qui coïncide avec l'exposition universelle de Londres.

Cette expositon, où toutes les nations civilisées avaient été conviées à venir se mesurer dans l'arène du travail, offrit pour la première fois, à côté des produits les plus précieux de l'industrie, les machines et les métiers fonctionnant et confectionnant ces mêmes produits, et fut ainsi comme une grande et fructueuse leçon pour tous les peuples. Tous purent y reconnaître en quelque sorte pratiquement ce qu'il leur restait à faire pour égaler leurs rivaux; une grande émulation se manifesta partout. Les procédés nouveaux, les perfectionnements furent jugés et appréciés par les hommes les plus compétents; des idées plus saines se firent jour, les relations internationales s'établirent; une liberté plus grande du commerce, la simplification des tarifs douaniers, l'unité des mesures et des monnaies, la communication plus rapide des hommes et des choses, furent proclamées dès lors comme des mesures d'intérêt général dont il fallait poursuivre activement la réalisation. Beaucoup de fabriques nouvelles furent fondées, presque toutes les anciennes reçurent un outillage perfectionné et un certain développement.

La houille, a-t-on dit depuis longtemps, est le pain de l'industrie. Les machines à vapeur en sont l'âme. Ce sont elles qui donnent la vie à ces mille engins qui transforment la matière et l'approprient à tous nos besoins.

Les voies de communication répandent et créent la richesse et la civilisation; elles multiplient les relations et les besoins.

« Faites-moi connaître, disait un homme d'État célèbre, quelle est la production du fer dans tel pays, et je vous dirai quel est le rang qu'il occupe dans le commerce général et la civilisation! » Donc, jetons un coup d'œil rapide sur ces quatre sources ou agents principaux du travail producteur.

Houille. — Notre exploitation houillère qui, pendant les quatre premières années de la période de notre émancipation politique, de 1830 à 1834, ne donna qu'une production moyenne

annuelle de deux et demi millions de tonnes de charbon, s'éleva, dès 1850, à 5,252,000 tonnes, fournissant du travail à plus de 46,000 ouvriers. En moins de huit années, l'association des capitaux, l'instruction plus complète et plus générale de nos ingénieurs, l'établissement des machines et des procédés de travail perfectionnés, ont élevé notre production houillère au chiffre de neuf millions de tonnes, d'une valeur de plus de cent millions de francs et assurant un salaire toujours croissant à plus de 74,000 ouvriers.

Nous nous réservons d'insister ailleurs sur le développement de notre exportation houillère qui, de 1,600,000 tonnes en 1849, a atteint dès aujourd'hui un chiffre à peu près double, soit 3,140,000 tonnes; nous ne voulons faire connaître ici que la production en général et donner une idée complète et succincte du développement de l'industrie nationale.

Machines a vapeur. — Les machines à vapeur étant destinées à donner le mouvement à tous les agents mécaniques de la production, offrent peut-être l'élément le plus caractéristique de la situation et du développement progressif de toutes les branches du travail; sous ce rapport, il est intéressant de signaler qu'en 1845 ces représentants de la force motrice appliquée aux usines, aux fabriques, à la navigation intérieure et aux chemins de fer, étaient au nombre de 1,673, fournissant une force d'environ 48,000 chevaux vapeur. Dès 1850, ces chiffres étaient respectivement de 2,282 machines déployant une force de 69,000 chevaux. Pendant les huit années suivantes le progrès de toutes les branches du travail national, sollicité par les causes générales que nous avons indiquées plus haut, a porté ces chiffres à 3,794 machines fixes, appliquées aux usines et fabriques, 30 machines pour bateaux, et 511 machines représentant près de 142,000 chevaux, doublant ainsi en moins de *dix* années les forces motrices du travail.

Ces résultats suffiraient seuls déjà pour constater l'activité vraiment admirable imprimée en Belgique à toutes les branches de la production.

Voies de communication. — Les voies de communication sont encore un des plus puissants instruments du progrès indus-

triel, en même temps qu'elles sont considérées, à juste titre, comme l'une des sources les plus fécondes du progrès moral et de la richesse des populations. Sous ce rapport, la Belgique a plus fait peut-être qu'aucune autre contrée de l'Europe.

Nous n'avions en 1830 que 300 lieues environ de chemin vicinaux pavés ou empierrés, réunissant les communes entre elles : dès 1840 nous avions plus que doublé ce nombre; de 1840 à 1850, nous avions construit par le concours bien entendu du gouvernement, des provinces et des communes elles-mêmes, plus de 1,200 lieues nouvelles; et nous avons poursuivi avec ardeur cette importante amélioration intérieure, de sorte que nous avons aujourd'hui plus de 2,500 lieues de chemins pavés et empierrés, c'est-à-dire *huit fois* ce que nous avons trouvé en 1830; et cela, indépendamment de 1,300 lieues de routes de grande voirie, de 1,600 kilomètres de chemins de fer, et de nombreux canaux créés en très-grande partie depuis vingt-cinq ans (1).

Mines. — Nos mines métalliques, en 1850, comptaient 850 siéges d'exploitation, occupaient 5,700 ouvriers et produisaient environ trois cent mille tonnes de minerais lavés; aujourd'hui ces mines ont au delà de 1,400 siéges d'exploitation et fournissent un salaire plus élevé de 12 à 15 p. c. à 11,500 ouvriers; leur production totale dépasse un million de tonnes, d'une valeur de huit à dix millions de francs.

Métallurgie. — Fer. — On évaluait, en 1835, l'importance de notre production métallique à près de 100 mille tonnes de fonte; et ce chiffre était signalé, dans un rapport officiel, comme attestant une situation très-prospère. Nous avions, en 1850, quarante et un hauts fourneaux en activité, produisant 145,000 tonnes de fonte du prix moyen de 72 fr. la tonne et représentant, par conséquent, une valeur de 11,600,000 francs.

Dès 1857, les hauts fourneaux en activité étaient au nombre

(1) Ajoutons comme complément de ces moyens de communication, quoique dans un autre ordre d'idées, que la poste distribuait en 1847, 6,500,000 lettres à l'intérieur, et 5,400,000 lettres de ou pour l'étranger, accroissement de 125 p. c. en *dix années*.

de 66, et ils produisaient 300,000 tonnes de métal; accroissement de 300 p. c. en vingt années.

L'élévation des prix avait porté la valeur de la tonne à 110 fr. et la production totale au chiffre de 37 millions de fr.

Il est vrai d'ajouter que les années 1858 et 1859 n'ont pas été aussi favorables; la crise américaine d'une part, et la guerre d'Italie et les appréhensions de l'Allemagne, l'année dernière, ont fatalement pesé sur cette branche si importante de notre travail national; les prix se sont sensiblement abaissés, quelques hauts fourneaux ont été éteints, et la production est tombée, en 1858, à 280,000 tonnes, ne valant plus que vingt-cinq millions environ. Les commencements de 1860 ne permettent pas de compter, pour cette année, sur un chiffre supérieur; les prix mêmes ont continué à fléchir.

Nos exportations de fonte brute avaient pris jusqu'en 1854 un accroissement très-significatif, comme on le verra ci-après; à partir de 1855, cette branche de nos transactions avec l'étranger subit une diminution marquée.

Deux causes principales ont déterminé ce brusque changement : la guerre de Crimée qui avait suspendu tous les grands travaux en commencement d'exécution, et la mise à feu en Allemagne, et principalement en Prusse, de nombreux hauts fourneaux destinés à remplacer par leurs produits les fontes d'Angleterre et de Belgique.

Quant à nos exportations de fer proprement dit, fer ouvré, clous, rails, etc., les tableaux du commerce prouvent que notre marche ascendante s'est maintenue d'une manière d'autant plus satisfaisante, que la crise d'Amérique et les causes politiques n'ont cessé, depuis quatre ans, de jeter les plus fâcheuses incertitudes dans toutes les grandes entreprises.

Fonte brute de fabrication belge exportée principalement en Prusse, en France et dans les Pays-Bas :

Années.	Tonneaux.
1849	43,267
1850	92,327
1851	60,723
1852	65,548

Années.	Tonneaux.
1853	101,099
1854	102,961
1855	55,330
1856	63,914
1857	54,232
1858	71,323
1859	36,711

Fers laminés, clous, rails, etc., de fabrication belge exportés principalement en Prusse, dans les Pays-Bas, aux États-Unis, en France, dans les villes hanséatiques, en Turquie, au Brésil, etc. :

Années.	Tonneaux.
1849	9,452
1850	10,523
1851	10,454
1852	16,923
1853	25,628
1854	32,173
1855	26,239
1856	31,720
1857	47,414
1858	40,198
1859	60,776

L'exportation de nos fontes brutes a continué en 1860 à diminuer dans une grande proportion, le chiffre des six premiers mois s'élevant à peine à 10 mille tonnes.

Le commerce de nos fers tend au contraire à s'accroître.

L'Espagne, les Pays-Bas, la France, le Zollverein, la Suisse et la Turquie sont aujourd'hui nos principaux marchés.

Le chiffre des six premiers mois de cette année s'élevant au delà de 40,000 tonnes, c'est presque le double du chiffre correspondant pour les deux années précédentes.

Machines. — La Belgique produit du fer et de la houille, elle possède des écoles spéciales où l'étude des mathématiques et de toutes les branches de la physique et de la mécanique appliquée, forme des ingénieurs instruits. Elle a quelques écoles industrielles bien organisées où les contre-maîtres peu-

vent puiser les connaissances positives qui, jointes à leur expérience pratique de chaque jour, les mettent à même d'apprécier et de perfectionner les agents mécaniques. La Belgique doit donc posséder de nombreux ateliers de construction produisant des machines et métiers perfectionnés pour la plupart des branches d'industrie. Et en effet, nos fabricants constructeurs ont largement concouru au développement du travail intérieur et à la bonne organisation de nos ateliers; ils ont aussi fait connaître et honorer le nom belge à l'étranger; et bien que le système de la protection exagérée leur ait suscité longtemps des difficultés de toute sorte, tantôt à l'intérieur, en frappant de droits élevés le fer, l'acier, le cuivre et tout ce qui est matière première des machines, tantôt à l'extérieur, en repoussant avec un soin jaloux tout ce qui pouvait faire concurrence au travail national, nos ateliers de construction n'en ont pas moins glorieusement marché dans la voie du progrès : les chiffres de nos exportations de machines et mécaniques en font foi. Ils n'étaient en 1839 que de 1,200 kilog. Ils s'élèvent dès 1850 à plus de quatre millions; en 1858, ils atteignent 9,600,000 kilog., se maintiennent en 1859 au delà de huit millions, et malgré le découragement qui s'est manifesté dans toutes les entreprises pendant les premiers mois de 1860, s'élèvent à 3,600,000 kilog. C'est la Russie, où nous rencontrons l'active concurrence de l'Angleterre, qui est l'un de nos principaux marchés.

Il est très-digne d'attention que les progrès les plus notables et l'exportation la plus élevée correspondent à la période pendant laquelle le gouvernement, cédant aux justes réclamations des entrepreneurs des industries diverses, et comprenant surtout qu'un bon outillage est l'élément essentiel de tout progrès manufacturier, avait permis l'entrée libre et sans droit de toute machine nouvelle ou perfectionnée. Et disons-le pour notre enseignement à tous, loin que cette mesure ait eu pour résultat de ruiner les constructeurs de machines, comme le prétendaient les timides, elle amena un redoublement d'activité dans les ateliers existants et la création d'ateliers nouveaux ; elle imprima un mouvement général de progrès à presque

toutes nos manufactures, et provoqua la fondation de nouvelles fabriques ; et comme on ne faisait venir de l'étranger que les appareils nouveaux ou perfectionnés, les machines motrices, les transmissions de mouvement et tout l'outillage complémentaire étaient demandés aux constructeurs du pays : de là ce développement de leurs ateliers et la création de nombreux ateliers nouveaux. De là aussi le développement de notre exportation de machines en Russie, en Autriche, en Italie et en France même, malgré des droits presque prohibitifs de 35 à 40 p. c. à la valeur. On dut reconnaître cette fois (les constructeurs les premiers) que le régime de la liberté était encore en fait le plus réellement protecteur.

Citer les vastes établissements de Seraing, les grands ateliers de MM. Pauwels et Ce, les usines de MM. Halot et Cail, à Bruxelles, de MM. Renier-Poncelet, à Liége, suffirait déjà pour constater l'importance de cette belle industrie des machines dans le pays ; mais à côté de ces maisons, auxquelles l'association fournit d'abondants capitaux, il est peut-être plus satisfaisant de pouvoir nommer les Gilain, à Tirlemont, les Scrive et Vandenkerkhove, à Gand, les Houyet et Teston, à Verviers, et tant d'autres, qui, dans presque toutes nos villes de quelque importance, construisent, depuis les machines à vapeur d'un travail irréprochable et d'une économie de combustible presque sans égale, jusqu'aux appareils tels que les machines à papier qui exigent le plus de précision, et que nos chefs d'atelier vont monter, en concurrence avec ceux de l'Angleterre et de la France, dans presque toutes les contrées du monde.

Ici encore il est à remarquer, et nos chambres de commerce se sont plu à le reconnaître, que la faculté d'enlever temporairement de l'entrepôt les fers et matières premières nécessaires à la construction des machines destinées à l'exportation, a singulièrement contribué à faciliter sur les marchés la lutte de nos habiles mécaniciens avec leurs puissants concurrents d'Angleterre, favorisés chez eux par le bas prix du charbon et des fers, et surtout par la division du travail et l'expansion du commerce national.

Industrie des armes. — A mesure que les industries se déve-

loppent, elles tendent à se centraliser. Comme Gand et Verviers sont les centres de l'industrie cotonnière et de l'industrie lainière, Liége est devenue le centre d'une partie importante de l'industrie des métaux. De cette centralisation naît la division du travail, source essentielle du perfectionnement.

La fabrication des armes est l'un des plus beaux fleurons de la couronne industrielle de la Belgique. Plus de vingt mille ouvriers de tout sexe et de tout âge trouvent à Liége et dans les communes environnantes un travail continu et un salaire élevé dans la fabrication si judicieusement divisée de l'armurerie. Ici, en effet, c'est la division du travail qui confie chaque partie de l'arme, la crosse, le canon, la batterie, presque chacune des pièces, à des mains et à des ateliers différents, qui est la source principale de nos succès; c'est l'habileté de l'ouvrier, c'est la rapidité du coup de main, la sûreté du coup d'œil, qu'il acquiert en confectionnant toujours les mêmes pièces, qui assurent à l'armurerie liégeoise une si honorable supériorité. La production des armes à feu, à un et deux coups, pistolets, mousquets, mousquetons, etc., peut être évaluée très-exactement, parce que toutes ces armes sont soumises au banc d'épreuve.

La production a été pour les dix dernières années.

Années.	Pièces.
1849	407,000
1850	432,300
1851	417,803
1852	»
1853	495,628
1854	567,400
1855	562,200
1856	587,900
1857	599,200
1858	484,690
1859	481,700

Les chiffres de l'exportation constatent un progrès plus marqué; ainsi la valeur des armes portatives de fabrication belge vendues en Prusse, en France, dans les Pays-Bas, et géné-

ralement dans toute l'Europe, s'est élevée successivement :

Années.	Francs.
1849	5,530,000
1850	4,950,000
1851	5,989,000
1852	5,519,000
1853	7,828,000
1854	9,590,000
1855	9,158,000
1856	11,770,000
1857	11,151,000
1858	9,950,000
1859	10,092,000

Les six premiers mois de 1860 donnent 5,236,000 francs.

Dans ces nombres ne sont pas comprises les armes qui ont été fabriquées dans les manufactures de l'Etat. Les rapports de 1857 constatent que la fonderie de canons avait livré, de 1840 à 1857, à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Turquie et à divers États au delà des mers, 2,991 bouches à feu de fer et de bronze, d'une valeur de plus de *trois millions et demi de francs*.

Nous trouvons dans le rapport de M. le colonel Delobel, membre du jury à l'exposition universelle de 1855, une appréciation raisonnée et exacte de cette branche si intéressante de l'industrie liégeoise.

Après avoir démontré les avantages décisifs que l'introduction judicieuse des outils mécaniques a apportés dans plusieurs branches de la fabrication des armes, et après avoir fait ressortir tout ce que la fabrique de Liége a réalisé d'efforts heureux dans cette voie nouvelle, le rapporteur ajoute :

« Pour achever de prouver que Liége n'a plus en ce moment de sérieuse concurrence à redouter en ce qui concerne les armes de guerre de toute espèce et qualité, il suffit de mentionner ce fait : à l'exception de la France, de l'Autriche et de la Prusse, presque toutes les puissances de l'Europe, la plupart des gouvernements de l'Amérique... ont pris l'habitude de venir demander à Liége les canons nécessaires à leurs besoins. »

Et plus loin :

« Et quelle preuve plus évidente de la supériorité de Liége sur St-Étienne que les chiffres qui se résument en ceci : malgré le droit de 200 fr. par kilog. qui frappe nos armes à leur entrée en France, Liége y importe de 90,000 à 100,000 fusils de chasse par an ; ce qui est *le triple* de la production de Saint-Étienne. »

Ainsi, la division du travail avec l'emploi des machines et des outils appropriés à chacune des pièces de bois ou de métal qui composent les armes de toutes espèces, et la diversité judicieuse des articles confectionnés, d'après les besoins, les goûts et les ressources de chaque marché d'exportation, ont créé en Belgique une industrie presque sans rivale, et comparable, jusqu'à un certain point, à cette grande et merveilleuse industrie des montres que la Suisse exploite aujourd'hui dans les cantons de Genève, de Neuchâtel et tout le Jura, et dont les produits si variés s'exportent à St-Pétersbourg, à Londres, à Paris, à New-York, à Constantinople, et jusqu'à Pékin, où plusieurs maisons suisses ont été admises et fondées depuis plus d'un demi-siècle.

Clouterie. — La clouterie est encore une industrie du fer qui doit son plus large développement à la division du travail, à l'application judicieuse des machines, et à la faculté accordée depuis quelques années aux fabricants de pointes de Paris d'alimenter leurs machines avec des fils de fer achetés à l'étranger et déposés sans droit à l'entrepôt par application de l'art. 40 de la loi du 4 mars 1846.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que quand les fabricants de clous d'épingle et de pointes de Paris, dont les produits commençaient à être appréciés à l'étranger, exposèrent au gouvernement le préjudice considérable qui résultait, pour leur industrie, de l'obligation où ils étaient, par l'élévation des droits, de n'employer que les fils de fer fabriqués par deux ou trois maisons belges, et réclamèrent l'enlèvement temporaire de l'entrepôt des fils de fer anglais supérieurs en qualité, ces justes doléances furent énergiquement repoussées par ces producteurs de fils. Le gouvernement crut néanmoins devoir pas-

ser outre. Qu'en résulta-t-il ? C'est que la fabrication et l'exportation prirent un essor rapide ; et loin que la fabrication du fil de fer se trouvât écrasée par cette concurrence étrangère, il arriva que, sûres désormais du débit de leurs fils, les anciennes maisons se développèrent tout en perfectionnant leurs produits, et des usines nouvelles plus considérables s'établirent pour fournir à nos cloutiers des fils bien assortis et de qualité égale à celle des fils anglais. La clouterie, de son côté, marcha largement dans la voie du progrès ; et bientôt l'importation sans droit des fils étrangers cessa de fait, parce que les fabricants belges, stimulés par la concurrence, fournirent aux cloutiers une matière de tous points irréprochable.

Aussi l'exportation qui n'avait été, en 1847, que de 5,400,000 kilog., s'éleva successivement :

Années.	Kilogrammes.
1850, à	9,600,000
1855, à	11,700,000
1857, à près de	15 millions.

Et ce chiffre aurait encore été dépassé dans les années suivantes, si la crise d'Amérique et les troubles politiques n'étaient venus jeter le découragement dans les esprits et arrêter les bâtisses et constructions de toute nature.

Coutellerie. — La coutellerie qui depuis longtemps a son siége principal à Namur, n'a pas suivi le progrès des autres industries. Cette fabrication, protégée par un droit *ad valorem* de 12 p. c., n'a guère modifié ses anciens procédés de travail, et loin de gagner du terrain sur les marchés étrangers, elle ne conserve qu'avec peine une place importante sur le marché intérieur. Cependant la coutellerie de Namur a joui longtemps d'une réputation méritée, et encore aujourd'hui, ses articles courants ont toutes les qualités d'une bonne marchandise ordinaire.

Les rapports des chambres de commerce ne signalent aucune cause réelle et décisive de cet état stationnaire.

Métallurgie du zinc. — Trois grands établissements s'occupent en Belgique de la fabrication du zinc. L'emploi de ce

métal s'est développé au delà de toute prévision par suite de l'infatigable activité des exploitants, à la tête desquels il est juste de placer le vaste établissement de la Vieille-Montagne, dont les usines en Belgique et les succursales en Allemagne, en France et en Angleterre jouissent d'une immense réputation, tant sous le rapport des produits bruts que sous celui de ces mille ouvrages fondus et laminés pour la construction et l'ornementation.

Les établissements de Corphalie et de la Nouvelle-Montagne ont suivi l'exemple de la société que nous venons de nommer, en augmentant chaque année le nombre de leurs fours de réduction, en perfectionnant leurs procédés de travail, et en étendant leurs débouchés à l'étranger.

La Vieille-Montagne produisait déjà en 1850, en zinc brut, 10,994,000 kilog., dont les deux tiers étaient laminés dans l'établissement, et un tiers exporté en France; ses usines à Angleur et à Moresnet (Belgique) comptaient plus de 2,000 ouvriers, auxquels elle payait annuellement en salaires plus de 1,200,000 fr. Dès 1854, sa production s'élevait à 13,476,000 kilog. de zinc brut, et les usines belges (les seules dont nous rapportions ici les chiffres) produisaient en blanc de zinc divers au delà de 970,000 kilog., donnant ainsi une rapide extension à ce nouveau produit qui a remplacé avec tant d'avantage, sous le rapport de l'économie et de la santé de l'ouvrier, le blanc de plomb et ses composés divers. Déjà alors le nombre de ses ouvriers dépassait 2,700.

Les magnifiques produits exposés à Londres en 1851 et à Paris en 1855, et qui valurent à la société de la Vieille-Montagne des récompenses de premier ordre, avaient fixé l'attention des hommes compétents de tous les pays; aussi les affaires de la société prirent-elles un nouveau et rapide développement, puisque en 1858 ses usines réunies produisaient au delà de vingt-cinq millions de kilog. de zinc brut, dont vingt millions de kilog. sortaient des usines belges: à cette époque, les salaires payés aux seuls ouvriers d'Angleur et de Moresnet s'élevaient à plus de trois millions de francs. Cette puissante société qui s'est ouvert des débouchés dans presque toutes les parties du monde,

et qui n'a cessé de déployer autant d'activité que d'intelligence, a organisé, dans ses nombreux établissements, des caisses de secours et de prévoyance pour les cas de maladie et pour assurer même des pensions aux ouvriers devenus, par accident ou par l'âge, incapables de continuer leurs travaux. Cette institution, basée à la fois sur un sage esprit de prévoyance que l'on exige de l'ouvrier, et sur la participation généreuse et intelligente de la société elle-même, mérite d'être proposée comme modèle.

Dans cette même année 1858, dont nous avons cité les grands résultats, le compte rendu de la caisse des secours signalait 34,700 jours de chômage par maladies et accidents, incapacités de travail, etc. Les ouvriers malades ou blessés avaient reçu 80 centimes par jour; et la caisse, après avoir distribué plus de 28,000 fr. de secours, laissait, au 31 décembre, un solde disponible de 314,000 fr.

Nous avons voulu citer ces chiffres, parce qu'ils prouvent toute la fécondité de la prévoyance et les ressources précieuses créées par l'association et soutenues par l'entente du maître et de l'ouvrier.

La société de Corphalie produisait, dès 1858, 2,600,000 kil. de zinc brut, et ce qui est bien plus important, comme industrie presque nouvelle dans le pays, au delà de 1,800,000 kilog. de plomb.

Avant de clore ce rapide exposé de la situation de l'industrie du zinc en Belgique, il est juste d'ajouter que c'est essentiellement à la qualité supérieure acquise à ce produit par une fabrication toujours plus soignée et plus perfectionnée, à un degré plus prononcé de malléabilité et de ténacité donné au métal par des procédés de réduction et de laminage mieux étudiés, que l'on doit attribuer l'emploi si multiplié et la vente chaque jour plus étendue du zinc et des mille ouvrages qui en sont fabriqués.

Le tableau suivant des exportations de zinc brut et laminé sorti des usines belges donnera une idée plus complète encore de la marche et du progrès de cette belle industrie.

Zinc brut et laminé exporté de Belgique en Angleterre, dans les Pays-Bas, en France, aux États-Unis, etc.

Années.	Kilogrammes.
1845	5,627,000
1846	6,091,000
1847	6,746,000
1848	7,068,000
1849	9,960,009
1850	11,935,000
1851	12,120,000
1852	12,983,000
1853	13,128,000
1854	15,024,000
1855	16,220,000
1856	16,875,000
1857	16,700,000
1858	23,000,000
1859	22,127,000

Les six premiers mois de 1860 donnent un chiffre de plus de douze millions.

Ces nombres constatent un accroissement de 400 p. c. en moins de quinze ans.

Traduits en argent, ils donnent à l'exportation une valeur de plus de seize millions de francs.

Du coton. — A la tête des industries qui mettent en œuvre les matières filamenteuses, nous devons placer celles qui travaillent le coton, et dont les produits jouent un rôle si important sous le double rapport du commerce et de la fabrication.

Pour faire mieux apprécier la situation actuelle de cette industrie en Belgique, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil général sur la production et la consommation des articles de coton.

La masse des tissus de coton livrée chaque année par la fabrication aux consommateurs de tous les pays, n'est pas au-dessous de cinq cents millions de kilogrammes, dont la valeur moyenne, portée à 6 fr. par kilog., donne le chiffre énorme de trois milliards de francs.

Les deux tiers de cette somme peuvent être considérés comme représentant des salaires.

Cette abondance de rémunération, fait observer le rapporteur du jury français de l'exposition de 1855, eu égard au prix de la matière employée, fait rechercher partout la fabrication des tissus de coton : c'est une riche proie dont chacun veut sa part; mais il s'en faut de beaucoup que toutes les nations placées dans les mêmes conditions de production naturelle aient donné au travail du coton le même développement.

Ici le manque d'initiative des fabricants; là, et c'est le cas le plus fréquent, les entraves de la protection commerciale et industrielle ont arrêté l'essor de cette grande industrie; tandis qu'ailleurs elle a continué sa marche progressive, malgré la production toujours croissante des tissus de lin, de laine et de soie, et la place chaque jour plus importante que les étoffes faites de ces matières ont prise dans la consommation.

De 1814 à 1820, le prix des cotons en laine s'étaient maintenu entre 4 et 5 fr. par kilog., et la production anglaise en tissus de coton (la seule dont nous ayons les chiffres exacts) était estimée alors à une valeur annuelle de vingt millions de livres sterling. Moins de vingt ans après, vers 1840, l'extension de la culture et les progrès de la manipulation des cotons bruts avaient fait descendre les prix à 1 fr. 50 et 1 fr. 80 par kilog.; et dans ce même laps de temps la fabrication anglaise avait triplé. Bien que le prix des cotons en laine ait toujours oscillé depuis entre ces mêmes limites, la production a continué à être vivement sollicitée par les besoins toujours croissants et par l'abaissement des façons, résultat du perfectionnement indéfini de toutes les machines employées pour la filature, le tissage, l'impression et la préparation en général.

La fabrication anglaise atteignait en 1857 le chiffre officiel de 150 millions de livres sterling. Il convient d'ailleurs de faire remarquer que ces valeurs officielles, vraies quant à la détermination de l'accroissement de la fabrication, lequel a été réellement, de 1820 à 1857, comme 20 est à 150, ne fournissent point une donnée exacte quant aux valeurs des étoffes actuelles fabriquées aux deux époques; car bien que les quantités aient

augmenté dans l'énorme proportion que nous venons de signaler, les valeurs correspondantes ont à peine triplé. Le prix de revient de la marchandise, fils, tissus blancs, imprimés et façonnnés, a, en effet, baissé successivement de 50, de 60 et même de 75 p. c.; de telle sorte que la robe d'indienne qui valait en 1820 de 15 à 18 fr. ne vaut plus aujourd'hui que 4 à 5 fr. Et faisons observer que ce merveilleux abaissement des prix a mis tous ces produits à la portée des classes les plus nombreuses de la société, et que ce bienfait de l'industrie est dû presque entièrement au perfectionnement indéfini des agents mécaniques.

L'enquête du jury de l'exposition de 1855 a constaté que le nombre des filatures de coton en Angleterre n'était pas inférieur à 2,300, activant 30 millions de broches.

La France n'a que le cinquième de ce nombre.

La Suisse atteint à peu près le quart de la France.

Le nombre des broches en Belgique est d'environ 550 mille. En comparant les quantités de coton en laine mises en consommation dans chaque pays avec le nombre de broches, le rapporteur du jury français estime que c'est la Suisse qui file généralement les numéros les plus fins, puisque chaque broche y produit environ 11 à 12 kilog., tandis qu'en France c'est 14, en Angleterre 15, en Allemagne 20, et en Belgique 23 à 24.

Notre tarif douanier qui, depuis tant d'années, frappe les bas numéros de droits protecteurs de 30 à 40 p. c., tandis que les numéros élevés au-dessus de 75 et 85 ont à peine une protection de 10 p. c., a certainement contribué à donner cette direction à notre filature cotonnière.

Comme appréciation générale, qu'il me soit permis de reproduire ici les quelques lignes qui résument l'excellent rapport du onzième jury, déjà cité plus haut :

« Maintenant, s'il faut classer les nations dans cette immense industrie, je dirai : pour le bon marché, l'Angeterre ; après elle, les États-Unis et la Suisse.

« Pour l'importance des valeurs créées, encore l'Angleterre, et bien loin après elle, la France et les Etats-Unis.

« Pour la perfection, la France, l'Angleterre et la Suisse.

« Ces appréciations ressortent des faits, elles sont incontestables comme eux. »

Dans ce jugement sur la plus importante de toutes les industries, puisque c'est celle qui représente le capital engagé le plus considérable et la somme de salaires la plus élevée, avons-nous besoin de faire remarquer quel rang honorable occupe la Suisse, petite nation de 2 1/2 millions d'habitants, où aucune entrave n'a été mise à la marche naturelle des faits, et où la division du travail manufacturier a pu s'organiser suivant le courant des ressources et des besoins, chacun puisant librement les éléments de son entreprise et la matière première de sa fabrication là où il les trouve dans les meilleures conditions ?

Revenant à la situation actuelle de l'industrie cotonnière en Belgique, il nous suffira de citer les chiffres des importations de coton en laine au commerce spécial pour en faire apprécier le développement. Ces chiffres constatent la marche de la filature. Les mises en consommation ont été :

Années.	Kilogrammes.
1845	8,991,000
1846	6,152,000
1847	7,618,000
1848	8,240,000
1849	13,255,000
1850	10,002,000
1851	9,715,000
1852	12,114,000
1853	11,167,000
1854	11,460,000
1855	10,534,000
1856	12,494,000
1857	11,018,000
1858	12,494,000
1859	12,823,000

Si à partir de 1845 la mise en consommation a augmenté dans le rapport de 8 à 12, il est à remarquer que depuis 1849 les chiffres n'ont guère varié.

Il semblerait en résulter que notre filature cotonnière en général a hésité à suivre le progrès, et cependant il n'est que juste d'ajouter que nous avons bon nombre de filatures de coton parfaitement outillées et produisant des numéros moyens tout à fait irréprochables. Tout récemment encore, un nouvel établissement de 25,000 broches avec tissage mécanique a été monté à Gand avec les métiers les plus perfectionnés et dans de si bonnes conditions, que non-seulement les toiles imprimées sorties de cet atelier ont pu s'exporter avantageusement en Hollande et ailleurs, en concurrence avec celles de l'Angleterre, mais que des quantités considérables de ses calicots continuent à trouver des acheteurs à Manchester, au centre même de la production anglaise.

Quant à nos fabricants de tissus et étoffes de coton en tous genres, on peut dire que, malgré les entraves que leur suscitent les droits protecteurs sur les fils, ils ont montré autant d'activité que d'intelligence.

Nos tissus d'étoffes à pantalons établis à Courtrai, Mouscron, Tournai, Bruxelles et Gand, approvisionnent sans concurrence le marché intérieur, et leurs fabricats aussi variés que remarquables sous le double rapport du dessin et du tissage, s'exportent au delà des mers, et sont sur les marchés étrangers où aucune faveur n'en facilite d'ailleurs l'introduction.

Nos tissus en fils teints, cotonnettes, guingans et autres, en qualité commune et moyenne, peuvent rivaliser avec ce qui se fait de meilleur en Allemagne et en France, et il ne manque, encore une fois, à nos fabricants de Bruxelles, Saint-Nicolas, Lokeren et Renaix, que des filés achetés dans de meilleures conditions, pour que leurs robes, leurs châles et leurs pantalons soient admis et appréciés sur tous les marchés étrangers.

Nos imprimeurs sur coton n'ont rien négligé pour atteindre à la fois la solidité de la nuance, la netteté du dessin et par-dessus tout le bon marché.

Nos imprimeries d'indiennes sont bien montées ; leur outillage ne laisse guère à désirer, et ce qui prouve d'ailleurs que tisseurs et imprimeurs sont vaillamment entrés dans la voie du progrès, c'est l'accroissement marqué de nos exportations en

tissus de coton depuis dix ans. Ces exportations ont été en effet :

Années.	Kilogrammes.
1849	1,071,000
1850	1,262,000
1851	1,268,000
1852	1,681,000
1853	1,986,000
1854	2,042,000
1855	1,690,000
1856	2,300,000
1857	2,906,000
1858	2,131,000
1859	2,153,000

Et pour les six premiers mois de 1860, 1,336,000 kil.

Il est à remarquer que cette marche de l'industrie a été accompagnée d'une augmentation notable des salaires. Si, d'une part, cette circonstance rend momentanément la condition du fabricant plus difficile, elle assure, d'un autre côté, le bien-être de la classe ouvrière, but constant des préoccupations du gouvernement et de tous les hommes de progrès.

Cette amélioration des salaires, qui n'est pas au-dessous de 20 et 25 p. c. dans presque toutes les branches de l'industrie manufacturière, est d'autant plus satisfaisante, qu'elle est la conséquence d'un développement normal de la fabrication, qui depuis plusieurs années, et malgré l'emploi toujours plus fréquent des machines, a manqué de bras presque partout.

Bonneterie. — La bonneterie, qui est encore une branche de l'industrie cotonnière, a pris aujourd'hui une très-grande extension. Ainsi le tricot qui s'appliquait presque exclusivement aux bonnets, bas et chaussettes, s'étend maintenant à une grande partie du vêtement, grâce à la vulgarisation et au perfectionnement du métier circulaire. La bonneterie fabrique aujourd'hui des jupons, des caleçons, des gilets, des manches, des vestes de travail, des camisoles, des écharpes, des châles, des gants, et une foule d'articles de fantaisie en toutes couleurs, en coton et en laine, et dont l'emploi se diversifie et s'étend presque chaque jour.

La Belgique n'est pas restée stationnaire au milieu de ce mouvement très-remarquable de l'industrie de la bonneterie; nous avons, à Tournai principalement, plusieurs fabricants qui se sont tenus au courant de tous les progrès et qui se sont empressés d'adopter les métiers circulaires les plus perfectionnés et les métiers rectilignes avec les améliorations que la pratique a consacrées; il en est même qui n'ont pas craint d'aborder, à côté de la concurrence française, les articles de fantaisie et de luxe, et qui soutiendraient facilement cette concurrence, si leur marché de vente était plus étendu. Mais il faut bien le reconnaître aussi, le progrès est resté trop circonscrit : s'il est vrai qu'aucune amélioration notable n'est restée inconnue à quelques fabricants, il est également incontestable que c'est là le petit nombre. Ceux qui, mieux outillés que les autres, plus intelligents et plus actifs, ont perfectionné leur fabrication, se sont naturellement réservé les bénéfices des procédés nouveaux, et de là une marche généralement lente et un développement incomplet de la production.

Quant au mouvement commercial de la bonneterie en Belgique, il est très-difficile d'en fixer, même approximativement, l'importance. Les rapports des chambres de commerce ne fournissent à cet égard que des renseignements tout à fait incomplets; il en est de même de la production.

Le tableau officiel du commerce présente, quant à l'importation en 1859, le chiffre de 20 mille kilogr., chiffre tout à fait inexact et qui certes ne représente pas le dixième des marchandises étrangères venues principalement de Saxe et de France, celles-ci s'introduisant généralement en fraude, à cause des droits protecteurs qui s'élèvent à plus de 25 et 30 p. c. de l'article courant. Quant aux exportations, le document officiel présente un chiffre moyen de 40 mille kilogrammes et il est probable que ce sont des bas et des chaussettes de laine tricotés à la main qui constituent l'appoint le plus considérable de cette exportation. La bonneterie a donc encore des progrès à faire pour arriver à atteindre le rang et le degré d'importance qu'elle peut conquérir dans le pays.

Dentelles. — La fabrication des dentelles continue à constituer l'une des branches les plus importantes de l'industrie belge; et bien qu'aucun document ne permette d'en constater exactement le commerce et la production, il résulte de faits nombreux et de déclarations positives, que le nombre des ouvrières, femmes et jeunes filles, occupées principalement dans les deux Flandres, les provinces de Brabant et d'Anvers, au travail des valenciennes, des applications de Bruxelles, des dentelles de Malines et des dentelles noires de Grammont, n'est pas au-dessous de 120 à 125 mille.

« Les dentelles de Belgique, dit le rapport du jury français de l'exposition universelle de 1851, sont les plus renommées du monde...

« La Belgique n'a en quelque sorte aucune concurrence à craindre des fabriques étrangères... La fabrication des dentelles valenciennes, qui, il y a soixante et dix ans, prospérait en France, est entièrement passée en Belgique où elle occupe plus de 50,000 ouvrières. »

Voilà donc notre supériorité bien constatée, dans un document officiel, par nos rivaux eux-mêmes.

Tandis que l'on continue à fabriquer à Ypres ces belles valenciennes de 200 à 300 francs le mètre qui exigent de 1,500 à 2,000 fuseaux sur le carreau, Courtrai, Bruges, Gand et presque tous les villages flamands confectionnent de petites valenciennes, dont le prix descend jusqu'à 3 et 2 francs le mètre, faisant entrer ainsi dans la grande consommation un article de fantaisie qui était resté longtemps, comme objet de luxe, d'un usage extrêmement restreint.

Les applications de Bruxelles qui occupent certainement plus de 30,000 ouvrières, sont encore un genre spécial à la Belgique. Ces dentelles, fleurs, bouquets, guirlandes, travaillés à l'aiguille et au carreau, sont généralement appliqués sur réseau de coton. On les exporte dans toutes les capitales du monde, et il n'est pas hors de propos d'ajouter ici que le tulle réseau mécanique, qui constitue le fond de cette dentelle, se fabrique à Bruxelles avec une telle perfection, que les meilleures maisons de Paris le font venir de Belgique, pour y ap-

pliquer les fleurs que l'on a commencé depuis quelques années à confectionner en France.

Ces réseaux, comme nous le faisions remarquer tout à l'heure, sont tissés exclusivement en fils de coton, mais d'une telle finesse, et d'une matière si merveilleusement travaillée, qu'ils s'achètent en Angleterre jusqu'à 500 à 600 francs le kilogramme et qu'ils atteignent le nº 500 métrique.

Le fil de coton, plus souple, plus net, plus soyeux même que le fil de lin, permet de travailler plus vite; il casse moins souvent, et il atteint une blancheur plus franche et plus uniforme. Le réseau fait en fil de lin coûterait aujourd'hui dix fois plus que le beau réseau de coton (1).

En résumé, les valenciennes, les applications de Bruxelles, les broderies sur tulle (imitation très-remarquable de l'application), la dentelle de Malines, si légère et si fine, et les dentelles de Grammont en soie noire, constituent la grande fabrication belge dont les produits s'exportent dans le monde entier.

Quant à l'importance de la production, on peut établir que les 120,000 à 125,000 ouvrières qui travaillent au fuseau ou à l'aiguille, gagnent en moyenne, femmes et jeunes filles, un salaire de 55 à 60 centimes par jour; ce qui fait, à raison de 300 jours de travail par an, un salaire total de 22,000,000 de francs. Le chiffre de la production, d'après cette base, doit s'élever au moins à 40,000,000 de francs.

Les tableaux officiels du commerce n'accusent que cinq à six millions de francs comme valeur des exportations; mais les trois quarts au moins de ces dentelles sont exportées en fraude, sans déclaration à la sortie, ou déclarées à la moitié au plus de leur valeur. Ce qui est également à noter, c'est que la consommation a pris, depuis dix ans, un très-grand essor, que les prix ont baissé considérablement, non pas par la diminution des salaires, principal élément du prix de revient, mais par les

(1) La maison Washer, de Bruxelles, avait exposé à Londres en 1851 des tulles réseaux mécaniques qui, en pièces de plus de deux mètres de largeur, étaient passés à travers le tuyau d'une plume ordinaire.

réductions successives du bénéfice du fabricant, la concurrence s'étant développée dans une très-large proportion, et le nombre des fabricants ayant plus que décuplé depuis 10 à 15 ans.

La fausse dentelle, que l'on appelle dentelle Jacquard, parce qu'elle se fabrique au métier à tulle avec mécanique Jacquard, et la broderie à la main sur tulle commun font une concurrence active à la dentelle ordinaire, et principalement au genre valenciennes.

Industrie linière. — Tout le monde sait les phases diverses par lesquelles a passé depuis vingt-cinq ans l'industrie linière, après avoir été, pendant de longues années, une source féconde de bien-être dans nos campagnes flamandes. La transformation des procédés de travail, la filature mécanique substituée au filage à la main, le tissage perfectionné à la navette volante, le blanchiment et l'apprêt irlandais substitués au blanchiment sur le pré, toutes ces causes réunies étaient venues jeter le trouble dans cette fabrication des toiles, qui, après s'être exercée, à la campagne, dans la famille, a dû, comme tous les autres travaux manufacturiers, se centraliser et se subdiviser en plusieurs branches, filature, tissage et blanchiment, exploitées séparément dans de grandes usines, où l'unité de direction et l'importance des capitaux engagés ont été les principaux éléments d'une production économique et en harmonie avec le progrès.

Les Flandres sont aujourd'hui sorties victorieuses de la crise que cette inévitable transformation avait déterminée.

La culture du lin, si délicate et si habilement exploitée par nos petits fermiers des Flandres, est devenue plus que jamais une source de bénéfice pour nos cultivateurs, en fournissant d'abondants éléments à notre commerce extérieur.

La filature mécanique entreprise par des hommes actifs et intelligents, pourvue de l'outillage le plus perfectionné, a produit des filés jugés à Paris, en 1855, de qualité au moins égale à tout ce que pouvaient offrir les pays les plus avancés.

Le tissage passé de la chaumière du cultivateur dans l'atelier de l'entrepreneur actif et intelligent, a fourni des toiles grosses et fines, pesantes et légères, assorties en nombre et plus ou

moins blanches, et apprêtées selon les besoins et les ressources des marchés de vente; et l'industrie un moment menacée de disparaître de nos Flandres se montre aujourd'hui au niveau de tous les progrès, et assez fortement organisée pour soutenir la lutte de l'Angleterre elle-même sur beaucoup de marchés d'exportation.

La moyenne des importations de lin brut étranger en Belgique était, il y a quinze ans, de 1,100 à 1,200 kilog., et la moyenne des exportations à la même époque était à peine de de sept millions de kilog. Aujourd'hui les importations s'élèvent à plus de sept millions de kilog., et les exportations ont atteint près de quinze millions; et il est à observer que ces lins que nous achetons presque exclusivement en Russie sont des lins communs qui valent au plus 1 fr. 50 par kilog., et que nos filateurs appliquent judicieusement aux bas numéros, tandis que notre agriculture produit et vend en France et en Angleterre une grande quantité de ces lins longs, fins et soyeux, qui, spécialement destinés aux numéros élevés et à la fabrication des toiles fines, valent le double de ce que coûtent généralement les lins que nous importons.

On estime qu'il y a aujourd'hui en Belgique environ 40 mille hectares de terre cultivés en lin et produisant, à raison de 480 kilog. par hectare, dix-huit millions de kilogrammes. L'importation s'élevant à 7 millions et l'exportation à 15, il reste environ dans le pays dix millions de kilog. qui sont convertis en fils. Il est plus que probable que les neuf dixièmes au moins de ces lins sont livrés aux filatures mécaniques, et qu'un peu plus d'un million de kilogrammes est encore filé à la main.

Il résulte de ces chiffres de l'importation et de l'exportation des lins bruts, valant respectivement 1 fr. 50 c. et 2 fr. 70 c., que la valeur en francs des lins importés ne dépasse pas dix à onze millions, tandis que nos lins exportés représentent environ quarante millions de francs.

Les toiles à la main qui alimentent presque seules les marchés de Courtrai, Roulers, Gand, Audenarde, etc., tendent à disparaître partout pour faire place aux toiles tissées en fils

mécaniques qui se vendent directement chez le fabricant entrepreneur.

Il me suffira de citer un seul exemple pour faire apprécier l'importance de la transformation toilière.

Le marché de Roulers, qui était un des plus considérables des Flandres, recevait annuellement, de 1835 à 1840, 28,000 pièces; dès 1850, ce nombre était réduit à 10,000, et en 1858 il arrivait à peine à 1,000, tandis que Roulers et Iseghem produisent ensemble aujourd'hui de 60,000 à 65,000 pièces de toile de l'industrie nouvelle.

Les mêmes faits se présentent d'ailleurs sur les autres marchés flamands, où se fondent partout de petites filatures mécaniques de 500 à 1,500 et 2,000 broches pour lin et étoupe, destinées à remplacer le filage à la main, impuissant désormais à soutenir la concurrence des machines. .

Rouissage. — Le rouissage et le teillage du lin, qui sont les deux opérations préparatoires, ne sont pas restés stationnaires.

Le rouissage à l'eau chaude introduit, il y a quelques années, dans le pays, avec le concours du gouvernement, quoique reconnu supérieur sous tous les rapports au rouissage sur le pré, usité presque partout encore dans les provinces wallonnes, ne s'est point propagé comme il eût été raisonnable de le supposer. Bien d'autres procédés ont été inventés et essayés depuis, et parmi les plus dignes d'attention celui de M. Lefebure de Bruxelles; mais l'industrie ne s'est point empressée de les soumettre à des expériences en grand, et la question économique est encore à résoudre.

Teillage. — Le teillage s'est perfectionné; il est devenu une opération industrielle. Des ateliers spéciaux sur une assez grande échelle ont été montés pour le teillage mécanique, et cette préparation si importante, puisqu'elle influe sur la qualité et la quantité des déchets comme sur la valeur de la filasse, est aujourd'hui au courant des progrès qui ont été réalisés à l'étranger et dont la pratique a sanctionné le mérite.

Filature. — Nos filatures mécaniques, quoiqu'elles aient eu à subir deux mauvaises années, sont aujourd'hui dans une situation prospère.

D'une part, la sécheresse extraordinaire de 1857 et de 1858 avait eu pour conséquence de réduire au tiers et même au quart la récolte de la Belgique et des contrées étrangères qui approvisionnent ordinairement nos marchés de lin. D'autre part, l'hésitation du commerce, née de la guerre d'Italie et des difficultés politiques, avait arrêté le développement de la filature et la demande des toiles fines et moyennes. Cependant nos filatures établies dans de bonnes conditions d'outillage et de direction, n'ont pas cessé de travailler complétement et avec bénéfice.

Nos grands établissements de Gand, Bruxelles, Malines, Liége, et nos petites filatures des Flandres comptent ensemble de 180,000 à 190,000 broches. Nos fils simples et surtout nos fils retors (fils à coudre), qui constituent aujourd'hui une industrie importante à Alost, trouvent en Allemagne et en France un débouché avantageux, quoiqu'ils rencontrent, en Allemagne surtout, la concurrence des maisons anglaises les plus considérables.

Nos exportations en fils de lin, qui, par suite de la crise des Flandres, étaient tombées, en 1849 et 1850, au-dessous de 1,500,000 kilog., sont remontées :

Années.	Kilogrammes.
1857	2,432,000
1858	1,720,000
1859	2,246,000

Les six premiers mois de cette année 1860 donnent un total de 1,500,000 kilog. Le progrès est sensible.

Tissage. — Deux mesures émanées de l'initiative du gouvernement ont exercé une puissante influence sur la transformation de l'industrie des toiles et sur la situation relativement florisante du tissage.

La création, depuis dix ans, de nombreux ateliers d'apprentissage et de perfectionnement a généralisé l'usage de la navette volante, des peignes métalliques et des métiers perfectionnés.

L'application de l'art. 40 de la loi sur les entrepôts, c'est-à-

dire la faculté donnée aux entrepreneurs de retirer de l'entrepôt des fils anglais importés en franchise de droit, pour les convertir en toiles destinées à l'exportation, a provoqué la fabrication de nouveaux genres de toiles, recherchés spécialement sur les marchés étrangers. Ces deux mesures ont été appréciées par nos fabricants, et il en est résulté un puissant essor de la production et de nouvelles relations avec les contrées transatlantiques.

Des usines spéciales pour le blanchiment et l'apprêt des toiles ont été montées d'après les procédés les plus perfectionnés, et désormais nous fabriquons en Belgique, à côté de la belle toile de Courtrai, fine et perlée, d'un blanc mat et d'un apprêt ordinaire, les toiles légères et apparentes dites irlandaises, affectant toutes les nuances de blanc, ayant avec l'éclat le coup d'œil spécial des meilleures apprêts de Belfast.

Aussi notre exportation toilière qui était tombée jusqu'en 1851 à 1,600,000 kilog., atteignait :

Années.	Kilogrammes.
1856	3,478,000
1857	3,510,000
1858	3,316,000
1859	3,263,000

Les six premiers mois de 1860 accusent une exportation de près de deux millions.

La bonne organisation de nos filatures mécaniques, l'habileté proverbiale de nos tisserands flamands, l'avantage de posséder dans notre sol, et dans la perfection de la culture, les éléments d'une matière première supérieure, et enfin l'esprit d'ordre et d'initiative qui distingue nos fabricants de toiles, concourent à promettre à notre industrie linière de longues années de prospérité.

Industrie de la laine. — L'un des principaux fabricants de Verviers, dont le nom se rattache à tous les genres de perfectionnements introduits dans la fabrication drapière, a retracé, dans quelques lignes de son rapport comme membre du jury international de 1855, les phases successives par lesquelles a

passé, deguis longues années, cette belle industrie des laines, qui a fait autrefois la richesse des Flandres, et qui, depuis un demi-siècle, établie principalement à Verviers, a donné l'exemple d'une marche hardie et toujours intelligente dans la voie du progrès.

Dès 1815, quand des bouleversements politiques sont venus enlever brusquement à Verviers l'immense marché de la France, ses habiles fabricants ont redoublé d'efforts pour obtenir, par l'emploi de machines plus perfectionnées, des étoffes meilleures et à plus bas prix; ils se sont attachés en même temps à conquérir au loin de nouveaux débouchés. Comptant bien moins sur la protection des tarifs que sur leur propre énergie et une constante étude de tous les progrès pour organiser une fabrication d'un avenir sûr et prospère, ils ont réussi à donner à leurs produits une réputation universelle.

Lorsque, au commencement de ce siècle, Verviers adopta résolûment les machines à filer la laine qui devaient remplacer le filage à la main, ce fut le signal d'une panique générale. Le travail infatigable des machines allait ruiner la classe ouvrière; et cependant telle fut l'influence de l'abaissement des prix et du développement de la production, résultats nécessaires du concours des agents mécaniques, qu'au bout de très-peu d'années le nombre des ouvriers avait doublé, tandis que les salaires avaient augmenté de près de moitié. Mais c'est surtout depuis 12 à 15 ans que l'industrie de la laine en général a pris un rapide essor.

Ainsi les importations de laines en masse ne s'élevaient en moyenne, de 1851 à 1860, qu'à près de quatre millions de kilogrammes; en ajoutant à ces laines étrangères environ deux millions de kilogrammes de production indigène, on voit que la mise en consommation n'atteignait pas même sept millions, puisqu'il s'exportait 350 à 490 mille kilogrammes.

Dès 1855, le chiffre des laines importées atteignait 8,342,000 kilogrammes, et en 1857 ce chiffre dépassait 12 millions. Comme l'exportation, d'autre part, est en moyenne de 1,600,000 kilogrammes, et que la production du pays est restée à peu près stationnaire, on peut en conclure que la laine mise en

œuvre aujourd'hui par les diverses fabriques de lainage, dépasse douze millions de kilogrammes, quantité double à peu près de ce qu'elle était il y a dix ans.

FILATURE. — La filature de la laine se composait à Verviers, Dison et les environs, en 1845, de 415 assortiments dont 354 pour la draperie, et 61 pour les filés. Dès 1856, ces nombres s'élèvent respectivement à 418 et 128, donnant un total de 546 assortiments produisant annuellement 300,000 pièces de drap et 1,200,000 kilogrammes de fils. Les pièces de drap ayant une valeur moyenne de 200 fr. et les fils environ de 10 fr. par kilog., le chiffre total de la production peut être estimé à soixante et douze millions de francs. Ce développement de la filature et du tissage des laines, qui se traduit par un accroissement annuel de dix mille pièces, est dû en très-grande partie à l'intelligence des fabricants, toujours attentifs à étudier les besoins du consommateur et à modifier la fabrication suivant les différents marchés de vente. C'est ainsi que depuis quinze ans l'étoffe en fils de couleurs et à dessins variés a pris, de plus en plus, la place du drap; cette transformation a été encore un véritable progrès.

La composition de l'étoffe de laine exige l'application constante du goût de l'industriel et une étude judicieuse des besoins de chaque saison et des diverses classes de consommateurs.

Qu'il me soit permis de rapporter ici comme témoignage de supériorité le jugement du grand concours de 1855 à Paris : le nombre total des exposants en draperie de toutes les nations y était de plus de mille.

La Belgique ne comptait que trente exposants, et elle a obtenu :

Une grande médaille d'honneur;

Dix médailles de première classe;

Neuf médailles de seconde classe et six mentions honorables.

Vingt-six récompenses!

La loi qui, jusqu'en 1858, autorisait l'entrée, en franchise des droits, de toute machine nouvelle ou perfectionnée, a aussi exercé sur la fabrique des laines l'influence la plus heureuse.

La facilité d'importer et de mettre en œuvre les agents mécaniques les plus habilement combinés pour obtenir les diverses transformations de la matière première, a non-seulement fait progresser l'ancienne fabrication, mais elle a encore créé une industrie nouvelle, celle des étoffes rases, des orléans, paramattas, lastings, mérinos, mousseline-laine, châles, etc. Le tissage de ces étoffes date en quelque sorte de l'époque où le traité conclu avec la France a facilité l'introduction de filés de laine français presque sans droits. Les nombreuses et vives réclamations des filateurs, et principalement des filateurs de laine peignée, devaient faire supposer que cette large importation des fils étrangers aurait pour conséquence la ruine des filateurs belges... L'événement a prouvé encore une fois que la protection de la filature est presque toujours plus nuisible qu'utile, et que c'est le développement du tissage qui en est le plus sûr encouragement. Nos fabricants de tissus, stimulés par l'achat facile des divers genres de filés qu'ils pouvaient tirer de la France presque sans droits, se sont mis résolûment à produire toutes sortes d'étoffes de laine légères, en laine pure, et principalement en chaîne-coton et trame-laine, imitant les articles anglais et français d'une consommation courante. Bientôt se sont élevées dans le pays des fabriques nouvelles, parmi lesquelles nous devons citer l'établissement de filature, tissage, teinture et apprêts d'articles de laine, créé à Loth, près de Bruxelles, par M. François Scheppers, enlevé trop tôt à l'industrie.

Les importations de fils de laine qui n'étaient en moyenne, en 1840, que de 110,000 kilog., atteignaient en 1850, 280,000 kilog. Et cependant les filateurs du pays, loin de souffrir de cette concurrence étrangère, augmentaient leurs assortiments, et de nouvelles filatures étaient créées. Tel fut même le progrès provoqué par le développement du tissage et par la demande toujours plus suivie des filés sur le marché intérieur, que nos exportations suivirent la marche rapidement ascendante des importations.

Les chiffres de 1843 à 1844 ne sont que de 30 à 35 mille kil. Dès 1850, nos fils de laine exportés s'élèvent à 118,000 kilog. ;

en 1855, ils atteignent 380,000 kilog., et en 1858, ils dépassaient 419,000 kilog.

Au moment où nous traçons ces lignes, des fabricants de Saint-Nicolas, de Lokeren et de Bruxelles, demandent qu'en raison de l'abolition par la France des primes à la sortie, les droits à l'importation des filés en laine soient abaissés; la prime à la sortie compensait à peu près notre droit à l'importation, et grâce à cette circonstance, nos fabricants de robes, de châles et d'étoffes mélangées ont largement développé leur industrie. Mais, d'un autre côté, quelques filateurs de laine jettent un cri d'alarme : « La France, disent-ils, nous a envoyé en 1857 140 mille kilog. de fils de laine, en 1858, 200 mille, en 1859, 290 mille ! » Ils auraient pu ajouter que l'importation française a été, pour les six premiers mois de 1860, de 215 mille kilog., et que par conséquent tout porte à croire que cette importation dépassera de beaucoup 300 mille kilog. en 1860.

Mais à côté de ces importations croissantes qui justifient pleinement les appréhensions des fabricants de Saint-Nicolas, Lokeren et Bruxelles, puisqu'elles prouvent combien les filés de France leur sont nécessaires pour tisser leurs étoffes mélangées, nous opposerons à ceux de nos filateurs, en petit nombre d'ailleurs, qui s'effrayent mal à propos de ces chiffres, les quantités bien plus considérables et plus significatives de nos propres fils de laine exportés. Celles-ci étaient déjà en 1857 de 477 mille kilog., et elles atteignaient en 1859 le chiffre de 796,000 kilog.; pour les six premiers mois de 1860, le chiffre dépasse 380,000 kilog. Et il est à remarquer, à l'honneur de nos filateurs, que sur ce chiffre de près de 800,000 kilog. de fils exportés, près de 550 mille l'ont été en Angleterre, c'est-à-dire sur le marché où la filature est montée et organisée dans les conditions les plus favorables et les plus propres à repousser toute concurrence étrangère.

Dès que le tissage ne sera plus entravé par le défaut de chaînes de coton bien assorties et à bas prix, et de trames en fils de laine, nos articles mélangés franchiront la frontière, comme nos draps, et iront rivaliser, sur les marchés étrangers,

avec les produits des meilleures maisons de Bradfort et de Roubaix.

Je ne parle pas des articles de mode et de fantaisie, tels que mousseline-laine, cachemires imprimés et baréges ; ce sont là des spécialités françaises que nos fabricants auraient peut-être tort d'aborder.

Restent en articles pesants les couvertures de laine et les tapis.

Couvertures. — L'exposition de 1855 a prouvé que notre fabrique de couvertures de laine ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité comme sous celui des prix.

Nos couvertures communes et nos couvertures fines sont comparables à tout ce que la France et l'Angleterre produisent de meilleur en articles courants.

Plusieurs de nos maisons, bien dirigées et bien outillées, placent facilement leurs produits à l'étranger ; c'est là une preuve que l'on a suivi le progrès.

Tapis. — Si la fabrique de tapis n'est pas restée stationnaire en Belgique, il faut bien reconnaître qu'elle a encore bien des progrès à réaliser pour se mettre au courant des genres et des procédés nouveaux. Quelques fabricants isolés ont introduit des perfectionnements, mais les tapis imprimés sur chaîne et spécialement tissés en fils de chaîne coloriés séparément, genre qui constitue aujourd'hui la principale fabrication pour les articles courants et pour l'exportation, et enfin les métiers Jacquard mécaniques sont encore trop peu appréciés et répandus dans le pays.

Il y a là une lacune que les grands établissements pourraient seuls combler, parce que les procédés nouveaux ne sont réellement applicables avec économie qu'à la condition de produire beaucoup.

Les rapports des chambres de commerce ne fournissent aucun renseignement sur l'importance de l'industrie des tapis ; ni le nombre des fabriques, ni celui des métiers et des ouvriers employés, ni la production annuelle ne sont signalés à l'attention du commerce.

L'importation moyenne annuelle des tapis de laine s'élève à

environ 38,000 kilog., tandis que l'exportation reste à peu près à 25,000 kilog.

Les droits d'entrée qui varient, selon les qualités, de 15 à 18 p. c. à la valeur, joints aux frais de transport d'une marchandise relativement lourde et volumineuse, restreignent considérablement la consommation des tapis.

Soierie. — L'industrie de la soierie reste à peu près stationnaire.

Le nombre des métiers battants est tout au plus de 500, et ces métiers sont répartis chez vingt fabricants, disséminés à Lierre, à Deynze, à Alost, à Anvers et à Bruxelles... Et cependant la Belgique a une population riche qui consomme peut-être plus de soierie qu'aucune autre en Europe, et chez laquelle l'étoffe de soie prend chaque année une place plus importante dans les vêtements et les ameublements.

Les importations de soieries, qui ne s'élevaient guère, il y a vingt ans, qu'à 65 et 70 mille kilog., atteignent aujourd'hui 90 mille kilog., sans compter les importations en fraude qui sont considérables.

Cette importation, au taux de 15 à 16 centimes par gramme, prix actuel de la marchandise (grand courant), constitue une valeur de près de quatorze millions de francs.

J'ai eu occasion de signaler dans un rapport spécial, comme membre du jury international de 1855, les causes principales qui ont mis obstacle jusqu'ici au développement du tissage des soies en Belgique. J'ajouterai seulement que quand les fabricants de Deynze, Alost et Lierre attribuent au défaut de protection douanière les difficultés qu'ils rencontrent dans la vente de leurs articles, ils confondent l'effet avec la cause. La fabrication des soieries n'est pas comparable au tissage des toiles, des cotonnettes et des étoffes à pantalon.

La fabrication de la soierie exige un grand capital, et ce n'est point en montant 25, 30 ou 40 métiers, que l'on réussira en Belgique à fabriquer économiquement. Elle réclame de plus des connaissances solides et variées, et l'application des trames et organsins divers à chaque spécialité de tissus; l'apprêt des soieries nécessite, d'un autre côté, des appareils et des procédés

qui varient suivant les genres ; toutes les manipulations enfin exigent des contre-maîtres et des ouvriers très-habiles qui aient fait un long apprentissage, pour que toutes les opérations successives, achat de soies grèges, teinture des fils, préparation et tissage des pièces, apprêts et pliage, puissent se faire convenablement et économiquement. Il est indispensable que la fabrication s'étende sur un nombre de métiers assez considérable. Telle que cette fabrication est organisée dans le pays, les frais généraux d'une part, l'achat trop restreint des matières premières et l'emploi incomplet des appareils d'apprêt et de teinture, doivent peser fortement sur les prix et rendre toute concurrence difficile avec les produits de la Suisse, de l'Allemagne et de la France.

Quant au droit élevé que réclament les fabricants, il est notoire que du jour où on le porterait de 4 fr. 60 c. à 10 ou 12 fr., comme on le demande, les trois quarts des soieries étrangères destinées à la consommation intérieure seraient introduits en fraude.

Déjà aujourd'hui, une partie des soieries d'Allemagne et de Suisse empruntent le sol français pour entrer en Belgique ; et les certificats d'origine ne leur manquent pas pour justifier l'application du droit de faveur accordé par traité à la France.

L'élévation du droit sur une marchandise aussi chère et aussi facile à transporter, ne serait qu'un encouragement à la fraude.

Ainsi donc, quelque justes que paraissent les réclamations des fabricants, la mesure qu'ils demandent ne serait point un encouragement efficace. Encore une fois, pour que la fabrique des soieries prospère et s'étende, et elle a d'ailleurs en Belgique autant et plus peut-être qu'en Angleterre et en Allemagne tous les éléments de succès, il faut qu'elle s'y constitue sur une échelle plus large et avec des capitaux plus considérables.

Ganterie. — La fabrication des gants de peau mérite une mention particulière, car bien qu'elle existe à peine depuis vingt à vingt-cinq ans, elle a acquis aujourd'hui une véritable importance, puisqu'elle occupe plusieurs milliers de couseuses,

et que le chiffre de la production n'est pas inférieur à quatre et demi à cinq millions de francs.

En effet, on fabrique aujourd'hui dans le pays environ deux cent mille douzaines de paires de gants, valant en moyenne de 25 à 28 francs la douzaine, et la majeure partie de ces gants s'exporte en Angleterre et en Amérique en concurrence avec les produits des meilleures maisons de Paris.

L'introduction de cette industrie n'était pas sans difficulté; indépendamment du mégissage des peaux, le cousage et surtout la coupure des gants offraient des obstacles sérieux.

Il a fallu commencer par vendre le gant de Bruxelles comme gant de Paris, car tel était le préjugé à cet égard, qu'on était persuadé que cet article ne pouvait se fabriquer convenablement qu'à Grenoble et à Paris; de sorte que la marchandise belge, mieux confectionnée et offerte à moindre prix, ne trouvait pas d'acheteur. Aujourd'hui la ganterie belge est estimée autant que la meilleure ganterie de France: c'est une industrie nouvelle acquise au pays; les ouvriers mégissiers, teinturiers, coupeurs et couseuses, y sont très-recherchés et gagnent un salaire très-satisfaisant. Et, circonstance remarquable, la consommation des gants de tricot en fil de soie, de lin et de coton, quoique bien plus considérable que celle des gants de peau, n'a pas diminué la demande de ces derniers, dont la vente et le prix tendent au contraire à s'élever chaque jour.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter ici que le développement et les progrès de cette industrie sont dus en très-grande partie à la rare habileté et à l'activité d'un fabricant qui, à la suite de l'exposition internationale de 1855, a obtenu en Belgique une haute marque de distinction en récompense de ses longs et intelligents efforts pour l'introduction de la ganterie en Belgique. Une part d'éloges est due au gouvernement lui-même, qui a fait venir des coupeurs de Paris avec engagement de former des apprentis coupeurs, et qui, à l'aide de subsides, a contribué à la fondation de nombreux ateliers pour la coupure.

Papeterie. — La Belgique reçoit encore de la France principalement des papiers de luxe à écrire et du papier d'ameuble-

ment; en tout pour 400,000 à 450,000 francs. Mais on peut dire que la fabrication du papier pour l'impression et des papiers ordinaires à écrire est devenue une des industries importantes du pays. Tout le monde sait que c'est de la France que sont venues les meilleures machines à papier continu.

Les premières machines qui ont été installées dans le pays, sont venues de France; mais aujourd'hui plusieurs de nos constructeurs non-seulement les fournissent à nos papeteries les mieux outillées, mais ils les exportent partout en concurrence avec la France et l'Angleterre.

Il suffira de citer les chiffres de nos exportations de papiers de toute espèce pour constater les progrès de cette industrie.

La moyenne, de 1845 à 1850, n'était en valeur actuelle que de 950,000 fr.; dès 1855, cette moyenne dépassait deux millions et demi, et ce chiffre, en 1859, atteint 4,500,000 francs.

Nos fabriques de papier sont généralement pourvues de l'outillage le plus perfectionné, et leur organisation ne laisse rien à désirer.

Il est à remarquer que l'on fabrique également, dans le pays, du papier de paille de couleur pour emballage des fils et des étoffes, et que la bonne qualité de ces papiers en permet la vente à l'exportation en concurrence avec les meilleurs papiers anglais.

Verrerie, glaces, cristaux. — Dès 1851, l'exposition universelle de Londres fournissait à nos fabricants de verrerie, gobeleterie et cristaux, l'occasion de signaler au commerce du monde la belle qualité et les prix modérés de leurs produits. Le rapport général du jury proclame le rang distingué conquis par la fabrication belge sur les principaux marchés d'exportation.

L'exposition de Paris, en 1855, fut une nouvelle occasion de triomphe pour nos établissements verriers, et surtout pour nos fabriques de glaces récemment fondées, en présence de la concurrence des anciennes et puissantes usines de France, résolues à venir même sur notre marché intérieur écraser nos établissements naissants par tous les sacrifices d'un rabais excessif.

Nos fabricants ont lutté avec persévérance, en perfectionnant

chaque année leurs procédés de travail, à tel point que le prix de revient des glaces a subi depuis quinze ans une diminution de plus de 7 fr. par mètre carré, et les prix de vente, une diminution qui n'est pas de moins de 25 fr. par mètre.

Et pendant que les prix subissaient au profit du consommateur des réductions si considérables, les salaires des diverses catégories d'ouvriers allaient s'élevant progressivement.

En effet, le salaire moyen des ouvriers en glaces qui était, en 1840, de 466 francs par an, s'élevait en 1850 à 490 francs, et en 1858 et 1859 à 600 et 610 francs.

Le salaire des ouvriers en cristal et demi-cristal était, en 1840, de 528 fr. : en 1858 et 1859, de 530 et 560 fr.

L'ouvrier verrier, mieux rétribué à cause de la spécialité et de la fatigue de son travail, avait déjà en 1840 un salaire annuel de 730 francs ; ce chiffre s'élevait dès 1850 à 800 francs, et en 1858 et 1859 la moyenne n'a pas été au-dessous de 875 et 960 francs.

La diminution considérable des prix de vente, jointe à cet accroissement constant des salaires, suffit déjà pour attester la marche progressive de la fabrication, le développement de la production et l'amélioration des qualités ; il n'y aurait d'ailleurs qu'à citer les chiffres des exportations depuis dix ans pour constater l'état très-satisfaisant de notre fabrication verrière et la préférence marquée que le commerce étranger s'habitue de plus en plus à donner à nos articles.

Le relevé officiel des exportations de nos verres à vitre et de notre gobeleterie présente au commerce spécial :

Années.	Kilogrammes.
1849	10,120,000
1850	12,927,000
1851	16,103,000
1852	17,822,000
1853	22,280,000
1854	29,148,000
1855	23,187,000
1856	26,220,000
1857	29,133,000
1858	23,837,000
1859	27,807,000

Et les six premiers mois de 1860 donnent déjà 15,784,000 kilog. ; ainsi donc, une augmentation de 300 p. c. en dix années.

Quant aux glaces et miroirs, l'exportation s'est élevée à (valeur en francs) :

Années.	Francs.
1849	535,000
1850	891,000
1851	961,000
1852	1,238,000
1853	1,229,000
1854	1,525,000
1855	1,273,000
1856	1,833,000
1857	1,713,000
1858	1,328,000
1859	1,652,000

Et pour les six premiers mois de 1860, à 857,800 francs.

La production totale de toutes les usines belges n'est pas facile à déterminer exactement. Pour l'arrondissement de Charleroi, les données étaient en 1859, 33 usines, 3,000 ouvriers, et une valeur de production de douze millions de fr. Pour la province de Namur, ces chiffres n'ont pas pu être relevés exactement ; mais il est probable qu'ils ne sont guère inférieurs à ceux que nous venons d'indiquer. Cette situation à la fois honorable et prospère de nos verreries, cristalleries et fabriques de glaces, est d'autant plus satisfaisante, qu'elle ne se manifeste pas seulement dans nos grandes usines, constituées en sociétés anonymes, mais dans les établissements montés sur une bien moindre échelle, soutenus par l'activité et les ressources de fabricants isolés.

Ce qu'il faut à nos verreries, c'est la liberté des échanges qui leur procure au plus bas prix possible les matériaux de leur fabrication et leur facilite l'accès des marchés étrangers ; ce qu'on peut leur souhaiter, c'est une appréciation plus générale et plus exacte des qualités de leurs produits.

Ces observations s'appliquent encore en grande partie à nos fabriques de faïence et de porcelaine, qui depuis une dizaine d'années surtout ont réalisé de grands progrès.

Nos articles de faïence sont plus solides, d'un meilleur aspect et d'un prix plus modéré.

Nos fabriques de porcelaine, bien qu'elles soient obligées de tirer leur matière première du centre de la France, ont introduit de telles améliorations dans l'organisation des travaux, dans le traitement des pâtes et surtout dans la cuisson à la houille, que leurs articles s'exportent sur les marchés étrangers en concurrence avec les meilleurs produits de la France et de l'Angleterre. Cette exportation a plus que doublé depuis dix ans.

SUCRERIES, DISTILLERIES, BRASSERIES. — Les sucreries, les brasseries et les distilleries sont considérées comme industries agricoles; et tous les détails concernant ces importantes fabrications sont consignés dans les bulletins annuels des travaux des conseils d'agriculture.

Les chiffres relatifs à ces branches de travail peuvent être relevés avec une grande exactitude, parce que ces usines, soumises à des droits d'accises, sont surveillées et contrôlées par les employés de l'administration des finances.

Nous nous contenterons, pour compléter notre tableau général de l'industrie nationale, de rappeler les faits principaux.

Quant aux sucreries, on calcule qu'en 1845 la production du sucre indigène s'élevait à peine au cinquième de la consommation; dix ans plus tard, elle en atteignait les trois quarts, elle la dépasse aujourd'hui.

Voici du reste le nombre des fabriques et les charges en sucre pendant les dix dernières campagnes:

Années.			Kilogrammes.
1850 à 1851	28	usines produisaient	6,140,000
1851 à 1852	40	—	7,140,000
1852 à 1853	44	—	9,456,000
1853 à 1854	45	—	10,499,000
1854 à 1855	45	—	8,075,000
1855 à 1856	45	—	10,723,000
1856 à 1857	46	—	13,300,000
1857 à 1858	52	—	18,564,000
1858 à 1859	60	—	17,115,000

C'est donc une augmentation de 300 p. c. pour un nombre d'usines double.

Quant aux distilleries, elles sont divisées en distilleries agricoles et distilleries non agricoles. Les premières sont ainsi appelées parce que, généralement reléguées dans les campagnes, leur production est restreinte dans de certaines limites et qu'elles jouissent, en conséquence, du dégrèvement d'une partie des droits dont les distilleries industrielles sont frappées.

Les chiffres suivants donnent l'importance et constatent l'état à peu près stationnaire de cette branche de travail depuis dix ans.

				Hectolitres.
En 1850, il y en avait		208 non agricoles,	travaillant	3,641,000
—	—	362 agricoles,	—	960,000
1851	—	204 non agricoles	—	3,624,000
—	—	366 agricoles	—	944,000
1852	—	188 non agricoles	—	2,678,000
—	—	333 agricoles	—	747,000
1853	—	169 non agricoles	—	3,202,000
—	—	332 agricoles	—	734,000
1854	—	192 non agricoles	—	2,900,000
—	—	258 agricoles	—	602,000
1855	—	175 non agricoles	—	3,040,000
—	—	292 agricoles	—	607,000
1856	—	162 non agricoles	—	3,092,000
—	—	268 agricoles	—	599,000
1857	—	174 non agricoles	—	4,226,000
—	—	286 agricoles	—	758,000
1858	—	185 non agricoles	—	4,229,000
—	—	267 agricoles	—	804,000

Les cinq millions d'hectolitres de matières imposables, résultant de la distillation des grains, des betteraves, des pommes de terre et des mélasses, donnent un rendement évalué en moyenne à huit litres d'alcool à 50° par hectolitre; ainsi, en totalité, environ quarante millions de litres.

Les importations des boissons distillées sont peu importantes; elles varient de 4,000 à 5,000 hectolitres. Les exportations sont à peu près décuples; elles varient de 42,000 à 45,000 hectolitres, ramenés à 50°.

Quant aux brasseries, leur nombre a plutôt diminué qu'augmenté depuis cinq ans; néanmoins, pendant les trois dernières années surtout, la production a suivi une marche sensiblement ascendante.

Il y avait :

				Hectolitres.
En 1850 . . .	2,894	brasseries,	produisant	3,168,000
1851 . . .	2,875	—	—	3,239,000
1852 . . .	2,886	—	—	3,192,000
1853 . . .	2,850	—	—	3,070,000
1854 . . .	2,785	—	—	2,908,000
1855 . . .	2,705	—	—	2,932,000
1856 . . .	2,692	—	—	3,204,000
1857 . . .	2,671	—	—	3,566,000
1858 . . .	2,670	—	—	3,723,000

Comme le produit en bière est à peu près double du nombre d'hectolitres de contenance imposables, on peut évaluer à environ sept millions d'hectolitres la quantité de bière fabriquée et consommée en Belgique. Les importations et les exportations se balancent à peu près, puisqu'on importe et qu'on exporte annuellement environ 2,300 hectolitres de bière.

Ces sept millions d'hectolitres représentent une valeur moyenne de 50 à 55 millions de francs.

(Extrait du *Moniteur de Belgique.*) JULES KINDT.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique générale. Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.

DEUXIÈME PARTIE.

Notices statistiques sur la Belgique.

TROISIÈME PARTIE.

Partie historique.

FIN DE LA TABLE.

